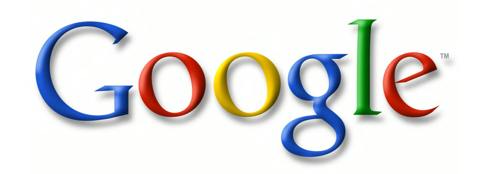




HISTOIRE
DE
SOIXANTE ANS

LA
RÉVOLUTION

(1789-1800)

TOME PREMIER

ALENÇON — Typ. de Poulet-Malassis et De Broise


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

ALENÇON. — Typ. de Poulet-Malassis et De Broise


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

Histoire de Soixante ans.



[illegible] Delâtre Imp. Paris.

LOUIS XVI

HALLES F BONNEVILLE

[illegible] DE [illegible] ÉDITEUR

HIPPOLYTE CASTILLE

HISTOIRE
DE
SOIXANTE ANS.

LA
RÉVOLUTION
(1789-1800)

TOME PREMIER



PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
9 rue des Beaux-Arts

1859

AVANT-PROPOS

Avant d'offrir au public un travail aussi considérable par sa matière et par son étendue, qu'il soit permis à l'auteur d'exposer les motifs qui, depuis plusieurs années, l'ont déterminé à l'entreprendre.

Le demi-siècle qui vient de s'écouler a vu éclore en France une école historique dont on peut quelquefois discuter les doctrines, mais à laquelle on ne saurait refuser son admiration. A moins qu'on ne remonte à l'antiquité qui nous a légué, dans tous les genres de littérature, d'inimitables modèles, on ne rencontrera rien, comme fond et comme forme, qui surpasse l'école historique française dans laquelle l'opinion publique comprend, sans distinction de partis tous les historiens illustres qui l'ont constituée. L'écrivain que le hasard des générations amène tardivement au même labeur trouvera peu de chose à moissonner dans le champ de l'histoire contemporaine. L'heure des conquêtes est passée pour longtemps peut-être. Les entreprises hardies, éclatantes, ont été réalisées.

Il y a donc plus de satisfaction de conscience que de gloire à recueillir sur ce terrain historique illustré par tant de succès. La première fois qu'il nous a été donné de lire l'histoire de ces soixante dernières années, où toutes les idées que porte le flot de la civilisation ont été agitées, où viennent aboutir, comme en un foyer de combustion et de régénération, les débris de l'ordre ancien et les éléments de l'ordre nouveau, nous avons été frappé de l'inconvénient

qu'il y avait à changer d'écrivain, en quelque sorte, à mesure que le sujet se déroule et que l'esprit commence à s'habituer à la méthode du narrateur.

L'histoire de nos soixante dernières années, en les prenant aux premiers orages de la Révolution (1788) jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe (1848), ne doit pas être scindée. C'est en quelque sorte une même action dramatique, divisée par grands actes qui se nomment la *République*, le *Consulat*, l'*Empire*, les *deux Restaurations*, et la *Monarchie de Juillet*, mais où l'idée est une, où les intérêts, les passions sont identiques, où les mêmes personnages traversent souvent toutes ces périodes successives, où, comme dans le drame moderne, on retrouve vieillard, au dénouement, tel qu'on a vu jeune homme au lever du rideau.

N'est-il pas à craindre qu'une histoire semblable, écrite par fragments, par des historiens que ne rattachent entre eux aucune idée commune, aucun lien de collaboration, aucune ressemblance de systèmes et de procédés, aucune analogie de vues et de tempérament, qui se succèdent selon le hasard des temps auxquels ils appartiennent, n'aient construit un édifice dont les parties, quelque brillantes qu'elles puissent être, manquent de cohésion? Que de redites dans les faits! que de divergences dans l'appréciation d'un même caractère, et souvent d'un même acte! que de portraits en duplicata! Dans tel historien qui finit, dans tel autre qui commence, ne retrouvons-nous pas fatalement le récit des mêmes événements?

Mais si l'histoire est une action dramatique, elle recèle aussi, et avant tout, le développement d'une idée politique et philosophique qu'il appartient à l'historien de dégager. L'idée est pour ainsi dire la nervure qui soutient l'édifice des faits. Lisez Tite-Live, Tacite, Bossuet, Vico, Herder, Montesquieu, et cette philosophie des actions humaines

vous apparaîtra comme une atmosphère lumineuse qui les éclaire et les rend intelligibles aux consciences. L'histoire moderne surtout n'est plus une chronique, elle est un enseignement philosophique, politique et moral.

A ce grand point de vue, qu'attendre du récit d'une période historique racontée par des écrivains qui, en politique, ont combattu sous les drapeaux les plus dissemblables; qui, en philosophie et en morale, sont séparés par des abîmes; qui, en économie, sont, les uns partisans du libre échange, les autres du système protectionniste, tel autre de la réglementation la plus radicale? Comment une conscience qui pénètre pour la première fois dans ce vaste monument de la Révolution française, de l'Empire et des deux Monarchies, se dirigera-t-elle, conduite par des guides à la fois si entraînants et si contradictoires?

Car le point important dans l'histoire moderne ne gît pas seulement dans cette espèce de justice distributive qu'on nomme un peu prétentieusement l'impartialité historique. Pourvu que la sérénité de l'histoire préside aux jugements de l'écrivain, et que son âme s'élève au-dessus des passions de partis, il suffit.

C'est dans l'unité de doctrines, de vue et de méthode que réside, selon nous, ce garde-fou que Kant nommait avec bonheur la *discipline de la raison*. Il n'y a pas grand danger à suivre un historien dont les principes ne sont pas absolument conformes aux nôtres ou à ceux de la généralité des contemporains, l'esprit se tient aisément en garde contre l'exception. Jamais d'ailleurs un philosophe ne se perdra dans l'œuvre de Bossuet, et jamais un chrétien ne s'égarera dans celle de Voltaire, quoique le philosophe et le chrétien puissent gagner au voyage.

L'absolument important n'est pas, en un mot, qu'un esprit qui cherche sa voie dans ce chaos générateur de l'histoire de soixante ans suive d'abord telle ou telle

qu'il y avait à changer d'écrivain, en quelque sorte, à mesure que le sujet se déroule et que l'esprit commence à s'habituer à la méthode du narrateur.

L'histoire de nos soixante dernières années, en les prenant aux premiers orages de la Révolution (1788) jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe (1848), ne doit pas être scindée. C'est en quelque sorte une même action dramatique, divisée par grands actes qui se nomment la *République*, le *Consulat*, l'*Empire*, les *deux Restaurations*, et la *Monarchie de Juillet*, mais où l'idée est une, où les intérêts, les passions sont identiques, où les mêmes personnages traversent souvent toutes ces périodes successives, où, comme dans le drame moderne, on retrouve vieillard, au dénouement, tel qu'on a vu jeune homme au lever du rideau.

N'est-il pas à craindre qu'une histoire semblable, écrite par fragments, par des historiens que ne rattachent entre eux aucune idée commune, aucun lien de collaboration, aucune ressemblance de systèmes et de procédés, aucune analogie de vues et de tempérament, qui se succèdent selon le hasard des temps auxquels ils appartiennent, n'aient construit un édifice dont les parties, quelque brillantes qu'elles puissent être, manquent de cohésion? Que de redites dans les faits! que de divergences dans l'appréciation d'un même caractère, et souvent d'un même acte! que de portraits en duplicata! Dans tel historien qui finit, dans tel autre qui commence, ne retrouvons-nous pas fatalement le récit des mêmes événements?

Mais si l'histoire est une action dramatique, elle recèle aussi, et avant tout, le développement d'une idée politique et philosophique qu'il appartient à l'historien de dégager. L'idée est pour ainsi dire la nervure qui soutient l'édifice des faits. Lisez Tite-Live, Tacite, Bossuet, Vico, Herder, Montesquieu, et cette philosophie des actions humaines

vous apparaîtra comme une atmosphère lumineuse qui les éclaire et les rend intelligibles aux consciences. L'histoire moderne surtout n'est plus une chronique, elle est un enseignement philosophique, politique et moral.

A ce grand point de vue, qu'attendre du récit d'une période historique racontée par des écrivains qui, en politique, ont combattu sous les drapeaux les plus dissemblables; qui, en philosophie et en morale, sont séparés par des abîmes; qui, en économie, sont, les uns partisans du libre échange, les autres du système protectionniste, tel autre de la réglementation la plus radicale? Comment une conscience qui pénètre pour la première fois dans ce vaste monument de la Révolution française, de l'Empire et des deux Monarchies, se dirigera-t-elle, conduite par des guides à la fois si entraînants et si contradictoires?

Car le point important dans l'histoire moderne ne gît pas seulement dans cette espèce de justice distributive qu'on nomme un peu prétentieusement l'impartialité historique. Pourvu que la sérénité de l'histoire préside aux jugements de l'écrivain, et que son âme s'élève au-dessus des passions de partis, il suffit.

C'est dans l'unité de doctrines, de vue et de méthode que réside, selon nous, ce garde-fou que Kant nommait avec bonheur la *discipline de la raison*. Il n'y a pas grand danger à suivre un historien dont les principes ne sont pas absolument conformes aux nôtres ou à ceux de la généralité des contemporains, l'esprit se tient aisément en garde contre l'exception. Jamais d'ailleurs un philosophe ne se perdra dans l'œuvre de Bossuet, et jamais un chrétien ne s'égarera dans celle de Voltaire, quoique le philosophe et le chrétien puissent gagner au voyage.

L'absolument important n'est pas, en un mot, qu'un esprit qui cherche sa voie dans ce chaos générateur de l'histoire de soixante ans suive d'abord telle ou telle

direction. L'essentiel est qu'entrant armé de sa conscience et de sa bonne volonté dans le labyrinthe, il n'en sorte pas énervé, sans foi, sans certitude, sans volonté, sans conscience. Tel est trop souvent le résultat d'une lecture où des maîtres illustres viennent, en quelque sorte, se partager les lambeaux d'une âme déchirée par tant de doctrines contraires.

A ces graves motifs, si l'on en ajoute quelques autres tirés de l'économie de temps pour le lecteur, on aura l'exposé complet des raisons qui ont déterminé l'auteur à entreprendre cette tâche laborieuse qu'ennoblira peut-être un peu d'utilité. C'est avec un profond sentiment national qu'il l'a abordée et conduite. L'amour de la patrie a été sa muse, et l'a fortifié dans ses veilles.

HIPPOLYTE CASTILLE.

Paris, le 15 *octobre* 1858.

LIVRE PREMIER

DEPUIS L'ORIGINE DE LA RÉVOLUTION JUSQU'AU 3 MAI 1789

*Tableau de la société du XVIIIe siècle. — Mouvement scientifique : l'*Encyclopédie. — *Ruine du vieux principe économique. — Révolution philosophique. — Destruction des principes religieux et politique. — Déplacement de la souveraineté. — Destruction du principe moral. — Décadence de la monarchie. — Le Régent et Louis XV. — Démoralisation des hautes classes. — Nécessité de la Révolution. — Règne de Louis XVI. — Portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — M. de Maurepas. — Double influence de la reine et de M. de Maurepas. — Ministère de M. de Turgot. — Les privilèges. — Misère publique. — La* guerre des farines. — *M. de Malesherbes. — Résistances de la noblesse, de la cour et des parlements aux réformes de M. de Turgot. — Chute de M. de Turgot. — Ministère de M. Necker. — Doctrines de cet homme d'état. — Economies et réformes. — Etat des finances. — Publication du* Compte-Rendu. — *Retraite de M. Necker. — M. de Calonne, ministre. — Les abus. — Le déficit. — Réunion des notables du 12 février au 25 mai 1787. — M. Loménie de Brienne succède à M. de Calonne. — — Les parlements. — Idée première de la convocation des Etats généraux. — Lit de justice du 6 août. — Exil du Parlement. — Rentrée du Parlement dans Paris. — Le Parlement refuse d'enregistrer les édits. — 1788. — Tactique parlementaire. — Projet de coup d'État contre les parlements. — Protestation des parlements. — Révolte partielle. — d'Espreménil. — Retraite de M. de Brienne. — Unanimité pour la convocation des Etats généraux. — Le roi fait appel aux publicistes. — Rentrée de M. Necker. — Formation de l'opinion publique. — Hésitations et lenteurs de M. Necker. — Le Parlement s'isole. — Vœux du Parlement. — Assemblée des notables du 6 octobre au 12 décembre 1788. — Travail des bureaux relatif au mode de convocation des Etats généraux. — Protestation contre les notables. — Déclaration du conseil du roi pour*

le doublement du tiers. — Triomphe de l'opinion publique. — 1789. — Signes précurseurs de la Révolution. — Opérations électorales. — Les cahiers. — Les clubs. — Le Palais-Royal. — Portrait du duc d'Orléans. — Les partis. — Les élections en province. — Portrait de Mirabeau. — Affaire Réveillon. — Les brigands. — *La veille du 4 mai.*

S'il s'agissait de rechercher ici les lois générales du développement des nations et en particulier de la nation française, il ne serait pas sans intérêt de démontrer que l'histoire entière de la France converge vers la Révolution. A travers ses transformations successives, ère féodale, renaissance, monarchie absolue, la France gravit lentement ce calvaire où elle doit, par sa propre immolation aux plus nobles principes, consommer l'œuvre de sa gloire. Mais le domaine des idées purement spéculatives n'entre pas dans le plan de ce livre. C'est dans la mêlée des faits, dans le drame des passions que nous devons pénétrer. Un coup-d'œil sur les causes les plus immédiates de cette révolution et sur la société du XVIIIe siècle nous y conduira.

La société du XVIIIe siècle.

Le XVIIIe siècle, en France, offre le spectacle d'un peuple qui, ayant épuisé le principe sur lequel il vivait, se voit, sous peine de mort, obligé d'en évoquer un nouveau. Après Louis XIV et Bossuet, la monarchie absolue a atteint son plus haut degré de puissance. Mais cette puissance, au lieu de tourner au profit de la justice, n'a servi qu'à celui de la gloire. Elle a épuisé toutes les ressources du pays. Il faut désormais qu'elle décline. Une constitution

meilleure de l'Etat est devenue indispensable. La raison publique est supérieure aux institutions. Les faits parlent et quels faits ! la banqueroute, la famine, l'épuisement d'un peuple entier ! Il peut encore exister une apparence d'obéissance aux lois, mais les cœurs la repoussent ; l'harmonie sociale est détruite.

Lorsqu'on se représente dans son ensemble l'œuvre des écrivains du XVIIIe siècle, lorsqu'on songe au public d'une pareille œuvre et qu'on place auteurs et public en face du régime sous lequel ils vivaient, on se demande comment un tel peuple put si longtemps vivre sous de telles lois. Or la conviction de cette impossibilité de vivre existait alors dans tous les esprits à commencer par l'esprit du roi, jusqu'à celui du dernier de ses sujets. Hommes d'Etat, courtisans et maîtresses en faisaient l'aveu dans leurs bons jours.

Mouvement scientifique.

Une providence admirable dans ses décrets et dont la science nouvelle a expliqué les phénomènes, précipitait le torrent des âmes dans ce même lit de la Révolution où devait s'engouffrer l'Europe entière. D'une main la destinée répandait les dissolvants les plus actifs ; de l'autre elle semait le grain des futures moissons. Ainsi, tandis que les ténèbres et la confusion envahissent les sphères politiques, nous assistons au magnifique tableau de la science qui semble, d'un même coup, déchirer tous ses voiles.

L'Encyclopédie.

L'*Encyclopédie* offre le splendide cortége de toutes les connaissances humaines résumées et offertes au monde. A l'inquiétude a succédé le doute, au doute l'examen, à l'examen la lumière. La physique, la géométrie, la chimie, les arts mécaniques semblent marcher, concurremment avec les sciences conjecturales, vers un but commun : la découverte de nouveaux principes de législation. A travers d'apparentes contradictions, qui souvent ne sont qu'un moyen d'échapper aux dangers du temps, un singulier esprit d'unité anime ces investigations de l'esprit humain. Déjà le XVIIIe siècle prépare l'œuvre du XIXe.

En regard de cette lente élaboration du principe nouveau, en face de ce grand travail qui n'est qu'une promesse, apparaissent toutes les causes qui achèvent la ruine du vieux monde. Quelle profondeur dans ces préparations providentielles dont va surgir la Révolution ! Comme l'ancienne base de l'autorité est minée de tous les côtés à la fois ! Quel accord merveilleux entre la science qui détruit et la science qui fonde !

Ruine du vieux principe économique.

Les sciences morales et politiques sont assez avancées pour que chacun puisse comprendre en quoi le régime des priviléges ne saurait pas plus être la source de la richesse des nations, que les corporations, les jurandes et les maîtrises ne peuvent être un moyen de développer l'industrie. Les grands critiques du XVIIIe siècle ont assez claire-

ment démontré que la loi de leur temps ne repose pas sur un principe chrétien. Variable et proportionnelle, mais en sens contraire à l'équité, elle est légère au fort et lourde au faible. De là un discrédit profond de tout ce qui gouverne, administre et légifère.

La philosophie de son côté, par l'organe des Condillac, des Helvetius, des d'Holbach rompt violemment avec l'école Cartésienne, et le spiritualisme chrétien du XVIIe siècle. Elle sait que le vieux monde s'est jadis appuyé sur ces théories d'un autre âge. Elle évoque au contraire toutes les puissances de la nature et des sens. Elle déifie l'homme comme pour le préparer par un orgueil immense, par une foi profonde en lui-même, à son œuvre de géant. Elle le pousse au sensualisme pour le conduire au scepticisme universel; elle l'entraîne au matérialisme parce que le matérialisme en fera un athée. Il semble qu'elle veuille le débarrasser du joug de Dieu lui-même, pour qu'il ne craigne point celui des rois coalisés. Le siècle de l'esprit se fait chair comme pour mieux comprendre les souffrances de cette chair du peuple broyée depuis quatorze siècles dans des institutions de fer. Et voici qu'en face de ce citoyen du XVIIIe siècle ainsi préparé pour la lutte comme Ajax et Promethée, voici que l'esprit de la guerre s'est éveillé dans l'âme de Frédéric le Grand et est venu enseigner aux générations de l'avenir de nouveaux moyens dans l'art de la des-

Révolution philosophique.

Destruction des principes religieux et politique.

truction. La Révolution pourra par ce développement des ressources militaires, précipiter vers la tombe tout ce qui, entre elle et ses volontés, voudra demain faire obstacle.

Dans cet essor général de la pensée, la raison de Pascal, l'ironie de Voltaire, le sentiment de Rousseau, l'égoïsme d'Helvétius, le déisme de Morellet et de Galiani, l'athéisme de Diderot, le matérialisme de d'Holbach, le sensualisme de Condillac, concouraient au total par des moyens divers à la ruine du principe religieux. Le principe politique n'était pas moins vivement attaqué.

Sous le règne de Louis XVI, il n'existait pas un homme lettré qui ne comprît que le roi ne pouvait plus être comme sous Louis XIV un individu réglant selon sa fantaisie les affaires de l'Etat. Dans l'excès de son enivrement, la nation avant de s'affranchir de toute incarnation monarchique voulait passer dans le roi, et au lieu de rester la servante du prince, faire de celui-ci le premier ministre de ses volontés.

Déplacement de la souveraineté.

La souveraineté aspirait à émaner de la circonférence au centre et non plus du centre à la circonférence, aspiration peu conforme à la loi ordinaire, mais qui caractérise les époques critiques. Ni dans le système économique, ni dans les institutions administratives et judiciaires, l'esprit ne pouvait se reposer sur quoi que ce fût d'équitable et de logique. Tout n'était qu'exception, privilége, véna-

lité, exaction, injustice, violence et torture. En traitant de l'impôt, les économistes, les Quesnay, les Turgot, les Necker, l'anglais Adam Smith, avaient émis des formules qui étaient la plus terrible condamnation de l'ordre de choses établi, puisque toutes les charges de l'Etat incombaient au moins riche des trois ordres et que les privilégiés, prêtres et nobles, n'y contribuaient en rien ou presque rien. Après des publicistes comme Montesquieu, comme Raynal, comme Mably, Mirabeau, Linguet, qui n'eût compris que le faisceau de l'autorité divisé en bailliages, diocèses, gouvernements, généralités, se disjoindrait dès que le despotisme n'en formerait plus le lien? Le corps même de la nation morcelé en provinces qui avaient leurs assemblées, leurs parlements, leurs codes sous forme de coutumes, ne pouvait-il pas, dans ce grand désarroi de la monarchie, se diviser et nous ramener au temps des Armagnacs et des Bourguignons? Le péril public n'était-il pas à la hauteur de la misère privée? La faiblesse n'était-elle pas au niveau de l'injustice?

A côté du principe religieux et du principe politique détruits restait le principe moral. A lui seul il eût pu sauver la nation, parce qu'il est l'aîné de la famille et que la famille est la molécule constitutive de ce qu'on nomme la patrie. Mais le principe moral n'était pas moins ruiné que les deux autres. Destruction du principe moral.

Il semble qu'après Louis XIV les rois aient dé-

sespéré de la monarchie. L'idéal de justice, d'harmonie et de bonheur commun que le peuple et les penseurs croyaient réaliser dans le roi, s'est évanoui.

Décadence de la monarchie.

Une effrayante réalité a succédé au mirage entrevu dans les *grands jours*, et dans cette puissance quasi-divine dont les pauvres et les faibles attendaient leur salut. Les rois n'ont plus foi en eux-mêmes. Ils font de la royauté une ferme dont ils tirent tout ce qu'ils peuvent pour subvenir au train d'une vie coupable. Comme de mauvais poètes rongés au cœur par l'ironie et par le doute, ils ont pris pour muse la Débauche. Ils se plongent dans le délire des sens, dans l'enivrement du despotisme, dans l'épuisement des délices de la matière. En descendant les degrés inférieurs de cette période de

Le Régent et Louis XIV.

notre histoire, en examinant le règne du Régent et celui de Louis XV, on croit lire quelqu'une de ces légendes formidables des mauvais jours de Rome, dont Tacite et Suétone nous ont légué l'horrible secret. Quel sombre érotisme que celui des débauches du Parc aux Cerfs ! Quel tableau ce Régent qui marche à la mort par la volupté, brave, la tête haute, comme s'il allait à l'ennemi, et voyant, le rire aux lèvres, sa chair décomposée tomber, lui vivant, de la charpente de son corps ! Quel spectacle ce roi Louis XV dont le cœur ne recèle plus d'autre sentiment que le mépris des hommes, dont l'esprit n'a plus qu'une pensée : la soif et la crainte de la mort ; timide, desséché, sans amour

du pays, sans croyance dans la monarchie, poursuivi par le démon de la solitude, incestueux, funèbre, et n'échappant à l'ennui qui le ronge qu'en se plongeant dans un plaisir où s'énervent tous les ressorts de son âme sans assouvir sa soif de vivre, sans apaiser son dégoût de la vie !

De là naquit cette corruption des mœurs publiques, qui se prolongea jusque sous le Directoire et le Consulat, et qui rendait si différents des hommes de notre temps le petit nombre de ceux qui survécurent et qu'il nous fut permis d'étudier. Du trône, la corruption descendit parmi les privilégiés d'abord, les nobles de cour et le haut clergé. Richelieu et Talleyrand sont restés comme des types de cette corruption et suffisent pour la caractériser. Le tiers-état lui-même n'échappa pas à cette lèpre. Le tiers-état se composait de deux éléments : la bourgeoisie et le peuple. La première, élevée sous la Régence de tout ce dont s'abaissèrent la noblesse et le clergé, déjà initiée à la spéculation par Law, émancipée par l'intelligence, le fut aussi par le relâchement des mœurs. La conscience de ses aptitudes et de ses droits se mariait en elle à l'absence de respect. Elle se trouva ainsi formée pour la Révolution et prête à poursuivre le succès par tous les moyens possibles; elle put ainsi arriver, par l'abus des coups d'État, à une sorte de radicalisme à la Machiavel, qui consiste à ne reculer devant l'emploi d'aucun expédient. Le peuple, de son côté,

Démoralisation des hautes classes.

1788. trouva rien de plus efficace, et ne pouvant plus gouverner, il se retira le 25 août 1788 en conseillant la prompte convocation des Etats-Généraux et le rappel de M. Necker, que le roi reprit à contre cœur. Le peuple traîna par les rues un mannequin représentant M. Loménie de Brienne, et le brûla. Il portait à la fois le poids de ses propres fautes et celui des fautes de M. de Calonne. Il amassa pour consolation une grosse fortune faite en dix-sept mois de pouvoir.

Retraite de M. de Brienne.

Unanimité pour la convocation des États-généraux.

Un fait singulier naquit de cette situation unique dans l'histoire; c'est que tous les partis, toutes les opinions, le roi, la cour, les parlements, le peuple entier se trouvèrent d'accord. Il y eut unanimité sur la nécessité de convoquer les Etats-généraux. Mais chacun attendait de cette mesure extraordinaire des résultats forts différents. C'était l'urne de la destinée. Plus d'une fois la royauté dans ses jours de péril, lorsqu'il avait fallu combattre les prétentions exorbitantes des hautes classes, s'était appuyée sur le peuple; et par cet instinct d'unité, par cet amour de la justice qui distinguent le peuple français, la monarchie sous Louis XI, Louis XIII et Louis XIV avait enfin triomphé du principe oligarchique si profondément empreint dans nos institutions depuis le moyen-âge. Louis XVI essaya de séduire le tiers-état et de le mettre dans les intérêts de la monarchie contre le parlement. La convocation des Etats-généraux fut d'abord fixée

au 1er mai 1788. La Révolution cherchait une date. 1788.

Une quatrième question fut mise à l'ordre du jour de la nation : quel serait le mode de réunion des Etats-généraux ? Déjà, par un arrêt du Conseil en date du 5 juillet, un appel direct avait été fait aux publicistes. La monarchie prenait l'initiative, et, par un brusque changement de tactique, elle allait au-devant de la Révolution, lançant elle-même ses premiers et redoutables problèmes au génie du pays. La rentrée de M. Necker, les mesures de clémence qui furent le signal de son retour aux affaires, le rappel des exilés, la mise en liberté des prisonniers, l'amnistie des parlements, leur réintégration, la reprise du crédit, laissant pour ainsi dire la pensée publique libre des soucis du présent, contribuèrent à l'expansion des esprits. Une multitude de brochures répondirent à l'appel du roi. Une puissance encore inconnue et qui, à dater de cette époque devait mener le monde, l'opinion se dégagea soudain. Pour la première fois le peuple, représenté par les penseurs, eut conscience de sa vie intellectuelle et de sa force morale. Les politiques succédaient aux philosophes, la science des faits remplaçait la pure métaphysique et trouvait dans la multitude le bon sens suffisant pour se faire comprendre. Des hommes qui devaient à divers titres marquer dans la Révolution, le comte de Mirabeau, Brissot, Malouet, Mounier, Servan, Thouret,

Le roi fait appel aux publicistes.

Rentrée de M. Necker.

Formation de l'opinion publique.

sauvé du scepticisme et des mauvaises mœurs par la souffrance et la misère, put conserver la bonne foi nécessaire pour l'accomplissement des grands actes nationaux, et l'énergie de l'héroïsme des champs de bataille.

Toutes ces vérités éclatent dans les faits. Etudiez les mœurs privées des représentants du peuple à la Constituante, à la Législative, à la Convention, et vous verrez comme le relâchement s'y mêle naïvement à je ne sais quel héroïsme moitié théâtral, moitié convaincu.

C'est dans les mémorialistes, dans les poètes, dans les mauvais écrivains du temps, qu'il est surtout curieux de surprendre le secret des mœurs domestiques de cette époque. Jean-Jacques Rousseau et Boufflers s'y tiennent par la main. Une sorte de sentimentalité vertueuse dans le libertinage, anime ces pages et montre à quel degré de subversion le principe moral est descendu.

Nécessité de la Révolution.

On sent alors combien tout est prêt pour la Révolution, puisque la famille elle-même, dernier soutien des empires, n'est plus là pour protéger l'Etat. Et par un retour logique, mieux que jamais on sent que cette révolution est devenue indispensable; qu'elle seule peut sauver de la mort, de l'abjection cette nation pourrie, en réveillant en elle les grandes sources du pathétique, en la plongeant dans l'héroïsme et dans le sang comme en un bain suprême qui seul peut, au risque de l'anéantir, lui rendre la vertu de la vie.





Imp. Paris

MARIE-ANTOINETTE

WARTEL

DE BROISE, EDITEURS

Tel était, dans son ensemble, l'état politique et moral de la France à l'avènement de Louis XVI. Le plan général de l'idée du moyen-âge subsistait encore dans les institutions, mais l'esprit qui la vivifiait s'était retiré de ces institutions, de sorte que, tout en paraissant constituée, la société française était en pleine anarchie. On le savait. L'esprit d'opposition avait pénétré dans le pays. Sa puissance avait grandi en raison de la nécessité de réformer les abus. La Révolution avait été prédite par Rousseau dès 1762. Tous les penseurs l'avaient annoncée. On l'attendait comme un Messie. Devait-elle se faire d'en haut ou d'en bas? Nul ne le savait et n'avait de parti pris à cet égard.

Règne de Louis XVI.

La vieille habitude française d'attendre tout du gouvernement, fit qu'on espéra dans Louis XVI comme on avait espéré dans Louis XV. La pureté de ses mœurs contrastait si avantageusement avec la dépravation de celles du feu roi, sa bonté naturelle, son éloignement pour les mesures arbitraires, sa piété, son esprit de justice, firent oublier ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans son éducation livrée au parti des Jésuites. Il avait vingt ans. Il venait d'épouser une jeune archiduchesse d'Autriche, la fille de Marie-Thérèse, qui joignait à la plus rare beauté toutes les grâces de l'esprit et de l'élégance. Comment supposer qu'un jeune roi et une jeune reine ne feront pas le bonheur du peuple?

Portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Lorsque le 11 mai 1774, le roi Louis XVI monta

sur le trône, la nation sembla donc se tourner vers la monarchie et lui demander l'accomplissement de cette révolution prédite, attendue, indispensable. Le besoin d'action, l'esprit de réforme, le désir de l'inconnu, se mêlaient à l'esprit de raillerie, qui ne recule devant aucune audace, et en même temps à une fièvre d'enthousiasme capable des plus grandes choses. On avait tant abusé du pays, que le mot lui-même s'était assis dans la langue et que les âmes n'avaient qu'une pensée : la réforme des abus.

Le jeune roi comprit ce que la nation attendait de lui. Son premier instinct fut conforme à son excellente nature. Il accepta cette mission que la Providence lui envoyait ; mais timide, embarrassé dans une lourdeur générale d'esprit et de corps, hésitant, scrupuleux, il eut peur de son inexpérience et voulut abriter sa jeunesse sous l'autorité

M. de Maurepas. d'un ministre de soixante-treize ans, M. de Maurepas. Celui-ci ayant été jadis écarté de la cour par madame de Pompadour, apportait aux affaires un parfum d'indépendance qui devait plaire à la nation. Mais ce n'était en réalité qu'un courtisan frivole et paresseux, trop fier pour se plier au joug des favorites ; il n'avait pourtant d'autre pensée que de plaire au roi, d'éliminer les difficultés de la situation et de choisir des ministres comme on a recours à d'habiles commis dans une liquidation difficile.

Deux influences planèrent alors sur le faible Louis XVI : celle de son vieux ministre et celle de sa jeune femme. Ces deux influences se combattaient. Il en résultait dans les actes du roi un caractère d'incertitude de mauvais augure. Ce fut dans ces fâcheuses conditions que le gouvernement se mit à l'œuvre. Comme il s'agissait de réformer les abus, il fallait des hommes de mouvement. Le roi n'aimait pas les philosophes. M. de Maurepas choisit des économistes. Le premier fut M. de Turgot, qui s'adjoignit un homme de robe, M. de Malesherbes.

Double influence de la reine et M. de Maurepas.

M. de Turgot était un ancien intendant du Limousin, qui se distinguait des hommes de sa condition par ses lumières et par sa générosité. Excellent administrateur, il avait en outre étudié les principes généraux de l'économie publique et exposé ses propres doctrines dans un ouvrage sur la *formation et la distribution des richesses*. Il n'avait pris parti ni pour Quesnay et les physiocrates, ni pour M. de Gournay et les industriels. Les maximes des uns et des autres pouvaient, selon lui, trouver une utile application. Le mal était assez varié, assez multiple pour avoir besoin de plusieurs médecins. Sa hauteur de vues permit à Turgot d'en embrasser l'ensemble. L'intrépidité de son caractère lui inspira la pensée d'attaquer le mal partout à la fois.

Ministère de M. de Turgot.

Ce grand destructeur prit pour principe l'égalité devant la loi et l'unité gouvernementale. Or, la France était alors livrée sur toute sa surface et dans

sur le trône, la nation sembla donc se tourner vers la monarchie et lui demander l'accomplissement de cette révolution prédite, attendue, indispensable. Le besoin d'action, l'esprit de réforme, le désir de l'inconnu, se mêlaient à l'esprit de raillerie, qui ne recule devant aucune audace, et en même temps à une fièvre d'enthousiasme capable des plus grandes choses. On avait tant abusé du pays, que le mot lui-même s'était assis dans la langue et que les âmes n'avaient qu'une pensée : la réforme des abus.

Le jeune roi comprit ce que la nation attendait de lui. Son premier instinct fut conforme à son excellente nature. Il accepta cette mission que la Providence lui envoyait; mais timide, embarrassé dans une lourdeur générale d'esprit et de corps, hésitant, scrupuleux, il eut peur de son inexpérience et voulut abriter sa jeunesse sous l'autorité d'un ministre de soixante-treize ans, M. de Maurepas. Celui-ci ayant été jadis écarté de la cour par madame de Pompadour, apportait aux affaires un parfum d'indépendance qui devait plaire à la nation. Mais ce n'était en réalité qu'un courtisan frivole et paresseux, trop fier pour se plier au joug des favorites; il n'avait pourtant d'autre pensée que de plaire au roi, d'éliminer les difficultés de la situation et de choisir des ministres comme on a recours à d'habiles commis dans une liquidation difficile.

M. de Maurepas.

ulcères. Le pain, le vin, la viande et le sel étaient devenus un luxe. La noblesse ne vivifiait plus les campagnes comme au moyen-âge. Elle n'y paraissait que pour chasser, détruire, sévir et exercer les méfaits du despotisme. Le reste du temps, elle assaillait la cour dans l'espoir d'arracher des grâces au roi.

Soumise à un pareil régime, la France offrait le spectacle misérable d'un pays écrasé par ses mauvaises lois, d'un peuple généreux réduit à la révolte. La production avait baissé par l'impossibilité du travail. On marchait géométriquement à la disette. Douze cent mille mendiants infestaient les prisons, les renfermeries et les routes. Il y eut des contrées décimées par l'épidémie de la faim. On mangea de l'herbe comme les bœufs. Le fait n'était déjà plus nouveau en France, et Saint-Simon, sous le Régent, avait écrit à un prélat, son ami, la confidence de ces horreurs. Misère publique.

Les lettres de cachet, les bastilles, la torture et la censure, cette torture de la pensée, couronnaient dignement l'édifice de ce monstrueux régime. L'honnête et vertueux Malesherbes devait porter ses efforts de ce côté, rendre à la sécurité individuelle, à la conscience et à la pensée, leurs garanties légales, tandis que Turgot, avec une patience que rien ne lassait, continuait de tracer son profond sillon dans ce sol hérissé de rochers et de ronces. M. de Malesherbes.

Le roi crut en ce grand ministre, l'estima, le

Résistance de la noblesse, de la cour et des parlements.

vénéra, encouragea son œuvre gigantesque, essaya même de s'y associer. Mais quand il vit la noblesse et le clergé révoltés contre l'idée qu'on pût songer à exiger d'eux la même participation que le tiers aux charges de l'Etat ; quand les parlements, amis de la forme, se furent effrayés en voyant tomber le vieux moule économique dans lequel étaient emprisonnés les robustes membres de la France ; quand les courtisans les plus chers, quand la reine et les femmes de la cour eurent poussé des cris de détresse, au moindre projet de réforme sur les dépenses et les traitements, le faible roi ne se sentit pas le courage de lutter contre cette conspiration des abus et des priviléges. Il secoua la tête en disant que M. de Turgot et lui étaient les seuls du royaume qui voulussent le bonheur du peuple, mais il s'en lava les mains, comme Pilate, et laissa le peuple crucifié continuer sa marche au supplice.

Guerre des farines.

Une crise de subsistances précipita M. de Turgot du pouvoir. Conformément à ses principes, il avait fait décréter la libre circulation et exportation des grains. Mais ce système, excellent en temps normal, et avec la réciprocité de la part des nations voisines, favorisa, en temps de disette et avec des voisins prohibitionnistes, de coupables spéculations. C'est ce qui arriva en 1776. Il y eut des troubles dans les provinces et à Paris. On nomma *guerre des farines* ces émeutes qui effrayèrent le

roi. Mais Turgot, inflexible dans les principes de son école, abolit la taxe du pain que le roi venait de rétablir, fit charger l'émeute par le maréchal de Biron, emprisonna les meneurs, et aidé de Malesherbes, écarta le parlement qui avait voulu intervenir. Le parlement, convoqué à Versailles pour un lit de justice, reçut du roi défense de faire des remontrances.

Résistance des privilégiés aux réformes de Turgot.

Cependant, M. de Turgot se maintint à travers ces périls jusqu'au moment où ses réformes touchèrent aux questions d'impôt. Mais dès que, par l'abolition des corvées (3 février 1776), il dut mettre à la charge des biens-fonds de la noblesse le fardeau qui pesait si lourdement sur le travail, la guerre entre les privilégiés et lui fut sans merci. Le parlement, la noblesse, Miroménil, Maurepas, firent entendre des paroles d'un autre âge. Le roi soutint encore son ministre dans le lit de justice du 12 mars 1776. Ce fut son dernier effort. La faiblesse de son caractère ne lui permettait pas une plus longue résistance. Malesherbes, épuisé, s'était retiré de la lutte. Turgot tomba, laissant derrière lui les ruines irréparables d'institutions barbares, déviées de leur véritable esprit et que les privilégiés devaient en vain tenter de rétablir.

Chute de M. de Turgot.

Le peuple veillait. Le premier souffle de la Révolution avait passé sur la France. Les femmes elles-mêmes arboraient, jusque dans le nom et la forme de leurs coiffures, le pavillon de la révolte. Les

échos du nouveau monde apportaient au vieux continent des paroles d'indépendance. Les cœurs et les imaginations étaient aux *insurgents*, comme on nommait alors les rebelles des colonies anglaises en Amérique, dont la France soutenait la cause.

Un intendant, moins austère que M. de Turgot, Clugny, occupa pendant six mois ce poste de contrôleur général des finances, qui, en réalité, n'était plus tenable. Mais la nécessité des réformes était si évidente, que, malgré les colères suscitées par M. de Turgot, le roi eut encore recours à un économiste, M. Necker. C'était un banquier Genevois, appartenant à une famille qui a fait du bruit dans le monde, par la plume et par la parole. M. Necker était le type de ce que Napoléon Ier nomma depuis les *idéologues*. M. de Maurepas s'en était épris. Les grands seigneurs philosophes du règne de Louis XVI aimaient les novateurs et les théoriciens.

Ministère de M. Necker.

Doctrines de cet homme d'Etat.

Les idées économiques de M. Necker différaient de celles de M. de Turgot. La doctrine de ce banquier humanitaire n'est pas facile à dégager. Elle tend à une sorte de principe réglementaire vaguement défini. L'un des premiers il souleva contre les doctrines des économistes ces objections qui devaient, cinquante ans plus tard, retentir avec tant d'éclat sous le règne de Louis-Philippe. Il prétendait, contrairement à M. de Turgot, que la liberté était impuissante à protéger le faible, que la propriété était oppressive et que la concurrence re-

celait un germe de despotisme, le despotisme des choses substitué à celui des personnes. Dans un ouvrage sur *la législation et le commerce des grains,* il avait osé dire que le peuple ne possédant rien, n'ayant rien à défendre, se souciait fort peu des lois de justice et de propriété, et que, pour lui, la question se bornait à travailler ou à mourir. Tous ces raisonnements étaient gros de ces questions sociales qui devaient, un demi-siècle plus tard, se réveiller avec tant d'énergie. Mais Necker, comme ceux qui l'ont suivi dans cette voie, était plus habile dans la critique que dans la création, plus raisonneur que réalisateur. Ses idées soulevèrent beaucoup de passions en sens divers. Elles n'aboutirent à rien de pratique. Prématurées, incomplètes, elles obtinrent une immense popularité sans résultat. L'heure de reconstruire n'était pas venue. Il s'agissait d'abord de délivrer la France de ses gothiques institutions.

Economies et réformes.

Honnête homme, méthodique, économe, M. Necker apporta d'ailleurs, dans l'exercice du pouvoir, les qualités d'un banquier et réussit à rétablir le crédit par la confiance. Quelques mesures populaires, notamment l'édit de la suppression de la main-morte dans les domaines royaux, signalèrent son administration. Mais l'état des finances nécessitait des mesures devant lesquelles il devait, comme Turgot, rencontrer la plus aveugle hostilité.

1787. parlement refusa d'enregistrer la subvention territoriale.

Ceci montre bien le côté misérable du conflit qui s'était engagé entre la monarchie et les privilégiés. La question d'argent se cachait sous la pompe des discours. La nation était épuisée, les privilégiés ne voulaient rien donner et la monarchie devait faire face à la dette, aux dépenses de l'Etat et aux prodigalités de la cour.

Les parlements. Les parlements formaient dans la nation une vieille puissance oligarchique basée sur le privilége, se ralliant aux privilégiés contre la monarchie quand celle-ci voulait le bien du peuple, tantôt se liguant avec le peuple contre les autres privilégiés, mais aspirant à une vie politique propre. L'usage d'enregistrer les édits, qui remontait aux temps les plus obscurs de la monarchie, avait donné à ces compagnies une autorité considérable. Elles faisaient des *remontrances* au roi, et le roi les *blâmait*, les exilait, les embastillait même quelquefois. Mais elles renaissaient toujours. Les parlements, s'unissant au besoin les uns aux autres en un seul corps, et ne se distinguant plus que par classes, devenaient indestructibles.

Le parlement de Paris donna le change à l'opinion. Il feignit de prendre parti pour le peuple en élevant la voix contre ceux des nouveaux édits qui atteignaient le grand nombre; et, avec un art véritablement perfide, il fronda la cour et ses mœurs.

assemblées provinciales, M. de Calonne n'excita que des méfiances et des colères. On lui demanda compte de son administration : elle était déplorable. Le garde des sceaux, Miromesnil, ami du parlement, se tourna contre lui. L'opposition était conduite par un prélat ambitieux, frivole et corrompu, M. Loménie de Brienne, archevêque de Sens, qui aspirait au pouvoir. M. de Calonne chargea Necker du poids de ses propres fautes, obtint son exil et le remplacement de Miromesnil par Lamoignon; mais l'opposition triompha. L'ex-contrôleur-général jugea prudent de chercher asile en Angleterre. 1787.

M. de Brienne succède à M. de Calonne.

M. de Brienne, qui lui succéda, jouissait de la protection de Marie-Antoinette, de la faveur des femmes. Les Notables lui accordèrent ce qu'ils avaient refusé à son prédécesseur. La dernière séance offrit même un certain caractère d'enthousiasme. Un gentilhomme qui s'était distingué en Amérique, et dont le nom rayonnait alors de tout l'éclat de sa jeune gloire, le général Lafayette, demanda l'état civil des protestants et la suppression des lettres de cachet. Mais nous étions encore loin de la nuit du 4 août, et cette magnanimité des Notables fut plus apparente que réelle. Le privilége, vaincu sur le terrain de la cour, comptait bien se retrancher dans le parlement. Quand l'assemblée des Notables fut dissoute, et que M. de Brienne voulut passer à la mise en vigueur de ces mêmes édits qu'il avait combattus sous M. de Calonne, le

1787. ordonna l'enregistrement des édits. On siffla et on chargea les gens du comte d'Artois, qui était du parti de la reine et de Calonne, lorsqu'il alla faire enregistrer les édits à la cour des comptes. Le comte de Provence, remplissant la même mission à la cour des aides, fut l'objet d'une ovation populaire. Quant au parlement, qui avait protesté contre les ordres du roi, accueilli une plainte contre Calonne, il fut exilé à Troyes, et, par une conspiration générale des gens de robe, l'administration de la justice demeura suspendue.

Exil du parlement.

Dans les circonstances de ce genre, le parlement prenait une attitude de victime et en recueillait tous les avantages. Mais l'ennui l'obsédait bientôt. Le pouvoir, de son côté, se fatiguait d'une situation embarrassante. Des entremetteurs se produisaient. On négociait secrètement et l'on entrait en accommodement. M. de Brienne offrit d'abandonner le projet d'impôt territorial en échange d'un emprunt de quatre cent quarante millions divisé en plusieurs séries. Il promettait en outre la convocation des Etats-généraux dans un délai de cinq années.

Rentrée du parlement dans Paris.

La négociation fut sans doute mal conduite. Soit erreur de M. de Brienne, soit mauvaise foi chez ses adversaires, le parlement, après avoir fait dans Paris une rentrée triomphale, prit, dans la séance royale du 20 novembre, une attitude menaçante. L'esprit de la Révolution agitait déjà quelques uns de ces parlementaires et leur communiquait sa vio-

L'impôt du timbre masquait l'impôt territorial. En réalité, celui-là seul préoccupait le parlement. Mais à côté des intérêts les plus grossiers, il est juste de tenir compte des intérêts d'ambition et de principes. Les premiers étaient représentés par les partisans du duc d'Orléans, les seconds par Duport et les jeunes conseillers épris des idées constitutionnelles. 1787.

Ces idées entraînèrent la discussion. De cette discussion jaillit le mot *Etats-généraux*. Prononcé par hasard, ou plutôt amené par la logique du discours, il produisit sur les esprits l'effet du feu sur une traînée de poudre. Les pairs assistaient ce jour-là à la séance du parlement, et parmi eux le duc d'Orléans, frère du roi, qui déjà, dans l'assemblée des Notables, s'était signalé à l'attention publique par son libéralisme. La pensée d'une convocation des Etats-généraux trouva donc de l'écho jusque dans les rangs de la pairie. Par une tactique aussi habile qu'imprévue, le parlement rendit la convocation des Etats-généraux indispensable en déclarant qu'il n'avait pas qualité pour consentir l'impôt, que la nation seule, par la personne de ses mandataires, était compétente en pareille matière. Tous les moyens d'opposition étaient alors accueillis avec ardeur. On ne s'arrêta pas aux palinodies du parlement et le mot *Etats-généraux* devint un cri public. Idée première de la convocation des États-généraux.

M. de Brienne fit mander le parlement à Versailles. Dans un lit de justice tenu le 6 août, le roi Lit de justice du 6 août.

1787. ordonna l'enregistrement des édits. On siffla et on chargea les gens du comte d'Artois, qui était du parti de la reine et de Calonne, lorsqu'il alla faire enregistrer les édits à la cour des comptes. Le comte de Provence, remplissant la même mission à la cour des aides, fut l'objet d'une ovation populaire. Quant au parlement, qui avait protesté contre les ordres du roi, accueilli une plainte contre Calonne, il fut exilé à Troyes, et, par une conspiration générale des gens de robe, l'administration de la justice demeura suspendue.

Exil du parlement.

Dans les circonstances de ce genre, le parlement prenait une attitude de victime et en recueillait tous les avantages. Mais l'ennui l'obsédait bientôt. Le pouvoir, de son côté, se fatiguait d'une situation embarrassante. Des entremetteurs se produisaient. On négociait secrètement et l'on entrait en accommodement. M. de Brienne offrit d'abandonner le projet d'impôt territorial en échange d'un emprunt de quatre cent quarante millions divisé en plusieurs séries. Il promettait en outre la convocation des Etats-généraux dans un délai de cinq années.

Rentrée du parlement dans Paris.

La négociation fut sans doute mal conduite. Soit erreur de M. de Brienne, soit mauvaise foi chez ses adversaires, le parlement, après avoir fait dans Paris une rentrée triomphale, prit, dans la séance royale du 20 novembre, une attitude menaçante. L'esprit de la Révolution agitait déjà quelques uns de ces parlementaires et leur communiquait sa vio-

lence. S'il s'agissait d'une séance ordinaire, pourquoi les appelait-on à Versailles? Un prince du sang prit la parole. Son front reflétait en quelque sorte les passions de l'assemblée, et, s'adressant au roi : — « Sire, articula-t-il, est-ce un lit de justice ou une séance libre ? » — « C'est une séance royale, » — répondit Louis XVI. Le parlement, indigné, se regarda comme pris au piége et refusa d'enregistrer les édits. Le roi passa outre. Deux des plus violents conseillers furent exilés, ainsi que le duc d'Orléans, que tous les gentilshommes philosophes et les notabilités parlementaires allèrent visiter à sa résidence de Villers-Coterets. L'opposition éclatait partout à la fois, dans le peuple, à la cour, au parlement. Contre qui? Evidemment contre les institutions. Nul n'avait de haine contre la personne du roi.

1788.

Le parlement refuse d'enregistrer les édits.

La lutte continua l'année suivante et reproduisit les mêmes péripéties le 4 janvier 1788, à propos des lettres de cachet que le parlement abolit, que le roi maintint et que le parlement abolit de nouveau. La tactique de l'opposition parlementaire que nous avons vue fleurir en France soixante ans plus tard était organisée. Affamer le pouvoir en lui refusant impôts et emprunts; le désarmer en lui retirant les moyens de sévir, ou s'il persistait, suspendre indéfiniment le cours de la justice : telle était cette tactique dont M. Loménie de Brienne comprit toute la profondeur. Mais il n'avait pour vaincre ses résistances ni l'âme ni l'intelligence

Tactique parlementaire.

1788. d'un homme d'Etat. — Il ne commandait point le respect par de grands actes politiques. Il avait sous Louis XV abandonné la Pologne; il abandonna la Hollande qui demandait du secours contre la Prusse. Faible, cupide, imprévoyant, sans vues, sans système, il avait en outre ce malheur d'être ouvertement soutenu par Marie-Antoinette, dont l'impopularité grandissait avec les périls de la monarchie.

Projet d'un coup d'Etat contre les parlements.

L'idée d'un coup d'Etat naquit dans la pensée de M. de Brienne de la difficulté de sa situation. Il s'en ouvrit au garde des sceaux M. de Lamoignon, l'ennemi radical des parlements. Tous deux concertèrent et firent adopter par le roi un plan beaucoup plus énergique que celui de M. de Maupeou. Ce plan consistait à briser la puissance des parlements en leur enlevant l'enregistrement des édits et des lois, privilége dont ils étaient en possession depuis Philippe-le-Bel. Une cour plénière choisie par le roi dans la pairie, la noblesse, l'armée, le clergé, devait désormais remplir cet office. Le coup d'Etat fut élaboré, préparé dans un profond mystère. Mais il transpira quelque chose de l'imprimerie où se fabriquaient les édits. Un conseiller qui depuis quelque temps se faisait remarquer par une agitation et un zèle d'opposant poussés jusqu'à la fièvre, M. d'Espreménil, corrompit un ouvrier et en obtint un exemplaire, à l'aide duquel il put démasquer à sa compagnie tout le plan de M. de Lamoignon.

Le coup d'Etat eut lieu pourtant et manqua. La magistrature entière fut exilée d'un seul coup, mais la cour plénière, flétrie dans l'opinion, impossible à constituer au milieu des entraves suscitées au pouvoir, devint introuvable. Les parlements de Paris, de Rennes, de Grenoble, le Châtelet protestèrent dans les termes les plus énergiques. Des révoltes partielles éclatèrent dans sept ou huit provinces. Les soldats refusèrent de marcher contre le peuple. Quand l'officier chargé d'arrêter le conseiller d'Espreménil et deux autres de ses collègues se présenta dans le parlement assemblé, ces magistrats, au milieu d'un solennel silence, s'écrièrent soudain : « Nous sommes tous d'Espreménil ! » Cependant, le conseiller s'étant généreusement livré, fut escorté par le peuple. La France entière était en état de révolte ou de trouble. Le roi et les ministres, sans parlements, sans cour plénière, ne pouvant même plus recourir aux lits de justice, se trouvèrent dépourvus de moyens de gouvernement.

1788.

Révoltes partielles.

D'Espreménil.

Le mot Etats-généraux avait été bien souvent prononcé. Le roi, malgré sa répulsion pour cette grande mesure dont la monarchie n'usait qu'à toute extrémité et qu'on n'avait pas employée depuis 1614, comprit qu'il ne lui restait plus d'autre ressource. Une assemblée du clergé, réunie à la hâte et pour les besoins du moment par M. de Brienne, indiqua le même remède. Le ministre ne

1788. trouva rien de plus efficace, et ne pouvant plus gouverner, il se retira le 25 août 1788 en conseillant la prompte convocation des Etats-Généraux et le rappel de M. Necker, que le roi reprit à contre cœur. Le peuple traîna par les rues un mannequin représentant M. Loménie de Brienne, et le brûla. Il portait à la fois le poids de ses propres fautes et celui des fautes de M. de Calonne. Il amassa pour consolation une grosse fortune faite en dix-sept mois de pouvoir.

Retraite de M. de Brienne.

Unanimité pour la convocation des États-généraux.

Un fait singulier naquit de cette situation unique dans l'histoire ; c'est que tous les partis, toutes les opinions, le roi, la cour, les parlements, le peuple entier se trouvèrent d'accord. Il y eut unanimité sur la nécessité de convoquer les Etats-généraux. Mais chacun attendait de cette mesure extraordinaire des résultats forts différents. C'était l'urne de la destinée. Plus d'une fois la royauté dans ses jours de péril, lorsqu'il avait fallu combattre les prétentions exorbitantes des hautes classes, s'était appuyée sur le peuple ; et par cet instinct d'unité, par cet amour de la justice qui distinguent le peuple français, la monarchie sous Louis XI, Louis XIII et Louis XIV avait enfin triomphé du principe oligarchique si profondément empreint dans nos institutions depuis le moyen-âge. Louis XVI essaya de séduire le tiers-état et de le mettre dans les intérêts de la monarchie contre le parlement. La convocation des Etats-généraux fut d'abord fixée

au 1er mai 1788. La Révolution cherchait une date. 1788.

Une quatrième question fut mise à l'ordre du jour de la nation : quel serait le mode de réunion des Etats-généraux ? Déjà, par un arrêt du Conseil en date du 5 juillet, un appel direct avait été fait aux publicistes. La monarchie prenait l'initiative, et, par un brusque changement de tactique, elle allait au-devant de la Révolution, lançant elle-même ses premiers et redoutables problèmes au génie du pays. La rentrée de M. Necker, les mesures de clémence qui furent le signal de son retour aux affaires, le rappel des exilés, la mise en liberté des prisonniers, l'amnistie des parlements, leur réintégration, la reprise du crédit, laissant pour ainsi dire la pensée publique libre des soucis du présent, contribuèrent à l'expansion des esprits. Une multitude de brochures répondirent à l'appel du roi. Une puissance encore inconnue et qui, à dater de cette époque devait mener le monde, l'opinion se dégagea soudain. Pour la première fois le peuple, représenté par les penseurs, eut conscience de sa vie intellectuelle et de sa force morale. Les politiques succédaient aux philosophes, la science des faits remplaçait la pure métaphysique et trouvait dans la multitude le bon sens suffisant pour se faire comprendre. Des hommes qui devaient à divers titres marquer dans la Révolution, le comte de Mirabeau, Brissot, Malouet, Mounier, Servan, Thouret,

Le roi fait appel aux publicistes.

Rentrée de M. Necker.

Formation de l'opinion publique.

1788. Volney, Condorcet, l'abbé Siéyès, Rabaut Saint-Étienne, d'Entraigues, prirent part à cette lutte et lui donnèrent de la grandeur et de l'éclat.

Les droits du tiers-état qui, selon l'expression de Chamfort et de l'abbé Siéyès, n'était rien et devait être tout, les principes généraux du gouvernement constitutionnel et le programme des libertés publiques qui l'accompagne jaillirent de ce mouvement intellectuel. Les doctrines générales de la philosophie au XVIII[e] siècle, le goût des institutions anglaises et surtout la nécessité d'un régime libéral transitoire, qui permît de briser des institutions surannées, ne pouvaient rien engendrer de plus.

Cette unanimité de l'opinion aurait dû suffire à M. Necker pour trancher les questions relatives au nombre des députés des divers ordres et à l'élection par bailliages ou proportionnellement à la population. Il était évident que ces questions devaient être résolument décidées par le ministre dans le sens le plus favorable à l'égalité civile et politique De plus longs débats ne pouvaient que consommer l'avilissement des classes supérieures devant la nation en les mettant dans le cas de démasquer leur égoïsme. Mais Necker, au sein d'une popularité immense, semblait chaque jour perdre la force d'impulsion dont il avait fait preuve sous Turgot. Il devenait timide, hésitant. La Révolution allait trop vite pour que cet esprit lent et méthodique la pût suivre. Et quand il eût fallu étonner le parti du

Hésitations de M. Necker.

mouvement en s'emparant de l'initiative de toutes les réformes, il ne songeait déjà plus qu'au rôle de modérateur. 1788.

Le parlement, plus timide encore, prenait dans la question électorale une attitude bien peu conforme à ses actes précédents. Il déclarait dans l'enregistrement de l'édit de convocation qu'en distinguant dans les états de 1614 la convocation, la composition et le nombre, la convocation par bailliages et sénéchaussées lui paraissait la meilleure; que la composition, droit naturel, appartenait à l'électeur; pour le nombre, il s'en remettait au roi. Cette forme de 1614 était déjà jugée dans l'opinion. Elle assignait un député par bailliage, sans tenir compte de la différence de population qui existait entre telle ou telle de ces circonscriptions judiciaires (1). Les pairs qui siégeaient à cette séance (15 décembre 1788) adhérèrent à ces conclusions et en partagèrent l'impopularité. Le parlement passa pour avoir trahi le roi et le peuple. Il est pourtant juste d'ajouter que cette réserve était suivie de vœux qui donnaient au sentiment public une assez large satisfaction. Le parlement s'isole.

Le parlement suppliait le roi, lorsqu'il convoquerait les Etats-généraux, de déclarer et consacrer : Vœux du parlement.

« Le retour périodique des Etats-généraux;

(1) Pour ne citer qu'un exemple, le bailliage de Vermandois contenait 774,504 âmes; celui de Dourdon, 7,462.

1788. » Leur droit d'hypothéquer aux créanciers de l'Etat des impôts déterminés;

» Leur obligation envers les peuples de n'accorder aucun autre subside qui ne soit défini pour la somme et pour le temps;

» Leur droit de fixer et d'assigner librement, sur les demandes dudit seigneur roi, les fonds de chaque département;

» La résolution dudit seigneur roi de concerter d'abord la suppression de tous impôts définitifs des ordres avec le seul qui les supporte; ensuite leur remplacement avec les trois ordres par des subsides communs, également répartis;

» La responsabilité des ministres;

» Le droit des Etats-généraux d'accuser et traduire devant les cours, dans tous les cas intéressant directement la nation entière, sans préjudice des droits du procureur général dans les mêmes cas;

» Les rapports des Etats-généraux avec les cours souveraines, en telle sorte que les cours ne doivent, ni ne puissent souffrir la levée d'aucun subside qui ne soit accordé, ni concourir à l'exécution d'aucune loi qui ne soit demandée ou consentie par les Etats-généraux;

» La liberté individuelle des citoyens, par l'obligation de remettre immédiatement tout homme arrêté dans une prison royale entre les mains de ses juges naturels;

» Et la liberté légitime de la presse, seule res-

source prompte et certaine des gens de bien contre la licence des méchants, sauf à répondre des écrits répréhensibles après l'impression, suivant l'exigence des cas. » 1788.

Malgré ces vœux, le parlement acheva de perdre son prestige par l'opposition qu'il faisait à M. Necker. La malheureuse idée de réclamer la forme observée en 1614, époque à laquelle le tiers-état ne parlait au roi qu'à genoux, révélait le côté factice du prétendu patriotisme des parlementaires.

Il fallait pourtant résoudre la question électorale. Soit dans un esprit d'hésitation, soit pour tendre un piége aux deux premiers ordres et faire plus tard tourner au profit du roi l'impopularité qu'ils allaient encourir, le Conseil, par un arrêt du 5 octobre 1788, avait convoqué une seconde assemblée des Notables. Cette assemblée siégea à Versailles du 6 novembre au 12 décembre. Necker s'y présenta presque humblement. Sa conduite aux affaires contrastait singulièrement avec l'audace de ses axiomes économiques. Il parlait d'ordre et d'amour inconsidéré des innovations comme s'il n'eût pas, un des premiers, suscité l'esprit de révolte. Il prodiguait la flatterie aux deux premiers ordres, énumérait, comme pour les circonscrire, les questions qui devaient être l'objet des délibérations de l'Assemblée. Dans une parole qui trahissait la secrète pensée de la cour, Louis XVI essaya de rassurer les privilégiés. Il leur dit que tout ce qui s'agitait n'était d'aucune consé-

Assemblée des Notables du 6 octobre au 12 décembre 1788.

1788. quence pour les *rangs* et les *droits* de personne. Il ne s'agissait donc que d'une question d'argent!

Travail des bureaux pour le mode de convocation des Etats-généraux.

Le travail des bureaux dura jusqu'à la séance de clôture. Les discussions y furent ardentes, hostiles au tiers-état. Une seule voix, celle du duc d'Orléans, se prononça pour ce qu'on nommait alors le doublement du tiers, et qui consistait à doubler le nombre des députés du tiers-état, afin qu'il pût lutter aux Etats-généraux contre les deux autres ordres, qui presque toujours s'unissaient contre lui. Louis XVI, en apprenant qu'une voix seulement s'était prononcée pour le doublement du tiers, avait dit : « Qu'on ajoute la mienne. »

Protestation contre les Notables.

De tous les points de la France partit une protestation contre la décision des Notables.

L'opinion était unanime. Le parlement comprit alors sa faute et essaya vainement de revenir sur sa décision. Il était trop tard. Le flot de la Révolution passait déjà au-dessus de sa tête. Un arrêt du conseil du roi, assemblé le 27 décembre 1788, acheva de le perdre et de condamner les Notables. Necker, le roi et la reine, s'étaient trouvés d'accord sur les résolutions suivantes :

Déclaration du conseil du roi pour le doublement du tiers.

« Le roi ayant entendu le rapport qui a été fait dans son conseil par le ministre de ses finances, relativement à la convocation prochaine des Etats-généraux, Sa Majesté en a adopté les principes et les vues, et elle a ordonné ce qui suit :

» 1° Que les députés aux prochains Etats-généraux seront au moins au nombre de mille ; 1788.

» 2° Que ce nombre sera formé, autant qu'il sera possible, en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage ;

» 3° Que le nombre des députés du tiers-état sera égal à celui des deux ordres réunis, et que cette proportion sera établie par la lettre de convocation ;

» 4° Que ces décisions préliminaires serviront de bases aux travaux nécessaires pour préparer sans délai les lettres de convocation, ainsi que les autres dispositions qui doivent les accompagner. »

Triomphe de l'opinion publique.

Restait encore une question très-importante : voterait-on par ordre ou par individu ? Mais la victoire de l'opinion était déjà si éclatante, que nul ne se préoccupa des orages que pouvait receler cette lacune. L'année 1788 s'acheva dans un enthousiasme général. La France entière célébra ce triomphe. Louis XVI et M. Necker jouissaient de la confiance des factions, du parlement, de la noblesse, du clergé et des princes, et purent croire que la Révolution allait tourner au profit de la monarchie.

Signes précurseurs de la Révolution.

Mais à côté de l'enthousiasme de la nation, l'histoire est obligée de placer, comme une ombre aux lumières de ce formidable tableau, les fureurs des partis, les sourdes menées de l'intrigue cherchant à nouer ses fils dans les ténèbres, les séditions,

1789. les complots, les rigueurs d'un hiver effroyable, le chômage, la mendicité, la misère, la famine, la mort. La voix des tribuns domine d'un bout à l'autre de la France les premiers vagissements de la Révolution qui vient de naître. Comme l'Océan, ses moindres soupirs sont des tempêtes.

Opérations électorales.

Les élections commencèrent au milieu d'une fièvre indescriptible. On ne reverra jamais de pareils jours. Le peuple français, étranger à la vie publique, s'y essayait avec une ardeur qui témoignait de ses aptitudes autant que de sa volonté. Paris et les grands centres procédèrent méthodiquement et avec un calme remarquable. Paris s'était partagé en soixante districts, dont le roi avait nommé les présidents. Les districts, à l'exception de trois, où les présidents nommés par le roi furent cependant invités à se considérer comme élus, les refusèrent et en choisirent d'autres. L'élection eut lieu à deux degrés. Le premier degré nommait un électeur sur cent votants. Les électeurs nommaient ensuite les députés et rédigeaient les cahiers. Pour participer au premier vote, il fallait être âgé d'au moins vingt-cinq ans et payer six livres d'impôt. On avait exigé le vote à haute voix dans les assemblés populaires. Ce fait, rapproché de l'omission relative au vote par ordre ou par tête, trahissait la secrète intention du roi et de son ministre, qui étaient bien plus favorables aux privilégiés que ceux-ci ne le croyaient. Le roi voulait seulement

les obliger à payer l'impôt. La noblesse et le clergé nommèrent un électeur par dix votants. Leurs cahiers furent distincts de ceux du tiers-état. Ils élisaient leurs présidents. 1789.

Les cahiers. On donnait le nom de cahiers à des espèces de procès-verbaux rédigés en commun, et dans lesquels les électeurs exposaient leurs motifs de plainte. Quelquefois ces cahiers auraient pu être pris pour base d'un monument complet de législation. Dans le district de l'Archevêché, le cahier, d'après l'avis de Siéyès, fut précédé d'une de ces déclarations des droits qui devaient se reproduire si souvent depuis. Quiconque a feuilleté ces sombres archives des souffrances du peuple français a dû se sentir ému jusqu'au fond des entrailles et comprendre pourquoi, malgré ses crimes, la Révolution restera sainte devant le tribunal de l'histoire. Les cahiers du tiers-état furent unanimes et, sauf les détails locaux, offrirent d'un bout à l'autre de la France un caractère d'ensemble qui frappa la cour d'étonnement. A Paris, les troupes apostées près des lieux où l'on votait restèrent l'arme au bras.

Les clubs. La liberté de la presse, pour la première fois mise en vigueur depuis la discussion relative aux Etats-généraux, les *clubs* qui, introduits d'abord par anglomanie, devaient, transportés sur ce sol brûlant de la France, parcourir de si terribles destinées, toutes ces émanations de la plume et de la parole avaient permis à la Révolution de se con-

1789. certer. Cette unanimité du peuple, cette ardeur de néophyte qu'il apportait aux premières évolutions de sa vie politique, frappèrent tous les observateurs du temps. Partout où, soit de parti pris, soit inopinément, le peuple se trouvait assemblé, les mêmes sentiments se reproduisaient. Mais de tous les clubs de ces premiers jours, le plus remarquable était celui que la foule improvisait du matin au soir

Le Palais-Royal. sous les tilleuls du jardin du Palais-Royal. Dans ce foyer des débauches du monde parisien, au-dessus duquel planait, comme un temple réservé aux divinités impures, le palais du duc d'Orléans, la Révolution avait élu domicile et installé en permanence les orages de la pensée. Au milieu des cafés, des maisons de jeu, parmi cette plèbe de libertins et de filles de joie, près de ce palais souillé, dont un Pétrone oserait seul raconter le poëme, il semblait que les mauvaises passions et les intrigues que toute révolution traîne à sa suite se sentissent à l'aise. Des esprits étincelants, tels que Camille Desmoulins; des fous furieux et romanesques, comme Saint-Huruge et autres émeutiers subalternes; des conspirateurs comme Choderlos de Laclos, communiquaient à la foule le feu de leurs passions. Les chaises servaient de tribune, et souvent des idées généreuses, des sentiments élevés et purs jaillissaient de cet abîme de perversités parisiennes.

Il est vrai que la politique déteignant sur tout,

absorbant tout, servait de dérivatif aux mauvaises mœurs. Le Palais-Royal lui-même, malgré l'avarice de son maître, s'était métamorphosé en officine de charité. Le duc d'Orléans était devenu une espèce de chef de parti, dont on ne savait pas au juste les projets, mais sur lequel la classe moyenne, initiée dès le Régent à une sorte de pressentiment de sa destinée, attachait instinctivement les yeux. Perdu de mœurs, versatile, ambitieux à certaines heures, indolent et timide le lendemain, le duc d'Orléans n'était pas capable de suivre une ligne politique très-ferme. Il était conseillé par des gens sans autorité, tels que Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*. Livré à des femmes intrigantes et perdues de littérature, son cœur n'était pas mauvais, mais perverti : on ne l'estimait pas, mais on ne le haïssait pas. Il avait surtout ce grand mérite d'être mal vu du roi et de la cour, détesté de Marie-Antoinette. Par ses agents le duc d'Orléans qui épiait la Révolution, planait sur le jardin du Palais-Royal. Son parti se donna beaucoup de mouvement dans les élections.

1789.

Portrait du duc d'Orléans.

Outre le parti du duc d'Orléans, les élections mirent en relief plusieurs autres factions qui se dessinèrent pour se dissoudre le lendemain dans des combinaisons nouvelles. Il y avait le parti des princes, celui des nobles de cour, celui des nobles de province, le parti des évêques et celui des curés ; la reine était seule avec le petit groupe des Poli-

Les partis.

1789. gnac; le roi presque aussi isolé. Au-dessus de toutes ces nuances, la grande masse du pays s'engageait dans la Révolution sans y être attirée par d'autres mobiles que la nécessité d'échapper à l'esclavage, à la misère, au malheur, à l'abrutissement.

Paris, contenu, discipliné dans sa passion, eut, la première parmi les villes de France, le pressentiment du règne de la loi. Il accomplit ses opérations électorales avec une majesté imposante. En province, au contraire, la noblesse, moins contenue par la grande masse du peuple, osa davantage. En haine des idées nouvelles, elle essaya d'entraver les élections. Le sang coula à Rennes, à Bezançon, à Grenoble. Il y eut aussi des troubles en Bourgogne et dans le Béarn.

Les élections en province.

En Provence un de ces colosses d'éloquence, de génie et de passion que suscite le génie des révolutions, le comte de Mirabeau, surgit à la faveur de ces troubles. Il était de la race des Riquetti dont la généalogie n'est qu'une suite d'orages. Dressé dès l'enfance à la révolte par la persécution d'un père jaloux de son génie, il avait grandi dans la haine et l'oppression, rêvant la liberté, la gloire et les splendeurs d'une vengeance qui associait le destin de tous les opprimés de sa patrie à sa fortune individuelle. Au physique c'était un colosse de force et de laideur agité intérieurement par toutes les fureurs d'une complexion volcanique. Sa jeunesse fut un poëme terrible où le mariage, l'amour, les bas-

Portrait de Mirabeau.



MIRABEAU L'AINÉ

[illegible]

[illegible] MALASSIS ET DE BROISE, ÉDITEURS

tilles, les duels, les dettes, les procès, le scandale, la misère s'amoncelaient à l'envi comme pour constituer l'ensemble d'un type formidable. Les prisons de Manosque, du château d'If, du fort de Jouy, du donjon de Vincennes, avaient gardé le souvenir des rugissements de ce lion enchaîné. Au dehors, pour vivre et pour aimer, il avait épuisé toutes les hontes de l'expédient. Il s'était mis à la solde de l'ambition. Il avait trahi des secrets diplomatiques à son retour de Berlin où le ministre Calonne l'avait envoyé en mission. Dans les moments extrêmes, il s'était fait pamphlétaire politique et libelliste immoral. On avait de lui des pages érotiques comme celles du marquis de Sade, et en même temps des lettres passionnées comme les plus tendres passages de la *Julie* de Rousseau. 1789.

Mais ce tempérament, ces débauches, ces fautes sans nombre étaient toutes marquées d'un grand trait : le caractère. Cet homme offrait le rare spectacle d'un bon sens merveilleux, dominant ses désordres comme la pensée divine régnant sur le chaos. Il unissait dans le discours la passion à la raison, la ruse à la véhémence.

Quand le comte de Mirabeau, audacieux, flétri, effrayant, parut aux états de Provence, à Aix, dans la chambre des nobles, et protesta de sa voix tonnante contre les prétentions de son ordre, dans cette victime du despotisme paternel de l'ancien régime, la noblesse reconnut l'ennemi. Elle l'exclut sous

1789. prétexte qu'il ne justifiait point de la possession d'un fief. Mirabeau acheta une boutique, écrivit sur l'enseigne : *Mirabeau marchand de draps*, et passa au tiers qui l'accueillit avec transport. Mais ce fut surtout dans les masses que sa popularité fit explosion. Ces grands déclassés plaisent au peuple qui reconnaît en eux les chefs naturels des révolutions.

Les villes de Provence se précipitèrent au devant de Mirabeau. On traînait sa voiture. On le portait sur les épaules, lui enseignant ainsi le mépris. On lui rendait des honneurs publics officiels. Sa voix calmait les séditions ou plutôt régularisait le mouvement. Il fut un moment la seule force, la seule autorité de cette province agitée par des questions de subsistances et des conflits politiques. Les pouvoirs publics imploraient sa médiation. Il devait arriver à l'assemblée précédé par ce grand bruit.

Tels furent les principaux événements qui agitèrent les provinces au début de l'année 1789. On sait que Paris était relativement resté calme. Une

Affaire Réveillon.

émeute ou plutôt un incident dont tous les partis s'accusèrent réciproquement, se produisit cependant vers la fin d'avril. Les auteurs de ce coup de main furent évidemment jetés en avant par la même pensée contre-révolutionnaire qui entrava les opérations électorales en province. Les assemblées primaires avaient accompli leur mission, et les électeurs, produit de ce premier vote, s'étaient réunis, le 26 avril, à l'archevêché pour nommer les dépu-

tés de Paris. Le bruit se répandit tout à coup que l'un de ces électeurs, Réveillon, riche fabricant de papier du faubourg Saint-Antoine, voulait réduire les salaires de ses ouvriers. Il en occupait quatre cents. Ce bruit, quoique dénué de fondement, au milieu des rigueurs de l'hiver, dans un temps de disette et de fermentation politique, produisit une émeute. Une bande formée dans les faubourgs vint demander la tête de Réveillon. Le brasseur Santerre et quelques fabricants populaires essayèrent vainement de la calmer. On brûla en Grève un mannequin auquel on donna le nom de Réveillon. Trente hommes, seul secours qu'on eût envoyé à cet honnête négociant, gardaient sa maison. Elle fut envahie, saccagée le premier jour, brûlée le lendemain. La troupe vint assez tardivement pour exciter d'étranges soupçons. Besenval, l'homme du comte d'Artois, gouverneur de la Bastille, qui assistait en quelque sorte à l'émeute, ne la réprima que lorsque le public s'émut de voir les magistrats indifférents à ce désordre; la cour ne parut pas satisfaite de son zèle. Les instigateurs firent courir le bruit qu'on avait caressé l'espoir d'engloutir la Révolution dans un crime. 1789.

L'émeute ne prit point de développement. Son véritable caractère fut méconnu. C'était en réalité la question du prolétariat qui prématurément, à propos de salaires, s'agitait confuse et incertaine. On donna le nom de *brigands* aux ouvriers égarés et Les brigands.

1789. furieux qui dévastèrent la maison de Réveillon. Partout en France, à cette époque, où éclataient un sinistre, un désordre public, on les attribuait aux *brigands*. C'est ainsi que nous avons vu de nos jours les *partageux* occuper l'imagination des foules.

La veille du 4 mai.

Cependant les élections s'achevaient. Les noms des députés élus circulaient de bouche en bouche. La députation de Paris ne devait pas assister aux premières séances des Etats-généraux, un calcul de la cour avait retardé dans ce but les opérations des électeurs; mais la France était prête. Le 4 mai approchait. Les princes attendaient ce grand jour avec colère; la reine le voyait venir avec un mélange d'appréhensions et d'espérances; Necker, avec le désir et la certitude de modérer la Révolution. Le roi seul restait taciturne et comme étranger à ce formidable tumulte d'un grand peuple qui s'agite. Il sentait peut-être la monarchie bien faible auprès de la révolution. Tantôt il dérobait dans un silence plein de torpeur, son trouble, ses hésitations, ses terreurs, ses scrupules; tantôt il laissait percer à travers ces inquiétudes une singulière préoccupation du discours qu'il devait réciter. Il ne dédaignait même pas de donner son sentiment sur le choix des tentures qui devaient orner la salle des Menus pour la réception des États. Et j'ajouterai ici avec Tacite : « Je n'invente rien par amour du merveilleux; je traduis ce qu'ont dit et écrit les vieillards. »

LIVRE II

—

DU 1er MAI JUSQU'AU 4 AOUT

Présentation des députés au roi. — Fête nationale. — Défilé des trois ordres. — Attitude de la population. — Cérémonie religieuse. — Séance d'ouverture des Etats-généraux. — Fâcheuses distinctions. — Prédiction de Mirabeau. — Discours du roi. — Discours de M. Necker. — Mécontentement de l'Assemblée. — Séparation des trois ordres. — Mécontentement des communes. — Rôle conciliateur du clergé. — Entêtement de la noblesse. — Irrésolutions des communes. — Motion de Robespierre. — La noblesse et le clergé se dépouillent de leurs priviléges pécuniaires. — Reprise des conférences. — Portrait de Siéyès. — Sommation du tiers-état aux deux autres ordres. — Grégoire et les curés dissidents. — L'Assemblée nationale constituée. — Bailly. — Projet de coup d'état contre l'Assemblée. — Combinaison de M. Necker. — Discussion de ce plan. — Fermeture de la salle des États. — Serment du jeu de paume. — Mounier. — La majorité du clergé se réunit à l'Assemblée. — Séance du 23 juin. — Le roi dissout l'Assemblée. — Résistance de l'Assemblée. — Décret d'inviolabilité des députés. — Faux triomphe de la cour. — Emeute en faveur de Necker. — Réunion à l'Assemblée de quarante-sept députés de la noblesse. — Adresses et députations à l'Assemblée. — Réunion des trois ordres. — Etat de Paris à la fin de juin. — Les électeurs à l'Hôtel-de-Ville. — Le peuple et les Gardes françaises. — Paris est cerné par les troupes. — Adresse de l'Assemblée au roi pour l'éloignement des soldats. — Exil de Necker; changement de cabinet. — Paris se soulève. — Camille Desmoulins au Palais-Royal. — Manifestation refoulée. — Défection des Gardes françaises. — Les troupes refusent de se battre. — L'Assemblée délibère. — — Députation de l'Assemblée au roi. — Elle décrète la responsabilité des ministres. — Elle se déclare en permanence. — Formation de la garde nationale. — M. de Flesselles, prévôt des marchands, promet des armes au peuple. — Méfiance du peuple. — Insurrection de Paris. — Pillage des armes de l'hôtel des Invalides. — Le peuple assiége la Bas-

tille. — Le comité des électeurs envoie un parlementaire au gouverneur. — Attaque du pont-levis. — Nouvelle députation du comité. — La Bastille se rend. — Délire du peuple. — Meurtre de Delaunay. — Le peuple fait grâce aux défenseurs de la Bastille. — Meurtre de M. de Flesselles. — Conduite de la cour. — Attitude du duc d'Orléans. — Menace de Mirabeau. — Vaines instances auprès du roi. — Discours de Mirabeau. — Arrivée du roi. — Il se confie à l'Assemblée. — Joie de Paris. — Le roi à l'Hôtel-de-Ville. — Première émigration. — Retour de M. Necker. — Ovation qu'il reçoit. — M. Necker demande l'amnistie générale. — Vengeances populaires. — Supplice et meurtre de Foulon. — Arrestation de Berthier. — On l'égorge. — L'Assemblée rappelle le peuple à la légalité. — Reconstitution du comité de l'Hôtel-de-Ville. — — La commune de Paris. — Graves désordres dans les provinces. — — Alarmes de Paris. — Inertie des pouvoirs publics. — Les ministres font appel à l'Assemblée. — L'Assemblée discute les droits de l'homme. — Nuit du 4 août. — Ecroulement du système féodal.

1789 Les trois premiers jours de mai furent employés en préparatifs et présentations. Paris affluait à Versailles. Les députés arrivaient de toutes les provinces de France, et faisaient inscrire leurs noms et leurs adresses chez le marquis de Dreux-Brezé, grand-maître des cérémonies, chargé de présenter les députations au roi. Un règlement, qui venait de soulever une nuée de pamphlets, avait déterminé le costume des trois ordres. L'opinion n'admettait plus ces distinctions. Les instructions d'un grand nombre de bailliages recommandaient aux députés de ne point s'y prêter. Dans les fatalités de la Révolution française, les petites causes se joignent aux grandes.

Présentation des députés au roi.

La présentation au roi eut lieu le 3. Le tiers-état y fut soumis au même système de distinctions humiliantes. Une sorte de fièvre d'orgueil animait les

deux premiers ordres. Les questions de préséance y furent poussées jusqu'à l'aigreur. A onze heures, on introduisit le clergé. La noblesse entra deux heures après. Le tiers-état dut attendre jusqu'à quatre heures. 1789.

Aux termes de l'ordre du roi relatif au cérémonial, une fête religieuse et nationale devait précéder l'ouverture des Etats-généraux. Elle fut célébrée le 4 mai, par un soleil éclatant, au milieu d'une affluence de peuple qui fit un moment de Versailles la capitale de la France. Les masses, comme les individus, ont une expression. Quand les trois ordres partirent de l'église Notre-Dame pour se rendre à l'église Saint-Louis, la foule, qui se pressait sur leur passage, portait au front toutes les passions de la Révolution naissante, mêlées à l'attendrissement, au respect qu'inspirait une telle solennité. Deux haies de gardes françaises et de gardes suisses escortaient la procession. Fête nationale.

La masse noire du tiers-état, précédée de la musique du roi, s'offrait au premier rang. Les députés du tiers portaient le chapeau sans ganse et le petit manteau court de soie ou de voile. Cinq cent quatre-vingt-dix-huit députés, moitié avocats ou légistes, moitié cultivateurs ou négociants, composaient la totalité de la représentation du tiers-état. Les opérations électorales de Paris n'étaient pas achevées.

On remarqua l'absence de cette députation. Cha-

1789. cun cherchait vainement des yeux l'abbé Siéyès, dont les écrits avaient si puissamment contribué à l'avénement de ce grand acte national. Bailly, Tronchet, Treilhard, Target, et quelques autres acteurs du drame qui se préparait étaient encore retenus dans leurs sections ou à l'Hôtel-de-Ville. Les gloires nouvelles de la France étaient jeunes alors. Entre les grands génies qui illustrèrent le XVIIIe siècle et les illustrations que fit surgir le mouvement révolutionnaire, il s'était fait un interrègne. La centralisation n'existait pas plus en matière de notoriété qu'en politique et en administration. MM. Volney (d'Angers), Thouret (de Rouen), Chapelier (de Rennes), Petion (de Chartres), Buzot (d'Evreux), Barrère (de Bigorre), jouissaient dans leur pays d'une réputation dont le bruit n'arrivait que bien affaibli jusqu'à Paris. Malouet, par ses fonctions d'intendant de la marine en Auvergne; Mounier, Rabaut Saint-Etienne, le fils du martyr des Cévennes, étaient connus par leurs brochures. On remarquait le jeune et élégant Barnave, déjà fasciné par la beauté de Marie-Antoinette, à laquelle il devait, deux jours après, faire offrir ses services par la princesse de Lamballe. Nul ne fit attention à la physionomie sérieuse et concentrée d'un petit magistrat d'Arras, nommé Robespierre. Tous les regards furent pour M. le comte de Mirabeau, qui marchait dans sa force et dans son insolence, le défi au front, et portant déjà, dans toute sa per-

Défilé des trois ordres.

sonne, l'audace de cette royauté révolutionnaire qu'il allait exercer. 1789.

Les deux cent soixante-dix députés de la noblesse, en veste d'or et en habit noir à parement d'or, en chapeau à la Henri IV, avec panache blanc, suivaient le tiers-état. Le duc d'Orléans se mêlait souvent aux députés du tiers, et cette affectation comprise de la foule lui attirait des applaudissements. Son agent, le comte Sillery de Genlis, le suivait. On retrouvait, mêlés à des individualités nouvelles, un grand nombre des beaux noms de France : le marquis de Crillon, les ducs de la Rochefoucault, d'Aiguillon, de Byron, le jeune et blond marquis de Lafayette, qui s'était distingué comme général en Amérique, dans l'armée des insurgents, et qu'on nommait déjà le *héros des deux Mondes*; deux jeunes gens qui devaient leur élévation aux bienfaits de la reine, les frères Lameth, le comte de Lally-Tollendal, le criminaliste Duport, M. Lepelletier de Saint-Fargeau, le comte d'Entragues dont les brochures avaient fait sensation, deux personnages récemment anoblis, MM. Cazalès et d'Espreménil, acquis au parti de la cour par le comité de Diane de Polignac.

Le premier ordre du royaume, le clergé, suivait la noblesse. Il comptait deux cent quatre-vingt-onze membres, dont deux cent huit curés formant en quelque sorte, le tiers-état de l'Eglise. Leurs robes noires contrastaient avec les robes violettes

1789. et les rochets des prélats dont les séparait, en outre, un groupe de musiciens. Parmi le clergé, on distinguait un orateur déjà célèbre, l'abbé Maury, et deux hommes bien différents, mais qui tous deux ont traversé presque entière cette période de soixante années dont nous traçons l'histoire. L'un était un curé des environs de Nancy, M. Grégoire; l'autre, M. de Talleyrand-Périgord, dont les précoces débauches avaient jadis diverti le viéux Louis XV, le duc de Richelieu et la Dubarry.

Attitude de la population.

Le peuple et la masse de femmes élégantes qui se pressaient aux fenêtres, applaudirent le tiers-état. Le roi reçut aussi un accueil enthousiaste; sa physionomie débonnaire était agréable à la foule qui portait encore à la monarchie trop d'amour et de respect pour confondre le roi avec les ministres impopulaires et les courtisans. Le peuple faisait retomber tout le poids de la responsabilité des actes du gouvernement sur la cour et sur quelques hauts dignitaires. La reine, pâle et charmante encore, n'excita que des colères; la maladie du Dauphin déjà mourant, l'aspect de la Révolution debout et vivante dans cette foule, dans ces regards étincelants, chargeaient son front de la double inquiétude de la reine et de la mère. Quelques femmes, comme pour la narguer, acclamèrent son ennemi le duc d'Orléans. Elle tressaillit et s'appuya, avec l'expression de l'orgueil blessé, sur le bras de madame de Lamballe. Pressentait-elle que quarante

ans plus tard, un Orléans s'assierait sur le trône de Louis XVI? 1789.

A Saint-Louis, chaque ordre prit place sur les siéges qui lui étaient destinés. Le roi, la reine, les princes, les grands-officiers et les dames de la cour occupèrent une enceinte réservée au centre de laquelle s'élevait le dais royal en velours violet parsemé de fleurs de lis d'or. Le sermon, comme le cérémonial, marquait, avec une obstination irritante, la distinction des trois ordres. M. de la Fare, évêque de Nancy, qui le prononça, offrit au roi les *hommages* du clergé, les *respects* de la noblesse et les *humbles supplications* du tiers-état. Il prit pour texte : *La religion est la force des États.* Quelques mots de critique sur les rigueurs du régime fiscal provoquèrent, malgré la sainteté du lieu et la présence du roi, de vifs applaudissements.

Cérémonie religieuse.

La séance d'ouverture des Etats-généraux eut lieu le lendemain 5 mai, dans une salle des Menus-Plaisirs, qui pouvait recevoir douze cents députés et trois mille spectateurs. Cette salle avait été disposée dans l'ordre de la plus rigoureuse étiquette; elle était ornée de tapis de la Savonnerie; un baldaquin de velours à fleurs de lis d'or s'élevait au-dessus du trône. La droite était réservée au clergé, la gauche à la noblesse. On avait relégué au fond de la salle des siéges plus bas destinés au tiers-état. Il semblait qu'un fatal génie inspirât les actes de la cour et se plût à multiplier l'insulte à ces hommes qui,

Séance d'ouverture des Etats-généraux.

Fâcheuses distinctions.

1789. bientôt, allaient tenir entre leurs mains les destinées de la monarchie et l'existence de la famille royale. La grande porte de la salle avait été réservée pour le passage des deux premiers ordres. Il pleuvait. Les députés des communes, mal abrités et pressés sous un hangar où on les laissa se morfondre depuis le matin jusqu'à deux heures, durent entrer par une petite porte de derrière. On ne les introduisit que lorsque M. de Brézé eut à loisir installé tous les hauts dignitaires et les députés des deux premiers ordres. Ce cérémonial ne dura pas moins de deux heures. M. Necker parut en habit de ville gris, à galons d'argent; il fut applaudi. Une double salve d'applaudissements accueillit aussi le duc d'Orléans, qui, par une sorte d'ostentation d'égalité, entra mêlé à la députation de Crespy-en-Valois, et donnant le pas à un curé. Quand parut Mirabeau, avec son habit à brandebourgs et sa tête renversée, il y eut un murmure dans les tribunes occupées par des gentilshommes et des femmes de la cour. Mirabeau laissa tomber un regard plein de hauteur et traversa lentement la salle.

Le roi entra couvert du manteau royal. Une acclamation unanime salua sa présence, et la salle entière se leva. Il s'arrêta ému, ravi; mais apercevant au fond de la salle les graves visages des députés du tiers-état, un nuage passa sur son front. Mirabeau, le désignant du geste, disait prophé-

Prédiction de Mirabeau.

tiquement aux députés de Provence : « Voici la victime ! » Mise avec une modestie singulière, la reine alla toute tremblante s'asseoir dans le fauteuil qui lui était réservé en face du trône. Quand le roi prit la parole, elle se leva respectueusement. 1789.

Discours du roi.

Louis XVI salua et prononça son discours d'une voix pleine. Il exprima sa satisfaction de se voir entouré des *représentants de la nation*, parla de la nouvelle force que le royaume pouvait tirer du rétablissement d'un usage tombé en désuétude, signala l'accroissement de la dette et en rejeta la cause sur les frais de la guerre. — « L'augmentation des impôts, ajouta-t-il, en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition. Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations se sont emparés des esprits et finiraient par égarer totalement les opinions, si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sàges et modérés. C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois avec sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs priviléges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres, réunis de sentiments, concourir avec moi au bien général de l'Etat, ne sera point trompée. »

Le discours du roi fut vivement applaudi, quoiqu'il n'attribuât aux Etats qu'une signification restreinte, et que la question d'argent y dominât trop

1789. ostensiblement. Quand Louis XVI se fut couvert, le garde des sceaux, M. de Barentin, créature du comte d'Artois, dit : — « Sa Majesté permet que MM. les députés du clergé et de la noblesse se couvrent. » Les deux premiers ordres se couvrirent. Mais on n'était plus au temps où le tiers-état ne paraissait devant le roi qu'à genoux et tête nue. Les députés des communes se couvrirent également. — « Découvrez-vous ! » crièrent quelques voix insolentes. Pour mettre fin à ce dangereux débat, le roi feignit d'être incommodé par la chaleur et se découvrit. Les trois ordres ôtèrent aussitôt leur chapeau.

Discours de M. Necker.

La parole était au garde des sceaux. M. de Barentin, encore ému de cet incident, prononça un discours dont l'emphase masquait assez mal le vide et la sécheresse. M. Necker se leva ensuite. L'assemblée, attentive d'abord, éprouva bientôt autant de lassitude que l'orateur lui-même à la lecture d'un discours qui dura trois heures. Il exposa les motifs qui lui faisaient espérer de rétablir le crédit public et d'équilibrer les recettes et les dépenses ; mais passant bientôt aux faits immédiats, il avoua qu'il manquait trois cent dix-huit millions pour assurer les services de l'année courante. Là était le secret de la convocation des Etats-généraux. Il essaya ensuite de circonscrire les attributions de l'assemblée en lui traçant un véritable programme. Mais au lieu d'agir en homme d'Etat, ce financier senti-

mental évita d'aborder la question mère, celle qui contenait l'avenir et le passé, celle qui allait donner gain de cause au peuple ou aux privilégiés, en un mot, la question du vote par ordre ou par tête. M. Necker sentait l'impossibilité de trois ordres ayant chacun droit de *veto*. Il caressait l'idée anglaise de deux chambres, et à l'instar de M. de Calonne, presque aussi chimérique que lui, il poursuivait ce qu'on nomme en mathématiques une preuve *par l'absurde*. Il termina puérilement par des gémissements sur les soucis du pouvoir. L'Assemblée se leva mécontente, presque irritée. Le roi rentra au château avec le même cérémonial, au milieu d'une population silencieuse. Mirabeau, qui venait de publier une gazette sous ce titre : *Les Etats-généraux*, foudroya M. Necker. Deux arrêts du Conseil contre la presse, l'un spécialement relatif à la feuille de Mirabeau, interdirent la vente et distribution des imprimés sans la permission du roi. « Il est donc vrai, écrivit Mirabeau, que loin d'affranchir la nation on ne cherche qu'à river ses fers ! » Et sous ce nouveau titre : *Lettres à mes commettants*, il continua la publication de son journal. Les électeurs du tiers-état de Paris protestèrent contre les arrêts, déclarant que la question de la presse appartenait à l'Assemblée. Le pouvoir crut devoir fléchir.

1789.

Mécontentement de l'Assemblée.

Séparation des trois ordres.

Un avis du roi prescrivait aux députés des États de se réunir le lendemain, 6 mai, dans le local destiné à les recevoir. Les ministres avaient chargé M. de

1789. Saint-Priest de désigner, outre la salle commune réservée aux séances d'apparat, trois salles où chaque ordre devait s'assembler séparément. On voulait surtout éviter que le tiers-état ne s'emparât de la grande salle et n'absorbât ainsi le caractère de représentation nationale. C'est pourtant ce qui eut lieu, l'administration des écuries n'ayant pas voulu céder un manége que M. de Saint-Priest avait désigné pour les députés des communes.

Ils s'assemblèrent donc à 9 heures du matin dans la grande salle et y attendirent les députés des deux autres ordres, afin de procéder en commun à la vérification des pouvoirs. Il était difficile qu'une opération aussi délicate s'accomplît autrement. Mais les députés des deux premiers ordres craignirent qu'en se réunissant une première fois aux communes, ce précédent n'engageât l'avenir et n'entraînât le vote par tête, ce qui assurait la majorité au tiers-état. Or celui-ci avait tout à gagner, tandis que les deux autres ordres ne pouvaient que perdre.

Mécontentement des communes.

Les deux premiers ordres n'arrivaient pas. Une grande agitation régnait dans l'assemblée. Les députés des communes, déjà blessés dans leur dignité par toutes les impertinences d'étiquette élaborées dans le comité Polignac, s'irritèrent de cette dissidence. Mais il y avait là des hommes graves et patients, qui comprenaient l'avenir de la Révolution et savaient combien il importait de ne pas le compromettre. Leur avis prévalut. Il fut décidé qu'on se

renfermerait dans un système d'inertie. On refusa même de briser le cachet des lettres adressées au tiers-état. 1789.

Vers le milieu du jour, la noblesse et le clergé résolurent négativement la question de la réunion des ordres. Parmi les députés du clergé, 133 voix se prononcèrent pour la séparation, 114 contre. On en compta 188 contre 114 dans la noblesse. Le tiers-état conserva son attitude expectante. Douze députés furent seulement autorisés à offrir leur médiation officieuse. Ils trouvèrent la salle des nobles vide. Le clergé s'offrit en conciliateur. Les curés inclinaient vers le tiers-état. La noblesse, appelée par le clergé sur ce terrain favorable à une transaction, y répondit, le 13 mai, par un acte de défi. Elle envoya le duc de Praslin, à la tête d'une députation de gentilshommes, lire, avec des airs d'un autre temps, un arrêté par lequel l'ordre de la noblesse déclarait maintenir sa décision du 6 mai. L'âme de Mirabeau en fut soulevée. Un flot d'ironie jaillit de ses lèvres. Mais le doyen de l'assemblée répondit avec calme que les députés des communes n'étaient pas constitués, et qu'ils s'occuperaient des moyens de conciliation qu'on leur proposait.

Rôle conciliateur du clergé.

Entêtement de la noblesse.

MM. Malouet, Mounier, Barnave et Thouret se montrèrent faibles, irrésolus. L'abbé Siéyès, qui joignait à une singulière timidité extérieure beaucoup d'audace et de fermeté, un grand esprit de prévoyance et de calcul, assistait à la séance,

Irrésolutions des communes.

1789. quoique les élections de Paris ne fussent pas achevées, et qu'il ne dût, ainsi que M. Bailly, siéger que le 25 mai. Il agit par l'influence de ses conseils. Aucune décision ne fut prise ce jour-là. Mais la question de savoir si, à l'instar des deux premiers ordres, on nommerait des commissaires conciliateurs, se représentait le lendemain. M. Rabaut-Saint-Etienne se prononça pour l'affirmative, maintenant seulement le principe du vote par tête et de l'indivisibilité des Etats-généraux. M. Chapelier fut plus radical et demanda la nomination des commissaires en assemblée générale. Sa motion fut appuyée par Maximilien Robespierre, avec une légère variante. Il demandait qu'on s'abstînt de toute démarche auprès de la noblesse, mais qu'on s'adressât au clergé en faveur des « modestes et populaires confesseurs de l'Évangile » qui formaient la majorité de cet ordre. Autrefois juge d'église dans le diocèse d'Arras, Robespierre inclina toujours vers les curés. Son amendement, repris par Mirabeau, triompha ainsi que la proposition qui en était l'objet. Le clergé s'offrit en conciliateur auprès du second ordre.

Motion de Robespierre.

Mais cette médiation n'eut aucun succès. Elle fut repoussée par la noblesse, qui rompit les conférences et maintint le principe de la vérification séparée. La noblesse fit preuve, d'ailleurs, de patriotisme en se dépouillant, le même jour, des ses priviléges pécuniaires. Mirabeau, que l'impatience

La noblesse et le clergé se dépouillent de leurs priviléges pécuniaires.

gagnait, proposa de faire un suprême appel au clergé et de prendre ensuite le parti de l'action. M. Target fut aussitôt envoyé à la tête d'une députation des communes vers le premier ordre. Il adjura, « au nom du Dieu de paix, » Messieurs du clergé de se réunir à Messieurs des communes. 1789.

Des acclamations partirent des rangs des curés; mais les prélats, plus circonspects, cherchèrent à gagner du temps et répondirent qu'il en serait délibéré. Les députés du tiers résolurent d'attendre, séance tenante, le résultat de cette délibération. Le roi, à l'instigation de MM. de Saint-Priest et de Nivernais, qui craignaient la réunion des curés aux communes, intervint alors. Il exprima aux trois ordres le désir que les conférences reprissent en présence du garde-des-sceaux. Et, comme pour infirmer ces mêmes conférences, la noblesse prétendit que le droit de veto respectif des trois ordres l'un sur l'autre était un principe constitutif de la monarchie. Les Lameth, le duc d'Orléans, les comtes de Croix et de Crillon protestèrent.

Le tiers se conforma, par déférence, aux désirs du roi et lui députa son président, M. Bailly, avec une adresse qui indiquait le sens de cette soumission. M. Bailly fut mal accüeilli à la cour. On trouva mauvais qu'il vînt troubler la douleur du roi, qui pleurait le Dauphin. Il dut revenir deux fois. M. de Barentin l'eût voulu à genoux et tête nue, comme en 1614. Louis XVI lut l'adresse et ne s'expliqua pas.

1789. Reprise des conférences.

On reprit les conférences avec une irritation croissante. M. Necker espéra en finir en offrant de soumettre au contrôle de chaque ordre la vérification des pouvoirs des deux autres. La noblesse fit des objections. Les communes refusèrent. Le clergé comprit le péril qu'allait amener ce nouveau conflit. Dans l'espoir d'engager la forme des délibérations, peut-être aussi de dépopulariser le tiers-état, en rejetant sur lui la responsabilité de ces longs retards, il mit à l'ordre du jour la question des subsistances et engagea les communes à imiter son exemple.

Cette responsabilité était lourde en effet. Le travail avait cessé. La disette et les accaparements augmentaient la cherté des subsistances. Des émeutes d'hommes, que l'on désignait alors sous le nom de *brigands*, désolaient la France. Le peuple se tournait vers les représentants et s'étonnait de leur inaction. Le pouvoir concentrait autour de Paris et de Versailles des troupes autrichiennes et suisses, dont la présence répandait l'inquiétude dans les imaginations. Malgré tant de motifs de céder à la dangereuse proposition du clergé, le tiers répondit qu'il était prêt à délibérer sur ce sujet, mais en commun. La mesure était comble; mais bientôt les élections de Paris furent terminées. Siéyès siégeait alors. Il comprit l'inutilité de ces pourparlers. Le peuple attendait beaucoup du tiers-état. Il fallait qu'un acte décisif donnât la mesure de sa résolution. Mirabeau

en jeta le signal en annonçant qu'un député de Paris, M. Siéyès, avait une motion à faire. 1789.

Portrait de Siéyès.

Ce prêtre passait pour un grand penseur, dont l'autorité avait grandi par la solitude et par la réserve d'un caractère concentré. Livrant peu ses idées à la presse, dédaigneux de la discussion, de la lecture, écrivant beaucoup, il passait pour la méditation faite homme. Nul n'était plus propre à persuader l'action, nul moins apte à l'accomplir. Il conserva toujours quelque chose de sa profession. La théologie et la Sorbonne avaient laissé dans l'extérieur et le langage dogmatique de ce personnage leur empreinte indélébile.

Siéyès, malgré sa timidité apparente, avait de l'audace à sa manière. Lorsqu'il parut à la tribune, dans la séance du 17 juin, on s'attendit à quelque chose de grave. Sa motion fut en effet un coup de hache qui trancha, comme on l'a dit, le câble de la Révolution. Lorsqu'il eut démontré la nécessité d'en finir, il conclut au rejet des moyens conciliatoires et à une *sommation* aux deux autres ordres d'avoir à se rendre dans la salle des Etats, pour se soumettre à la vérification commune des pouvoirs.

Sommation du tiers-état aux deux autres ordres.

Copie fut laissée de cet acte à Messieurs de la noblesse et du clergé. Il leur fut en même temps déclaré que l'appel des bailliages commencerait dans une heure. Il n'eut lieu pourtant que le lendemain, après une dernière sommation. Mais la Ré-

[illegible] On reprit les conférences avec
[illegible] croissante. M. Necker espéra en finir
soumettre au contrôle de chaque ord
tion des pouvoirs des deux autres. L
des objections. Les communes refusèr
comprit le péril qu'allait amener ce n
flit. Dans l'espoir d'engager la form
bérations, peut-être aussi de dépopular
état, en rejetant sur lui la responsa
longs retards, il mit à l'ordre du jour
des subsistances et engagea les commu
son exemple.

Cette responsabilité était lourde en ef
vail avait cessé. La disette et les accapare
mentaient la cherté des subsistances. De
d'hommes, que l'on désignait alors sous
brigands, désolaient la France. Le peuple s
vers les représentants et s'étonnait de l
tion. Le pouvoir concentrait autour de P
Versailles des troupes autrichiennes et suis
la présence répandait l'inquiétude dans le
nations. Malgré tant de motifs de céder à l
reuse proposition du clergé, le tiers répon
était prêt à délibérer sur ce sujet, mais en co
La mesure était comble; mais bientôt les él
de Paris furent terminées. Siéyès siégeait a
comprit l'inutilité de ces pourparlers. Le
attendait beaucoup du tiers-état. Il fallait qu'
décisif donnât la mesure de sa résolution. Mir

çant qu'un député de
·otion à faire.

1789.

ṛrand penseur, dont
solitude et par la
é. Livrant peu ses
le la discussion,
'l passait pour la
t plus propre à
à l'accomplir.
sa profession.
laissé dans
ce person–

Portrait de Siéyès.

avait de
tribune,
quelque
oup de
de la
sité
a–

[illegible]

1789. volution avait désormais pris son essor, et quand l'appel des bailliages commença, l'âme de l'Assemblée s'émut comme au pressentiment des grandes choses qu'elle allait accomplir.

Le roi et les deux premiers ordres feignaient de délibérer. Mais le tiers-état agissait. Quelques-uns des curés, dont Robespierre avait pressenti les tendances, se présentèrent à l'appel. Parmi eux se trouvait un prêtre philanthrope d'un cœur droit, d'une âme ardente et d'un esprit élevé, l'abbé Grégoire. Ces désertions se multiplièrent. Le tiers-état eut le sentiment de sa force : il chercha un nom qui caractérisât la grandeur de sa mission. Après quelques tâtonnements, quelques résistances impuissantes, le nom d'*Assemblée nationale* jaillit, clair et lumineux, d'une discussion qui s'était prolongée jusqu'au milieu de la nuit du 16 juin. Ce ne fut ni Siéyès, ni Mirabeau, mais un obscur député, M. Legrand, qui trouva cette désignation. Tant il est vrai que dans les moments solennels de la destinée des peuples, le mot de la situation peut se rencontrer aussi bien dans le cœur de l'homme des foules que dans la tête de l'homme d'Etat.

Grégoire et les curés dissidents.

L'Assemblée nationale constituée.

Bailly.

Bailly, si populaire à l'Hôtel-de-Ville, si modeste à son entrée aux communes, présidait cette mémorable séance. Dans cette nuit, où l'orage du ciel se mêlait au tumulte de l'Assemblée, il apparut tel qu'on le devait voir jusqu'à son dernier jour, d'une douceur et d'une longanimité imperturbable, oppo-

sant le silence à l'invective, une sorte d'inertie non dépourvue de dignité, au déchaînement de passions que son caractère ne lui permettait pas de dominer. On se sépara au cri de : Vive le roi ! 1789.

Le lendemain, l'Assemblée nationale déclara le pouvoir législatif indivisible. Elle se constitua seule interprète de la volonté nationale, nia tout droit de *veto* entre le trône et l'Assemblée, et passa immédiatement à l'œuvre en légalisant provisoirement la perception des impôts. C'était mettre hardiment la main sur la barre du gouvernail. L'Assemblée acheva de frapper les esprits en déclarant qu'Elle dissoute, nul impôt n'aurait caractère légal. Elle consolida ensuite la dette publique et nomma un comité des subsistances.

La nation se sentit gouvernée. L'espérance et l'enthousiasme éclatèrent. La cour et les privilégiés comprirent la profondeur du coup qui leur était porté. Le système des ordres disparaissait dans cette vaste dénomination d'Assemblée nationale. Déjà 149 députés du clergé, contre 125, avaient acclamé la réunion. L'aristocratie oublia ses tendances frondeuses et se pressa contre le roi, espérant le pousser à des mesures de rigueur. Toutes les combinaisons imaginées par la politique d'intrigue échouaient devant la puissance des faits. On avait semé la division entre les ordres ; l'esprit de la Révolution les ralliait à la même idée. La fatalité du développement national du peuple français ramenait

1789. violemment les individus, les classes, les institutions vers cette formidable synthèse qui va se dégager du sang, des larmes et des fureurs de ce vaste récit.

Projet de coup d'Etat contre l'Assemblée.

On entraîna le roi à Marly. La reine, madame Elisabeth, le comte de Provence, le comte d'Artois, la duchesse de Polignac, le prince de Condé, le prince de Conti, Barentin, toutes les factions des conseils secrets du roi réunies l'entouraient. Elles avaient espéré qu'il leur serait plus facile, dans la solitude, d'arracher au faible Louis XVI la révocation de ses arrêtés. On voulait que par un acte de vigueur il sauvât la monarchie en ordonnant, en séance royale, la séparation des ordres et en déterminant les réformes dont auraient à s'occuper les Etats-généraux. Bref, c'était un coup d'Etat qu'on persuadait à Louis XVI. Ce moyen avait déjà échoué entre ses mains inhabiles à de telles entreprises. Le conseil n'eût pas été mauvais si l'égoïsme de ceux qui le donnaient ne l'eût rendu stérile et impie. Le progrès accompli est la vraie justification des coups d'Etat. Pour dompter la Révolution, il eût fallu que la monarchie prît l'initiative révolutionnaire et que l'abolition des priviléges, des inégalités civiles et politiques, devînt au moins la rançon de la liberté vaincue. Or, ces priviléges étaient précisément ce qui tenait le plus au cœur des conseillers du roi, ce qu'ils voulaient sauver dans cette tempête qui soufflait sur la France. Selon l'expression du député Chapelier, ils plaçaient le roi à la tête d'un parti.

On avait laissé M. Necker à Paris. Quoique ce ministre eût diminué d'importance devant la grandeur des événements et prouvé, par la faiblesse de ses combinaisons, l'infériorité de son génie gouvernemental, on le redoutait à la cour. Le comte de Provence était trop fin pour ne pas deviner sa faiblesse. La reine et le comte d'Artois avaient trop de fierté pour descendre à une politique de transaction. Les autres trouvaient M. Necker, avec ses idées constitutionnelles empruntées aux Anglais, un colosse d'audace. 1789. Combinaison de M. Necker.

Inquiet de la situation et de ce qu'on tramait autour du roi, M. Necker, accompagné de MM. de Saint-Priest et de La Luzerne, se rendit à Marly. Il apportait un de ces plans qui conduisirent promptement la monarchie au tombeau, et qui, par malheur pour l'infortuné Louis XVI, convenaient à une vue trouble et à un caractère hésitant. Ce plan consistait à déclarer, en séance royale, que la réunion des trois ordres aurait lieu, mais dans des circonstances spéciales; que les priviléges seraient abolis, mais seulement en matière d'impôts; que les Etats pourraient modifier la Constitution, à la condition qu'il y aurait deux Chambres.

La reine et le comte d'Artois supplièrent vainement M. Necker de retirer ce plan. Le ministre persista. La discussion du projet eut lieu dans les conseils du roi. Quittée, reprise au milieu des mille contrariétés qu'avec le génie de la femme lui susci- Discussion du plan de M. Necker.

1789. tait Marie-Antoinette, elle n'aboutit qu'à une convocation de séance royale pour le 22 juin. Le plan défiguré de M. Necker devait en faire l'objet apparent, mais il cachait, dans la pensée des courtisans, l'occasion d'un déploiement de troupes et d'un véritable coup d'Etat.

A la lutte du tiers contre les deux premiers ordres, allait succéder celle de l'Assemblée nationale contre la royauté absolue. La Révolution marchait à pas de géant. Les idées s'avançaient les premières vers le champ de bataille des passions et des intérêts.

Fermeture de la salle des Etats.

L'esprit de la cour envenimait ces profondes conflagrations. Sous prétexte de préparatifs pour la séance du 22, on fit fermer, par des gardes françaises, la salle des Etats. C'était mettre l'Assemblée à la porte de chez elle et retarder, par un misérable obstacle matériel, la réunion moralement accomplie du clergé aux communes. Versailles frémit en voyant les députés de la nation errer sous la pluie, par les rues de la ville et cherchant un asile. M. Bailly les précédait avec une dignité triste. L'Assemblée irritée le suivait. Les plus modérés étaient, comme il arrive souvent en pareil cas, les plus exaltés.

Le serment du Jeu-de-Paume.

Un député, médecin philanthrope, dont le nom devait acquérir une étrange famosité, M. Guillotin, indiqua une salle vaste et délabrée que les princes louaient pour jouer à la paume. On y trouva quel-

ques chaises de paille, une table, des bancs de bois, des murailles nues. Le peuple entra avec les députés et forma autour d'eux un cercle sympathique, dont l'enthousiasme communiquait sa flamme à l'Assemblée. Les soldats eux-mêmes se faisaient peuple et se constituaient volontairement gardiens des députés de la nation. Dans ces luttes entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, les modérés puisent dans le sentiment de la légalité une énergie inaccoutumée. Au milieu de l'inexprimable agitation de l'Assemblée, où dominait l'idée de se rendre à Paris, une voix s'éleva : c'était la voix de M. Mounier, un de ces théoriciens de pondération, admirateurs du gouvernement anglais dont nous verrons les *doctrines*, étouffées sous la Constituante, reparaître en 1815 et en 1830. Il proposait à l'Assemblée de prêter le serment de ne se séparer qu'après avoir voté la Constitution. M. Mounier avait exprimé la pensée de la situation. Son projet d'arrêté fut acclamé par les députés et par le peuple. M. Bailly, monté sur une table, en lut la formule. Un cri unanime s'éleva, et dans un élan solennel dont le peintre David a su rendre le sentiment, toutes les mains se tendirent vers cet humble président, qui, à cette heure, représentait mieux la nation que la monarchie elle-même.

1789.

Mounier.

Dès lors, chaque jour va marquer les progrès de la souveraineté nouvelle. Le 22, les princes poursuivant leur système de tracasserie, louèrent le Jeu-

1789. de-Paume. L'Assemblée, patiente et persistante à la fois, se rendit à l'église Saint-Louis. A peine y était-elle installée, que la majorité des députés du clergé entra et vint consommer cette réunion que le parti de la cour avait espéré empêcher jusqu'à la séance royale.

La majorité du clergé se réunit à l'Assemblée.

Cette séance, contre laquelle protestait une fraction éclairée de la noblesse, les La Rochefoucauld, Clermont-Tonnerre, Liancourt, le conseiller Duport, les deux jeunes colonels Lameth, La Fayette, Lally-Tollendal, était fixée définitivement au lendemain 23. Necker indigné, résolut de n'y point paraître. Au fond, son âme était pleine d'épouvante à l'aspect de cette révolution qu'il avait contribué à soulever. Son rêve de juste-milieu l'abandonnait en voyant l'irritation des adverses parties. A minuit, M. Bailly fut averti secrètement par Mathieu de Montmorency, le duc d'Aiguillon et le baron de Menou de l'abstention de M. Necker et du coup d'Etat de la cour. Comme il entrait dans le projet du roi d'accorder au clergé un vote spécial contre les deux ordres dans les affaires relatives à ses intérêts, la noblesse perdit l'espérance qu'elle nourrissait depuis longtemps de s'emparer des biens des couvents devenus presque déserts. Des mécontentements planaient donc sur cette séance dont la cour attendait le salut de la monarchie.

Séance du 23 juin.

Dès le matin, la salle des Etats fut enveloppée de troupes. A dix heures les portes s'ouvrirent. Une

nouvelle vexation avait été préparée contre le tiers, qu'on fit attendre dehors, à la pluie, pressé dans une étroite galerie, devant une petite porte de service à laquelle M. Bailly frappa plusieurs fois inutilement. La grande porte avait été réservée, comme au 5 mai, aux députés des deux premiers ordres. Ils avaient pris possession de leurs siéges quand il fut permis aux députés des communes d'entrer, sans qu'un maître des cérémonies daignât même les introduire. Le plan de la cour avait transpiré. Le roi traversa Versailles au milieu du silence de la population. L'attitude de l'Assemblée parut l'étonner. Il lut son discours d'un air tranquille qui contrastait avec la rigueur de ses conclusions. Le roi cassait les arrêtés de l'Assemblée, promettait de valider, lorsqu'elle serait accomplie, l'abdication des priviléges pécuniaires, ordonnait la séparation des ordres, maintenait les droits féodaux, ne laissait entrevoir de réunion possible pour les matières d'intérêt général qu'à titre de concession gracieuse de la part des deux premiers ordres, et menaçait de supprimer entièrement les Etats s'ils manifestaient le moindre esprit de résistance. Cette royale menace fut suivie d'un ordre de se retirer immédiatement.

1789.

Le roi dissout l'Assemblée.

Louis XVI sortit à ces mots. La noblesse et la minorité du clergé le suivirent. Les députés des communes étaient restés assis, immobiles, avec le calme d'hommes résolus à accomplir leur mandat. Le grand-maître des cérémonies, M. de Brézé,

1789. s'approcha du président et lui rappela l'ordre du roi. — « Il me semble que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre, » répondit M. Bailly. Mirabeau s'était élancé vers M. de Brézé, et avec cette autorité qu'il prenait d'instinct partout où il se trouvait : — « Allez dire au roi, s'écria-t-il, que nous sommes ici par la volonté de la nation et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ! » — L'Assemblée appuya ces fières paroles. M. de Brézé sortit à reculons. — « Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier ; » dit gravement Siéyès. Sur la motion du député Camus, les arrêtés cassés par le roi furent confirmés. La séance continua. Des ouvriers envoyés sous le prétexte d'enlever les tentures entrèrent. Saisis de respect, ils n'osèrent faire usage de leurs outils. Mirabeau, dont le génie grandissait avec l'orage, eut comme un pressentiment des périls qui menaçaient l'Assemblée. il fit déclarer traître et punissable de mort quiconque porterait atteinte à l'inviolabilité des députés. Les troupes, pendant ce temps, avaient enveloppé les issues de la salle, et ce fut au milieu de cet appareil militaire que l'Assemblée acheva ses délibérations.

Décret d'inviolabilité.

Faux triomphe de la cour.

A la cour, la noblesse, ravie du maintien des droits féodaux et de l'apparente énergie du roi, fit éclater les transports de sa reconnaissance. On félicita surtout le comte d'Artois, qui passait pour le promoteur du coup d'Etat. La reine, exaltée par ce faux succès, offrit son enfant à la noblesse. Des

clameurs qui s'élevaient de la rue troublèrent la fête. Un grand amas de peuple roulait comme un tourbillon vers le palais. On entendait les cris barbares que les foules commençaient à vociférer et qui jettent tant d'horreur sur cette Révolution, que tous les genres de pathétique devaient contribuer à graver dans la mémoire des hommes. Le mot *aristocrâne* s'élevait intense, sifflant, et désignait le comte d'Artois. Cette foule redemandait Necker qui, par sa démission et par son absence de la séance royale, avait reconquis son ancienne popularité. La cour épouvantée l'envoya chercher. Il se fit prier. La reine elle-même daigna intercéder. Ce ministre, si peu apte à gouverner en temps de révolution, consentit enfin à ne pas abandonner la monarchie. Lorsqu'il sortit la foule l'acclama. Un homme se jeta à ses genoux. On alluma des torches lorsqu'on sut qu'il restait. Lui, rentra en pleurant d'orgueil et de ravissement.

1789.

Emeute en faveur de Necker.

D'heure en heure la cour perdait du terrain, et les résolutions de la séance royale s'évanouissaient devant les faits. Les réunions de la noblesse étaient pleines d'orages. Les exaltés comme d'Espreménil, Cazalès et autres, ne servaient qu'à irriter les passions. Un parti libéral, parmi lesquels figuraient Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, Montcalm, Montmorency, Crillon, Luynes, La Rochefoucauld, etc., s'était formé. Il se composait de quarante-sept membres. Fatigués de provocations et

47 députés de la noblesse se réunissent à l'Assemblée.

1789. de défis, ils cédèrent à leur conscience et se réunirent le 25 juin à l'Assemblée nationale; tout en exprimant leurs regrets de se séparer de leurs frères, ils croyaient devoir concourir à la régénération publique. Ils entrèrent dans la salle des Etats ayant à leur tête le duc d'Orléans, que les tribunes saluèrent de leurs applaudissements.

Adresses et députations à l'Assemblée.

Une multitude de causes extérieures concouraient encore à grossir et à confirmer l'autorité de l'Assemblée. Des adresses et des députations venues de tous les points de la France donnaient à chacune de ses séances un caractère de solennité. Les clubs se formaient. L'émeute se concentrait. A Paris, elle prenait un caractère redoutable. L'archevêque, M. de Juigné, l'un des prélats les plus hostiles à la réunion, avait été assailli par le peuple. On parlait d'un massacre prochain et d'une armée de cent mille révoltés. Le roi comprit qu'une plus longue résistance immédiate ne ferait qu'aggraver la situation. Il écrivit à la majorité de la noblesse et à la minorité du clergé, conseillant, et au besoin ordonnant, la réunion des trois ordres. Les exaltés, plus royalistes que le roi, voulaient résister. Le parti de la cour laissa entendre qu'il s'agissait de sauver le roi et que des troupes étaient en marche.

Réunion des trois ordres.

La réunion des trois ordres eut lieu le 27 juin avec des sentiments fort divers et faciles à comprendre. M. Bailly dit un mot affectueux et habile : — « La famille est complète. » Les nobles n'entendaient

procéder qu'à la vérification en commun. Ils durent céder au torrent, se bornant à prendre acte des efforts qu'ils avaient faits pour maintenir la délibération par ordre, ainsi que les y obligeaient leurs cahiers. Quelques questions de prééminence furent encore agitées. On voulut disputer au roturier Bailly la présidence de l'Assemblée, et la majorité de la noblesse affecta pendant quelque temps de se tenir debout derrière le bureau; mais ces vaines tentatives avortèrent. Le sentiment de l'égalité, si vif en France, avait rompu ses digues. Il entraînait tout vers un ordre nouveau qu'on pressentait et qui devait un jour se résumer magnifiquement dans le Code civil, par l'égalité devant la loi. Au milieu de l'enivrement que causa dans le peuple la réunion des trois ordres, cette pensée se fit jour sous la forme du triangle symbolique que la démocratie a depuis gardé sur son écu. 1789.

L'Assemblée reprit ses travaux et nomma un comité pour en régulariser la marche. Mais la crise des subsistances l'absorba. La nation avait plus grand besoin de pain que de constitution. Des nuées de mendiants à longs bâtons fondaient sur Paris. Les marchés étaient devenus des lieux de rixe et d'émeute. On dut faire escorter les convois. Le pain était exécrable. La circulation des grains s'arrêtait. La spéculation paralysait les mesures de prévoyance. Le mot sinistre d'accaparement courait de bouche en bouche. De grands mouvements de

Etat de Paris à la fin de juin.

1789. troupes étaient sourdement dénoncés. Paris et Versailles vivaient dans l'attente de graves événements. On pressentait que la cour voudrait prendre sa revanche du coup d'Etat manqué le 23 juin.

Les électeurs à l'Hôtel-de-Ville. L'instinct du péril faisait germer celui de la défense. Les électeurs de Paris, ayant à leur tête Thuriot, s'étaient emparés de la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, et délibéraient sur les besoins et les dangers de la cité. L'idée de la commune grandissait. On l'opposait à la monarchie. La fable des brigands, renouvelée et habilement répandue par des émissaires de Duport, armait la France entière. Des journalistes comme Camille Desmoulins, Fauchet, Bonneville, Bertolio, Carra, Marat, Loustalot, fouettaient l'imagination du peuple des lanières de leur verve. La faction du duc d'Orléans, dirigée par Choderlos de Laclos, Sillery et de Latouche, conspirait à Montrouge. Informée par ses espions des moindres paroles de la reine et des princes, elle les dénonçait au *club breton*, fondé à Versailles par Lanjuinais, Buzot, Robespierre, Grégoire, et qui devint plus tard, à Paris, le *club des Jacobins*. Le club en informait l'Assemblée. De Versailles à Paris les paroles vont vite. Elles y arrivaient grossies comme toujours par l'amplification des rapporteurs. Au jardin du Palais-Royal, qui ne désemplissait pas d'une foule curieuse et animée, ces dénonciations devenaient le sujet de discours qui montaient les têtes. La haine des classes faisait

d'effrayants progrès. Les nobles étaient provocants, les bourgeois irritables. Les princes de Sombreuil et de Polignac durent devoir tirer l'épée pour sortir du jardin du Palais-Royal, où ils étaient venus narguer les patriotes. Les duels se multipliaient. L'émeute, partielle encore, se montrait partout au moindre incident. Les troupes la réprimaient avec mollesse. Il y avait dans l'armée française, sous l'habit de simple soldat, des hommes comme Jourdan, Kléber, Hoche, Joubert, Marceau; d'autres moins celèbres, mais non moins pénétrés de la légitimité de leurs droits. De quelle oreille ces braves avaient-ils dû entendre les paroles prononcées par le roi le 23 juin, paroles qui leur fermaient tout espoir d'accession aux grades supérieurs, puisqu'elles contenaient l'engagement de ne rien changer à l'institution de l'armée? 1789.

Parmi les troupes, les gardes françaises surtout, irrités des rigueurs de leur colonel, alliés par des mariages et par le contact aux populations parisiennes, en avaient pris les sentiments et les idées. Beaucoup d'entre eux refusèrent de mettre des cartouches dans leurs fusils. L'autorité militaire sévit et fit enfermer les récalcitrants à l'Abbaye. On apprend le 30 juin que onze de ces malheureux vont être transférés à Bicêtre, horrible prison dont Mirabeau avait révélé les mystères. Loustalot, l'auteur populaire des *Révolutions de Paris,* court au Palais-Royal, mène la foule à l'Abbaye. Les onze

Le peuple et les gardes françaises.

1789. gardes françaises sont délivrés, portés en triomphe. Une députation se rend à l'Assemblée, et tandis que ces hommes rentrent volontairement dans leur prison, on sollicite leur grâce de la bonté du roi; mais ces scènes se renouvelaient. Après les grenadiers des gardes françaises vinrent les artilleurs. Le peuple, par des fêtes, des largesses et des démonstrations enthousiastes, encourageait les défections dans l'armée.

La cour suivait du regard ces troubles sans s'en inquiéter. Ils pouvaient servir ses desseins. L'Assemblée s'alarmait en apparence, mais elle espérait en réalité que ces dispositions du peuple concourraient à assurer sa souveraineté en obligeant la monarchie à s'appuyer sur elle. Aussi ne ménagea-t-elle pas les avances au roi dans ses adresses et ses appels à la clémence. La députation qu'elle envoya à Louis XVI, à propos de l'affaire des gardes françaises, témoignait hautement de l'attachement de l'Assemblée à l'autorité royale.

Paris est cerné par les troupes.

Dans les premiers jours de juillet, Versailles prit un aspect menaçant. Ses larges rues étaient encombrées de soldats de toutes armes. Paris se trouva enveloppé de troupes. On remarqua que ces régiments étaient presque tous étrangers. L'armée française comptait alors un grand nombre de Suisses et d'Allemands dans ses rangs. On n'avait pas à craindre que ces mercenaires fissent cause commune avec le peuple. Le plan de la cour fut

compris. Elle n'avait pu dissoudre l'assemblée par un lit de justice, elle la disperserait par la force. L'inquiétude et la fermentation des esprits furent au comble. Chacun se demandait quel jour et à quelle heure éclaterait le complot de la cour. Paris se prépara à l'insurrection. 1789.

Adresse de l'Assemblée au roi pour l'éloignement des troupes.

L'Assemblée, tout en aspirant à la souveraineté, était alors sincèrement royaliste. Elle craignait autant la révolte que les coups d'Etat. Sur la proposition de Mirabeau, qui déjà se préoccupait de modérer la Révolution, elle vota le 9 une adresse au roi, dans laquelle, au nom de la patrie, elle le conjurait d'éloigner les troupes. Louis XVI, sous l'inspiration de ses conseillers intimes, répondit que les troupes étaient nécessaires au maintien de l'ordre. Il offrit à l'Assemblée de la transférer à Noyon ou à Soissons. C'eût été l'isoler entre deux armées. L'ironie de cette réponse n'échappa pas à l'Assemblée. Mirabeau eut un rugissement de lion blessé. L'adresse était son œuvre.

Exil de Necker. Changement de cabinet.

Le 11, la cour démasqua son plan. Necker fut exilé. La nouvelle combinaison ministérielle appelait aux affaires le vieux maréchal de Broglie, soldat superstitieux, formé dans les camps au mépris du bourgeois. Il pressentait dans le désordre l'esprit républicain, et, avec la logique militaire, il prétendait en avoir raison avec le canon. Les autres membres du cabinet furent le duc de La Vauguyon, Foulon, intendant exécré, beau-père d'un accapa-

1789. reur nommé Berthier, de La Galaizière, de Laporte, et le baron de Breteuil, l'âme du complot. — Il était prêt, disait-il, à brûler Paris s'il le fallait. — Ni les soldats, ni l'énergie, ni le dévouement des chefs ne manquaient donc à la cour.

Paris se soulève.

M. Necker reçut à table, dans la journée du 11, l'ordre du roi qui l'exilait. Il feignit de partir pour son château de Saint-Ouen, et gagna Bruxelles avec sa famille. Paris apprit le lendemain son départ et le changement de ministère. Les places publiques se couvrirent aussitôt d'attroupements et de soldats. Une affluence considérable se porta d'instinct au jardin du Palais-Royal. A midi, un jeune homme encore inconnu, Camille Desmoulins, s'élança du café Foy, un pistolet d'une main, une épée de l'autre, et cria : « Aux armes ! » En quelques paroles enflammées il dénonce une Saint-Barthélemy de patriotes que les Allemands du Champ-de-Mars exécuteront à la faveur de la nuit. « Courons aux armes, s'écrie-t-il, prenons une cocarde. Voulez-vous le rouge, couleur de la liberté, ou le vert, couleur de l'espérance ? » On prit le vert, couleur de l'espérance. Les feuilles du jardin devinrent des cocardes. Cependant la foule du Palais-Royal s'était précipitée vers le cabinet des figures de cire. Un Savoyard s'empare du buste de Necker, un élégant prend celui du duc d'Orléans. Ces bustes sont voilés de crêpes noirs. On les promène en triomphe à travers les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-

Camille Desmoulins au Palais-Royal.

Honoré. Le cortége grossit chemin faisant. Il rencontre une escouade du guet. L'escouade se joint à lui. Quelques gardes françaises qui ont violé l'ordre qui les consigne dans leur caserne, montrent leur uniforme dans cette foule bariolée.

Manifestation refoulée.

En arrivant à la place Vendôme, le cortége se vit en face des dragons du prince de Lambesc rangés en bataille sous les fenêtres des fermiers-généraux. Les dragons firent feu. Le porteur du buste du duc d'Orléans fut tué; l'autre tomba grièvement blessé. On l'emporta au jardin du Palais-Royal afin que la vue de son sang irritât la foule. Un garde française sans armes fut tué. Le cortége s'était dispersé et fuyait vers les Tuileries. Le prince de Lambesc charge ces malheureux jusque dans le jardin, tue un vieillard, promeneur inoffensif, renverse des femmes et des enfants. La fureur et l'indignation éclataient alors. Le cri : « aux armes! » répété de bouche en bouche vole à travers Paris. Besenval, qui occupait la place Louis XV avec des hussards de Berchigny, des gardes suisses, les dragons de Choiseul et le régiment de Salis-Samade, avait donné l'ordre de cette charge et fermait à la multitude l'issue des Champs-Elysées. La foule, acculée, s'irrite. On lance des pierres aux dragons. Ils ripostent à coups de pistolet et se replient sur la place Louis XV.

Défection des gardes françaises.

On craignait la révolte des gardes françaises, consignés dans leur caserne de la Chaussée-d'Antin. Le prince de Lambesc eut l'imprudence d'envoyer

1789. un détachement de dragons pour les surveiller. La vue de ces soldats allemands les exaspéra. Des gens du peuple leur annoncent, sur ces entrefaites, qu'un des leurs a été tué sur la place Vendôme par ces mêmes dragons qu'ils ont en face d'eux. Ils n'écoutent plus alors la voix de leurs chefs. Ils saisissent leurs armes, brisent les portes, somment les dragons d'acclamer le tiers-état, et, sur leur refus, leur envoient un feu de peloton qui tue quelques hommes et met le reste en fuite. Les gardes françaises les chargent à la baïonnette jusque sur la place Louis XV, où ils se rangent en bataille en face des troupes de Besenval, protégeant ainsi le peuple pendant le reste de la journée et durant la nuit entière.

Besenval avait éloigné ses troupes. Sombreuil, inactif et effrayé, ne savait que faire. De Launay, gouverneur de la Bastille, avec ses canons braqués sur le faubourg Saint-Antoine, ne voulait pas agir qu'il n'eût reçu d'ordres de Versailles. Les communications étaient coupées. Le tocsin sonnait dans les ténèbres. Les barrières incendiées projetaient des lueurs sinistres. Au point du jour, les troupes concentrées au Champ-de-Mars s'ébranlèrent. Aux Champs-Elysées, elles furent accueillies par une vive fusillade des gardes françaises. Le découragement les prit. Les petits-suisses refusèrent le combat. Les autres régiments étrangers les imitèrent. Ils eussent marché contre le peuple : la vue de l'uniforme des soldats français démonta

Les troupes refusent de se battre.

cette impassible obéissance que l'on attendait d'eux. 1789.

L'Assemblée délibère.

Versailles, pendant ce temps, vivait dans l'inquiétude et l'ignorance de l'état réel de Paris. Le 12, l'Assemblée nationale ne se trouva pas en nombre. L'ordre du jour fut remis au lendemain. La séance s'ouvrit à neuf heures du matin. L'archevêque de Vienne présidait. M. Mounier proposa d'envoyer une députation au roi, afin de lui demander le rappel des ministres et l'éloignement des troupes. Des applaudissements accueillirent cette motion. M. de Lally-Tollendal rappela les services rendus à l'Etat et à la nation par M. Necker, associa la cause de ce ministre à celle de la patrie et fit habilement ressortir la délicatesse de sa conduite dans les circonstances de son départ pour l'exil. Les applaudissements redoublèrent. Quelques députés pleuraient. L'émotion fut au comble, lorsqu'un député de la noblesse, M. de Virieu, rappela le serment du Jeu-de-Paume : « Jurons tous, s'écria-t-il, d'être fidèles à ces illustres arrêtés, qui seuls aujourd'hui peuvent sauver le royaume ! » MM. de Clermont-Tonnerre et de la Rochefoucauld expriment cette pensée : « La Constitution sera faite ou nous ne serons plus. »

Telle était, en effet, la résolution de l'Assemblée qui, grandissant et s'unissant dans le péril, oubliait ses divisions pour ne songer qu'au salut de la patrie.

1789.

Cependant, à mesure que la journée avançait, des courriers arrivaient de Paris, et la gravité des événements était mieux connue. L'Assemblée nomma aussitôt une députation qui se rendit auprès du roi, lui fit un désolant tableau de l'état de Paris et le supplia d'éloigner les troupes. Mais la cour mal informée, égarée par les rodomontades de M. de Breteuil, ne croyait qu'à une émeute, et se voyant protégée par les troupes du maréchal de Broglie, n'avait nulle conscience du péril. Le roi répondit qu'il était juge des nécessités de la situation, et qu'il ne pouvait rien changer aux mesures qu'il avait ordonnées. Quand la députation rapporta cette réponse, l'Assemblée ne manifesta aucune colère. Mais avec une dignité froide et imposante, elle décréta immédiatement, et comme un seul homme, la responsabilité des ministres, des agents civils et militaires, et des conseillers du roi, sans distinction de rang ni d'état. Elle déclara qu'elle ne cessait pas d'insister pour l'éloignement des troupes, pour l'établissement d'une milice bourgeoise; que M. Necker et les autres ministres emportaient ses regrets et son estime. Elle plaça, en outre, la dette publique sous la garde de la loyauté française. Dans la crainte qu'on ne fît occuper la salle des Etats, l'Assemblée tint séance permanente et nomma un vice-président, M. de Lafayette, qui siégea le soir même.

Députation de l'Assemblée au roi.

Elle décrète la responsabilité des ministres.

L'Assemblée se remet en permanence.

Pendant cette nuit d'épouvante et de fureur, qui

s'écoula du 12 au 13, quelques électeurs s'étaient rendus à l'Hôtel-de-Ville, dans l'espoir de mettre un peu d'ordre dans le désordre et d'imprimer à la résistance un caractère plus calme. Ces mouvements populaires, aux yeux des hommes du tiers-état, qu'ils appartinssent à l'Assemblée nationale ou au corps électoral, dépassaient le programme de la classe moyenne et n'étaient pas nécessaires à son avénement. — Ils s'étaient constitués et avaient formé une espèce d'autorité municipale qui essayait de donner le change à la multitude réclamant, à grands cris, l'organisation d'une milice bourgeoise. Dans la matinée du 13, les masses avaient déjà pris d'elles-mêmes une espèce d'organisation. Les districts réunis votèrent deux cents hommes chacun pour leur défense. Des corps de volontaires se formaient. On pilla les armuriers; eux seuls furent pillés. C'est un fait connu que dans ces troubles civils, une sorte de moralité chevaleresque se substitue à l'action des lois un moment impuissante. On délivra les dettiers de la Force, mais les criminels du Châtelet, qui tentèrent de s'évader, furent contenus par le peuple. La maison des Lazaristes, qui recelait un amas considérable de farines, fut saccagée; mais les farines, respectées par ces bandes affamées, furent conduites aux Halles. 1789.

Formation de la garde nationale.

C'était des armes qu'il fallait à cette population exaspérée, qui, entourée de soldats étrangers, s'at-

1789. tendait à tout instant à voir fondre sur Paris les régiments de Lorrains, de Croates et de Suisses, qui bivouaquaient à Saint-Denis, au Champ-de-Mars et sur le chemin de Versailles à Paris. A mesure que ces nouvelles sinistres se répandaient dans le peuple, le cri : « Aux armes! » retentissait avec plus de fureur, et des masses nouvelles revenaient, comme les flots d'une inondation, se briser contre l'Hôtel-de-Ville. L'armement par districts sanctionné par les électeurs ne formait que douze mille hommes. Le peuple n'y vit qu'ùn leurre. Les réclamations devinrent plus impérieuses. Les électeurs, alarmés, appelèrent M. de Flesselles, le prévôt des marchands de Paris. On l'applaudit lorsqu'il arriva. C'était un homme aimable qui, avec des formes paternelles et des paroles dilatoires, essaya d'amuser le peuple et de gagner du temps.

Le comité des électeurs et échevins s'était mis en permanence. Sur la réclamation du peuple qui l'entourait, il avait pris un arrêté qui élevait à quarante-huit mille hommes, divisés en seize légions, l'effectif de la milice parisienne, et ordonnait que chaque membre de cette milice porterait la cocarde rouge et bleue, couleurs de la ville. M. de Flesselles calma, en outre, les impatiences en annonçant que douze mille fusils, suivis d'un nouveau convoi de trente mille, allait arriver des fabriques de Charleville. En attendant la réalisation de cette vaine promesse, on nomma les chefs supérieurs de cette

M. de Flesselles promet des armes au peuple.

armée sans armes. L'opinion désigna d'abord le duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures de réflexion. On n'avait pas le temps de réfléchir; il fallait agir. Un électeur, Moreau de Saint-Merry, montra le buste de Lafayette, qui se trouvait là. Lafayette fut élu général en chef. Le commandement en second échut au marquis de la Salle. A peine cette organisation fut-elle connue que les adhésions arrivèrent de toutes parts. Les fusils ne venaient pas. On fabriqua cinquante mille piques. M. de Flesselles temporisait toujours. Il usait la patience du peuple; et, avec l'impertinence et la sérénité d'un gentilhomme qui se rit de la multitude, il excitait autour de lui de sourdes et implacables colères. Les voitures de Charleville traversèrent enfin la Grève, portant en grosses lettres: *Artillerie.* Mais lorsqu'on ouvrit les caisses, on n'y trouva que des chiffons. M. de Flesselles prétendit qu'on l'avait trompé; et pour éloigner le peuple furieux et déçu, il déclara qu'il y avait des armes aux Chartreux. On n'en trouva point et l'exaspération redoubla. 1789.

Dès cet instant, le prévôt des marchands fut en quelque sorte gardé à vue. Il dut coucher à l'Hôtel-de-Ville, où on lui fit un lit. A la pensée d'une trahison, la foule s'était ruée sur le bureau des payeurs, où des barils de poudre étaient déposés. Un prêtre héroïque, l'abbé Lefèvre-d'Ormesson, sauva l'Hôtel-de-Ville en déclarant qu'il mettait le Méfiance du peuple.

1789. feu aux poudres si la foule faisait un pas. Et il procéda lui-même à la distribution, empêchant ainsi une explosion inévitable dans un pillage où se trouvaient des gens ivres et fumant. On lui tira un coup de fusil sans l'atteindre. Il resta plusieurs heures à ce poste terrible.

Insurrection de Paris.

Le 14, dès l'aube, Paris se leva, prêt à l'action. Les piques, les armes surannées du garde-meubles, le petit nombre de fusils et de sabres pris aux armuriers ne lui suffisaient plus. Il revint à l'Hôtel-de-Ville, impérieux, menaçant, déterminé cette fois à ne plus se contenter de promesses. Le comité avait fait sonner le tocsin et élever des barricades dans les districts. Mais il ne pouvait donner d'armes, n'en ayant point. Les nouvelles sinistres grossissaient pourtant. Il y avait, comme toujours, dans ce désordre général, des intrigues particulières qui trouvaient leur intérêt à aggraver le trouble. Les troupes massacraient, disait-on, le faubourg Saint-Antoine et la Chapelle-Saint-Denis. On apprend, sur ces entrefaites, qu'un dépôt d'armes existe aux Invalides. La foule s'y porte en masse. M. de Sombreuil, gouverneur de l'Hôtel, vieux soldat brave et rusé, se présente à la grille, fait appel aux sentiments du peuple et se retranche dans la loyauté qui lui interdit de livrer le dépôt confié à sa fidélité militaire. Le peuple hésite, mais une voix s'écrie : « On veut gagner du temps. » La foule s'élance aussitôt dans les fossés. L'hôtel

Pillage des armes de l'hôtel des Invalides.

est envahi. Au milieu d'un inexprimable désordre, vingt-huit mille fusils sont enlevés. Les canons de l'hôtel, traînés par le peuple, vont défendre l'entrée des faubourgs. 1789.

Un cri s'élève alors et parcourt la ville entière : « A la Bastille ! » Déjà dans l'ombre de la nuit, on avait vu errer, autour de cette prison maudite, des groupes qui portaient peut-être à ces hautes murailles, à ces tours sinistres hérissées de canons, une haine héréditaire. Comme on l'a justement observé, la Bastille, prison de la noblesse et de la pensée, n'intéressait pas directement le peuple. Mais les infortunes illustres ont le don d'exciter plus vivement la sympathie que la multitude des malheurs anonymes. La légende va vite dans les quartiers populaires. Celle de la Bastille formait un total formidable d'horreurs et de mystères. Linguet en avait levé les voiles. Dans ces quartiers naïfs du travail et de la pauvreté, les sources de la sympathie sont fécondes. Aussi, dès que le peuple se sentit armé et prêt à la révolte, ce fut d'abord vers la Bastille qu'il se tourna, comme vers le symbole du despotisme. Pendant toute la matinée, Paris répéta ce cri de ralliement, et des torrents de citoyens armés affluèrent par toutes les rues qui aboutissaient à ce point redoutable.

Le peuple assiége la Bastille.

Le gouverneur de la Bastille, M. Delaunay, comme M. Besenval, comme M. de Sombreuil, s'était tenu dans une attitude expectante. Au lieu

1789. de foudroyer le faubourg Saint-Antoine, il avait attendu des ordres de Versailles. Or les ordres ne venaient pas. Il est à remarquer que jamais coup d'Etat ne fut plus mal conduit et ne trahit mieux le manque d'unité de direction. Ne pas attaquer dans ce genre d'affaires, c'est perdre la partie. M. Delaunay était brave, mais plus geôlier que militaire. Le comité des électeurs lui dépêcha deux fois des parlementaires qui ne purent l'approcher, faute grave de la part d'un commandant d'une place assiégée. Il laissa enfin entrer Thuriot de la Rozière, député du district de Saint-Louis de la Culture. Thuriot était un de ces hommes dont l'audace ne recule devant rien. Il entre en maître, harangue la garnison qu'il démoralise, inspecte la place et somme Delaunay, en face de ses soldats, de retirer ses canons et de se rendre. Delaunay fit serment de ne tirer que si on l'attaquait. Thuriot monta sur la plate-forme, se montra à la foule enivrée, menaça Delaunay de le jeter dans le fossé s'il bougeait. Celui-ci vit bien alors que Thuriot, en l'occupant, avait permis à la multitude d'envahir les abords de la forteresse. Il n'avait que quatre-vingts invalides et quarante suisses de garnison. Mais ses murailles étaient inexpugnables et ses munitions de guerre abondantes. Il aurait pu se défendre. Il laissa partir Thuriot qui déclara qu'il allait faire son rapport au comité des électeurs. En sortant, Thuriot

Le comité des électeurs envoie un parlementaire au gouverneur.

faillit à être massacré par la foule étonnée que les portes ne s'ouvrissent point. 1789.

Les agitateurs de la Révolution, Camille Desmoulins, Marat et tant d'autres dont les noms commençaient à sortir de l'obscurité, s'étaient donné beaucoup de mouvement pendant ces deux journées. Il se trouva, dans la multitude, des hommes de main qui achevèrent l'entraînement des masses. Un brasseur du faubourg Saint-Antoine, Santerre, qui avait pris une sorte de commandement, proposa d'incendier la forteresse. Pendant ce temps un homme intrépide, grimpe, armé d'une hache sur le toit d'un corps-de-garde voisin du premier pont-levis et frappe à coups redoublés, sous le feu de la place, les chaînes du pont, qui s'abat avec bruit. Les assaillants s'élancent dans la cour. A leur tête marchaient un valet, de taille herculéenne, d'une âme héroïque, Hullin, un officier nommé Elie, suivi de quelques soldats parmi lesquels Marceau et un être bizarre et sinistre, qui reparaîtra aux pages les plus sanglantes de cette chronique, Maillard. D'autres plus obscurs, complétaient cette avant-garde populaire. Ils furent balayés par le feu de la forteresse. Mais bientôt les gardes françaises arrivèrent traînant du canon. La foule vociférait avec entêtement ce cri : « Nous voulons la Bastille ! » Il semblait que la multitude eût pris le parti désespéré de combler les fossés de ses cadavres, tant

Attaque du pont-levis.

1789. elle se ruait avec furie à l'attaque de ce fort d'où la garnison la mitraillait sans péril.

Le comité de l'hôtel voyait apporter sous ses yeux les blessés. Il s'effrayait de cette lutte, ne pouvait rien faire et devenait suspect. M. de Flesselles commençait à comprendre la gravité de sa situation. Tout ce qu'il proposait prenait couleur de trahison.

Nouvelle députation du comité

Le comité ne pouvait qu'intervenir dans la lutte en priant le gouverneur de la Bastille de mettre la milice bourgeoise de moitié dans sa garnison. Il envoya en députation quatre de ses membres parmi lesquels on remarquait un homme de haute taille et d'une physionomie inspirée. C'était un révolutionnaire mystique, l'abbé Fauchet. Mais Delaunay, à qui Besenval écrivait de tenir tant qu'il pourrait, n'eût pas écouté ces propositions. Elles n'arrivèrent pas d'ailleurs jusqu'à lui. Une troisième députation conduite par Ethys de Corny et précédée d'un tambour et d'un drapeau, fut accueillie à coups de fusils par les Suisses. Les invalides ne voulaient pas tirer sur le peuple. Ils pressaient le gouverneur de capituler. Le canon des gardes françaises tonna enfin contre les chaînes du second pont-levis. « Bas les ponts ! » criait la foule. Et ce cri menaçant revenait à chaque instant. Delaunay désespéré prit une mèche allumée et s'élança vers les poudres dans le dessein de faire sauter la Bastille et le faubourg. On l'arrêta. Le pavillon blanc, arboré par les invalides, flottait déjà sur les

tours. La garnison n'avait perdu que deux hommes, mais cette foule immense et furieuse l'épouvantait. Les Suisses demandaient à sortir avec les honneurs de la guerre. Le peuple refusa. « Nous avons vingt milliers de poudre, écrivit Delaunay, nous nous ferons sauter si vous n'acceptez pas ! » En faisant passer le billet par une ouverture du pont-levis, les Suisses crièrent qu'ils demandaient seulement la vie sauve. Les gardes françaises la leur promirent sur la foi de l'honneur militaire.

1789.

La Bastille se rend.

Les ponts s'abattirent aussitôt. Les hommes que leur bravoure avait portés au premier rang, Hullin, Elie, Maillard et leurs compagnons, se précipitèrent dans la Bastille. Les deux premiers surtout étaient déterminés à tout faire pour sauver la garnison du massacre. On tua pourtant quelques Suisses et quelques invalides. La multitude, dans un inexprimable délire, plongeait dans la forteresse, envahissant les souterrains et les tours, délivrant les prisonniers. L'héroïsme et le crime, l'attendrissement et la férocité se mêlaient dans cette confusion. On s'était emparé des invalides, des Suisses, de tout le personnel de la Bastille, le gouverneur en tête. La foule victorieuse, altérée de vengeance, les conduisait à l'Hôtel-de-Ville. Delaunay souffrit mille morts dans ce trajet. Tête nue, les vêtements en lambeaux, il se débattait comme un lion. L'athlétique Hullin fit des efforts inouïs pour parer les coups qu'on lui portait. Mais lui-même, brisé de fa-

Délire du peuple.

1789.

Meurtre de Delaunay.

tigue, fit un faux pas. Quand il se releva, Delaunay n'était plus auprès de lui, et sa tête, déjà plantée au bout d'une pique, servait d'oriflamme à cette bande sauvage. Le corps resta dispersé, introuvable. Ils arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville en poussant des cris de victoire et de liberté et portant sur leurs épaules les héros de la journée; tant il est vrai qu'aussi profonde que soit l'anarchie dans un peuple révolté, le principe du commandement tend à s'y reconstituer.

Une sorte de tribunal populaire, présidé par le Comité des électeurs, s'était formé dans la salle Saint-Jean. La foule dictait les arrêts. « Point de quartier ! » s'écriait-elle. Mais il y avait là des hommes d'un grand cœur : Élie, le commandant en second de la milice bourgeoise, de Lasalle, Moreau de Saint-Merry, et les gardes françaises qui, pour récompense, demandaient la vie des prisonniers. La multitude résistait. Il y eut parmi les invalides et les Suisses quelques instants d'horrible anxiété. Elie les sauva d'un mot : « Grâce pour les enfants ! » s'écria-t-il en montrant les enfants de service de la Bastille. Et comme on applaudissait avec enthousiasme, il se tourna vers les prisonniers : « Jurez fidélité à la nation ! » Ces malheureux levèrent la main. A ce tableau, les larmes coulèrent et l'attendrissement fit place à la férocité. La multitude est comme la chimère antique, moitié femme, moitié lion.

Le peuple fait grâce aux défenseurs de la Bastille.

On oubliait M. de Flesselles. Mais il existait déjà,

dans la Révolution naissante, des hommes implacables qui jouaient le rôle du destin. Ceux-là ne le perdaient pas de vue. On avait, disait-on, saisi sur des courriers des dépêches échangées entre Besenval, Delaunay, Flesselles. « J'amuse les Parisiens avec des promesses et des cocardes, » aurait écrit ce dernier. Ce malheureux, excédé de fatigue et de faim, essayait de mâcher un morceau de pain; les affres de la mort l'étranglaient. Dussaulx et Fauchet tentèrent de le sauver en proposant de l'envoyer au Châtelet. D'autres crièrent : « Au Palais-Royal ! » Le Palais-Royal était devenu un centre d'accusateurs publics. Flesselles, pâle comme un spectre, dit avec calme : « Eh bien ! messieurs, allons au Palais-Royal. » La foule s'ouvrit devant lui. Il traversa la salle Saint-Jean, le grand escalier, la place de Grève. Au coin du quai Pelletier, un inconnu, dans un but qu'on ignore, le tua d'un coup de pistolet.

1789.

Meurtre de M. de Flesselles.

Paris ne s'endormit pas au bruit de la victoire. Il acheva la journée dans une prodigieuse activité. La nuit venue, la ville entière hérissée de barricades et de canons, la population debout et en armes, les femmes, les vieillards, les enfants aux fenêtres avec des pavés pour écraser les troupes, les patrouilles, les sentinelles, les mots d'ordres échangés dans l'ombre, offraient l'aspect d'une place assiégée. C'était en effet dans la nuit du 14 au 15 que devait éclater, d'après le plan de M. de Breteuil,

1789. le coup d'Etat projeté. Quarante mille proclamations décrétant la dissolution de l'Assemblée étaient déjà imprimées. On avait fabriqué pour cent millions de billets d'Etat. Le maréchal de Broglie, investi de pleins pouvoirs, devait attaquer Paris par sept points différents. Depuis plusieurs jours déjà, ses troupes affamaient la population en arrêtant les grains et les farines. Le sous-ministre de la guerre, Foulon et son gendre, l'intendant Berthier, se multipliaient. La reine et madame de Polignac firent distribuer du vin aux soldats qui bivouaquaient à l'Orangerie et excitèrent le zèle des officiers.

Conduite de la cour.

Le mouvement du 14 juillet eut cela de remarquable que la lutte se passa entre la nation et la cour. Tout ce qui formait groupe légal, ou faction, eut peur, fut dominé, s'effaça. On a vu l'impuissance du comité de l'Hôtel-de-Ville. La faction du duc d'Orléans, si active d'ordinaire, ne fit rien. Le duc, poussé par son parti, s'était rendu à Versailles afin de se poser en médiateur et d'enlever la lieutenance-générale du royaume. Il oublia son programme et agit comme s'il eût voulu se constituer otage. Il offrait au roi de partir pour l'Angleterre. Quant à l'Assemblée nationale, aussi effrayée de la Révolution que du coup d'Etat, elle s'efforça de maintenir sa politique de juste-milieu et attendit les événements. Le vicomte de Noailles, le député Wimpfem, les électeurs Ganilh et Bancal des Issarts, plus tard encore les députés Duport et d'Or-

Attitude du duc d'Orléans.

messon, vinrent successivement lui apprendre les sanglantes péripéties de cette journée, les actes du comité, l'attitude de la population. L'émotion, l'anxiété, la stupeur agitèrent tour à tour l'Assemblée. Mirabeau la remua profondément et lui communiqua quelque chose des orages de son âme. Plein de colère et d'amertume en voyant la conduite du duc d'Orléans, il ne savait plus sur quelle faction s'appuyer et plongeait plus avant dans la Révolution. Sa voix tonnante désigna la tête de M. de Broglie aux vengeances et à la sécurité publiques. Trois députations furent successivement envoyées au roi. 1789

Menaces de Mirabeau.

Louis XVI essayait de se raidir contre sa propre faiblesse. Ces mesures d'Etat répugnaient à sa nature débonnaire et paisible. Il dit qu'il approuvait la formation d'une milice bourgeoise, qu'il nommerait des officiers pour la commander, que les troupes se repliaient au Champ-de-Mars, ce qui était peu rassurant. La seconde fois, il articula ces mots : « Vous déchirez de plus en plus mon cœur. » Mais il resta ferme. Il était dix heures du soir ; il se coucha selon sa coutume et s'endormit.

Vaines instances de l'Assemblée auprès du roi.

L'Assemblée veillait, pleine d'épouvante et de fureur. Elle comprenait. Les plus fatigués dormaient sur les tables. On parlait d'une troisième députation. « Laissons-leur la nuit pour conseil, dit M. de Clermont-Tonnerre, il faut que les rois, ainsi que les autres hommes, achètent l'expé-

1789. rience. » Le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe, usa des droits de sa charge et éveilla Louis XVI qu'il aimait et qu'il voyait avec douleur courir à sa perte. « C'est donc une révolte, dit le roi en se soulevant. — C'est une révolution, sire. » Le roi ne s'en doutait même pas. Les frères du roi entrèrent. « Votre tête est en danger, » dit le duc de Liancourt au comte d'Artois. Louis XVI leur promit qu'il irait le matin à l'Assemblée.

La séance avait repris à huit heures du matin. La troisième députation fut nommée. Mirabeau se tournant vers elle :

Discours de Mirabeau.

« Dites au roi, s'écrie-t-il, dites-lui bien que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présents. Dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit, dans leurs chants impies, l'asservissement de la France, et que leurs cœurs brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale. Dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy. Dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne; et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines

que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. » 1789.

Le duc de Liancourt entre à ces mots et annonce l'arrivée du roi. Des applaudissements éclatent. Mirabeau les réprime : « Qu'un morne respect, s'écrie-t-il, soit le premier accueil fait au monarque par les représentants d'un peuple malheureux. Le silence des peuples est la leçon des rois! » Louis XVI entra, sans gardes, suivi de ses frères, se découvrit et d'une voix émue exprima son affliction, rassura l'Assemblée, lui annonça le renvoi des troupes et dit : « C'est moi qui ne suis qu'un avec la nation ; c'est moi qui me fie à vous. » Les applaudissements éclatent aussitôt dans l'Assemblée et se prolongent au dehors. Le roi sort. Les députés, se donnant la main, forment autour de lui une sorte de chaîne sympathique. Des cris d'enthousiasme retentissent. Le soleil de juillet échauffait les têtes. La musique des Suisses jouait l'air : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille. » La reine parut au balcon du palais avec ses enfants et ceux du comte d'Artois. On l'applaudit. Le roi, redevenu populaire, alla remercier Dieu à la chapelle.

Arrivée du roi.

Le roi se confie à l'Assemblée.

Paris éclata en transports d'allégresse. Louis XVI avait annoncé qu'il irait de sa personne apaiser la capitale et qu'il rappelait M. Necker. La reconnaissance de l'Assemblée fut au comble. Elle était arrivée au but latent de toute grande consulte na-

Joie de Paris.

1789. tionale : la souveraineté. Cent députés, nommés par elle, précédèrent le roi à Paris.

A leur tête marchaient Bailly, élu maire en remplacement de l'infortuné Flesselles, qui porta le dernier le titre de prévôt des marchands, et Lafayette, qui fut confirmé dans sa nomination improvisée de commandant de la garde bourgeoise. La députation fut reçue à l'Hôtel-de-Ville au milieu d'un immense concours de peuple. Lally-Tollendal, qui parlait avec entraînement, émut la foule. On le couronna de fleurs et on le montra au peuple à une fenêtre du palais. Le père de Lally avait été décapité trente ans auparavant en Grève. L'Océan est moins capricieux que le flot des affaires humaines. Lally mit sa couronne sur la tête de Bailly, qui voulut l'ôter. Mais l'un des hommes du coup d'Etat, l'archevêque de Paris, la maintint. Le lendemain des révolutions ramène invariablement de tels spectacles. Lafayette eut aussi son ovation. Un *Te Deum*, proposé par l'archevêque, couronna la journée.

Ces solennités de l'autorité qui se reconstitue charment la naïveté populaire et ses instincts sociaux. Le roi acheva de gagner le cœur de l'Assemblée en lui écrivant qu'il rappelait M. Necker et renvoyait ses ministres. L'Assemblée, en retour, écrivit à M. Necker et se donna pour président le duc de Liancourt, ami du roi.

Le 17 juillet, le roi partit pour Paris, l'âme remplie de funestes pressentiments. Ses conseillers

voulaient l'emmener avec les troupes et commencer une guerre en règle. Marie-Antoinette avait inutilement essayé de le retenir. Elle le vit partir avec désespoir. Louis XVI communia, et croyant sa vie en danger, remit au comte de Provence un écrit qui le nommait lieutenant-général du royaume. Deux cent quarante députés escortaient pourtant ce premier roi constitutionnel de la monarchie française. Paris armé le reçut en silence. Le mot de Mirabeau avait été compris. Le drapeau tricolore, alliage des couleurs de la ville et de celles de la royauté, flottait pour la première fois. Les yeux du roi le virent avec surprise. A l'Hôtel-de-Ville, un groupe de bourgeois de la milice, affiliés à la franc-maçonnerie, formèrent de leurs épées, sur la tête du roi, *la voûte d'acier*, honneur qui dut lui plaire médiocrement. On criait : « Vive la nation ! » rien de plus. Dans la grande salle, où s'élevait un trône, Louis XVI dut subir ces discours élogieux dont la classe moyenne s'est tant de fois depuis donné la joie et qui ne sont que des leçons plus ou moins indirectes. Bailly y mit un mélange de grâce académique. En présentant à Louis XVI les clefs jadis offertes à Henri IV, il dit : « Ce bon roi avait conquis son peuple, c'est aujourd'hui le peuple qui a reconquis son roi. » Condition nouvelle qui n'était pas de nature à rassurer celui à qui on l'imposait. Il essaya pourtant de montrer quelque bonne volonté. Il mit à son chapeau une cocarde tricolore et se

1789.

Le roi à l'Hôtel-de-Ville.

1789. montra au peuple, qui rompit le silence et l'applaudit avec frénésie. Le roi consterné écoutait, regardait, ne pouvant parler. On lui arracha l'adhésion aux actes accomplis et ces seuls mots : « Vous pouvez toujours compter sur mon amour. » Moreau de Saint-Merry flétrit ses conseils et fit allusion à la nécessité du retour de Necker. Un compagnon de Lafayette en Amérique, Ethys de Corny, proposa d'élever un monument à celui qu'il nommait *le restaurateur de la liberté française*. Louis XVI, après avoir vidé, goutte à goutte, le calice de ce faux triomphe, partit ensuite et respira en apercevant, à Sèvres, l'uniforme de ses gardes du corps. Marie-Antoinette avait passé la journée dans une agitation fiévreuse. Elle se jeta dans les bras du roi. La cocarde était restée au chapeau. En la voyant, la fille de Marie-Thérèse pâlit de honte.

On démolissait la Bastille, et il semblait qu'avec cette prison d'Etat s'écroulait l'édifice entier de l'ancienne société. Ceux qui avaient le plus à craindre de se voir écraser sous ses ruines prirent aussitôt la fuite. La première émigration commença du 15 au 16 juillet. Le propre frère du roi, le comte d'Artois, en donna le signal. Il fut ainsi, dès 1789, ce qu'on le verra plus tard jusque sur le trône, le chef des émigrés. Les Polignac, dont le nom avait acquis une inexprimable puissance d'exécration, Calonne, l'agent du groupe, les princes de Condé et de Conti, les ducs de Bourbon et d'Enghien, ceux de Coigny

Première émigration.

et de Luxembourg, les princes de Lambesc et de Bauffremont, toute cette brillante phalange de courtisans qui remplissait Versailles du bruit de ses paroles et du faste de ses mœurs, s'était soudainement dispersée. Sous d'obscurs déguisements elle gagnait la frontière et se ralliait à Turin, autour de son royal chef. Louis XVI et Marie-Antoinette erraient presque isolés dans ce vaste palais de Versailles, au milieu d'une domesticité qui perdait le respect du roi en voyant s'évanouir le prestige de la royauté. Le comte de Provence avait résisté à cet entraînement. Il eut la prudence d'attendre; circonstance importante, car elle est un trait de caractère chez le prince qui plus tard règnera sous le nom de Louis XVIII. 1789.

Retour de M. Necker.

Les Polignac rencontrèrent dans leur fuite M. Necker qui revenait à Paris. Ils jetèrent un peu de glace sur son triomphe par le tableau qu'ils lui firent de l'état de la France. Mais l'enthousiasme dont il se vit l'objet dissipa bientôt ses appréhensions. En entendant, sur tout le parcours de sa route, les populations accourues pour saluer son retour, l'accueillir aux cris de « Vive le père du peuple ! » l'économiste genevois se crut maître de la Révolution. Il imagina, une fois encore, qu'il dépendrait de lui d'en réprimer les excès et de la contenir dans le cercle de ses conceptions, imitées de la constitution anglaise.

Il trouva la cour bien changée. La grande amie

1789. de la reine, la duchesse de Polignac, était remplacée dans la charge de gouvernante des enfants de France par la marquise de Tourzel. Il retrouva MM. de Saint-Priest et de Montmorin, qui rentraient avec lui aux affaires. Les traits de Marie-Antoinette accusaient ses secrètes souffrances. Le roi ne dissimulait pas son abattement. Un embarras facile à comprendre régna dans cette entrevue du ministre ramené par la faveur populaire et du monarque obligé de le subir. L'assemblée attendait M. Necker avec impatience. Elle lui fit, le 29 juillet, une réception digne d'un héros ou du chef de l'Etat. Elle eût manqué de dignité si, en glorifiant M. Necker, il n'eût été visible qu'elle glorifiait sa propre souveraineté.

A l'Hôtel-de-Ville, où M. Necker se rendit ensuite, avec la pompe et l'escorte d'un monarque, Moreau de Saint-Merry lui présenta la cocarde tricolore, et douze électeurs le conduisirent à un fauteuil qui devint un instant le trône de la popularité. On fit des harangues. M. Necker avait pendant le cours de ces diverses cérémonies, l'habile attitude d'un suppliant et non l'air d'un triomphateur. Doué de quelques-unes des qualités diplomatiques nécessaires pour réussir dans une démocratie, il savait cacher l'orgueil sous les apparences de l'humilité, mais le sens révolutionnaire lui manquait. Il le prouva en ces délicates circonstances en essayant, au lieu de diriger la vengeance populaire et de lui imprimer les

formes et le caractère de la légalité, d'arracher au lion sa proie. Il demanda aux électeurs et leur fit voter, quoiqu'ils n'eussent pas qualité pour cela, une amnistie générale. Son but était surtout de sauver Besenval et d'arrêter le torrent des fureurs populaires. A dater de ce moment, la popularité de M. Necker fut perdue.

1789.

M. Necker demande l'amnistie générale.

Le peuple s'était en effet, après la victoire, livré à d'horribles représailles et ne voulait pas qu'on lui enlevât sa proie. Deux des agents les plus actifs du coup d'Etat avorté, le sous-ministre Foulon et son gendre l'intendant Berthier de Sauvigny, avaient été reconnus et arrêtés. Foulon, profitant du décès d'un de ses domestiques, s'était fait passer pour mort. On l'avait aperçu le 20, au village de Viry, dans le parc de M. de Sartines. Cet ancien intendant, élevé à l'inhumaine école administrative dont le règne de Louis XV développa le germe, était l'objet de la terreur et de la haine du peuple. Il apportait la légèreté dans le crime. On lui prêtait des mots horribles. Il passait pour détester les Parisiens. Comme il arrive en pareil cas, Foulon devenait un homme-légende sur le compte duquel s'amassaient mille forfaits imaginaires. Les paysans qui s'emparèrent de ce vieillard de soixante-quatorze ans n'eurent pas même pitié de ses cheveux blancs. Ils l'attachèrent à la queue d'une charrette, l'affublèrent d'une couronne de chardons et d'une collerette d'orties, char-

Vengeances populaires.

1789. geant, au lieu d'une croix, d'une botte de foin ce christ du pacte de famine qu'on accusait d'avoir voulu donner du foin au peuple. Le comité des électeurs, consterné, vit, le 22 juillet, arriver cet étrange cortége. Il fallut le juger, en présence d'une multitude qui montait comme une écume et qu'agitaient, vraies furies de la faim, des femmes de la Grève. Bailly et Lafayette, l'honnêteté, la candeur et le trouble des idées personnifiées, essayèrent vainement de donner le change à la multitude en disant qu'on emmenât Foulon à l'Abbaye. Des hommes qu'on retrouvait dans toutes les circonstances analogues et qui semblaient systématiquement pousser la Révolution dans le crime, protestèrent. La Grève rugissait sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Foulon, assis sur une chaise placée au milieu d'une table, est renversé et traîné à cette lanterne illustrée par les pamphlets de Camille Desmoulins. On passa la corde au cou du vieillard. Deux fois on le hissa; deux fois la corde cassa. On mit un quart d'heure à en trouver une neuve. Ces furieux, mêlant la probité au meurtre, portèrent les bijoux de la victime au comité. Un de ces sauvages, que la société recèle toujours au plus épais des foules et qu'on voit surgir à de telles heures, s'était acharné à scier la tête du cadavre. Il mit à cette tête une poignée de foin dans la bouche, l'enfonça au bout d'une pique et se promena fièrement dans Paris, suivi de quelques admirateurs, fiers de mar-

Supplice et meurtre de Foulon.

cher sous un tel chef, et d'offrir à la capitale du monde civilisé ces pompes de cannibales. Mirabeau avait demandé des têtes; on lui en donnait. 1789.

Berthier de Sauvigny fut arrêté par des maçons, le 20 juillet, à Compiègne. C'était un homme de cinquante ans, bon administrateur, mais dur, insolent. On lui prêtait aussi mille forfaits imaginaires. Il avait montré beaucoup d'activité pendant le coup d'Etat. Le comité voulut le sauver. Le fils de Berthier sollicita Lally-Tollendal, qui en parla au duc de Liancourt. Le roi lui-même essaya vainement de sauver ce malheureux. Il y avait quelque chose de plus fort que les personnes et les institutions, c'était le souffle de la Révolution qui courbait tout sur son passage. La municipalité de Compiègne, voulant se laver les mains d'un meurtre inévitable, fit, sous forte escorte, conduire Berthier à Paris. Un électeur, Etienne de la Rivière, monta à côté de Berthier, dans un cabriolet découvert, et le cortége, suivi d'une foule hurlante, partit pour Paris. L'électeur eut beaucoup de peine, aidé de de son escorte, à protéger jusqu'à Paris les jours du prisonnier. Cette marche prit, comme la plupart des scènes de la Révolution, un caractère presque biblique. On tendait à Berthier, au bout du fer des piques, des morceaux de pain dur et noir, en lui disant : « Voilà le pain que tu faisais manger au peuple ! » Devant lui des hommes portaient des écriteaux, en forme de bannières, avec

Arrestation de Berthier.

1789. des inscriptions où, dans le style des litanies, étaient racontés ses crimes. A Saint-Merry, on lui montra la tête de Foulon ! Il pâlit, mais sa fermeté ne l'abandonna pas. A l'Hôtel-de-Ville, il en donna de nouvelles preuves en répondant avec présence d'esprit aux questions qu'on lui adressait. Bailly voulut le faire conduire à l'Abbaye ; mais sur la place, on se jeta sur lui pour le traîner à la lanterne.

Egorgement de Berthier.

Il se défendit avec rage ; on l'égorgea. Un dragon lui ouvrit le sein et lui arracha le cœur qu'il porta tout fumant sur le bureau du comité. Lafayette et Bailly, frappés d'horreur, donnèrent leur démission. Des pamphlets mirent le dernier cachet à ces monstruosités en ajoutant le grotesque au terrible. Tout ce qui n'était pas frappé de vertige, tout ce qui, à travers le sang, ne cherchait pas l'apaisement d'une ambition ou d'un besoin, comprit alors que la France, comme un navire désemparé, ne gouvernait plus et était entraînée par un courant irrésistible. Mirabeau, qui avait tant contribué au déchaînement

L'Assemblée rappelle le peuple à la légalité.

des âmes, parla du bienfait des dictatures. L'Assemblée rappela le peuple à la légalité. Vaines tentatives ! un moment le peuple s'était incliné devant cette souveraineté. A l'exemple de la royauté, tous les grands corps de l'Etat, y compris le parlement, avaient reconnu la suprématie de l'Assemblée nationale. La Révolution, avec son génie, ses passions, ses terreurs, reprenait le lendemain l'occulte direc-

tion des esprits et les entraînait dans sa marche providentielle. 1789.

On conçoit que M. Necker, arrivant à l'Hôtel-de-Ville, à la suite des exécutions sommaires de la Grève, n'eût pas de peine à obtenir du comité des électeurs le vote d'une amnistie générale. Déjà Besenval, Cazalès, l'abbé Maury, le défenseur de la noblesse et celui du clergé, les ducs de La Vauguyon et de Carency étaient arrêtés. Les districts, agités par les hommes qui ne figuraient pas encore au premier rang de la Révolution et qui aspiraient à y monter, s'émurent. On allait soustraire à la vindicte populaire des hommes chargés de sa haine. Ils demandèrent la reconstitution du comité. Lafayette et Bailly furent réélus. Mirabeau essaya de disputer à ce dernier le poste de maire de Paris.

Reconstitution du comité de l'Hôtel-de-Ville.

C'est ici que se placent, dans la partie ténébreuse de cette grande existence politique, les négociations avec le comte de Lamarck. L'Etat seul pouvait fournir à Mirabeau la liste civile de ses passions. Il voulut à la fois s'assouvir, sauver la monarchie et dompter la Révolution en faisant la part du progrès. Le comte de Lamarck exposa au roi les plans de Mirabeau. Il fut repoussé. La reine haïssait ce monstre d'éloquence, de laideur et d'érotisme. Mirabeau, quittant alors la tribune de l'Assemblée nationale, s'en alla chercher dans les districts une dictature municipale. Il fit peur aux bourgeois. Le comité resta présidé par M. Bailly. Il se composa de cent

1789.
La commune de Paris.

vingt membres et prit le nom de *Commune*. On avait donné à la milice bourgeoise celui de *Garde nationale*. Le nouveau régime formait sa langue politique.

Les provinces suivirent le mouvement de Paris. Partout les municipalités et les gardes nationales s'organisèrent. Mais ce mouvement de reconstitution était accompagné de scènes de désordre et quelquefois de meurtre. On brûlait les donjons et les chartriers. L'égalité étendait son niveau sur le sol avant que le Code civil en consacrât un jour le suprême principe. Les anciennes magistratures perdaient tout crédit. L'abolition des ordres entraînait logiquement celui des priviléges, qui en étaient la conséquence, et des institutions, qui en soutenaient l'échafaudage. Cette crise inévitable devait éclater d'autant plus promptement, que mille causes secondaires en précipitaient le mouvement. La misère sévissait à Paris. La commune faisait acheter des grains et livrer des farines au-dessous du cours; mais ces palliatifs ne faisaient que mieux ressortir l'insuffisance des denrées alimentaires. La charité était impuissante. Le chômage et la banqueroute désolaient les classes laborieuses. On agitait toujours le rêve des brigands brûlant les moissons. Des terreurs sourdes et sans objet affolaient la population. Les clubs se formaient, les factions se dessinaient et ajoutaient leur travail de décomposition à celui des causes générales. Des rumeurs

Graves désordres dans les provinces.

sinistres circulaient dans les masses. Le bruit courut qu'on avait voulu livrer Brest aux Anglais. Une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre à M. de Montmorin avait, sans nommer personne, donné vent d'un complot de ce genre. Des alarmistes sincères ou gagés crièrent partout : *la grande trahison des aristocrates*. L'Assemblée s'en émut. Sur la proposition de Duport, un comité d'enquête d'un caractère général, sorte d'embryon du tribunal révolutionnaire, fut nommé. Il se composa de douze membres. La Révolution, comme l'Etat, se constituait avec ses principaux organes, comités, clubs, commune, etc. — 1789. — Alarmes de Paris.

Cependant le ministère, voyant l'inertie des pouvoirs publics, et apprenant, par les rapports de ses agents, le déplorable état de la France, ne pouvait pas demander à la royauté désarmée des moyens de rendre au gouvernement la force, au pays la tranquillité. L'Assemblée, s'emparant de la souveraineté, c'est à elle qu'il appartenait de réparer le mal. Les ministres se transportèrent dans son sein. Ils la trouvèrent émue, sans doute de l'état déplorable du pays. Parmi les députés qui appartenaient la veille à l'ordre de la noblesse, ces malheurs publics devenaient des malheurs privés. Mais s'élevant au-dessus des uns et des autres, ces grands constituants, avec une foi dans les idées qui fera leur gloire éternelle, discutaient, à la lueur des incendies qui dévoraient leurs châteaux, aux cris de — Inertie des pouvoirs publics. — Les ministres font appel à l'Assemblée.

1789

leurs amis, de leurs parents égorgés, la métaphysique des droits de l'homme. Deux mois encore, se disaient-ils, et la patrie est sauvée, la constitution sera faite. La déclaration des droits, idée américaine importée par Lafayette, devait s'élever comme un portique devant ce monument du génie social du XVIIIe siècle. Singulière conception! qui prouve combien ces nobles esprits s'abusaient sur leur œuvre, puisque voulant constituer une monarchie à l'exemple de l'Angleterre, ils allaient emprunter aux républicains insurgents de l'Amérique leurs plus hautes formules de droit public. Croyant fonder la monarchie nouvelle, ils marchaient à la république.

L'Assemblée discute les droits de l'homme.

Obligée d'interrompre un moment ses grands travaux, l'Assemblée comprit que le meilleur moyen de réprimer le désordre était d'en anéantir les causes capitales. Les droits féodaux subsistaient encore. Ceux qui les possédaient en firent le sacrifice à la patrie. La noblesse française, par cet acte sans exemple dans l'histoire, s'est acquis un impérissable titre à l'estime du genre humain. Un cadet d'une âme ardente et haute, le vicomte de Noailles, interrompant Target qui lisait un projet de loi destiné à rappeler le peuple au respect des personnes et des propriétés, demanda la parole. C'était le 4 août, dans une séance de nuit. Le vicomte de Noailles déclara que le moyen de ramener l'ordre était de décréter l'égalité de l'impôt, la destruction des pri-

Nuit du 4 août.

viléges, le rachat des droits féodaux, l'abolition des corvées, main-morte et servitudes personnelles. Des applaudissements mêlés d'un mouvement de surprise accueillent ces paroles qu'enflamme une généreuse audace. La veille, au *club breton*, le duc d'Aiguillon et deux autres chefs du futur club des Jacobins avaient pris une détermination analogue. Le duc d'Aiguillon monte à la tribune. Il paraissait ému; et lorsqu'on l'entendit, d'une voix forte et passionnée, flétrir la tyrannie féodale, absoudre le paysan révolté et appuyer la motion de Noailles, l'Assemblée se souvint que l'orateur était après le roi lui-même le plus grand possesseur de fiefs du royaume de France. On vit ensuite paraître à la tribune une face brûlée du soleil. C'était un député laboureur, M. Leguen de Kerengal. Il apparut cette seule fois dans la Révolution, comme un délégué spécial de cette classe innombrable qui, depuis quatorze siècles, arrosant la glèbe de ses sueurs, se levait enfin au nom des droits de l'humanité méprisés. En quelques paroles amères et rudes, il redemande ces titres « qui outragent la pudeur, ces infâmes parchemins, monuments de la barbarie de nos pères. » Alors ce fut à qui ferait l'énumération de ces droits monstrueux, étranges. La féodalité tout entière avec ses gnomes, ses chimères et ses monstres défilait sous les regards de la philosophie. L'enthousiasme du bien, le génie du sacrifice, l'esprit héroïque de la France, s'emparaient rapidement de l'Assemblée.

1789.

Ecroulement du système féodal.

1789. Un sentiment profond remuait les âmes. M. de Foucault se plaignit de pensions et traitements. MM. de Guiche et de Mortemart y renoncèrent fièrement. Le duc du Châtelet offrit la conversion des dîmes en simples redevances pécuniaires. M. de Beauharnais demanda l'égalité des peines ; M. Cotin, l'abolition des justices seigneuriales ; M. de Richer, celle de la vénalité des offices ; M. de La Rochefoucauld, l'affranchissement des noirs. Barrère offrit le revenu de sa charge. Au nom de ses collègues, le curé Thibault voulut sacrifier le *casuel*. L'assemblée, les larmes aux yeux, repoussa cette offrande du pauvre. Alors M. de Virieu, avec cette grâce qui caractérise tout un siècle : « Moi, que puis-je vous donner ?... Je n'ai que le moineau de Catulle... daignerez-vous l'accepter ? » Il offrait les fuies et colombiers. Aux sacrifices individuels succédèrent ceux des corps, des villes, des provinces. Les cahiers furent oubliés. Chaque député, s'investissant d'un libre et suprême mandat, parla pour son corps, pour sa ville ou pour sa province. Le modeste bureau où présidait Chapelier devint un moment l'autel de la patrie. Ce fut à qui en ferait le siége pour y déposer l'acte de sa renonciation à tel ou tel privilége. Lally-Tollendal, voulant par la sanction royale rattacher la monarchie à la révolution, proposa d'immortaliser cette nuit mémorable en frappant, en l'honneur de Louis XVI, une médaille avec ces mots : *Restaurateur de la liberté française*. On décréta qu'un *Te*

Deum serait chanté. Il était deux heures du matin quand l'Assemblée épuisée d'enthousiasme se sépara. 1789.

En moins d'une nuit, servage, droits seigneuriaux, juridictions seigneuriales, droits de chasse, colombiers, dîmes, vénalité des offices, priviléges de villes et de provinces, droits de déport, annates, pluralité des bénéfices, pensions sans titres, jurandes, etc., l'édifice entier du moyen-âge s'écroulait. Et déjà le principe politique d'une société nouvelle apparaissait dans l'égalité de l'impôt et dans l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires également décrétées dans cette séance. En tant que théorie, la Révolution était finie avec la nuit du 4 août. Mais la Providence, pour graver de tels principes dans la mémoire des hommes, semble avoir besoin de les environner d'une pompe terrible. La consécration funeste de l'échafaud et de la guerre manquaient encore à ce formidable renversement de l'ancien régime. Il semble qu'une loi fatale courbe les peuples sous cette nécessité de n'imposer les solutions de l'esprit que par l'épouvante et par la force. Des peuplades barbares, avant d'élever les murs d'une forteresse, immolent, dit-on, des prisonniers, et mêlent leurs chairs et leur sang à la base de leurs murailles. Hélas! nous retrouverons aussi des cadavres et du sang dans les fondements de la civilisation moderne.

LIVRE III

DU 5 AOUT AU 19 OCTOBRE 1789

Caractère de l'Assemblée constituante. — Etat des partis. — Parti révolutionnaire. — Parti de la résistance. — Parti du duc d'Orléans. — Parti parlementaire. — Décrets et discussions de l'Assemblée. — Organisation des pouvoirs publics. — Le veto. *— Adoption du* veto *suspensif. — Politique de Louis XVI envers l'Assemblée. — Conduite de Mirabeau. — Résistances du roi. — Nouveau projet de coup d'Etat. — Organisation du complot de la cour. — Bruits d'insurrection. — Le régiment de Flandres entre à Versailles. — Attitude de la garde nationale de Paris. — Influence de Marie-Antoinette. — Repas des gardes du corps. — Le roi et la reine entrent dans la salle du banquet. — Agitation dans Paris. — Insurrection des 4, 5 et 6 octobre. — Les femmes vont à Versailles demander du pain. — Lafayette donne l'ordre de départ des gardes nationales. — Séance de l'Assemblée nationale, le 5 octobre. — Le roi apprend, à la chasse, l'émeute des femmes de Paris. — Arrivée des femmes à Versailles. — Les femmes à l'Assemblée nationale. — L'huissier Maillard à la barre de l'Assemblée. — L'Assemblée envoie une députation au roi. — Louis XVI promet de faire droit à la requête de la députation. — Premières escarmouches de l'insurrection. — Désaccord des conseillers du roi. — Aspect de l'Assemblée nationale pendant la nuit du 5 au 6 octobre. — Arrivée de Lafayette. — Fatale sécurité de Lafayette. — Envahissement du palais de Versailles. — Effroi de Louis XVI. — Massacre de gardes du corps. — La reine fuit vers l'appartement du roi. — Attaque de l'Œil-de-Bœuf. — Générosité du roi intercédant pour ses gardes. — Lafayette rétablit l'ordre. — Le roi promet d'aller à Paris. — La reine au balcon. — Réconciliation du peuple et des gardes du corps. — Pressentiments de Marie-Antoinette. — Conduite singulière de Mirabeau. — Départ de la famille royale. — Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville. — La famille royale va habiter les Tuileries. — Nouvelle émigration.*

Il y eut de la part de l'assemblée, pour renverser l'édifice du système féodal, comme pour affirmer sa propre souveraineté, une unanimité spontanée. Mais les divisions qui régnaient dans ce grand corps politique reparaissaient dès qu'il s'agissait de constituer et non de détruire. Le résultat de ce premier mouvement, si exactement personnifié dans Mirabeau, Lafayette et Bailly, fut de déplacer l'axe de l'autorité et d'annuler le pouvoir royal. La Constituante montra ce que peut donner de sécurité à un pays le règne du pouvoir législatif absorbant la souveraineté. Elle avait pour organes de gouvernement ses comités, pour organes administratifs ses municipalités, dont la commune de Paris offrait le type, pour bras la garde nationale. Sa pensée était Siéyès, l'homme des comités; sa parole, Mirabeau, l'homme de la tribune. Il était évident qu'un tel état de choses devait conduire à une république parlementaire. Déjà, et sans qu'on y songeât, la république était dans l'opinion comme l'orage dans l'air d'une journée d'été. Déjà des pamphlétaires ardents, notamment Camille Desmoulins, l'appelaient de leurs vœux et, en face de la royauté vivante encore, proclamaient son excellence. 1789.

Caractère politique de l'Assemblée constituante.

En dehors de cette élite passagère de l'Assemblée, qui représentait alors un Etat dans l'Etat, on distinguait quatre partis. Le parti de l'avenir, parti cher aux bourgeois du temps, avait, lui aussi, son triumvirat dans le conseiller Duport, le colonel

Etat des partis. Parti révolutionnaire.

1789. Alexandre de Lameth et l'avocat Barnave. Le premier en était le penseur, le second le tacticien, le troisième l'orateur. Ils différaient peu de doctrines avec leurs devanciers, mais les ardeurs de l'ambition inassouvie leur donnaient une physionomie plus révolutionnaire. Duport voulait s'appuyer sur les clubs. Ce fut lui qui en imagina la confédération, conception oligarchique tout à fait dans l'esprit d'un ancien conseiller au parlement. Ce parti empêchait l'autorité nouvelle de se constituer et poussait la Révolution en avant. L'extrême gauche, où siégeaient Robespierre, Buzot, Pétion, le soutenaient dans l'Assemblée. Le parti de la résistance avait pour chef un nouveau noble, M. Cazalès, esprit droit dans l'erreur, juste dans le faux. Il avait une parole ardente et claire, et se faisait respecter par sa sincérité. L'autre orateur marquant de ce parti vaincu était l'abbé Maury, rhéteur et sophiste, mais homme d'esprit, de résolution et d'expédients. Le parti du duc d'Orléans n'avait pas grand crédit à l'Assemblée, mais il savait agiter la rue et troubler la cour. Un militaire immoral et ambitieux, moitié révolutionnaire, moitié roué, comme beaucoup d'hommes de ce temps, brave d'ailleurs et maniant le français du XVIIIe siècle comme les meilleures plumes de son époque, Choderlos de Laclos, conseillait le duc et l'entraînait dans des intrigues filées comme un roman. Il y avait des prétentions machiavéliques dans la tête de ces libertins qui appor-

Parti de la résistance.

Parti du duc d'Orléans.

taient en politique et en guerre la même audace qu'en amour. La sévérité de la critique moderne a singulièrement depuis assombri leur caractère et faussé leur physionomie historique. En réalité, leurs mœurs étaient au-dessous de leurs ambitions. 1789.

Un quatrième parti, avec lequel offre une certaine analogie le groupe que nous verrons, sous la Restauration, prendre le nom de *doctrinaire*, exerça en 1789, et dans la série de ces soixante années de notre histoire, une influence considérable. Il avait à sa tête MM. Necker, Mounier, Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal. Il sema des principes qui, étouffés d'abord, devaient germer à la chute de l'empire. Ces principes étaient ceux de la Constitution anglaise. On verra l'accueil qui leur fut fait à la tribune de l'Assemblée constituante. Mais le degré de leur valeur, par rapport à nos instincts politiques, apparaîtra bien mieux encore au grand jour des faits quand viendra l'époque où la France en essayera la pratique. La discussion sur la constitution allait bientôt mettre ces divers partis en demeure de s'expliquer et les obliger à mesurer leurs forces. Parti parlementaire.

Les grandes résolutions de la nuit du 4 août n'avaient pas ramené l'ordre en France. La révolte, au contraire, se crut certaine de l'impunité. C'est le vice de toute réforme qui a besoin du concours des passions d'entraîner l'anarchie à sa suite. On en verra maint exemple en ces annales. Les ministres revinrent le 7 août à l'Assemblée, qui ne

1789.
Décrets et discussions de l'Assemblée.

s'en émut pas. Elle rendit seulement un décret dans le but de ramener la tranquillité publique, chargea les communes de veiller au maintien de l'ordre, le comité des recherches de s'enquérir des causes du trouble, et institua le serment civique aux municipalités. Elle accorda ensuite un emprunt de trente millions sur la demande de Necker. Ce ministre accusait un en caisse de quatre cent mille francs dans les coffres de l'Etat et agitait sur la tête de ces législateurs qui assumaient toutes les responsabilités gouvernementales, le fantôme de la banqueroute. Cet emprunt échoua d'ailleurs, et M. Necker dut, le 27 août, demander un second emprunt de quatre-vingts millions, qui ne réussit pas mieux. La France pauvre s'épuisa en dons patriotiques. Le roi fondit sa vaisselle. Necker sollicita une contribution patriotique du quart du revenu. L'Assemblée vota tout ce qu'il voulut. On creusait le gouffre du déficit et de la misère.

Organisation des pouvoirs publics.

Malgré ses prétentions à la souveraineté, la Constituante, comme toutes les grandes assemblées législatives, était plus apte à discuter qu'à gouverner. Elle avait l'amour des discours. Elle portait dans son sein l'esprit de l'académie et celui du parlement ; la forme sous deux aspects. Malgré la famine et l'émeute qui désolaient Paris et la France entière, on en revint avec bonheur à la métaphysique des droits de l'homme, et on décréta la série de maximes qui forme le préambule de la constitution de 1791.

L'organisation des pouvoirs publics vint ensuite. Le terrain devenait plus solide. Dans quelles limites s'exercerait le pouvoir royal ? Y aurait-il une ou deux assemblées ? Telle était cette question mère où la lutte du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, lutte qui forme la chaîne de l'histoire au XIXe siècle, lutte déjà alors si envenimée, si profonde, depuis la convocation des Etats, revenait dans la discussion. On reprit l'histoire de l'Angleterre donnant à son aristocratie une part aussi large qu'au peuple entier dans l'exercice du pouvoir législatif, et reconnaissant au roi le droit suprême d'annulation, par la faculté d'accorder ou de refuser sa sanction : équilibre qui équivaut à une négation gouvernementale et à l'immobilité. Siéyès en démontra le vice. Il avait pour doctrine systématique une sorte de dualité dans laquelle la nation exprimait sa volonté, laissant au roi le soin d'agir. Mirabeau ne voulait pas d'une chambre haute dont il n'eût pas fait partie et qui scindait l'empire de l'éloquence. Le parti Mounier fut vaincu. En 1789 l'Assemblée nationale était trop éprise d'elle-même pour admettre un système dont le premier effet eût été de restreindre sa propre souveraineté au profit du pouvoir monarchique et d'un sénat. 1789.

Une transaction fut essayée le 29 août par Barnave. On avait donné au droit qu'aurait le roi de s'opposer à la volonté nationale, exprimée par le pouvoir législatif, le nom de *veto*. Le *veto*, tel que *Le veto.*

1789. Barnave offrait de l'accepter, n'eût consisté que dans une suspension temporaire. Mounier refusa et devint un des hommes les plus impopulaires de son temps. Le peuple avait pris en exécration ce mot latin *veto,* dont le sens s'écartait beaucoup, dans son esprit, de son acception politique et grammaticale. Il en affubla la reine, qu'il nomma madame *Veto*. Les clubs en plein vent s'émurent. Camille Desmoulins lança toutes les flèches de sa verve terrible, Loustalot le seconda ; Saint-Huruge, Tintot et les énergumènes du Palais-Royal se jetèrent sur la route de Versailles. Lafayette les repoussa, mais le 31 août ils revinrent à la charge et sommèrent la Commune de convoquer les districts afin de flétrir le *veto* et de prononcer la révocation des députés qui oseraient le défendre. Les menaces individuelles se joignirent à ces manifestations générales. Mounier s'en plaignit à l'Assemblée ; mais Mirabeau, qui ne craignait pas de risquer sa popularité en soutenant le *veto,* déclara que lui-même n'échappait pas à cet inconvénient de la publicité. Marat, dans sa feuille, l'avait déjà marqué de son doigt sanglant. Le tout se borna à l'emprisonnement de Saint-Huruge.

L'unité du corps législatif et la permanence de ses réunions furent adoptées à une majorité considérable. Des violences parlementaires, sans exemple dans l'histoire, signalaient chaque phase nouvelle de ces tumultueuses discussions. On revint au *veto*.

Le *veto* suspensif entraînant l'élection d'une assemblée nouvelle équivalait au *veto* absolu. Les partisans du système anglais le comprirent enfin et décidèrent le roi à se donner les apparences du sacrifice et de l'abnégation en demandant le *veto* suspensif. Les deux tiers de l'Assemblée votèrent en ce sens. Un tiers seulement persista dans le *veto* absolu. Il fut décidé que le veto suspensif ne pourrait avoir d'effet que pendant la durée de deux législatures. 1789. Adoption du *veto* suspensif.

A dater de cette époque, la politique de Louis XVI vis-à-vis de l'Assemblée prit un caractère singulier. L'Assemblée venait de voter d'acclamation l'hérédité de la couronne et l'inviolabilité du roi. La question de la régence surgit incidemment de ces débats, et mit en présence les intérêts de la reine et ceux du duc d'Orléans. Dans cette irritante discussion, Mirabeau parla comme eût parlé un agent du duc d'Orléans. Etait-ce, ainsi qu'on l'a prétendu, pour connaître l'état des partis? N'est-il pas plus probable qu'il subissait l'influence de ses ressentiments contre la cour? car ce fut une des misères de ce grand homme de rechercher, tantôt dans le peuple, tantôt dans la monarchie ou dans les partis, le point d'appui qui lui manquait et l'or nécessaire à ses passions. Aux Etats-généraux, il échoue près de Necker. Les négociations du comte de Lamarck vis-à vis du roi n'ont pas plus de succès, les électeurs lui préfèrent Bailly, et l'Assem-

Politique de Louis XVI envers l'Assemblée.

Conduite de Mirabeau.

1789. blée elle-même, qu'il domina tant de fois de toute la puissance de son génie, ne lui accorda la présidence qu'aux derniers jours de sa vie. Il essayait le parti du duc d'Orléans comme le reste; mais il s'en dégoûta bien vite en voyant la faiblesse et l'inconsistance de son chef. Déjà même, à cette époque, il donnait au comte de Provence des conseils secrets.

Résistances du roi.

L'Assemblée constituante était monarchique et venait d'en offrir la preuve quand le roi, au lieu de s'unir à elle sans réserve et de la fortifier dans ses sentiments, lui donna, en refusant sa sanction aux articles du 4 août, une première marque de désaccord. Il fallut se contenter de la promulgation qu'il consentit. La même difficulté se reproduisit à propos de la déclaration des droits. Le roi résistait et finissait par céder. De sorte que la volonté royale paraissait tyrannisée par l'Assemblée, qu'on espérait rendre odieuse. Louis XVI semblait ainsi poussé à la fuite et aux moyens extrêmes. Le génie de la cour de Louis XVI et celui d'une femme éclataient dans la médiocrité de cette combinaison. On comprit bientôt sous l'empire de quelles inspirations était retombé le malheureux Louis XVI lorsqu'on vit affluer à Versailles une multitude d'uniformes inconnus, de gens à cocardes jaunes et noires. La

Nouveau projet de coup d'Etat.

série des coups d'Etat était épuisée. On organisait la guerre civile. Mais il n'y avait pas plus l'étoffe d'un Henri IV que d'un Louis XIV dans l'infortuné

Louis XVI. Il s'arrêtait toujours à mi-chemin dans ces combinaisons et reculait devant ce qu'il avait entrepris. La reine et les courtisans, de leur côté, exécutaient mal et tardivement leurs plans. On parlait trop. Or, tandis que le roi refusait sa sanction aux actes du 4 août, le complot de la cour, dans lequel trempait l'ambassadeur d'Autriche, s'ébruita parmi les hautes classes. Il gagna bientôt la bourgeoisie et le peuple. Les feuilles publiques en firent, en moins de huit jours, le sujet d'articles enflammés. 1789.

A dater du 12 septembre, ce bruit commença de circuler. L'amiral d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, l'apprit à la fois de Lafayette et de l'ambassadeur d'Espagne. Il en écrivit à la reine pour la supplier d'abandonner ce fatal projet. Le plan de la cour consistait à enlever le roi, à le conduire à Metz, où commandait le marquis de Bouillé. A Metz, on se proposait de rallier autour du roi tout ce qui, parmi l'armée, les nobles, le parlement, n'avait point suivi le drapeau de la Révolution. Le baron de Breteuil était l'organisateur de ce nouveau complot. Un énergique soldat, M. de Vioménil, le secondait. On comptait sur 9,000 hommes de la maison du roi et sur dix-huit régiments de carabiniers, dragons, chasseurs, mousquetaires et gendarmes. Quinze cent mille francs par mois, qu'on s'était procurés, devaient suffire aux frais. Des listes d'association couraient les sa-

Organisation du complot de la cour.

1789. lons. Les hommes de la contre-révolution affectaient une audace irritante. Le 16, Paris entier était dans le secret. L'infortuné Louis XVI devint aussitôt une sorte d'enjeu que se disputaient les partis. La cour le voulait à Metz pour organiser la guerre civile. Le parti du duc d'Orléans poussait à ce départ dans l'espoir d'obtenir pour son chef la régence du royaume. Le peuple et la Révolution demandaient que le roi habitât Paris afin de l'arracher aux courtisans, et par cette pensée que la présence du roi mettrait fin à la disette. L'administration insuffisante de M. Necker était devenue désastreuse. L'application de son système hostile à l'exportation, les primes offertes à l'importation, en démasquant le péril, jetèrent la terreur dans les esprits et dégoûtèrent la spéculation du commerce des grains. Comme à une époque plus récente, l'Etat nourrissait autour de Paris, à retourner une terre inutile, des milliers de mendiants et d'ouvriers sans ouvrage. En réclamant la présence du roi à Paris, le peuple, dans sa détresse, se tournait encore vers la royauté, oubliant qu'elle ne pouvait même plus se protéger elle-même.

Bruits d'insurrection.

Le projet d'entraîner le roi à Metz échoua. Il répugnait à Louis XVI, qui, malgré ses irrésolutions, ne manquait ni de fierté, ni de courage. Il n'aimait pas d'ailleurs à se départir de ses habitudes. La messe, la chasse, une forge où il s'amusait à faire des serrures, les repas et le sommeil, absorbaient

ses heures méthodiquement distribuées. Il y avait en lui un principe d'immobilité contre lequel se brisaient les espérances de ses partisans. On n'eut pas l'audace de l'enlever. Le temps s'écoulait. La situation devenait chaque jour plus grave. Les complots marchaient par des voies diverses à une même catastrophe. Mirabeau prévint son libraire Blaizot que de malheureux événements se préparaient et leur précisa une date. Quelques jours après Mirabeau articula encore une parole significative. Il dit que l'insurrection ne serait possible que par l'initiative des femmes. Le mot fut colporté au Palais-Royal. De telles paroles tombant d'une telle bouche, c'était la semence de l'émeute. Elle ne fut pas plutôt lancée qu'elle germa. Des membres de l'Assemblée, fidèles au roi, reçurent secrètement l'avis que l'insurrection éclaterait le 5 octobre. Ils formèrent un conciliabule et députèrent l'évêque de Langres et Malouet vers M. de Montmorin et M. Necker. Ils offraient de transférer l'Assemblée à Tours. Le roi s'y opposa. 1789.

Un nouvel incident, qui eut lieu le 18, mûrit la situation. Le comte d'Estaing communiqua à l'état-major de la garde nationale de Versailles une lettre adressée à M. de Saint-Priest, ministre. La lettre était de Lafayette. Elle annonçait que les gardes françaises, incorporées à la garde nationale depuis le 14 juillet, mais soldées et mobilisées, voulaient marcher sur Versailles et partager avec les gardes

1789. du corps l'honneur de protéger le roi. Lafayette les avait détournées de ce projet dont on ignorait les inspirateurs. Que les gardes françaises, instruments fidèles de la Révolution, eussent voulu s'opposer au départ du roi, rien n'était moins douteux. Le comte d'Estaing, qu'une audience de la reine avait ramené dans les intérêts de la cour, feignit de voir un péril où il n'y en avait point. Il prie la municipalité de demander au roi un régiment. La municipalité consent moyennant le dépôt de la lettre de Lafayette, qui fut enfin remplacée par une lettre de M. de Saint-Priest. La garde nationale de Versailles ne voulait pas qu'on renforçât la garnison. Elle protesta contre ces menées de l'état-major. Vingt-huit compagnies refusèrent de s'assembler.

Le régiment de Flandres entre à Versailles.

Il y eut un grand tumulte dans la ville. Le lendemain, vers la fin du jour, le régiment de Flandres et son colonel le marquis de Lusignan entrèrent avec du canon et des munitions de guerre. Ce régiment prêta serment à la municipalité. Mais ce qui rassurait la garde nationale ne tranquillisait pas le peuple. A peine instituée, cette garde avait pris dans le pays le rôle et l'attitude qu'elle conservera pendant cette période historique de soixante années, rôle tour à tour redoutable à l'Etat et au peuple, attitude de médiatrice où l'on reconnaît la puissance et les aspirations de la classe moyenne.

Attitude de la garde nationale de Paris.

Paris frémit. Bailly calma la ville avec beaucoup de peine. On chercha à détourner l'attention des

Parisiens par les préparatifs de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, fixée pour le 27 septembre à l'église Notre-Dame. Le roi fit offrir les ornements des magasins des Menus. La garde nationale les refusa orgueilleusement. Elle campait alors au jardin du Palais-Royal dont elle dispersait les agitateurs, marquant ainsi, entre le peuple qu'elle réprimait et la monarchie qu'elle venait de traiter avec hauteur, la place qu'elle comptait prendre dans le pays. Dans un esprit au moins imprudent, l'Assemblée, à la même date, nommait à la présidence M. Mounier, partisan du *veto*, excitant ainsi la colère et la méfiance du peuple. 1789.

Influence de Marie-Antoinette.

L'immobilité du roi concentra sur la reine toutes les espérances des privilégiés. Elle qui jadis avait tant souffert des calomnies de la cour, voyait maintenant à ses pieds la noblesse fidèle. Sa responsabilité, son courage grandissaient par cette confiance qu'on lui marquait. On croyait la fille de Marie-Thérèse capable seule de sauver la monarchie française. C'est ainsi qu'elle était devenue l'âme de tous les complots de la cour contre la Révolution. Or, quoique le projet d'enlèvement du roi fût au moins ajourné, on continuait, par mille séductions, par un appel aux sentiments de loyauté, de fidélité, de recruter des partisans pour cette légion sacrée dont Marie-Antoinette était le chef. Aussi fit-on grand accueil aux officiers du régiment de Flandres. Ils furent admis au jeu de la reine. Des gardes du corps,

1789.

Repas des gardes du corps.

récemment arrivés de province et portant encore la cocarde blanche, offrirent un repas aux officiers du régiment de Flandres, à ceux des dragons, chasseurs et Suisses de la garnison, et à un petit nombre d'officiers de la garde nationale de Versailles dont les sentiments royalistes étaient connus. Le roi prêta sa magnifique salle de théâtre. On savait qu'elle n'avait pas été ouverte depuis la réception de l'empereur Joseph II. Les splendeurs de cette salle étincelante, que la musique du roi remplissait d'harmonie, exaltèrent l'imagination de jeunes militaires déjà disposés à l'enthousiasme. La présence des femmes de la cour, qui du haut des loges assistaient au banquet, la fumée des vins, les lumières, les glaces, le spectacle que les convives s'offraient à eux-mêmes, les périls de la monarchie, l'attente de l'imprévu, tout se réunissait pour égarer la raison. Dans les temps de trouble les cœurs s'émeuvent au moindre choc. On but à la santé du roi, à celle de la reine et de son fils; point à la nation. Des soldats du régiment de Flandres et de divers corps avaient été admis à ce spectacle, afin qu'ils pussent en porter à leurs camarades le récit et les impressions. Dans le feu de l'enthousiasme, les convives avaient tiré l'épée. Ils buvaient, le glaive en main, et l'éclat sinistre du fer se mêlait à celui des cristaux. Au plus fort du désordre, les portes s'ouvrent avec fracas. Le roi paraît en riant chasseur. La reine, légère, belle, imposante comme une divi-

Le roi et la reine entrent dans la salle du banquet.

nité mythologique, le suit, tenant son fils par la main. On se lève. Un grand cri royaliste auquel la présence de cette reine, si belle encore, mêlait peut-être de l'amour, tonne et vibre. Marie-Antoinette saisit son fils dans ses bras, fait le tour des tables, le montre à ces jeunes officiers, qu'elle enivre, qu'elle frappe de vertige chevaleresque. Elle s'éloigne ensuite, et comme elle va disparaître, l'orchestre joue l'air fameux : *O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne!* Les larmes coulent. Comme des paladins du poème de l'Arioste, toute cette assemblée devint folle. On passe de la tendresse aux sentiments belliqueux. La *marche des Hulans* résonne sous les voûtes de ce palais du roi de France. On arrache la cocarde nationale, on la jette à terre, on l'insulte du pied. La cocarde blanche de l'ancien régime et la noire cocarde autrichienne reparaissent. La charge sonne. On crie. On court au hasard. Qu'y a-t-il? où est l'ennemi? Gagnant de salle en salle, de galerie en galerie, cette émotion étrange déborde, arrive aux postes extérieurs et se répand bientôt comme une alarme sur la ville entière. 1789.

Agitation dans Paris.

Paris frémit en apprenant les détails de cette fête. Mais la monarchie avait perdu toute prudence. On renouvela ces folies. La reine eut le tort d'en témoigner son contentement. Entre les gardes du corps et ceux des gardes nationaux qui résistaient à l'entraînement de la ville entière, l'hostilité

1789. grandissait. Un républicain, Lecointre, colonel de la garde nationale de Versailles, fut provoqué en duel par un chevalier de Saint-Louis. On vit à Paris des cocardes noires qui firent sur le peuple l'effet du rouge sur les taureaux. On rappela qu'en Hollande, une femme et une cocarde avaient causé la ruine des patriotes. Les agitateurs de la Révolution eurent bientôt tiré partie de ces colères. Camille Desmoulins remue le quartier du Palais-Royal, Danton le district des Cordeliers. Marat se multiplie et évoque les morts pour susciter les vivants. Les questions de farines et de boulangerie se mêlaient toujours à ces excitations politiques. La faim fut une des muses de la Révolution. Elle enfanta des prodiges d'horreur, de férocité, quelquefois d'héroïsme et de vertu. Elle plia les multitudes comme le vent courbe les roseaux. Les gens qui, par espoir de lucre ou par calcul politique, manœuvraient dans les grains, vinrent en aide aux folies de la cour et aux instigations des exaltés. Les patrouilles de la garde nationale irritaient moins peut-être parce qu'elles s'opposaient au désordre, que parce que, refoulant des affamés, elles portaient des pains sous le bras. Le 4 octobre, l'émeute fut évidente. Le 5, elle préluda par le cri funeste : « Du pain ! » On pilla les boulangers et les armuriers. Tambours et cloches retentirent. Les femmes prédites, suscitées par Mirabeau, parurent avec toutes les passions de leur sexe. A leur tête marchait un grand huissier

Insurrection des 4, 5 et 6 octobre.

noir et sinistre, à longue figure blême et impassible, huissier de la faim, huissier de la révolte, qui déjà est apparu quand le peuple sommait la Bastille de se rendre et qui reparaîtra dans tous les jours sanglants, c'est Maillard. Il était le seul homme de la bande. Elles avaient d'abord voulu le tuer parce qu'il s'était opposé à leurs excès. Elles en firent leur colonel. 1789.

Les femmes vont à Versailles demander du pain.

Ces femmes appartenaient aux classes laborieuses et à la prostitution. Elles furent ameutées aux Halles par l'une d'elles qui battit la générale. On distinguait dans la bande quelques aventurières comme Louison ou Pierrette Chabry, bouquetière galante ; l'actrice Rose Lacombe et Théroigne de Méricourt, une de ces viragos blasées que la vanité, la fièvre, le besoin d'agitation et de bruit jettent dans les révolutions. Des mégères, pires que des louves, et des hommes travestis en femmes tourbillonnaient dans cette cohue. Ces bandits épouvantèrent les patrouilles et poussèrent la garde nationale à coups de pierres. Les femmes envahirent l'Hôtel-de-Ville, brûlèrent les papiers qu'elles trouvèrent, voulurent pendre le brave abbé Lefebvre d'Ormesson, qui avait distribué la poudre le 14 juillet. Leur cri était : « A Versailles ! » Dans leur jargon elles disaient : « Allons chercher *le boulanger*. » Le boulanger, c'était le roi. Selon une vieille tradition populaire, elles espéraient que sa présence à Paris ferait cesser la disette. Si Mirabeau avait songé aux

1789. femmes, les femmes songeaient alors à lui; car on les entendit répéter : « A Versailles, nous aurons l'agrément d'entendre *notre petite mère.* » C'est ainsi qu'elles désignaient ce tribun. Maillard et les femmes, traînant les canons de l'Hôtel-de-Ville, se mirent en route. Chemin faisant, elles obligèrent quelquefois les femmes qu'elles rencontraient, sous peine de perdre les cheveux, à grossir le cortége. Elles arrêtaient surtout les courriers qui pouvaient annoncer leur arrivée à Versailles. Paris s'était couvert de piques.

Lafayette donne l'ordre de départ des gardes nationales.

Ni Bailly ni Lafayette n'étaient à l'Hôtel-de-Ville. Dès qu'ils furent arrivés, le Comité des trois cents électeurs entra en délibération. A quatre heures on n'avait pris aucune décision. Lafayette monta à cheval et parut sur la Grève. Le peuple et la garde nationale étaient près d'en venir aux mains. Au jardin du Palais-Royal des canons furent braqués contre la foule qui voulait prendre possession de son club en plein vent. De toutes parts le cri : « à Versailles! » éclatait, et les grenadiers pressaient Lafayette de les y conduire. Ils voulaient exterminer le régiment de Flandres et ramener le roi. Une lettre de la municipalité autorisa Lafayette à donner l'ordre du départ. Dès lors il lui fut impossible de temporiser plus longtemps. Les patriotes étaient déjà au mont Valérien et les femmes avaient gagné Sèvres.

L'Assemblée en était toujours à sa déclaration

des droits de l'homme. Elle discutait une réponse au roi, dont la sanction paraissait équivoque ou du moins conditionnelle. Robespierre prononça quelques paroles amères contre le roi. Duport fit allusion au repas des gardes du corps. Le vicomte de Mirabeau, frère de Mirabeau, son antagoniste, qui affectait une politique ultra-royaliste, irrita le débat. On en vint aux cris et aux menaces. Le mot sinistre de *lanterne* fut articulé par le comte de Barbantane. « Oui, oui, il faut encore des lanternes ! » s'écria le jeune duc de Chartres, alors jacobin, et qui devait régner quarante et un ans plus tard. Pétion accusa des gardes du corps d'avoir insulté l'Assemblée. On le somma de les nommer. Mirabeau, modéré au début, s'emporta et se déclara prêt à dénoncer les coupables, pourvu que le roi seul fût déclaré inviolable. C'était menacer la reine. Il monta ensuite au bureau et dit à Mounier, qui présidait, que Paris marchait sur Versailles. Mounier représentait alors, comme Lafayette, Bailly, comme la commune et la garde nationale, une opinion qui, depuis la fermeture du jardin du Palais Royal, excitait la colère et les méfiances du peuple. Il écouta sans pâlir Mirabeau qui l'engageait à feindre de se trouver mal, afin d'aller porter au roi la nouvelle de l'insurrection. Il répondit avec un flegme ironique aux instigations du grand orateur, que s'ils étaient tués, l'Etat n'en irait que mieux.

1789.

Séance de l'Assemblée nationale le 5 octobre.

Le roi avait appris, à la chasse, dès onze heures

1789. Le roi apprend à la chasse l'émeute des femmes de Paris.

du matin, dans le bois de Meudon, le départ des femmes. Son cœur s'était ému en songeant qu'elles réclamaient du pain. Le comte de Luxembourg étant venu demander des ordres, il rejeta avec grâce et dignité l'idée de prendre des mesures contre des femmes.

Arrivée des femmes à Versailles.

Elles arrivaient formidables comme les sauterelles d'Egypte. A Viroflay, elles renversèrent des cavaliers à cocarde noire qu'elles contraignirent de marcher avec un écriteau infamant sur le dos. Maillard parvint à leur faire abandonner deux canons qu'elles traînaient et jeter une partie de leurs armes. Le rusé huissier connaissait leur cœur mobile et les disciplinait par le sentiment. Il leur fit chanter *Vive Henri IV* et crier vive le roi, lorsqu'à trois heures, elles entrèrent à Versailles. Les ministres, très-partagés, ne décidaient rien. Les voitures préposées pour la fuite attendaient. Des gardes nationaux les firent rentrer. Le roi congédia son conseil afin de se concerter avec la reine. Les projets de fuite s'évanouissaient. Le roi ne voulait pas se défendre. Il songeait à Charles Ier. Il craignait de fuir, par crainte du duc d'Orléans. Marie-Antoinette, effrayée des colères du peuple, sachant bien qu'elle en était le principal objet, se mettait sous la sauvegarde du roi. Pendant ce temps les gardes du corps, aux cris de haine de la multitude, se rangeaient en bataille devant la grille du palais. Le régiment de Flandres, les dragons et les Suisses

occupaient les avenues de Saint-Cloud et de Sceaux. 1789.
Les femmes enveloppaient les abords de l'Assemblée. Elles voulaient forcer les portes. Quinze d'entre elles furent admises avec Maillard, qui parut noir, boueux, déchiré, l'épée nue à la main, à la barre de l'Assemblée. Les femmes se pressaient autour de lui, et l'une d'elles, en guise d'oriflamme, portait au bout d'une perche un tambour de basque. L'huissier était calme et parla clairement. Il exposa l'état de famine du peuple et requit contre les accapareurs. Il parla notamment d'un meunier, soldé pour ne point moudre par un certain abbé, membre de l'Assemblée. « Nommez ! nommez ! » s'écria-t-on. Maillard hésita. Deux personnes lui parlèrent à voix basse. Il déclara qu'il n'était pas un délateur. On prononça le nom de l'archevêque de Paris. Robespierre déclara que le fait dénoncé par Maillard était à la connaissance de l'abbé Grégoire. On fit silence. Maillard reprit la parole avec dureté. Les femmes de temps en temps jetaient leur cri : « Du pain ! du pain ! » Au dehors on entendait les clameurs de la bande. Elles réclamaient leur capitaine. Maillard alla se montrer, les calma et revint à la barre de l'Assemblée. Robespierre, qui sentait que l'avenir et le dernier mot de la Révolution étaient dans ces hordes, appuya une seconde fois Maillard. Celui-ci accusait les gardes du corps d'avoir foulé aux pieds la cocarde nationale. Une cocarde tricolore fut peu de temps après apportée

Les femmes à l'Assemblée nationale.

L'huissier Maillard à la barre de l'Assemblée.

1789. L'Assemblée envoie une députation au roi.

de la part des gardes. « Vivent messieurs les gardes du corps ! » s'écrièrent les femmes. Maillard ne se contenta pas de cela. Il demanda l'éloignement du régiment de Flandres et ramena le discours sur les boulangers, réclamant impérieusement qu'une députation de l'Assemblée se rendît auprès du roi. Mounier dut céder le fauteuil à l'évêque de Langres et se rendre au Palais. Il partit, suivi du docteur Guillotin. Les femmes faillirent l'étouffer de caresses. A grande peine il parvint à se débarrasser d'elles en consentant à en emmener six. D'autres persistèrent. M. de Guiche les fit charger. Quelques-unes furent blessées. Il pleuvait. Toute l'armée de la misère et de l'émeute, les mendiants de Montmartre, les volontaires de la Bastille assistaient à ce spectacle, besaces au dos, bâtons ou piques à la main et montrant des faces sauvages, mais n'agissant pas encore.

Mounier entra au palais suivi de douze, d'autres disent de cinq femmes. Louis XVI les reçut avec bonté. Pierrette Chabry, qui devait porter la parole, fut si émue qu'elle s'évanouit et put à peine balbutier le mot: « du pain ! » Le roi lui fit verser un gobelet de vin et l'embrassa paternellement. Il promit de faire droit à leur requête, dit à Mounier de revenir à neuf heures du soir. Les femmes sortirent charmées, criant : « Vive le roi ! » Elles apportèrent à leurs compagnes les promesses de Louis XVI, mais celles-ci, méfiantes, en voulurent le témoi-

Louis XVI promet de faire droit à la requête de la députation.

gnage écrit. Elles faillirent étrangler avec leurs jarretières Pierrette Chabry qu'elles crurent corrompue à prix d'or. Cette fille dut remonter auprès du roi qui eut la bonté de paraître avec elle au balcon, de renouveler ses promesses et d'attester son innocence. Théroigne de Méricourt et les plus hardies de ces femmes s'approchaient, pendant ce temps, du régiment de Flandres et des dragons, mettant le désordre dans les rangs, apportant dans leurs paróles, leurs regards, leurs caresses, la mollesse et l'indiscipline. Mirabeau passa aussi devant les troupes, vêtu d'une redingote grise, un grand sabre au côté, avec des airs d'un Charles XII, dit un témoin oculaire. Lafayette était en route, entraîné par ses grenadiers, mais les causes de désordre augmentaient trop rapidement pour qu'il pût arriver avant la lutte. Un milicien s'étant glissé parmi les femmes fut poursuivi par un officier des gardes du corps, M. de Savonnières, à qui un garde national cassa le bras d'un coup de fusil. Le roi fit donner l'ordre aux gardes du corps de rentrer dans leur hôtel. Le peuple les suivit en poussant des clameurs insultantes : les gardes nationaux avaient pris parti pour le peuple. Quelques coups de pistolet et de mousqueton furent échangés entre les derniers rangs des gardes du corps et les gardes nationaux. Le commandant de ces derniers, d'Estaing, était à l'OEil-de-Bœuf. Le lieutenant-colonel Lecointre n'avait pas d'ordres et en réclamait vai-

1789.

Premières escarmouches de l'insurrection.

1789. nement. Chaque instant redoublait le péril, car dans cette armée de la misère la faim croissait. Le cheval d'un garde du corps fut mangé sur place. Lecointre ne put rien obtenir de la municipalité. Le faubourg Saint-Antoine avait amené ses canons. Il les braqua contre l'hôtel des gardes du corps. La pluie heureusement éteignit les mèches. La situation était critique.

Désaccord des conseillers du roi.

Louis XVI, prisonnier au château, restait toujours indécis. Il signa à dix heures les décrets sur la déclaration des droits et sur la circulation des grains. Quoique les grilles fussent fermées, on agitait encore la question du départ. Les courtisans affluaient dans les salles du château. M. de Favras proposa de monter à cheval et de charger la garde nationale. M. de Saint-Priest était dans des sentiments analogues. Il insista pour que le roi et sa famille partissent pour Rambouillet. M. Necker démontra que sans finances, au milieu d'un peuple, furieux et affamé, ce projet était inexécutable; et M. de Saint-Priest ajouta que celui de M. Necker équivalait à la perte du trône. Il fallait, selon M. Necker, que le roi partît pour Paris et acceptât sincèrement la Constitution. La reine, à laquelle le roi revenait toujours dans son indécision, flottait elle-même entre des résolutions diverses. A dix heures elle donna l'ordre du départ. Mais les sentinelles obligèrent les carrosses de rentrer. M. de Lafayette, dont l'approche était annoncée, n'arrivait

1789.

pas. M. Mounier attendait toujours une réponse du roi. Il l'obtint après cinq heures. C'était une acceptation de la Constitution.

L'Assemblée pendant la nuit du 5 au 6 octobre.

Quoique Maillard fût retourné à Paris avec une fraction de sa bande, les femmes bivouaquaient littéralement dans l'Assemblée nationale, insultant l'évêque de Langres qui présidait, et à qui elles firent mettre les pouces sur le bureau. Il dut lever la séance. Une femme prit sa place au fauteuil. Presque toutes voulaient entendre leur *petite mère* Mirabeau. Mais lui s'était d'abord promené dans la ville, disant au peuple : « Mes amis, nous sommes avec vous; » puis il s'était couché. Revenu à l'Assemblée, il ne prit point la parole. L'arrivée de Mounier ramena un peu d'ordre. Il lut la sanction écrite du roi et fit distribuer aux femmes ce qu'on put trouver de pain. Le buvetier de l'assemblée fut d'ailleurs d'une excessive libéralité. Il y avait été autorisé la veille au soir par le duc d'Orléans.

Arrivée de Lafayette.

Le peuple veillait dans cette nuit sombre et s'exaltait. Lafayette arriva enfin. En route il avait fait jurer à ses gardes nationaux fidélité au roi et à la constitution. Il monta au château. Un courtisan, le voyant passer, dit : « Voilà Cromwell ! » — « Cromwel ne serait pas venu seul ! » répliqua-t-il avec sa présence d'esprit ordinaire. Il trouva le roi entre le comte de Provence, M. Necker, l'archevêque de Bordeaux et le comte d'Estaing. Il l'assura de son dévouement, le tranquillisa. Louis XVI com-

1789. mençait à ne plus savoir ce qu'on lui voulait. Toutes les demandes se bornaient à celles-ci : du pain ! l'éloignement des troupes. Il avait fait ce qu'il pouvait pour les subsistances. Quant à l'éloignement des troupes, il ordonna au comte d'Estaing de s'en entendre avec Lafayette. Le comte de Provence fit observer que le régiment de Flandres n'avait été appelé que sur l'ordre de la municipalité. Mounier revint avec une députation de l'Assemblée et reçut l'assurance que le roi ne s'éloignerait pas. La garde de la famille royale fut confiée à Lafayette, mais on ne lui laissa que les postes extérieurs. Les postes intérieurs furent occupés par les gardes du corps.

Fatale sécurité de Lafayette.

Lafayette brisé de fatigue, et naturellement optimiste, engagea la cour et l'Assemblée à se coucher. Lui-même alla dormir à l'hôtel de Noailles, ce qui lui valut plus tard le surnom de général *Morphée*. Il était cinq heures du matin, le jour n'apparaissait pas encore. Çà et là des feux brillaient dans les ténèbres sur la place. La ville paraissait calmée.

Elle ne l'était pas. Des bandes nouvelles arrivaient sans cesse de Paris. Ceux qui avaient dormi s'éveillaient. Vers six heures la foule se rapprocha des grilles. Lecointre, un bossu nommé Cuirette-Verrières, avocat, des hommes travestis en femmes, des gens armés de piques et de faux, formaient ce premier groupe.

Envahissement du palais de Versailles.

La multitude se répandit dans la cour des ministres. Elle rencontra la grille, l'escalada, la brisa. Le premier qui mit le pied dans la

cour de marbre fut tué d'un coup de pistolet par un garde du corps. Un autre garde du corps, ayant attaqué un garde national, fut tué. Les dépositions enregistrées dans la procédure criminelle du Châtelet établissent d'une façon positive qu'il y eut de l'argent distribué et que l'appartement de la reine fut désigné aux fureurs de cette bande. Deux dépositions concordantes affirmèrent que le duc d'Orléans qui venait de traverser la place, portant une grosse cocarde au chapeau, montra du bout de sa badine l'escalier qui conduisait à cet appartement. 1789.

La foule armée s'y précipita tumultueuse et terrible. Thierry, valet de chambre du roi, s'éveilla et courut à la fenêtre. Louis XVI s'était aussi levé. Voyant dans la douteuse clarté du jour naissant cet épouvantable spectacle, il se jeta dans le *passage du roi* pour courir au secours de la reine. Le flot des assaillants montait par deux côtés, à gauche par l'escalier de la reine, à droite par celui de la chapelle. On tua un garde du corps dans le premier, deux sur les marches du second. Les gardes se replièrent vers l'OEil-de-Bœuf. Le château se trouva envahi en un moment. D'horribles menaces contre Marie-Antoinette furent entendues. Les plus furieux parmi ces scélérats arrivèrent à la salle des gardes de la reine. Un des gardes, Miomandre de Sainte-Marie, se précipita couvert de sang vers la porte de la chambre à coucher, criant : « Sauvez la reine ! » Madame Campan le vit, l'entendit, poussa

Effroi de Louis XVI.

Massacre de gardes du corps.

1789. les verrous. Une seconde porte fut fermée. On entendit quelques détonations d'armes à feu. « Mes amis, mes chers amis, s'écria Marie-Antoinette, sauvez moi! sauvez mes enfants! » Madame de Tourzel lui apporta le dauphin. Elle courut en chemise et en jupon vers l'appartement du roi qui suivait un autre chemin. Miomandre tomba devant la porte frappé d'un coup de pique et d'un coup de crosse de fusil. La foule inconstante le crut mort et passa. Sauf quelques scélérats soldés ou exaspérés qui en voulaient aux jours de la reine, la foule dans cette attaque n'avait pas de but précis. Elle se rua dans une autre direction. L'assaut le plus furieux fut porté contre l'Œil-de-Bœuf. Les gardes du corps s'y retranchèrent comme pour un siége, entassant les meubles contre les portes. Le bois éclata sous les crosses de fusil. Les gardes du corps crurent leur dernière heure venue. Tout à coup le bruit cesse et une voix calme dit: « Ouvrez! » Ils ne répondirent point. La même voix reprit: « Ouvrez, Messieurs les gardes du corps, les gardes françaises n'ont pas oublié qu'ils vous durent la vie à Fontenoy! » La porte s'ouvrit. Un garde national prit la main de Robert de Chavannes. Ces braves s'embrassèrent, les larmes aux yeux, et troquèrent leurs chapeaux. On sait que les gardes françaises, après la prise de la Bastille, avaient été incorporés à la garde nationale. Hoche, alors sergent-major et que nous avons vu simple soldat à la Bastille, fai-

La reine fuit vers l'appartement du roi.

Attaque de l'Œil-de-Bœuf.

sait partie de ces généreux envahisseurs qui sauvèrent la vie aux gardes du corps. La porte du roi s'ouvrit. Louis XVI, qui ignorait ce qui venait de se passer, parut, s'écriant avec sa bonté ordinaire : « Epargnez mes gardes ! » C'était au dehors, où plusieurs gardes venaient d'être blessés, que le danger existait encore.

1789.

Générosité du roi intercédant pour ses gardes.

Quand Lafayette, que le tumulte éveilla tardivement, accourut à cheval, des scènes d'horreur ensanglantaient la place. Un modèle de l'académie de peinture, vêtu en esclave antique, coupait avec une hache la tête de deux gardes du corps. Dix autres, faits prisonniers, allaient être pendus. « Grenadiers, sabrez ! » s'écria Lafayette au désespoir de son imprévoyance. J'ai juré au roi de sauver ses gardes, ajouta-t-il, je ne veux pas qu'on me fasse manquer à ma parole d'honneur. » Les gardes furent délivrés. Un émeutier furieux coucha Lafayette en joue. « Qu'on m'amène cet homme, » dit-il froidement. Ses compagnons lui brisèrent la tête sur le pavé. Avec beaucoup d'énergie et d'activité, Lafayette rétablissait un peu l'ordre sur la place et dispersait les pillards. Il monta ensuite chez le roi. Le palais était encore plein de bruit et de confusion. La reine, fière dans le malheur, ne versait pas une larme. Assise dans les petits appartements, à côté de madame Elisabeth, elle tenait sa fille contre son cœur. Le dauphin, debout près de sa sœur, répétait de temps en temps : « Maman,

Lafayette rétablit l'ordre.

1789. j'ai faim.» Dans la chambre du conseil, se promenait le duc d'Orléans, toujours semblable à lui-même, laissant agir, — superficiel, inconsistant. Le roi était dans sa chambre, près de lui M. Necker soucieux et muet, le garde-des-sceaux désespéré, Monsieur poudré, couvert de ses ordres, élégant, d'une tranquillité singulière. Madame Adélaïde, en voyant entrer M. de Lafayette, l'embrassa, disant . « Général, vous nous avez sauvés ! » Le peuple criait : Vive Lafayette ! et demandait le roi. Louis XVI parut au balcon. Un grand cri l'acclama : « Vive le roi ! le roi à Paris ! » Le roi acquiesça de la tête et se retira. « La reine ! » cria la multitude. Marie-Antoinette hésita un moment et, prenant ses enfants par la main, elle s'avança courageusement comme si elle eût marché au supplice. « Ne craignez rien, madame, » dit Lafayette l'accompagnant.

Le roi promet d'aller à Paris.

Quand on vit au balcon cette belle et hautaine fille de Marie-Thérèse, une émotion profonde parcourut la multitude. Lafayette, avec l'esprit et le courage qui tant de fois sauvèrent sa gloire, s'inclina respectueusement et baisa la main de la reine. Alors les cœurs se fondirent. Un cri immense de « Vive la reine ! » salua la majesté de l'infortune royale, de la douleur maternelle et les grâces de la femme. « Ne ferez-vous rien pour mes gardes ? » dit Louis XVI. Un garde du corps fut amené. Il portait au chapeau la cocarde nationale. Lafayette l'embrassa. Le peuple cria : « Vivent les gardes du

La reine au balcon.

Réconciliation du peuple et des gardes du corps.

corps ! » Des fenêtres du château, les gardes du corps saluaient le peuple. Le peuple armé mit, de son côté, le bonnet au bout des piques et des baïonnettes. La foule appelle les gardes ; ils descendent, on les embrasse avec transport. Des petits billets tombaient pendant ce temps de la chambre du Conseil, où se trouvait le duc d'Orléans. Ces billets promettaient le départ du roi pour Paris. « Le roi à Paris ! » Tel était en effet le mot de cette insurrection, et ce mot circulait de bouche en bouche. 1789.

Le roi avait espéré qu'il lui serait possible de se soustraire à cette nécessité. La monarchie s'était accoutumée au séjour presque olympien de Versailles. Le roi s'y trouvait plus près de ses chasses. Il avait, comme la plupart des hommes simples et de faible caractère, un insurmontable attachement à ses habitudes. A travers toutes les péripéties de ce drame lamentable où il devait jouer le rôle de victime jusqu'à sa dernière heure, il se départit le moins possible des règles de sa vie domestique. Paris, d'ailleurs, c'était l'émeute en permanence. Percé des traits d'un mortel chagrin, le roi se résignait à sa destinée.

Pressentiments de Marie-Antoinette.

Mais ce secret instinct de centralisation qui, à travers tant d'erreurs, dirigeait la conduite du peuple français, échappait à sa vue. Marie-Antoinette, avec une amertume plus profonde, un pressentiment plus net peut-être des malheurs futurs, faisait ses préparatifs de départ. Elle montra

1789. au roi ému son fils, et lui fit promettre que, pour le salut de cet enfant et celui de la France, il ne manquât pas de s'éloigner si l'occasion s'en représentait. On voit par là que la reine ne varia jamais. Elle ne se fit point d'illusion sur le péril, ne pactisa avec aucune des idées nouvelles qui sapaient la monarchie, mit sa foi dans la fuite et dans les baïonnettes, restant d'ailleurs et nécessairement princesse autrichienne au milieu de ces conflits qui menaçaient la vie de son époux et de ses enfants. Française, elle eût peut-être cherché dans une étroite union avec l'Assemblée, la garde nationale et les régiments français, les moyens de salut qu'elle entrevoyait toujours du côté des frontières, derrière des bataillons allemands et suisses.

Le roi avait, dans la matinée, notifié à l'Assemblée le souhait de la voir réunie autour de lui. Louis XVI voulait que l'Assemblée le retînt à Versailles. Mirabeau devina cette pensée. Il dit avec emphase une de ces paroles qui, depuis soixante ans, ont creusé l'abîme des révolutions en perpétuant le conflit du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif : « La dignité de l'Assemblée ne lui permet pas de délibérer dans le palais des rois. » Quand le départ du roi fut arrêté, Mirabeau, changeant brusquement de tactique, et appuyant une motion de Barnave, fit décréter que le roi et l'Assemblée seraient inséparables pendant la présente session. On

Conduite singulière de Mirabeau.

nomma cent membres pour accompagner Louis XVI à Paris. 1789.

Vers une heure, le départ s'organisa. Des bandes d'avant-garde avaient déjà gagné Paris, annonçant le triomphe de l'insurrection. Par un temps de boue et de soleil, le roi et sa famille sortirent du palais de Versailles pour n'y plus rentrer. Au lieu d'un cortége honorable qui eût solennisé cette phase nouvelle de la monarchie, une multitude immense à pied, à cheval, en charrettes, armée de piques, de bâtons, de fusils; des gardes nationaux, des femmes, des enfants, des gardes du corps nu-tête, des députés, des mendiants, soixante chariots de farine ornés de feuillages, des canons, et sur les canons des bacchantes à califourchon, enveloppèrent le carrosse du roi. Ces femmes criaient avec une ironie cynique : « Nous amenons *le boulanger, la boulangère et le petit mitron.* » Lafayette chevauchait à la portière du carrosse. République ou monarchie, c'est toujours un triste spectacle de voir le principe d'autorité humilié dans la personne de ses premiers représentants. La nation, sans y songer, s'insulte elle-même et s'avilit par l'avilissement de ses magistratures. Mais Paris révolté se plut à l'aspect de ce cortége carnavalesque, à ces cris discordants, à ces chants obscènes, à ces coups de fusils tirés en l'air. Il vint en foule, suivit le roi à l'Hotel-de-Ville, où l'attendait Bailly.

Départ de la famille royale.

Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville.

Louis XVI monta lentement les marches de l'es-

1789. calier; la reine, brisée de fatigue, se soutenait aux pans de son habit, sous le regard insolent d'une multitude ennemie dont les propos insultaient à sa misère. Le roi dit en arrivant : « Je reviens avec confiance au milieu de mon peuple de Paris. » Paroles qui devaient être bien loin de son cœur. La garde nationale fut chargée de veiller sur les Tuileries. Elle allait ainsi régner un moment dans la personne de Lafayette, devenu par la logique des faits le geôlier en chef de la monarchie.

La famille royale va habiter les Tuileries.

Le roi triste, abattu, la reine pâle et morne, entrèrent enfin dans ce palais des Tuileries où la poussière d'un siècle répandait ses teintes grises sur des murailles délabrées. Chacun, selon l'ordre du roi, se logea comme il put; lui, méditant sur ses infortunes, priant Dieu, se plongea dans la lecture de l'histoire de Charles Ier. Le peuple, les jours suivants, afflua autour du palais, acclamant le roi par illusion, mais en réalité applaudissant à son propre triomphe. Louis XVI déclara qu'il était venu de plein gré. Les pamphlétaires célébrèrent ce succès. « *Consummatum est,* » s'écria Camille Desmoulins. Dans tout cela, une seule grande chose reste : la Révolution. Mais les hommes et le côté matériel de leurs actes sont presque toujours odieux et misérables.

Le Châtelet fut pourtant chargé d'informer sur les événements des 5 et 6 octobre. La contre-révolution tira un grand parti des excès de ces deux

journées. L'émigration recommença. Mounier et Lally-Tollendal quittèrent la France. Cinq cents congés furent demandés parmi les membres de l'Assemblée nationale. On en refusa deux cents pour arrêter la débâcle. Les nobles effrayés demandèrent l'unité de costume. Le fantôme des conspirations reparut. Des écrits funestes circulèrent. Le duc d'Orléans, sur l'avis de Lafayette qui le lui conseilla avec quelque hauteur, partit pour Londres. Son départ fut, en apparence, motivé par une mission. La vérité est que beaucoup de bruit s'était fait autour de son nom, notamment aux Cordeliers, où régnait un homme nouveau nommé Danton. Mille accusations secrètes planèrent sur le duc d'Orléans dès qu'il eut quitté la France.

1789. Nouvelle émigration.

Quoique l'Assemblée nationale siégeât à Paris depuis le 19 octobre, que le roi habitât les Tuileries, que la garde nationale eût remplacé les gardes du corps auprès de sa personne, l'alarme n'en régnait pas moins dans les esprits, l'agitation dans la rue, la misère à l'intérieur, le péril au dehors.

—

LIVRE IV

—

DU 20 OCTOBRE 1789 AU 14 JUILLET 1790

La Révolution, ses organes, ses acteurs, son but. — Organisation de la commune de Paris. — Nouvelle crise de subsistances. — Meurtre du boulanger Lefrançois. — Loi martiale. — Travaux constitutionnels de l'Assemblée nationale. — Organisation départementale. — Système électoral. — Sécularisation des biens du clergé. — Portrait de M. de Talleyrand. — Vente des biens du clergé. — Assignats. — Abolition des vœux monastiques. — Constitution civile du clergé. — Achèvement de l'organisation judiciaire. — Révolte des parlements. — Dissolution du parlement de Normandie. — Intrigues de la cour et de l'émigration. — Faction des princes. — Conduite du comte de Provence. — Négociations de Mirabeau avec le comte de Lamarck. — Exclusion des ministres de l'Assemblée. — Mirabeau reçoit un traitement du roi. — Affaire du marquis de Favras. — Ses plans, ses intrigues. — Arrestation de Favras. — Placard dénonçant la complicité du comte de Provence. — Le comte de Provence se rend à l'Hôtel-de-Ville. — Condamnation de M. de Favras. — Son testament. — Dernières paroles et supplice de M. de Favras. — Le comte de Provence dépopularisé. — Poursuites contre Marat. — Le district des Cordeliers. — Le marquis de Bouillé. — Louis XVI se rend à l'Assemblée. — Discours du roi. — Serment civique. — Nouveaux plans de la contre-révolution. — Excitation au fanatisme religieux. — Proposition de dom Gerle. — Discours de Mirabeau pour la liberté des cultes. — Cazalès demande la dissolution de l'Assemblée. — Mirabeau invoque une dictature militaire. — Agitations religieuses dans le Midi. — L'abbé Maury insiste pour la dissolution de l'Assemblée. — Réplique de Mirabeau. — Le club des Jacobins et le club des Feuillants. — Origine de la politique de juste-milieu. — Question extérieure en 1790. — Incident de la baie de Nootka. — L'Angleterre arme ses ports. — Discussion relative au droit de faire la paix ou la guerre. — Doctrine de Mirabeau combattue par Barnave. — Mirabeau accusé de trahison. — Sa défense, son triomphe. — L'Assemblée adopte le décret proposé par Mirabeau. — L'Assemblée demande à M. Necker communication du Livre

rouge. — *Réduction de la liste civile et des pensions. — Abolition des titres de noblesse. — Motion du député Lambel. — Le peuple-roi et ses courtisans. — Les fédérations en 1790. — Idée de l'unité nationale exprimée par les masses. — Utopie de la fédération : Anacharsis Clootz. — Bruits sinistres semés par la contre-révolution. — Le duc d'Orléans revient d'Angleterre. — Le duc d'Orléans à la cour. — Paris travaille aux terrassements du Champ-de-Mars. — Accueil enthousiaste fait dans Paris aux fédérés. — Fête de la Fédération au Champ-de-Mars. — Jeux et danses sur l'emplacement de la Bastille.*

1789. La Révolution, ses organes, ses acteurs, son but.

De même que l'Etat se constitue et fonctionne à l'aide d'organes politiques et administratifs qui engendrent l'harmonie sociale, la Révolution, considérée comme un phénomène isolé, accomplissant un rôle marqué dans le plan général de l'histoire, se constitue à mesure qu'elle avance à l'aide d'organes spéciaux. Ces organes transitoires sont manifestement formés pour la lutte, pour l'anarchie, parce que de la lutte et de l'anarchie doivent résulter l'anéantissement de l'ancien régime et la constitution du nouveau. Nous avons vu l'Assemblée former Etat dans l'Etat. Nous verrons bientôt la Commune et les clubs élever aussi leurs citadelles redoutables. Partout, à l'aide du suffrage donnant une apparence de légalité aux actes sommaires de ses comités, la Révolution poursuivra son but, qui se résumera un jour magnifiquement, dans la France victorieuse, par l'unité politique et l'égalité civile du peuple français. Un fait également nécessaire à constater pour l'intelligence de la période historique qu'embrasse le cadre de ce récit, c'est que les acteurs de la Révolution, à quelque phase qu'on les

1789. prenne, en 1789 avec Bailly, comme en 1793 avec Robespierre, appartiennent presque tous à la classe moyenne. Les prétentions exagérées de cette classe, sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, s'expliqueront par les antécédents révolutionnaires qu'on retrouve dans ces premiers livres de l'*Histoire de soixante ans*. Le tiers-état s'est débarrassé de la noblesse le jour du Serment du Jeu-de-Paume. Il va renverser, à leur tour, le parlement et le clergé. Il ne souffrira qu'aucun corps, aucune grande compagnie, fassent obstacle à sa puissance, qui, par les points essentiels, se confond d'ailleurs avec la puissance nationale et avec les principes généraux qui doivent dominer un jour dans nos codes.

Le triomphe de l'insurrection des 5 et 6 octobre n'avait pas ramené le calme dans les esprits. La haine des partis, leur ardeur, s'augmentaient au contraire. L'Assemblée, le comité de l'Hôtel-de-Ville et la garde nationale, qui représentaient, en face de la royauté vaincue, le fantôme de l'ordre et de la souveraineté, s'efforçaient en vain de pourvoir aux besoins du moment et de contenir les agitations populaires. On sait que le comité de l'Hôtel-de-Ville, nommé par les électeurs des districts, avait absorbé une part considérable du pouvoir exécutif en créant la garde nationale. Il s'était réservé la disposition de cette force par la nomination du commandement supérieur et de l'état-

major. Le 18 juillet, le *comité permanent* s'était transformé en *comité provisoire* composé de soixante membres. Le 30 du même mois, à la suite de l'affaire de Besenval, les districts avaient reconstitué le comité, composé désormais de cent vingt membres, sous la dénomination de *représentants de la commune de Paris*. Ce nombre fut porté à trois cents. *Le conseil des trois cents*, comme on le nommait dans le peuple, forma ainsi, dans Paris, une sorte de gouvernement municipal qui concentrait les pouvoirs administratifs : police, régie, octrois, voirie, subsistances et force armée, divisés en huit départements. Le conseil eut une chambre de police infligeant jusqu'à un mois de prison et cent livres d'amende; un bureau de ville jugeait les différends entre les divers départements; un tribunal contentieux complétait cette organisation vicieuse mais redoutable, et que, dès cette époque, la presse qualifia de despotisme bourgeois. Ce pouvoir pesait sur l'Assemblée, avec laquelle nous le verrons tantôt d'accord, tantôt en lutte. Il devait grandir dans le trouble par la nécessité de la répression. La popularité de Lafayette et de Bailly s'explique moins peut-être par leurs qualités personnelles que par la puissance de la Commune, dont ils émanaient.

1789.

Organisation de la Commune de Paris.

Une question de subsistances avait servi de prétexte à l'insurrection du 5 octobre; la Commune dut redoubler d'attention pour l'approvisionnement de Paris. Les principes politiques des hommes de

Nouvelle crise de subsistances.

1789. la Révolution valaient mieux que leurs mœurs. L'état vicieux d'une organisation improvisée laissait beaucoup de place à la fraude et à la malversation. Lorsqu'on voit d'ailleurs un aventurier, comme Brissot (de Warville), devenir le principal défenseur de la municipalité, il est permis à la conscience de l'historien de se tenir en garde. Ces motifs, joints aux mauvaises récoltes, anéantirent bientôt l'abondance qui régna un moment par la présence du roi. On remarqua encore, à la porte des boulangers, ces attroupements semblables à ceux qu'on voit à la porte des théâtres, et qu'on nommait la *queue du pain*. Le peuple s'émut; l'intrigue profita de l'émotion populaire, l'émeute désola la rue. Mirabeau, le 14 octobre, avait déjà démontré la nécessité d'une loi martiale. La commune de Paris, malgré ses envahissements et l'abus qu'elle fit des patrouilles, ne pouvait rétablir l'ordre. Elle sentait la nécessité d'une loi contre les attroupements. Un incident, que la méfiance démagogique attribua à son initiative secrète, lui permit de demander cette loi à l'Assemblée nationale. Un boulanger nommé Lefrançois fut traîné par la populace à l'Hôtel-de-Ville. On l'accusait à tort d'accaparement. Le comité de police reconnut son innocence. Mais la Grève en fureur hurlait : *A la lanterne !* Le malheureux boulanger fut arraché des mains du comité, pendu par un porte-sac assisté d'un groupe de ces ménades de la Révolution que nous retrouverons au pied de la

Meurtre du boulanger Lefrançois.

guillotine. La tête du boulanger fut ensuite coupée, mise au bout d'une pique. Des brigands s'attelèrent, comme des hyènes, au cadavre mutilé et la bande se promena fièrement par les carrefours, quêtant, pour sa belle action, une contribution qu'on n'osait refuser. 1789.

Sous l'impression de ces horreurs, qui rappelaient le meurtre de Foulon et de Berthier, l'Assemblée vota la loi martiale que lui demandait la Commune de Paris. Buzot combattit cette loi. Il prétendit qu'un tribunal national était préférable. Robespierre appuya l'opinion de Buzot, déclarant que des mesures violentes ne valaient pas de sages décrets et s'essayant, jusque dans l'opposition ultra-révolutionnaire, à une politique de juste-milieu. L'Assemblée passa outre. La Commune, en vertu de ce décret du 21 octobre, put déléguer aux officiers municipaux le droit d'employer la force. Le drapeau rouge arboré, tout attroupement devenait criminel; et, après trois sommations, essuyait le feu de la force armée. Un emprisonnement de trois ans et la peine de mort pouvaient être infligés à quiconque, moteur ou instigateur, fomentait la sédition. Le décret fut proclamé à travers la ville avec une pompe redoutable. Les habitants furent sommés d'illuminer leurs maisons. On pendit un des meurtriers du boulanger. La Commune créa, comme l'Assemblée, un comité des recherches investi du droit de s'assurer préventivement, pendant trois

Loi martiale.

1789. jours, des personnes dénoncées. Brissot fut l'âme de ce comité, qui se composait de six membres. Ce fut aussi la Commune qui nomma les officiers municipaux chargés d'arborer le drapeau rouge. Marat et Loustalot protestèrent. Danton, président perpétuel du club des Cordeliers, tonna de sa voix puissante; mais la Révolution n'était pas encore descendue à ce septième cercle de l'enfer.

Travaux constitutionnels de l'Assemblée nationale.

Elle marchait rapidement, d'ailleurs, comme un navire dans la tempête. Rien ne l'arrêtait, ni les conspirations, ni la disette, ni l'émeute. A peine l'Assemblée nationale avait-elle promulgué la loi martiale qu'elle reprenait ses travaux constitutionnels. Avant de quitter Versailles, elle avait décrété le vote de l'impôt, la responsabilité des ministres, la sûreté individuelle, et fixé les limites du pouvoir judiciaire, qu'elle sépara du pouvoir administratif. Elle avait aussi abrogé les anciennes formules du protocole royal.

Tout ce qui se fit alors a une importance historique considérable. Les rudiments de la société civile et politique de l'Europe au XIXe siècle se retrouvent dans les principes généraux émis par la Constituante : l'unité, l'indivisibilité du territoire français, la centralisation politique, qui se rattachent à cette organisation, datent aussi des

Organisation départementale.

derniers mois de l'année 1789. La loi qui devait fixer l'organisation politique de la France fut élaborée par Siéyès et Thouret dans le courant d'octobre

et de novembre. Elle divisait le sol national en quatre-vingt-trois *départements*. Chaque département était subdivisé en *districts*, dans les limites de trois à neuf. Au troisième degré administratif se plaçait le *canton*. Trente-six membres formaient le conseil administratif, et cinq le directoire exécutif du département. Même organisation sur une plus petite échelle pour le district. Le canton n'eut qu'une attribution électorale. La commune était administrée par une municipalité que présidait un maire et qu'assistait un procureur syndic, défenseur des intérêts communaux. La répartition de l'impôt passait par cette hiérarchie. 1789.

Système électoral.

L'Assemblée distingua dans la nation deux conditions civiles : les citoyens *actifs* et les citoyens *passifs*. Les premiers seuls jouissaient du droit de voter. Etait citoyen actif quiconque, non domestique, inscrit au rôle de la garde nationale, comptait vingt-cinq années révolues, payait une contribution égale à la valeur de trois journées de travail. Robespierre et Grégoire objectèrent vainement que l'homme et non la propriété étant l'objet de la représentation nationale, la loi portait à faux. Thouret, Maury, Cazalès, Chapelier, Siéyès l'emportèrent. Ces citoyens, réunis au canton en assemblées primaires, variant de quatre cent cinquante à neuf cents membres, nommaient un électeur par cent votants. Les électeurs s'assemblaient au département et nommaient les députés. L'Assemblée na-

1789. tionale se composait de sept cent quarante-sept députés. L'électeur devait payer une contribution équivalente à dix journées de travail; l'éligible devait justifier de la possession d'une propriété foncière et d'un marc d'argent, soit environ cinquante livres d'impôt. On voit combien la propriété pesa sur les premières évolutions de la démocratie française. L'opinion publique s'émut. La loi avait été votée par fragments séparés et avec une rapidité abusive. L'organisation départementale servit aussi de cadre à l'administration de la justice. Il y eut un tribunal criminel par département, un tribunal civil par district, un tribunal de paix par canton. Toutes les fonctions furent décernées à l'élection. L'Assemblée exigeait deux tiers des voix pour toute condamnation à une peine afflictive, quatre cinquièmes pour la peine de mort. Elle décréta en outre la réforme et la publicité de la procédure judiciaire, l'abolition de la sellette et de la question. C'était briser les trois plus redoutables armes des parlements. Ils s'en émurent. L'Assemblée les déclara en vacances jusqu'à l'organisation complète du pouvoir judiciaire et confia aux chambres de vacations et aux tribunaux ordinaires le soin de rendre la justice.

L'orage gronda sur l'Assemblée. En même temps qu'elle osait s'attaquer à cette redoutable puissance des parlements qui avait fait trembler la monarchie, elle portait la main pour la seconde

fois sur la fortune du clergé. Les ordres détruits, 1789. la dîme abolie, il restait encore au clergé un moyen d'influence considérable : ses biens fonds. Dîmes comprises, le revenu du clergé s'élevait à environ deux cents millions. La nation y ajoutait trente millions. En rendant à l'Etat les biens du clergé, la Révolution se créait des ressources. Les emprunts ne réussissaient plus. L'impôt diminué, d'une perception difficile ne rendait pas. La contribution, pour une année, du quart du revenu déclaré par les citoyens eux-mêmes, tout cela était insuffisant. On remonta à l'origine des biens ecclésiastiques. Ils s'élevaient à deux milliards. Cent millions de livres étaient mal administrés, mal exploités par suite de la désertion des couvents. On trouva que ces biens provenaient de donations pieuses affectées soit au service du culte, soit à des œuvres de charité. La religion et la charité étant choses nationales, on pouvait donc soutenir cette thèse que l'Etat, assimilant le culte à une fonction, la rétribuant, laissant le casuel pour l'entretien des autels et se chargeant de l'administration de la charité publique et des dettes du clergé, pouvait mettre la main sur des biens-fonds qui n'appartenaient à l'Eglise qu'à titre de dépôt.

Sécularisation des biens du clergé.

L'évêque d'Autun conduisit cette affaire. Ce prélat, qui avait eu une jeunesse scandaleuse, mais que distinguaient une remarquable intelligence des affaires, la connaissance des questions économiques,

Portrait de M. de Talleyrand.

1789. beaucoup de finesse et de corruption unies à un grand bon sens, à une clarté de vues incontestable, avait jadis été, en 1780, agent général du clergé. Il connaissait les finances et la diplomatie de l'Église. Il lui devait quelques-unes de ses plus précieuses qualités politiques : la patience, le sang-froid. Vicieux, mais tolérant; improbe, mais habile; plein d'esprit, de grâce et de physionomie, quoique boiteux, Talleyrand était un des roués qui se jetèrent dans la révolution par ambition et qui la servirent de leur génie. Comme Mirabeau, il avait eu une enfance malheureuse et persécutée, une jeunesse orageuse, des dettes. Fils du marquis de Talleyrand-Périgord et descendant de la princesse des Ursins, orphelin de bonne heure, il avait été élevé par un oncle fort sévère. Aîné de sa famille, on lui avait, à cause de sa claudication, préféré son frère. Il fut mis dans les ordres, quoiqu'il eût préféré un régiment. Ces révoltés perdirent le vieux monde.

Vente des biens du clergé.

Talleyrand engagea la discussion le 10 octobre. Son projet, bon en principe, péchait dans le détail. Mirabeau le compléta. Il fut combattu à divers points de vue par M. de Montlosier, par Camus, l'abbé d'Eymar et l'abbé Maury. Barnave, l'abbé Dillon et l'abbé Gouttes appuyèrent Mirabeau. La lutte fut longue. Quittée, reprise, elle fut résumée le 2 novembre par Chapelier. L'Assemblée décréta que les biens du clergé étaient mis à la disposi-

tion de la nation. On opéra une première vente de ces biens dans une proportion de quatre cents millions. Pour en faciliter la vente, les municipalités firent des soumissions et l'on créa, sous le nom d'assignats, un papier d'Etat, dont le discrédit ultérieur ne prouva rien contre l'idée en elle-même. Si, au lieu d'en émettre un nombre illimité, on en eût borné la quantité de façon à ce qu'elle ne dépassât pas la valeur des biens que ces signes représentaient, ils eussent, jusqu'à leur complète destruction, par la cessation du gage, conservé leur fermeté. Cette grande opération, décrétée le 29 décembre, fut suivie, le 10 février 1790, de l'abolition des vœux religieux proposée par Treilhard et par l'abbé de Montesquiou. Le peuple poursuivit dans les rues des cris : « A la lanterne ! » l'abbé Maury. L'abbé tira ses pistolets et dit spirituellement : « Quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair ? » La garde nationale le délivra. Deux cent quatre-vingt-dix-sept députés signèrent les protestations de l'abbé Maury contre la nouvelle organisation économique du clergé. On inonda les départements de ces manifestes factieux. Ils semèrent le trouble dans le midi et firent couler du sang. Six mois après, en juin et juillet, un nouveau décret organisa la constitution civile du clergé. Cette loi traçait la circonscription ecclésiastique sur le plan de la circonscription administrative, bornait les évêchés au nombre des départements,

1789.

Assignats.

Abolition des vœux monastiques.

Constitution civile du clergé.

1790. et, retournant aux principes de la primitive Eglise, soumettait les évêques, comme les autres fonctionnaires, à l'élection du peuple. L'abbé Maury lutta avec une énergie puissante contre ces innovations. Mais Mirabeau l'écrasait de son bon sens formidable et de son éloquence. Le clergé ne pardonna jamais à la Révolution. Il sentit bien que, quels que pussent être dans l'avenir les retours de la fortune, il resterait toujours, partiellement, sous le joug de l'Etat, et qu'en perdant le sol, comme le géant de la fable, il perdait sa force.

A mesure que se dégageait l'idée de l'Etat, tel qu'il devait se constituer d'après les principes d'unité politique et d'égalité civile issus de la Révolution, tout ce qui dans la monarchie formait république, devait s'écrouler. Ainsi tombèrent les ordres, les priviléges, les circonscriptions provinciales, les parlements et le clergé. A mesure que se constituaient les organes de l'Etat moderne, tout ce qui servait à leur formation fut absorbé, tout ce qui en paralysait le mécanisme fut brisé. Les parlements enterrés vifs le 3 novembre 1789 par la motion d'Alexandre de Lameth, qui les fit déclarer en vacance illimitée, il fallait achever l'organisation judiciaire. Comme tous les pouvoirs, sauf le pouvoir monarchique qui conserva la forme héréditaire, étaient basés sur le principe de la souveraineté nationale, il n'y eut point de fonctions inamovibles. La cour de cassation, qui primait les deux

Achèvement de l'organisation judiciaire.

degrés de juridictions que le décret offrait en garantie aux accusés contre les erreurs de la justice, la cour de cassation, conservatrice des formes, et placée au sommet de la hiérarchie judiciaire, subit elle-même les conséquences de ce principe. La belle institution du jury, en matière criminelle, appartient au même décret organique. La peine de mort fut maintenue malgré Robespierre et Duport, qui soutinrent que la Société n'avait pas le droit de mettre à mort un de ses membres, quelle que fût sa culpabilité. 1790.

On a dû, pour ne point scinder ces grands faits législatifs dans l'esprit du lecteur, devancer l'ordre des événements. Mais ces actes décisifs ne s'étaient pas accomplis sans résistances. Derrière les institutions se trouvaient des intérêts, des passions, des hommes. Chaque décret nouveau suscitait des légions d'ennemis parmi les dépossédés. Nobles, prêtres, parlementaires s'agitèrent successivement et bientôt s'unirent dans une commune haine. Le clergé suscita des protestations parmi les pauvres. L'évêque de Tréguier fit un mandement pour exciter le peuple à la révolte. Un corps de volontaires, levé par le fils d'un conseiller au parlement de Rennes, fut béni par l'évêque. Mais les parlements, plus audacieux encore que le clergé, exploitèrent la disette et soulevèrent les populations de l'ouest et du midi. Mounier agita le Dauphiné. On vit à Toulouse, à Nismes, à Pezenas et à Grenoble des réunions de

1790. nobles, de prêtres et de membres des parlements se constituer audacieusement, par ordres, avec doublement du tiers.

Révolte des parlements. Les municipalités réprimèrent avec énergie ces tentatives séditieuses. Le parlement de Bordeaux essaya de soulever les campagnes contre la constitution. La chambre des vacations de Rouen osa envoyer à Louis XVI une protestation contre les actes de la Révolution. Le roi la dénonça à l'Assemblée, qu'elle indigna. On leur pardonna sur le vœu de Louis XVI. Le parlement de Metz se mit en pleine révolte. Il se sentait soutenu par les troupes du marquis de Bouillé. Quoique le roi eût lui-même, sous l'influence de Marie-Antoinette, refusé de rappeler ses gardes, on le représentait comme captif dans son palais. Les séditieux se rétractèrent, et l'Assemblée daigna encore pardonner. Plus arrogant, le parlement de Bretagne, par l'organe de sa Chambre de vacations, refusa d'enregistrer le décret de l'Assemblée et d'exercer ses fonctions judiciaires. Il résista même à deux ordres du roi. La garde nationale se leva. Les magistrats rebelles furent amenés à la barre de l'Assemblée nationale. Ils comparurent, le front haut et dédaigneux, leur président La Houssaye, à leur tête. On les reçut avec calme et indulgence. On écouta leurs récriminations, les motifs qu'ils exposaient et qui semblaient une parole des siècles écoulés. Les vieilles passions du fédéralisme animaient ce discours. Maury, d'Espre-

ménil, Mirabeau le jeune et Cazalès tentèrent en vain de les défendre. Accablés par Chapelier, Barnave, Barrère et Lanjuinais, la parole du grand Mirabeau les acheva. Il se leva malade, l'œil injecté, et par cinq fois, de sa parole véhémente, porta aux parlements en déroute les derniers coups de la raison et du dédain. Le 11 janvier, les membres de la chambre des vacations de Rennes entendirent le décret qui blâmait leur conduite et les déclarait inhabiles à remplir aucune fonction de citoyens actifs, jusqu'à ce qu'ils eussent été admis à prêter serment de fidélité à la constitution.

1790.

Dissolution du parlement de Bretagne.

Quoique l'Assemblée constituante, après avoir formulé les principes généraux de la Révolution n'eût pas suffi peut-être à les sauver du naufrage, quoiqu'elle ne fût pas toute la Révolution, elle la représentait officiellement. Aussi les efforts de la contre-révolution étaient-ils dirigés contre elle. La contre-révolution avait son gouvernement à Turin, dans les mains du comte d'Artois et du prince de Condé. L'Europe, dédaigneuse de ce qu'elle prenait pour une simple insubordination causée par la faiblesse de Louis XVI, ne secondait pas encore les plans de l'émigration. Mais celle-ci avait ses agents répandus dans le midi, dans l'ouest, à Paris, dans l'Assemblée même, et surtout à la cour. Ils nouaient partout les fils de leurs intrigues, groupant les mécontents, divisant les patriotes. La reine les secondait. Le roi laissait faire, flottant indécis entre les

Intrigues de la cour et de l'émigration.

1790. inspirations de sa raison et celles de la crainte; entre les suggestions de ses bons et de ses mauvais conseillers; aujourd'hui fidèle à l'Assemblée, le lendemain inclinant du côté de ses adversaires; tantôt marquant cette cordiale union par quelque acte ostensible, comme la dénonciation de la protestation du parlement de Normandie, tantôt encourageant ces défections par un froid accueil ou par quelque imprudente parole à l'égard des hommes du parti constitutionnel, qui représentait alors le ministère et le gouvernement.

Factions des princes.

Parmi les intrigues de la cour, toutes n'étaient pas ourdies, il est permis de le croire, dans l'unique intérêt de l'infortuné Louis XVI. Le comte d'Artois fut toujours, nous le verrons jusqu'à sa dernière heure, le chef des émigrés. Le comte de Provence dirigeait ses ambitions dans un sens plus pratique. Mais que ces factions aient eu en vue, comme la faction du duc d'Orléans, de renverser Louis XVI pour placer leur chef sur le trône de France, rien de moins avéré. Que le comte de Provence ait cherché à diriger les affaires; qu'il ait, personnellement et d'après ses propres plans, combattu la Révolution, cela résulte clairement de l'étude des faits. Mais ce serait leur donner trop d'extension et ajouter foi à des insinuations indignes de la gravité de l'histoire, que d'attribuer au comte de Provence des projets d'attentat qui ne s'appuient sur aucun document sérieux.

Conduite du comte de Provence.

L'Assemblée s'était divisée en trois parties : le centre, ou le parti constitutionnel, qui donnait la majorité, les ultra-royalistes et les révolutionnaires avancés. Dominer le parti constitutionnel, l'attacher à la monarchie par l'influence de Mirabeau, se servir en outre de Mirabeau comme moyen d'influence auprès du roi, telle dut être la pensée du comte de Provence. Elle pouvait, le roi et le dauphin vivants, suffire à son ambition. On sait que les premières négociations de Mirabeau avec le comte de Lamarck n'avaient eu aucun succès. Elles recommencèrent plus actives après les événements d'octobre, quand le roi résida aux Tuileries et quand l'Assemblée siégea à l'archevêché. Mirabeau écrivit alors un mémoire dans lequel il critiquait Necker et les ministres, présageait de grandes calamités, et engageait le roi à se retirer, non aux frontières, mais à Rouen, bonne position militaire, centre de navigation disposant des arrivages de subsistances. Le comte de Provence lut ce projet, refusa de s'en charger, déclarant le roi incapable d'une résolution quelconque. Mirabeau ne se découragea pas. Il succombait sous le poids de ses dettes, sous les exigences de ses passions, qui grandissaient comme ses étonnantes facultés, à mesure qu'il se rapprochait du terme prématuré de son existence. Il avait, pour souhaiter la fortune et le pouvoir, des raisons domestiques autant que des motifs d'ambition.

1790.

Négociations de Mirabeau avec le comte de Lamarck.

1790. Les adversaires du ministère, Duport, Lameth, Barnave, secondèrent un instant, dans leur propre intérêt, les projets de Mirabeau, et tentèrent dans ce but de le rapprocher de Lafayette. Celui-ci le présenta à M. de Montmorin. L'ambassade de Constantinople lui fut offerte. Il la refusa; mais il reçut du ministre une somme que lui offrait le roi pour l'aider à payer ses dettes. Lafayette lui remit aussi quelque argent sur les fonds dont il disposait pour le service du roi. Les délibérations qui devaient, en modifiant le ministère, porter Mirabeau jusqu'au pouvoir, continuèrent dans une correspondance active avec le comte de Lamarck. Le mois suivant, il attaqua Necker, dont Malouet avait inutilement tenté de le rapprocher. Et, passant en revue la disette du numéraire et l'état de la dette, il introduisit une proposition tendant à donner voix consultative aux ministres. Il espérait ainsi attirer Necker à la tribune, l'y terrasser et conserver, le jour où il lui aurait succédé, cet empire de l'éloquence qui faisait sa force et qu'il ne voulait point abdiquer. Mais Duport, Lameth et Barnave s'étaient séparés de lui en même temps que Lafayette tendait à s'en écarter. Informés des secrètes négociations de Mirabeau, ils en répandirent le bruit. Lanjuinais poussa l'animosité personnelle jusqu'à interdire aux députés d'accepter le ministère. Blin appuya Lanjuinais d'exemples de corruption tirés du parlement anglais. Mira-

beau, blessé au fond du cœur, maîtrisa d'abord sa colère, puis éclatant soudain : « Je vous propose, s'écria-t-il, de borner l'exclusion demandée à M. de Mirabeau, député des communes de la sénéchaussée d'Aix ! » La motion Lanjuinais fut adoptée. 1790.

Exclusion des ministres de l'Assemblée.

Une jalousie parlementaire coupait la carrière de ce grand homme. Pour la première fois une fatigue immense s'empara de lui. Il aspira au repos, à la considération, à la fortune. Il continua de donner des conseils à Monsieur, qui intervint entre la cour et lui, vainquit les répugnances de la reine, et amena la conclusion d'un arrangement par lequel il s'engageait à aider le roi de ses lumières moyennant un traitement de cinquante mille livres par mois, pendant au moins quatre mois. Quoique cette affaire n'ait pas eu un caractère régulier, elle n'offre pourtant pas le degré d'immoralité qu'on a voulu y attacher. Mirabeau croyait à la nécessité du maintien de la monarchie. En la servant il obéissait à ses convictions. Que la politique qu'il servait lui fournît les moyens d'agir, il n'y avait rien là que de légitime. Le mystère en fut le plus grand crime. Et Mirabeau prouva plus d'une fois qu'il était, dans tout ceci, plus l'esclave de ses besoins immodérés que du monarque qui lui donnait les moyens de les apaiser. Il vendit ses services et non ses principes. Il resta en même temps le conseiller du comte de Provence, qu'une circon-

Mirabeau reçoit un traitement du roi.

1790. stance délicate allait exposer au jugement de l'opinion publique.

La cour avait la main partout. Avec plus de sagesse et plus d'unité, elle eût peut-être dominé les partis en les absorbant et donné à la monarchie la direction de la Révolution. Son influence sur les décisions du Châtelet fut évidente. Il était impossible que l'attention publique, disposée à la méfiance, ne s'aperçût pas de cette influence lorsqu'on voyait le Châtelet rendre à la liberté, dans un court espace de temps, le baron de Besenval, Augeard, secrétaire des commandements de la reine, Broglie, Barentin, d'Autichamp, Puységur, tandis qu'il décrétait de prise de corps les hommes du parti populaire. On crut encore reconnaître la main de la cour dans l'affaire du marquis de Favras, livré au Châtelet par le Comité des recherches de l'Hôtel-de-Ville, sous inculpation de complot contre l'Assemblée et la Commune et de projet d'enlèvement du roi.

Affaire du marquis de Favras.

Thomas Mahy, marquis de Favras, avait servi dans les mousquetaires, était devenu capitaine et aide-major dans le régiment de Belzunce, puis premier lieutenant avec grade de colonel dans les gardes suisses. Il avait épousé une fille naturelle du prince d'Anhalt-Schaumbourg, qu'il fit légitimer en 1775. A l'époque de l'insurrection batave, il essaya de former une légion. Ambitieux, endetté, homme d'entreprise, il vint à Paris, écrivit un plan

Ses plans et ses intrigues.

financier pendant les Etats-généraux et se jeta finalement dans les complots de la contre-révolution. Il était de ceux qui voulaient pousser la fortune du comte de Provence, sinon jusqu'au trône, au moins jusqu'à la lieutenance générale du royaume. Mis en relation avec le comte de la Châtre, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, il reçut quelque argent et fut chargé d'observer le faubourg Saint-Antoine. Il fit aussi des tentatives d'embauchage auprès des anciens gardes françaises. Son plan était de se défaire de Lafayette, de Bailly et de Necker, d'enlever les sceaux de l'Etat et le roi, à l'aide de douze mille Suisses et de douze mille Allemands, et de le conduire à Péronne. Il espérait, en cas de trahison, donner le change à la justice en disant que ces préparatifs avaient pour but de seconder une révolte en Belgique. Trois agents, Morel, Marigné, Turcatti, entrèrent à son service. Morel le mit en relation avec le banquier Pomaret, puis avec le banquier hollandais Chomel, près duquel il négocia un emprunt de deux millions pour le compte de Monsieur. Chomel, agent du Comité des recherches, avait fait à Favras des questions qui permirent au Comité d'asseoir ses convictions. L'emprunt, suivi par l'intendant de Monsieur, n'eut pas de suite. Le jour du premier payement, 24 décembre, M. de Favras fut arrêté au moment où il sortait de chez M. de la Ferté, trésorier général de Monsieur. On arrêta aussi madame de Favras. Une

1790.

Arrestation de Favras.

1790. Placard dénonçant la complicité du comte de Provence.

main inconnue afficha, la nuit même, sur les murs de Paris le placard suivant : « Le marquis de Favras, place Royale, a été arrêté avec Madame son épouse, la nuit du 24 au 25, pour un plan qu'il avait fait de faire soulever trente mille hommes, pour faire assassiner M. de Lafayette et le maire de la ville, et ensuite nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était à la tête. Signé Barouz. »

Le comte de Provence se rend à l'Hôtel-de-Ville.

On n'a jamais connu le signataire. Le duc de Levis et Mirabeau conseillèrent au comte de Provence de faire une démarche à l'Hôtel-de-Ville. Un discours fut préparé; Monsieur se rendit auprès de la Commune et dit : « Messieurs, le désir de repousser une calomnie atroce m'appelle auprès de vous. Vous n'attendez sans doute pas que je m'abaisse à me justifier de crimes aussi bas. » Il parla ensuite de ses opinions, de sa conduite libérale à l'époque de l'Assemblée des notables. « Je n'ai jamais changé de sentiments et de principes, ajouta-t-il, et je n'en changerai jamais. » Les représentants de la Commune qui appartenaient à la classe moyenne furent flattés de cette démarche d'un aussi haut personnage et applaudirent aux paroles du prince. Celui-ci déclara qu'il n'avait ni parlé, ni écrit au marquis de Favras, qu'il ne l'avait jamais vu. On le félicita sur son patriotisme, et Mirabeau crut un moment à son ascendant. Les membres de la Commune dirent que Monsieur était « le premier citoyen du royaume. » — « Le devoir que je viens de remplir a

été pénible pour un cœur vertueux, » répliqua le prince. La multitude le reconduisit, presque en triomphe, jusqu'au Luxembourg. Monsieur écrivit ensuite à l'Assemblée pour l'informer de sa démarche à l'Hôtel-de-Ville et pour lui communiquer son discours. 1790.

Pendant ce temps on faisait courir le bruit dans le peuple que le Châtelet voulait faire évader Favras. Lafayette dut faire garder le Châtelet par des troupes. Pendant la procédure, Favras se montra plein de fermeté, de réserve, de présence d'esprit. Ses aveux publics furent insignifiants. Mais ceux qu'il fit secrètement au lieutenant civil Talon furent, dit-on, complets. Ce magistrat l'engagea à mourir en silence. Favras protesta de son innocence. Il y avait pourtant un complot; le procès le défigura en le voulant grossir. Le 30 janvier, vingt-huit voix sur trente-huit condamnèrent Favras à être pendu. Le rapporteur lui ayant dit qu'il n'avait plus d'autres consolations à attendre que celles de la religion : « Mes plus grandes consolations, répliqua-t-il, sont celles que me donne ma conscience. » Le 19 février, on le conduisit au supplice sur un tombereau, en chemise blanche, cheveux épars. Il excita dans le peuple une vive curiosité. C'était un homme de trente ans, de grande mine et de grand courage. Le bourreau se tenait derrière lui. Le condamné était assisté du curé de Saint-Paul. Il faisait nuit, des torches éclai-

Condamnation de M. de Favras.

1790. raient le funèbre cortége. A Notre-Dame, au lieu de faire amende honorable comme l'exigeait l'arrêt, il protesta encore contre son jugement, le déclarant faux. En arrivant à l'Hôtel-de-Ville, il demanda à faire des révélations. On le fit monter au palais.

Son testament. En présence du rapporteur et de deux conseillers, il dicta, longuement et minutieusement, son testament, corrigeant les fautes du greffier, ne révélant rien pourtant. Il parlait seulement d'un grand personnage qu'il ne nommait pas et qui lui avait tourné le dos, disait-il, à propos d'une réflexion qu'il fit sur un plan qui tendait à créer un connétable. Favras cherchait à gagner du temps. Il espérait peut-être dans une intervention mystérieuse. Des hommes à cheval, venant du Luxembourg, étaient sur la place de Grève, et parmi eux, a-t-on dit, le comte de la Châtre. La foule cependant, craignant qu'on ne lui ravît sa proie, vociférait sous les fenêtres du palais. L'espoir échappa bientôt à l'infortuné.

Dernières paroles et supplice de Favras. « Une main invisible se joint à mes accusateurs pour me poursuivre, consigna-t-il dans son testament, mais qu'importe ? Celui qu'on a nommé, mon œil le suit partout ; il est mon accusateur et je ne m'attends pas à un remords de sa part... Un Dieu vengeur prendra ma défense, je l'espère du moins, car jamais, non, jamais des crimes comme les siens ne sont restés impunis ! » Il sortit enfin du palais. Le condamné soutenait le prêtre au lieu d'être soutenu par lui. Il monta l'échelle d'un

ferme jarret, s'arrêta un moment avant qu'on lui eût passé la corde au col et cria : « Je suis innocent ! » Le bourreau le pendit en pleurant. La foule demeura implacable : le supplicié était un marquis. « Saute marquis ! » cria-t-elle. 1790.

Dès qu'on l'eut lancé dans l'éternité, les cavaliers, à ce qu'a prétendu Barrère, partirent au galop pour le Luxembourg. Le comte de la Châtre, en présence du comte de Provence et d'un petit cercle de courtisans, raconta le supplice et le silence héroïque du condamné. Les fronts chargés de soucis s'éclaircirent à ce récit. Madame de Favras fut mise en liberté le lendemain. On lui offrit, dit-on, quatre cent mille livres. Des historiens prétendent qu'une lettre fut trouvée sur Favras et remise à M. de Lafayette. Quelques-uns disent en avoir lu l'original. Elle contenait ces lignes : « Je ne sais, Monsieur, à quoi vous employez votre temps et l'argent que je vous envoie. Le mal empire, l'Assemblée détache tous les jours quelque chose du pouvoir royal : que restera-t-il si vous différez ? Je vous l'ai dit et écrit souvent, ce n'est point avec des libelles, des tribunes payées, quelques malheureux groupes soudoyés qu'on parviendra à écarter Bailly et Lafayette. Ils ont excité l'insurrection parmi le peuple, il faut qu'une insurrection les corrige à n'y plus revenir. Ce plan a, en outre, l'avantage d'intimider la nouvelle cour et de décider l'enlèvement du soliveau. Une fois à Metz

1790. ou à Péronne, il faudra bien qu'il se résigne. Tout ce qu'on veut est pour son bien ; puisqu'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien gouvernée. Renvoyez au bas de cette lettre un récepissé de 200,000 francs. »

Le comte de Provence dépopularisé.

Cette lettre, au moins dans sa dernière partie, manque de vraisemblance. Elle fut, dit-on, fabriquée sous le Directoire. La plupart des témoignages sont suspects dans cette affaire. Les faits authentiques suffisent au contraire pour fixer la conscience de l'historien sur la complicité du comte de Provence. La popularité de Monsieur reçut un grave échec. Elle allait bientôt s'écrouler devant d'autres événements.

Poursuites contre Marat.

Pendant les péripéties de ce procès, le Châtelet, à la requête de Lafayette, avait décrété de prise de corps un des folliculaires les plus dangereux de la Révolution. Marat, que Camille Desmoulins surnommait, avec quelque dérision peut-être, *le divin Marat,* fut assiégé dans le district des Cordeliers par deux mille gardes nationaux. Un avocat aux conseils du roi, Mirabeau des clubs, Danton, qui présidait le club des Cordeliers, agita le district. Le peuple soutint la cause de celui qu'il surnommait *l'Ami du Peuple,* titre du journal que publiait Marat. Les soldats furent repoussés. Marat se réfugia chez mademoiselle Fleury, actrice du Théâtre-Français ; il passa ensuite dans la maison de Bassal, curé de la paroisse Saint-Louis, à Versailles, et gagna l'An-

gleterre. Tel fut le début de cette vie souterraine que mena depuis, et à peu près jusqu'à sa mort, cet homme étrange et épouvantable qui reparaîtra souvent dans ces annales. Le district des Cordeliers comptait dans son sein, outre Danton et Marat, le boucher Legendre, le poëte Fabre d'Eglantine, le journaliste Fréron, fils du Fréron ridiculisé par Voltaire, et Camille Desmoulins, toute l'audace de la Révolution. Le Châtelet s'attira la haine de ce district, qui allait bientôt exercer sur les événements une terrible influence.

1789.

Le district des Cordeliers.

On l'a vu par ce qui précède, la politique de la cour manquait de précision et d'esprit de suite. Contredite d'ailleurs à chaque instant par les hésitations de Louis XVI, qui flottait entre un sincère désir de se mettre d'accord avec l'Assemblée nationale et les suggestions qui le poussaient à restaurer l'ancien régime, cette politique s'éparpillait en inutiles combinaisons. Le projet de rapprochement entre Necker, Mirabeau et Lafayette n'avait eu qu'un incomplet résultat. Lafayette et Mirabeau étaient séparés par une antipathie de caractère, de mœurs et de tempérament, par une compétition de popularité. On essaya alors d'unir Lafayette et Mirabeau au marquis de Bouillé. C'eût été unir l'Assemblée, la garde nationale et l'armée dans un intérêt monarchique. Bouillé, mousquetaire noir dans sa jeunesse, avait fait la guerre de sept ans. Nommé plus tard gouverneur de La Guadeloupe,

Le marquis de Bouillé.

1790. brigadier général, gouverneur général des îles du Vent, maréchal de camp, et lieutenant-général, sa vie fut celle d'un véritable homme de guerre, franc et loyal, devenu presque indépendant, comme tous les officiers supérieurs longtemps jetés loin de la mère patrie. Son royalisme, tout d'une pièce, n'entendait rien aux subtilités libérales de Lafayette. Sa politique avait consisté jusqu'alors à maintenir ses troupes dans un esprit d'hostilité contre la garde nationale et Paris, y compris la cour, qu'il n'aimait pas. Il se résigna difficilement à prêter serment à la Constitution. Il demeura ensuite froid, évasif, d'humeur sombre, un regard sur le roi, un autre sur les vastes frontières qui s'étendaient derrière son armée.

Le bruit de ces négociations secrètes transpirait. Le procès de Favras avait d'ailleurs réveillé toutes les méfiances que la présence du roi à Paris venait de dissiper. Une démarche significative était urgente. Il fallait calmer l'opinion publique. Ici les intérêts légitimes et ostensibles de la monarchie s'accordaient avec les secrètes intentions de la cour. Le 4 février, sur le conseil de M. Necker, Louis XVI se rendit à l'Assemblée. Il y arriva soudainement, sans appareil, et fut accueilli avec transport. Le peuple l'avait suivi et se jeta dans les tribunes. L'Assemblée s'était levée; elle s'assit et le roi lui parla debout. Les rôles étaient bien changés. Le tiers-état, on le sait, ne parlait jadis

Louis XVI se rend à l'Assemblée.

au roi qu'à genoux. Dans son discours, Louis XVI s'attacha à démontrer la conformité de ses vœux et de ses efforts avec ceux de l'Assemblée. Il déclara qu'il favoriserait de tout son pouvoir le succès de la nouvelle organisation du royaume, engagea ceux qui perdaient quelque chose à se résigner, et déclara que la reine et lui éleveraient le Dauphin dans les principes de la Constitution. 1790.

L'enthousiasme éclate à ces mots. Les Français aimaient encore leur roi, et leur cœur s'ouvrant aux émotions que faisait naître cet honnête langage, ils poussèrent des acclamations unanimes. Mais quand le roi, en terminant, fit appel à la concorde et recommanda la paix au nom « de ce bon peuple, dont on l'assure qu'il est aimé quand on veut le consoler de ses chagrins, » les larmes coulèrent. Le peuple le reconduisit aux Tuileries. L'Assemblée vota des remercîments au roi et à la reine. Prenant texte de l'engagement du roi de maintenir la Constitution, l'Assemblée institua le *Serment civique*. Les députés jurèrent fidélité à la nation, à la loi, au roi, à la Constitution. Les tribunes imitèrent l'Assemblée. La France entière fit prononcer ce serment si vite oublié. Paris, le soir, illumina. Dans les soixante districts, où s'élevèrent des autels improvisés, on chanta des *Te Deum* comme après une victoire. Ce fut une de ces rares journées où la Révolution semblait s'arrêter et marquer le terme de son voyage. La foi et l'espérance rentraient au cœur

Discours du roi.

Serment civique.

1790. de la nation. Mais ce n'était qu'une halte dans le sang et dans les larmes. Le lendemain s'ouvraient des routes plus formidables. Il fallait se remettre en chemin à travers les abîmes.

Tandis que la France se livrait à l'enthousiasme des serments, l'Assemblée poursuivait ses travaux immortels. Elle avait, dans les derniers jours de 1789, livré au travail les biens du clergé, morcelé le sol et créé cette grande classe de propriétaires qui allaient devenir autant de défenseurs de la Révolution. L'idée du crédit, source future de l'ère industrielle, celle du papier-monnaie, la plupart des théories qui constituent notre système financier, étaient apparues alors pour la première fois. Elle avait décrété l'enrôlement volontaire, l'admission des non-catholiques à tous les emplois civils et militaires, aboli les exclusions barbares qui frappaient les protestants, les juifs et les comédiens. Elle venait d'inaugurer l'année nouvelle par des réformes plus grandes encore et par l'achèvement de la constitution des pouvoirs. La haute et la petite noblesse, le clergé, les membres des anciens parlements, la cour, l'émigration, toutes les factions qui formaient la contre-révolution échouaient dans leurs tentatives hostiles. Un plan nouveau germa alors dans cette pensée qui causa tant de malheurs à la France. Ce plan consistait à armer l'étranger contre la Révolution, à faire appel au fanatisme religieux, à pousser les Français à la guerre civile,

Nouveaux plans de la contre-révolution.

1790.

à précipiter la dissolution de l'Assemblée, à obtenir la dictature du roi ou un triomphe dans les élections nouvelles.

Excitation au fanatisme religieux.

Les manœuvres contre-révolutionnaires devinrent si actives dans les premiers jours d'avril, que l'Assemblée s'en émut. Charles de Lameth dénonça notamment l'abus qu'on faisait du confessionnal depuis la quinzaine de Pâques, pour exciter les discordes religieuses. Les députés membres du clergé, l'évêque de Clermont en tête, firent la menace de se retirer. Charles de Lameth fut rappelé à l'ordre, et l'incident paraissait terminé, quand le chartreux dom Gerle, par simplicité d'esprit et non par perfidie, demanda, dans la séance du 12 avril, que l'Assemblée déclarât la religion catholique seule religion d'Etat. La noblesse et le clergé s'emparent vivement de cette motion. Une vive discussion s'engage. On ose offrir, comme moyen de réhabilitation à l'Assemblée, accusée d'impiété, cette déclaration digne d'un autre siècle. La discussion continue le lendemain. Le peuple en masse environne l'Assemblée. Lafayette a appelé la garde nationale. Ceux qu'elle protége contre l'indignation de la multitude lui en font un reproche et l'accusent d'attenter à leur liberté. L'honnête dom Gerle a beau retirer sa motion, la droite, où l'abbé Maury se multiplie, s'en est emparée et ne veut plus l'abandonner. Le nom de Louis XIV est prononcé. Mirabeau se lève alors et rappelle cette fatale ré-

Proposition de Dom Gerle.

Discours de Mirabeau pour la liberté des cultes.

1790. vocation de l'édit de Nantes, qui fut un des plus grands malheurs de la France. « Songez, s'écrie-t-il, que de cette tribune j'aperçois la fenêtre d'où un roi, assassin de ses sujets, mêlant les intérêts de la terre à ceux de la religion, donna le signal de la Saint-Barthélemi ! » Le clergé comprit peut-être alors qu'il était allé trop loin. Un ordre du jour motivé, proposé par M. de La Rochefoucauld, fut adopté. Se basant sur le principe de la liberté de conscience, l'Assemblée déclarait n'avoir point à délibérer sur la motion qu'on lui avait soumise.

M. de Cazalès demande la dissolution de l'Assemblée.

Battue sur ce terrain, la droite profita de l'élection des nouveaux magistrats pour porter un coup décisif contre l'Assemblée constituante. Déjà une tentative avait été faite à la suite de la visite du roi à l'Assemblée, le 4 février. Cazalès, saisissant le moment où l'allégresse qui régna pendant plusieurs jours éloignait toute pensée de méfiance, fit une motion qui prescrivait l'élection de nouveaux députés et l'exclusion des anciens. Le roi devait, d'après ce projet de décret, convoquer la nouvelle Assemblée à trente lieues de Paris. Mirabeau combattit aisément ce projet en rappelant que l'Assemblée, liée par le serment du Jeu-de-Paume, ne pouvait se séparer avant l'achèvement de la Constitution. Cazalès insista. Vaincu, il reparut cinq jours plus tard à la tribune, et prétextant les troubles du midi de la France, il proposa une aggravation singulière de la loi martiale. Appuyé

1790.

par Foucault, Chapelier, Malouet et Clermont-Tonnerre, il proposa de donner, pendant trois mois, la dictature au roi. Robespierre combattit cette motion et dit : « Ne remettons pas la Révolution dans les mains des chefs militaires. » Mirabeau fut plus éloquent, plus pressant : « La dictature, s'écria-t-il, passe les forces d'un seul, quels que soient son caractère, ses vertus, son génie, son talent. » Paroles brillantes, qui semblaient alors irréfutables, et que l'avenir devait démentir en sauvant précisément les conquêtes de la Révolution par l'intervention d'un homme à la fois dictateur et chef militaire.

Mirabeau repousse la dictature.

L'émigration, depuis ces premières attaques, avait continué de fomenter des troubles dans les contrées du midi, où le mélange de catholiques et de protestants fournit à la guerre civile une perpétuelle pierre d'attente. Les agents des émigrés soufflèrent l'idée d'organiser des légions catholiques. On cria « A bas la nation ! » Les patriotes furent menacés de mort. La droite jugea l'instant propice pour renouveler ses attaques contre l'Assemblée. On mit en lumière le texte de quelques cahiers qui fixaient à une année la durée des pouvoirs. L'abbé Maury qui, cette fois, dirigeait l'attaque, prétendit que prolonger ces pouvoirs au delà de quatre mois, c'était porter atteinte à la souveraineté du peuple et se substituer à la nation ; qu'une Convention seule pourrait agir ainsi, parce qu'une Convention n'existe

Agitations religieuses dans le midi.

L'Abbé Maury insiste pour la dissolution de l'Assemblée.

1790. qu'en l'absence de tout gouvernement. « Peut-on exister comme mandataire, s'écria-t-il, quand le mandat n'existe plus? Le serment prononcé le 20 juin ne peut anéantir celui que nous avons fait à nos commettants. Les serments subséquents n'anéantissent jamais un premier serment. » En pareil cas il ne s'agit point de serments. Les nécessités modifient les déterminations. Mais quelles que soient ces nécessités, quelque fermes que puissent être ces déterminations, on veut qu'un argument spécieux ou péremptoire les justifie aux yeux des foules et les colore du respect de la légalité. Mirabeau, avec son mélange d'esprit, de fougue et de bon sens, n'était jamais embarrassé de sortir d'une situation délicate : « Lors même, dit-il, que les députés n'auraient pas été élus avec des pouvoirs illimités, ils les ont reçus implicitement le jour où, environnés de soldats, ils ont juré de périr plutôt que d'abandonner les droits de la nation. » Et rappelant le souvenir de ce grand homme de l'antiquité qui, pour sauver la patrie, avait négligé les formes légales : « Sommé, dit-il, par un tribun factieux de dire s'il avait observé les lois, il répondit : — Je jure que j'ai sauvé la patrie. — Messieurs, je vous jure que vous avez sauvé la France ! »

Réplique de Mirabeau.

La discussion fut close sur ces paroles éclatantes, qui charmaient l'orgueil de la majorité, tout en lui donnant la satisfaction de conscience dont elle avait besoin pour légitimer son vote.

La contre-révolution se tut et se borna à continuer d'agiter les départements du midi. Elle envenimait la Révolution par ses actes comme par ses paroles. Actes et paroles trouvaient dans les feuilles du temps, et surtout dans les clubs, un terrible écho. L'un de ces clubs, connu à Versailles sous le nom de *club breton*, et devenu à Paris *club des amis de la Constitution*, ou plutôt *club des Jacobins*, du nom de l'ancien couvent où il tenait ses séances, acquit en peu de temps une famosité et une influence formidables. Composé d'abord uniquement de députés, il avait admis des membres du dehors et, comme une autre Assemblée nationale, il admettait le public à assister, des tribunes, à ses délibérations. Ses discussions roulaient sur les matières mêmes qui devaient occuper l'Assemblée, circonstance remarquable et qui explique comment cette compagnie put peser sur les délibérations parlementaires. En prenant soin d'en indiquer au préalable le sens le plus révolutionnaire, quand la Révolution fut devenue un objet de terreur et posséda les instruments de la terreur, le *club des Jacobins* forçait les volontés et les consciences. Indirectement il gouvernait et légiférait. Deux factions, l'une déjà puissante, la faction républicaine, l'autre qui ne devait le devenir que vingt ou trente ans plus tard, la faction orléaniste, régnaient au club des Jacobins. Robespierre, Pétion, Brissot dirigeaient la première; le duc d'Orléans, le jeune duc de Chartres, depuis

1790.

Le club des Jacobins et le club des Feuillants.

1790. Louis-Philippe, Choderlos de Laclos, Sillery, Latouche et quelques autres inspiraient la seconde. Lafayette essaya d'en contre-balancer l'influence en fondant une société rivale dans l'ancien couvent des *Feuillants*. Mais ce club devait bientôt disparaître, tandis que celui des Jacobins domina la France et se fit connaître à l'Europe entière. Déjà, par suite de la progression révolutionnaire, Bailly, Lafayette, Necker, allaient appartenir à la résistance. Le centre tendait à se déplacer. Entre les royalistes des Feuillants et les exagérés des Cordeliers, et plus tard encore, les enragés de l'archevêché, les Jacobins tendaient à devenir juste-milieu. La politique qui a fleuri de 1830 à 1848 remonte à cette source. Il sera intéressant, en matière internationale, par exemple, d'y remarquer les mêmes doctrines de *chacun chez soi* que nous retrouverons aux dernières périodes de cette histoire.

Origine de la politique de juste-milieu.

Question extérieure en 1790.

Or les questions internationales allaient bientôt surgir. La France inquiétait l'Europe par son intelligence politique autant que par sa puissance militaire, par son audace dans l'action autant que par son amour des principes. Déjà, au commencement du règne de Louis XVI, un grand ministre, M. de Vergennes, avait puissamment troublé, en le dénonçant à la sagacité des cabinets, le jeu complexe de certaines diplomaties envahissantes. Les affinités de la mer Baltique et de la mer Noire signalées à

l'attention des hommes d'Etat, étaient une sorte de révélation. La situation géographique entre pour beaucoup dans la politique des nations. Les périls de la France étaient en 1790 ce qu'ils furent hier, ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils seront demain. Jusqu'à ce que l'une des deux grandes puissances qui étreignent l'Europe centrale subisse franchement l'influence française, l'Allemagne, les puissances scandinaves, l'empire ottoman, et surtout la France, subiront les conséquences d'une compétition fatale, et l'Europe vivra toujours dans un état provisoire. En 1790, la Russie et l'Autriche unies formaient une ligue contre laquelle venait se heurter l'ambition anglaise, qui avait alors réussi à mettre la Prusse dans ses intérêts. Les malheurs de la Porte et de la Suède, le partage de la Pologne furent la conséquence de cette rivalité de l'Angleterre et de la Russie. Les peuples que leur position sur la carte oblige, entre ces deux rivales, à chercher leur salut dans la neutralité, avaient été surexcités par d'incessantes violations de territoire, poussés par l'Angleterre, abandonnés ensuite par elle. A la mort de Joseph II, empereur d'Allemagne, la situation changea et la diplomatie anglaise atteignit à ce degré de ruse qui devient du génie ; génie fatal, qui devait coûter à la France, à l'Europe entière, des flots de sang humain. 1790.

De notre intervention en Amérique, des faibles secours donnés aux insurgents, datait le surcroît

1790. de haine de l'Angleterre contre la France. Ne pouvant lutter de vive force contre une puissance militaire de premier ordre, le gouvernement anglais avait imaginé d'attirer la France dans les vicissitudes de la guerre. En effet la France ne pouvait laisser la Turquie sans appui, et en portant secours à son alliée, elle s'attirait l'animadversion de la Russie. En comparant la France à la Hollande révoltée, l'Angleterre avait réussi à infatuer le nouveau roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, de cette pensée de devenir la terreur des révolutionnaires. La paix allait se faire aux dépens de la France lorsqu'un incident vint attiser ces haines envenimées. L'Espagne, alliée de la France, se tenait vis-à-vis de l'Angleterre dans une méfiance égale à la nôtre.

Incident de la baie de Noatka.

Elle confisqua dans la baie de Noatka quelques bâtiments anglais. Le cabinet de Londres se montra dans cette circonstance d'une susceptibilité si prompte et si vive, qu'il fut aisé d'y voir l'effet d'une préméditation.

L'Angleterre arme ses ports.

Il arma tous les ports de l'Angleterre et les excès de la Révolution française devinrent tels, peu de temps après, que Lafayette, Mirabeau et la plupart des hommes d'Etat du temps n'hésitèrent pas à attribuer à d'occultes influences les troubles combinés qui éclataient simultanément aux points les plus extrêmes de la France.

Discussion relative au droit de faire la paix ou la guerre.

L'Assemblée accueillit donc avec satisfaction la notification que lui fit faire le roi de l'armement de quinze vaisseaux de ligne. Mais elle souleva, de la

part d'Alexandre de Lameth, cette question délicate, 1790.
une des plus captieuses du système constitutionnel, à savoir : à qui, de l'Assemblée nationale ou du pouvoir exécutif, appartiendrait le droit de conclure la paix ou de déclarer la guerre. Mirabeau, s'opposant à tout ajournement, demanda que la discussion eût lieu séance tenante. Elle dura quatre jours. La droite soutenait les prérogatives du pouvoir exécutif, la gauche celles de l'Assemblée. Mirabeau essaya un moyen de conciliation et fit observer, avec cette vue nette et juste qui le distinguait entre tous, que les hostilités précèdent souvent les menaces, qu'un roi se trouve par conséquent obligé de repousser la force par la force, avant d'avoir pu en délibérer. Les traités, selon lui, exigent souvent la même promptitude ; mais ce qui appartenait bien réellement à l'Assemblée, c'était le droit de ratifier ou d'informer, ces actes accomplis. On se défiait alors de Mirabeau. Ses arrangements avec la cour étaient connus et incriminés. Barnave l'insinua perfidement, et, attaquant par de petits moyens ce redoutable adversaire, il prétendit que des hostilités n'étaient pas la guerre, que nulle nécessité de salut public ne primait dans ce cas les droits de l'Assemblée. Au fond il s'écartait peu de la doctrine de Mirabeau, mais en paraissant le combattre et surtout en le flétrissant, il flattait les passions du jour ; on le porta en triomphe.

Doctrine de Mirabeau combattue par Barnave.

Un pamphlet venimeux fut aussitôt lancé dans les

1790.

Mirabeau accusé de trahison.

rues et aboyé par tous les crieurs publics. Il avait pour titre : *La grande trahison du comte de Mirabeau.* Le lendemain Lafayette dut amener des canons pour le protéger. Mirabeau chargé de soucis, mais décidé à vaincre ou à périr, entra dans la salle des séances. Ses amis inquiets l'entourant, il dit : « On m'emportera d'ici triomphant ou en lambeaux. » Il monta à la tribune et au milieu d'un profond silence, faisant allusion à l'ovation dont Barnave avait été l'objet : « Moi aussi, dit-il, on m'a porté en triomphe et maintenant on crie dans les rues la grande trahison du comte de Mirabeau. Je n'avais pas besoin de cet exemple pour savoir qu'il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne. » Et après une fougueuse sortie contre ses accusateurs. « Qu'ils livrent aux fureurs du peuple trompé celui qui, depuis vingt ans, combat toutes les oppressions, et qui parlait aux Français de liberté quand ses vils calomniateurs suçaient le lait des cours ; que m'importe ! ces coups de bas en haut ne m'arrêteront pas dans ma carrière. »

Tous les yeux, à cette terrible attaque, s'étaient tournés vers les Lameth, amis de Barnave, et qui avaient été comblés des bienfaits de Marie-Antoinette. Des applaudissements éclatèrent. Barnave était vaincu avant d'être réfuté. La raison acheva ce que l'éloquence avait commencé. Mirabeau prouva que Barnave avait réduit le roi à notifier les hostilités commencées, et laissé à l'Assemblée seule le droit

Sa défense, son triomphe.

de se prononcer au lieu et place de la nation. « Sur cela, s'écria Mirabeau, je vous arrête et vous rappelle à nos principes, qui partagent l'expression de la volonté nationale entre l'Assemblée et le roi. En ne l'attribuant qu'à l'Assemblée seule, vous avez forfait à la Constitution. Je vous rappelle à l'ordre... Vous ne répondez pas, je continue ! » Il continuait en effet, accablant son adversaire d'arguments si serrés que l'Assemblée ne souffrit pas que Barnave répliquât. Elle vota, à 6 heures du soir, le 22 mai, sur l'invitation de Lafayette, qui fut cette fois en parfaite communion avec Mirabeau, un projet de décret amendé par Chapelier. Le projet de décret conçu par Mirabeau attribuait constitutionnellement au roi et à la nation le droit de faire la paix ou la guerre. Le roi agissait d'abord, notifiait ensuite, et sanctionnait la délibération de l'Assemblée. Le peuple fut content, la cour satisfaite. Chacun crut avoir gain de cause. Mirabeau reconquit sa popularité. Mais les soixante députés de la gauche, à la tête desquels se trouvait le triumvirat de Barnave, Duport et Lameth, ainsi que Robespierre, Petion et leurs amis, vouèrent au grand orateur une haine ardente et s'acharnèrent à le diffamer.

1790.

L'Assemblée adopte le décret proposé par Mirabeau.

L'Assemblée acheva ensuite la constitution civile du clergé et la nouvelle organisation judiciaire. Les questions de finances furent vidées et les 400,000,000 assignats décrétés. Les discussions relatives à ces

1790. L'Assemblée demande à Necker communication du Livre rouge.

décrets, amenèrent l'Assemblée à demander à Necker communication du Livre rouge. Louis XVI se résigna avec chagrin à cette indiscrétion. Il cacheta les feuillets relatifs aux dépenses de Louis XV. On respecta cette réserve. Mais il ne put dissimuler l'effrayante vérité qui résulta de cette publicité. Les courtisans dévoraient la substance du royaume. La popularité du comte de Provence, fort ébranlée depuis le supplice de Favras, tomba devant cette révélation que, sous le seul ministère de M. de Calonne, il avait touché 13,824,000 livres et que l'entretien de ses écuries coûtait annuellement 800,000 francs. Les Lameth étaient inscrits pour une somme de 60,000 francs, qu'ils rendirent. Les pensions furent réduites et la liste civile fixée à 25,000,000 francs selon le vœu du roi, qu'il avait d'abord refusé d'exprimer, plus quatre millions pour la reine. Le tout fut voté sans discussion.

Réduction de la liste civile et des pensions.

Si la publication du Livre rouge, qui fut suivie de beaucoup d'autres révélations de même nature, n'entama pas profondément la popularité du roi, qu'on savait honnête homme et naturellement ennemi des dilapidations, elle acheva de perdre M. Necker. On s'étonna qu'un homme drapé dans une austère vertu eût, pendant son administration, toléré de tels abus. Cette révélation activa le mouvement révolutionnaire, déjà si rapide. La rage des pamphlétaires s'arma de ce terrible document pour exciter les colères du peuple. La haine contre les

gens de cour grandit à ces excitations, et l'abolition des titres de noblesse, décrétée le même mois par l'Assemblée nationale, ne fut peut-être qu'une expression de ce sentiment. N'a pas une noblesse qui veut; et l'on n'abolit pas plus la noblesse qu'on n'efface l'histoire d'un peuple. Oter aux classes aristocratiques les priviléges qui rendaient leur condition intolérable au peuple dont elles opprimaient la liberté et dévoraient la substance, rien de plus équitable. La Révolution était, sur ce terrain, dans son devoir et dans son droit; plus loin, elle tombait dans le ridicule et l'arbitraire. La volonté nationale ne peut pas faire que tel qui s'est distingué tel jour à telle bataille, ne devienne pour ses descendants un objet de gloire et d'émulation, et qu'on n'éprouve pas quelque fierté à cette pensée qu'on descend d'un héros. Un obscur député du nom de Lambel fit cette motion exagérée. Lafayette, que la soif de popularité jetait souvent dans l'extrême, appuya la proposition de Lambel. A propos de la légitimité des titres, il s'exprima ainsi: « Au lieu de dire: *a été fait noble*, on dira désormais *a sauvé l'Etat à telle heure*. » Il oubliait que l'illustration peut venir de mille autres causes, et que d'ailleurs cette simple mention suffit pour lui assigner dans un pays une marque d'origine dont elle s'honore et qui la distingue. Le reste devient affaire de forme.

1790.

Abolition des titres de noblesse.

Motion du député Lambel.

Goupil de Préfeln ayant demandé la suppression des qualifications nobiliaires, à l'exception

1790. du titre de *monseigneur* qu'il laissait aux princes du sang, Lafayette ne voulut point qu'on leur en laissât d'autre que celui de citoyens actifs. Le vicomte de Noailles ne reconnut d'autre distinction que celle de la vertu. « S'il n'y a pas de noblesse, dit l'abbé Maury, il n'y a plus de monarchie. » Le vicomte Mathieu de Montmorency proscrivit les armoiries. Lepelletier de Saint-Fargeau déclara qu'il ne signerait plus que Louis-Michel Lepelletier. Le peuple devenait roi, les courtisans se tournaient vers le nouveau souverain, et par leurs platitudes dans l'adulation, ils laissaient en arrière les courtisans de la monarchie. Montmorency devint M. Bouchard, Lafayette M. Mottier, Mirabeau M. Riquetti aîné. Ce dernier, qui n'assistait pas à la séance du 19 juin, haussa les épaules en apprenant ce qui s'était passé et rappela que l'Europe stupéfaite contemplait la France. Il continua de se faire nommer, chez lui, le comte de Mirabeau. Le jeune duc de Chartres, au contraire, avec cet instinct précoce qu'il eut de s'élever par trop de condescendance envers ses inférieurs, assembla sa domesticité, lui lut personnellement le décret, abdiqua avec affectation ses titres et armoiries. A dater de cette époque, les pamphlétaires nommèrent le roi M. Capet. La hiérarchie allait bientôt s'engloutir avec la noblesse dans ce gouffre de la Révolution et laisser la France dans un complet désarroi. Mais il fallait

Le peuple-roi et ses courtisans.

sans doute cette consommation de toutes choses, pour que le principe gouvernemental de l'avenir pût se dégager. 1790.

Il se dégageait en effet à travers ce chaos. Aujourd'hui que nulle passion ne trouble cette contemplation des faits accomplis, il est aisé de suivre, à travers tant d'orages, le mouvement régulier de l'unité nationale qui se constitue. A travers les soulèvements excités par le fanatisme religieux, au milieu des complots ourdis par les chefs de partis et les violentes discussions de l'Assemblée, la France, depuis la promulgation du décret qui divisait le pays en départements et supprimait les anciennes circonscriptions provinciales, entrait, l'âme ouverte à de plus patriotiques espérances, dans la voie que ses législateurs lui ouvraient. Ce qu'on a nommé les fédérations fut, sous une forme affectueuse, l'expression de ce sentiment politique.

Les fédérations en 1790.

En 1789, avant la création du département, des villes avaient imaginé de former entre elles une sorte de zollverein pour assurer la circulation des grains. Telle fut l'origine des fédérations. En peu de temps ces vœux d'unité administrative prirent une expression ardente. Ils se multiplièrent, donnant lieu à des assemblées populaires, à de naïves solennités accomplies en plein air, à la face du ciel, par des villes et des villages, sans distinction d'âge ni de sexe, avec une fraternité presque religieuse. La femme, l'enfant, le vieillard, la nature, planent

1790. comme des figures symboliques sur ces fêtes armées. Aux lieux assignés, les habitants des deux rives d'un fleuve, des deux frontières d'une province, s'assemblaient en habits de fête, et prêtaient le serment civique, jurant de rester unis, fidèles à la constitution, au roi, à la patrie. Le Rhône, la Loire, la Provence, la Bretagne, la Normandie, la Touraine, toutes les contrées de la France virent ces fêtes immortelles. L'idée de l'unité nationale descendit jusqu'au fond des chaumières et remonta vers l'Etat avec une puissance qui méritait qu'une sanction officielle couronnât l'acte légal antérieurement accompli. Le projet d'une fédération de toute la France germa dès le commencement de juin. Un comité de fédération s'organisa. La commune en prit l'initiative. Bailly communiqua le projet à l'Assemblée, qui l'approuva. Chaque district de département devait envoyer ses députés à Paris. Deux cents hommes nommaient un député, ce qui pour la France entière formait quinze mille hommes. Onze mille vieux soldats devaient représenter l'armée. On fixa la célébration du pacte de la fédération nationale au 14 juillet. L'administrateur de la police, Manuel, annonça dans une lettre les noms des Parisiens qui ouvriraient leurs maisons aux fédérés.

Idée de l'unité nationale exprimée par les masses.

Ce fut un des caractères de la Révolution de pousser jusqu'à l'utopie philosophique la plus absolue les idées qu'elle mit en pratique. L'utopie de la fédération fut représentée par un riche

Utopie de la fédération

Prussien élevé en France, Jean-Baptiste Clootz, qui avait pris le nom d'Anacharsis. C'était un Allemand excentrique et un peu fol, qui rêvait l'avénement de la république universelle. Il rassembla ce qu'il put trouver d'étrangers dans Paris pour offrir un spécimen de toutes les nations du globe, les costuma, et se présenta, le 19 juin, avec eux à la barre de l'Assemblée nationale, qu'il harangua au nom du genre humain en demandant une place au Champ-de-Mars pour sa députation cosmopolite. Ménou, qui présidait, l'admit aux honneurs de la séance.

1790. Anacharsis Cloots.

Pour troubler la fête qui se préparait, la contre-révolution fit courir des bruits sinistres. On parla d'une Saint-Barthélemy de prêtres et de nobles; d'autres prétendirent que le Champ-de-Mars, où devait avoir lieu la fête de la fédération, était miné et sauterait au moment de la cérémonie. Beaucoup de familles royalistes quittèrent Paris. Tous les partis s'accusaient, se menaçaient; la masse du peuple suivait seule, sans crainte et avec enthousiasme, ses grands instincts nationaux.

Bruits sinistres semés par la contre-révolution.

Pendant les préparatifs de la fête, dans les premiers jours de juillet, le duc d'Orléans quitta Londres et revint à Paris. Dans une lettre datée du 25 juin il avait annoncé au roi son retour, déclarant impossible la prétendue mission qui lui avait été confiée. Il exprimait, en termes respectueux, ses regrets de ne pouvoir, avec la présence à Londres

Le duc d'Orléans revient d'Angleterre.

1790. de M. de La Luzerne et de M. Barthélemy, être de quelque utilité aux intérêts de la France, les négociations relatives aux affaires pendantes ne pouvant être traitées séparément et par plusieurs personnes. Une pluie de pamphlets injurieux salua le retour du chef de l'orléanisme. Les hommes de ce parti y répondirent par des panégyriques non moins violents. Mirabeau, consulté par le comte de Lamarck, avait répondu que le duc n'était pas dangereux, son immoralité tuant son influence. En réalité, Mirabeau était charmé du retour du duc d'Orléans, dont la popularité allait contre-balancer celle de Lafayette. Celui-ci essaya d'intimider une fois encore le duc d'Orléans et de retarder son retour, mais il ne différa son départ que de deux jours. Le 5 juillet, Latouche, député de Montargis, lut à l'Assemblée nationale une lettre dans laquelle le duc annonçait son retour. Lorsqu'il parut à la cour on lui tourna le dos. On osa même dire : *Prenez garde aux plats.* Louis XVI lui fit un froid accueil.

Le duc d'Orléans à la cour.

Une foule immense, pendant ce temps, se portait chaque jour au Champs-de-Mars. Il s'agissait, autour de cette vaste arène, de relever le sol en talus pour former un amphithéâtre capable de contenir Paris entier. A l'entrée devait se dresser un arc de triomphe colossal, et au centre l'autel de la patrie. Quinze mille ouvriers employés à ce vaste travail de terrassement furent jugés absolument insuffisants. Alors Paris entier, sans distinction de

Paris travaille aux terrassements du Champ-de-Mars.

rang, de sexe ou d'âge, se fit ouvrier. Artisans, bourgeois, moines, soldats, magistrats, députés, actrices, religieuses, ouvrières et dames, enfants et vieillards, allèrent piocher le sol du Champ-de-Mars. La mode créa des costumes de circonstance. Ce fut pendant sept jours une passion, une folle ivresse. La pluie survint; elle n'empêcha pas qu'en sept jours le travail ne fût achevé. Les fédérés arrivèrent de tous les points de la France. On leur fit une hospitalité enivrante de tendresse et de générosité. Un grand nombre de ces fédérés voulurent voir le roi, qui les accueillit en père et embrassa l'un d'eux, lui disant de porter cet embrassement à ses camarades. La reine assista aux Champs-Elysées, l'avant-veille de la fête, à une revue de fédérés que passa le roi. Le charme irrésistible de sa mélancolie, de sa noblesse et de sa beauté perça les cœurs. Le roi, plein d'effusion, la secondait par la cordialité de ses discours. Mais Lafayette, absorbant la popularité, devint l'homme de la fédération, et enleva à ces infortunés le profit qu'ils auraient pu tirer de la présence des provinciaux à Paris.

1790.

Accueil enthousiaste fait dans Paris aux fédérés.

Le 14 juillet, les fédérés se réunirent à huit heures du matin au boulevart du temple. Chaque département portait sa bannière. Ils traversèrent Paris entier au sein d'une population enthousiaste. A trois heures le cortége passa la Seine sur un pont de bateaux et entra au Champ-de-Mars où quatre cent mille spectateurs attendaient son arrivée.

Fête de la fédération au Champ-de-Mars.

1790. Le roi en habit à la française, la reine portant les couleurs nationales, se tinrent sous une galerie où s'élevait le trône. Deux cents prêtres entouraient l'autel de la patrie. La messe fut dite par un sceptique, l'évêque d'Autun, Talleyrand. Mais les chants religieux, les grondements du canon, la beauté du ciel qui s'éclaira soudain, et par-desus tout la bonne foi de ce peuple immense, donnèrent à cette fête un caractère d'une solennité inouïe. La messe finie, Lafayette alla prendre des mains du roi la formule du serment et la porta sur l'autel de la patrie. Il la récita à haute voix, la montrant sur l'autel de la pointe de son épée. Armes et drapeaux s'agitèrent. Le Champ-de-Mars entier envoya au ciel ce cri : « *Je le jure!* » La France le répétait à la même heure dans ses quatre-vingt-trois départements. Le roi alors, d'une voix forte : « Moi, roi des Français, je jure d'employer le pouvoir que m'a délégué l'acte constitutionnel de l'Etat à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi. » La reine prit le dauphin dans ses bras et le montra au peuple. Ce geste spontané électrisa la foule et les cris de : « Vive la reine ! » retentirent avec une énergie indicible. Les mains se nouèrent et une farandole immense entraîna tout un peuple dans son tourbillon. Le *Ça ira* égalitaire, mais pacifique et plein d'espérances, de 1790 monta au ciel comme un hymne. Il y eut, le soir, vingt-deux mille couverts pour les fédérés à

la Muette, bal aux Champs-Elysées, bal sur la place de la Bastille. Au lieu même où s'élevait ce palais des tortures, qui avait pendant si longtemps fait la terreur du peuple, on lisait sur un écriteau : *Ici l'on danse.*

1790.
Jeux et danses sur l'emplacement de la Bastille

Cette fête, qui dura plusieurs jours, ne fut troublée d'aucun sinistre, d'aucun crime. Mirabeau resta amer et troublé, prévoyant l'avenir; Marat, furieux de cette joie publique, distilla ses poisons; Camille Desmoulins, son ironie. Mais qu'importaient ces sentiments isolés d'ambitieux ou de mécontents? Le peuple avait scellé dans un serment et un baiser le pacte de l'unité nationale; rien ne pouvait troubler sa joie légitime et sereine.

—

LIVRE V

DU 15 JUILLET 1790 AU 25 JUIN 1791.

Conduite de l'émigration : affaire Bonne-Savardin. — Décret d'arrestation contre Camille Desmoulins et Marat. — Le duc d'Orléans et Mirabeau sont impliqués dans la procédure relative aux 5 et 6 octobre. — Doctrine de l'inviolabilité parlementaire. — Duels politiques. — Droits politiques accordés aux soldats. — Sédition de Nancy. — Bouillé marche sur Nancy. — Massacre et victoire. — Mort de Loustalot. — Retraite et fuite de Necker. — Situation financière de la France. — Crise ministérielle et troubles publics. — Formation d'un nouveau cabinet. — Gouvernement des clubs. — Puissance des Jacobins. — Périls de la monarchie. — — Plans de Mirabeau. — Serment civique imposé aux prêtres. — — Louis XVI accepte la constitution civile du clergé. — Résistance de l'abbé Maury. — Effets du schisme dans les provinces. — Conspirations dans le Midi. — Lettre de Louis XVI au roi de Prusse. — La coalition s'organise. — Le foyer de l'émigration est transporté de Turin à Coblentz. — La noblesse émigre en masse. — Fuite de Mesdames, tantes du roi. — Émotions populaires. — Discussion d'un projet de loi contre l'émigration. — Mirabeau soutient le principe de la liberté d'émigration. Affaire des chevaliers du poignard. — Les Lameth essayent de perdre Mirabeau devant les Jacobins. — Mirabeau triomphe encore une fois de ses adversaires. — Existence dévorante de Mirabeau. — Sa maladie. — Soupçons d'empoisonnement. — Dernière apparition de Mirabeau à l'Assemblée. — Mirabeau à Auteuil. — Bruits divers sur les causes de la maladie de Mirabeau. — Consternation du peuple, de l'Assemblée, des clubs et de la cour. — Derniers moments et dernières paroles de Mirabeau. — Mort de Mirabeau. — Deuil du peuple. — Funérailles de Mirabeau. — Ingratitude et sévérité envers Mirabeau. — Vide laissé par Mirabeau dans la Révolution. — La popularité des Lameth, de Duport, de Barnave et de Lafayette décline. — Bref du pape contre les prêtres constitutionnels. — Lettre du roi à l'évêque de Clermont. — Le peuple s'oppose au départ du roi pour Saint-Cloud. — Étranges déclara-

tions de Louis XVI devant l'Assemblée. — Conduite de la garde nationale et de son chef. — Robespierre, sa vie, ses doctrines, son portrait. — Projet de décret limitant la puissance des clubs. — Décret contre la réélection des membres de l'Assemblée nationale. — Succès de la tactique de Robespierre. — Chute du parti constitutionnel. — Le roi et la famille royale se disposent à la fuite. — Perplexités de Louis XVI. — Négociations du roi et de la reine avec l'étranger. — Plans du comte d'Artois et de l'empereur d'Autriche. — Préparatifs de fuite. — La famille royale quitte les Tuileries. — Fuite du comte de Provence. — Surprise et colère des Parisiens.— Mesures d'ordre prises par l'Assemblée. — Décret d'arrestation du roi. — Embarras des partis. — Robespierre et Danton aux Jacobins. — Retards, imprudences et fausses mesures de la fuite du roi. — Le roi reconnu, dénoncé et poursuivi par Drouet.— Le roi et sa famille sont arrêtés à Varennes. — Le roi et la reine chez l'épicier Sauce. — Romeuf et Baillon présentent au roi le décret de l'Assemblée. — La famille royale est ramenée à Paris. — Les commissaires de l'Assemblée rencontrent le roi. — Conversation de Barnave avec la reine. — La famille royale arrive à Paris. — L'Assemblée nationale suspend Louis XVI de ses pouvoirs royaux.

La contre-révolution ne s'arrêta pas devant cette imposante manifestation de la volonté nationale. A l'extérieur, tandis que les rois liquidaient par des traités de paix les querelles du XVIIIe siècle, tandis que l'Autriche se rapprochait de la Prusse, que la révolution de Brabant inclinait vers une chute prochaine, l'émigration dirigeait, de Turin, les conspirations qui minaient intérieurement la France. On avait arrêté, le 24 mars 1790, un certain chevalier Bonne-Savardin, officier sarde, intermédiaire d'une correspondance secrète entre le comte de Maillebois et la cour de Turin. Bonne s'échappa le jour de la fête de la fédération, dans des circonstances qui éveillèrent les soupçons des patriotes. C'était la seconde fois qu'il s'évadait. On le reprit à Châlons

1790. Conduite de l'émigration.

Affaire Bonne-Savardin.

1790. chez un député du clergé aux Etats-généraux, l'abbé de Barmont. Mais cette évasion n'en fut pas moins rapprochée d'un ensemble de faits inquiétants, notamment des manœuvres de Calonne et de Breteuil, des excitations parties du château de Coppet, et d'un mouvement de troupes sardes dans la direction du Dauphiné. Les pamphlétaires de la Révolution dressèrent la tête. Marat jeta un cri d'alarme, cri sanguinaire qui adjurait d'arracher le roi, la reine et le dauphin à Saint-Cloud, de les emprisonner aux Tuileries, de saisir les ministres, la municipalité, le maire, l'état-major, d'armer les districts et finalement d'abattre cinq ou six cents têtes. Une sorte de panique suivit ce cri d'alarme. Le bruit courut, le 27, que Bouillé ouvrait les frontières aux armées de l'Autriche. Six commissaires de l'Assemblée, parmi lesquels Dubois-Crancé, partent pour Saint-Cloud. Les ministres s'excusent disant que l'armée autrichienne devait seulement passer la Meuse pour marcher sur le Brabant. Marat et Camille Desmoulins furent accusés par Malouet à l'Assemblée. Il demanda qu'un décret d'arrestation fût remis au Châtelet et qu'on poursuivît les deux pamphlétaires pour crime de lèse-nation. Camille Desmoulins assistait, d'une tribune, à cette séance où sa liberté était en jeu. Au moment où Malouet articulait ces mots : « Camille Desmoulins est-il innocent ? il se justifiera. Est-il coupable ? je serai son accusateur et de tous ceux qui prendront sa

Décret d'arrestation contre Camille Desmoulins et Marat.

défense. Qu'il se justifie, s'il l'ose ! — Oui, je l'ose ! » s'écria Camille Desmoulins. L'assemblée surprise se lève. On donne ordre d'arrêter le perturbateur. Il s'est échappé. Robespierre prit sa défense (1). Il fut amnistié, malgré le vicomte de Mirabeau et l'abbé Maury. Camus demanda que nulle poursuite ne fût dirigée contre les écrits politiques existants, mais qu'un décret réglât la matière dans l'avenir. Brissot, Marat et Loustalot continuèrent de soutenir la liberté de la presse. Camille Desmoulins se vanta de son triomphe. 1790.

Le duc d'Orléans et Mirabeau sont impliqués dans la procédure relative aux 5 et 6 octobre.

Cette affaire n'était pas apaisée qu'un nouvel incident rallumait les fureurs politiques. La procédure du Châtelet relative aux affaires des 5 et 6 octobre fut intempestivement reprise par ordre de la cour; le duc d'Orléans et Mirabeau se trouvaient impliqués dans ces événements. Aucune charge ne pesait sur Mirabeau. On l'avait seulement vu passer, le sabre en main, devant les troupes. C'était un prétexte pour accuser le duc d'Orléans, fort populaire depuis son retour de Londres, et dont la puissance croissait aux Jacobins. La cour commit une maladresse en impliquant Mirabeau, car celui-ci, se tournant brusquement vers la droite et la montrant du doigt, s'écria : « Le secret de cette infernale procédure est là tout entier! » Et rappelant, au milieu des applaudissements des tribunes, le prin-

(1) Séance du 2 août 1790.

1790. Doctrine de l'inviolabilité parlementaire.

cipe de l'inviolabilité parlementaire, il établit que le Châtelet ne pouvait poursuivre un représentant du peuple avant que le comité des recherches de l'Assemblée n'eût fait son enquête. Pétion et Chapelier soutinrent cette doctrine, qui fut admise. La Commune, qui avait fait du Châtelet son instrument, le renia. Le duc d'Orléans devint le héros du jour. La droite, furieuse, ne pouvant vaincre par la parole, eut recours au fer. Les duels politiques se multiplièrent. Mirabeau fut accablé de provocations. Il les dédaigna. Barnave, moins élevé, se battit contre Cazalès, qui reçut une balle au front et n'en mourut pas. La démocratie commença dès-lors de se prononcer contre le duel et s'appuya sur les arguments de Jean-Jacques Rousseau. Le duc d'Orléans n'en provoqua pas moins le prince d'Aremberg, et peu de temps après Charles de Lameth se battit contre M. de Castries et fut blessé. Le peuple brisa les meubles de l'hôtel de Castries.

Duels politiques.

Une des conséquences de l'anarchie est de désorganiser les armées. Les chefs tenaient encore. L'espoir de restaurer la monarchie et de recouvrer leurs priviléges et, à défaut d'espérance, la haine contre la Révolution, les rattachaient à la cause royale; mais les soldats étaient pour la nation. L'esprit militaire se perdait. Pour le maintenir, le marquis de Bouillé ordonnait de continuels mouvements de troupes. Il se résigna même à prêter serment à la Constitution, à se rapprocher de Lafayette.

L'Assemblée, de son côté, s'occupa de la réorganisation de l'armée. Elle accorda des droits politiques aux soldats. Une terrible sédition lui apprit que ce n'est pas par de tels moyens qu'on maintient la discipline. Nancy, ville aristocratique, en fut le théâtre. Trente-cinq soldats insubordonnés, que leur colonel renvoyait avec des cartouches jaunes, devinrent le prétexte d'une révolte de soldats contre leurs officiers. La cause réelle venait de l'arrogance et de l'avidité des officiers qui, sous le nom de *retenue*, exerçaient de véritables rapines sur la solde des régiments. Un premier mouvement éclata d'abord à Metz dans le régiment de Salm-Salm, et fut réprimé par Bouillé. L'Assemblée rendit un décret qui, tout en accordant des garanties aux soldats pour la vérification des comptes, leur ôtait la faculté de délibérer et menaçait des peines les plus rigoureuses les fauteurs d'insurrection. Ce décret fut rendu le 6 août sur les instances de Lafayette, qui voulait frapper un coup décisif. Nancy connut le décret le 9. Les troupes y étaient dans un état de fermentation que la publication du décret ne fit qu'augmenter. Des conflits, à propos des caisses, éclatèrent entre les soldats et leurs chefs. Il en résulta des actes de désordre et d'insubordination qui motivèrent de la part de l'Assemblée un décret terrible. Le député Emmery, qui rendit compte des troubles, les avait exagérés à l'instigation de Lafayette. Les soldats envoyèrent

1790.

Droits politiques accordés aux soldats.

Sédition de Nancy.

1790. huit de leurs camarades à Paris pour rétablir les faits. On les incarcéra. Le régiment de Châteauvieux reçut l'ordre de quitter Nancy. Il refusa. Le régiment du roi et celui de Mestre-de-camp firent cause commune avec les Suisses. Bouillé marcha sur Nancy. Les gardes nationales se joignirent à ses troupes. Il remporta sur les rebelles une sanglante victoire. Le roi augmenta dès lors son commandement. Les espérances de la contre-révolution se tournaient vers Bouillé, qui, d'ailleurs, malgré sa répulsion pour le nouveau régime, ne voulait rien faire pour le renverser. La victoire de Bouillé coûta, dit-on, la vie à trois mille hommes. Trente-deux soldats de Châteauvieux furent punis de mort, quarante et un des galères. Ils furent délivrés plus tard, fêtés aux Jacobins, où leur bonnet rouge devint un symbole révolutionnaire. Fâcheuse origine pour un ornement qui devait servir de symbole à la liberté et dont les Girondins, amis des signes extérieurs, propagèrent la mode.

Bouillé marche sur Nancy.

Massacre et victoire.

En attendant, on tendit de noir l'immense enceinte du Champ-de-Mars afin de rendre hommage à la mémoire des soldats morts en combattant pour l'ordre. M. de Bouillé fut félicité par l'Assemblée. Robespierre protesta seul. A son exemple, les feuilles radicales jetèrent feu et flammes. L'une d'elles, *les Révolutions de Paris,* rédigée avec plus de sens et de dignité que les autres, perdit son rédacteur Loustalot. La douleur que lui inspirèrent ces

Mort de Loustalot.

massacres acheva d'épuiser chez cet infortuné jeune homme une existence minée par la phthisie. Loustalot, comme plus tard Armand Carrel, avait su inspirer une sympathie générale. Il fut pleuré de Marat lui-même. 1790.

La Révolution dévorait déjà ses enfants. Les uns allaient succomber, comme dans une ville décimée par la peste; les autres, vieillir en un moment. Necker, si populaire et par conséquent si jeune, une année auparavant, était déjà un homme usé. L'assemblée le dédaignait. La cour le détestait. Le peuple l'avait oublié. Comme une ruine qu'un coup de pioche effondre; il tomba devant une émission d'assignats. Les comités d'administration et de finances annulaient le contrôleur général. Il menaça de se retirer, se disant malade. On ne lui répondit pas. Une émeute le troubla dans sa maison; il partit. Sa fille, retenue au lit, ne put le suivre. On arrêta, à Arcis-sur-Aube, ce ministre qu'on avait adoré comme un dieu. L'Assemblée ordonna qu'on le laissât partir. Il se retira en Suisse, à Coppet. C'était un homme intègre, mais systématique et médiocre économiste. Il laissa en dépôt au Trésor deux millions qu'il devait perdre.

Retraite et fuite de Necker.

Lorsqu'il quitta la France, la Révolution était dans un déplorable état financier. La dette exigible s'élevait à un milliard huit cent seize mille cinq cent trente-quatre livres. Les intérêts de la dette constituée étaient de cent soixante-sept millions

Situation financière de la France.

1790. cent trente-sept mille neuf cent dix-huit livres. Le 10 septembre, le caissier du trésor public annonça qu'il ne pouvait plus payer. La caisse d'escompte dut lui avancer dix millions. Mirabeau demanda une nouvelle émission d'assignats et proposa Clavière pour succéder à Necker. Une émission de huit cent millions d'assignats fut déclarée indispensable. Talleyrand la combattit par de bonnes raisons et fut prophète en prétendant qu'on arriverait aux émissions illimitées, puisqu'elles ont atteint le chiffre fabuleux de quarante-neuf milliards. Mais sans les assignats la Révolution eût succombé, et Mirabeau la sauva le jour où il vainquit Talleyrand et Dupont de Nemours. « Les circonstances nous trouveront prêts à leur faire face, dit-il avec hardiesse, et tous les citoyens, si éminemment intéressés au succès de notre mesure, formeront une fédération patriotique pour la soutenir. » Une crise ministérielle fut la suite de la retraite de Necker et des mesures que l'Assemblée venait de prendre. Des troubles éclataient dans la France entière ; les duels politiques continuaient; l'Assemblée était une arène. On s'y traitait de brigand et d'assassin. Le vicomte de Mirabeau y venait ivre. L'abbé Maury voulut un jour escalader les tribunes pour aller châtier des harengères qui le huaient et auxquelles, dans son cynique langage, il donna le nom de *Sans-Culottes,* que les Girondins propagèrent comme ils avaient propagé la mode du bonnet rouge. Les clubs hur-

Crise ministérielle et troubles publics.

laient. Les gazettes versaient le fiel et le vinaigre sur les plaies de la patrie. Marat poussa l'insolence jusqu'à déclarer que le roi était le premier valet de la nation. Lafayette lâcha contre lui la garde nationale et la police. Marat fut introuvable et continua de semer ses articles incendiaires. Il était temps que la crise ministérielle cessât. Mirabeau pressa la cour, lui faisant observer que des refus successifs de remplacer un ministère qui n'avait pas la confiance de l'Assemblée pouvaient amener l'abdication du roi. Telle est, en effet, la logique du régime parlementaire. Mirabeau souhaitait en outre que le nouveau cabinet ne fût pas à la dévotion de Lafayette et qu'il s'appuyât sur les Jacobins. 1790.

Le 18 octobre, Ménou demanda le renvoi des ministres. Il parlait au nom de quatre comités. 405 voix contre 240 repoussèrent cette motion. Le mois suivant, 10 novembre, une députation des quarante-huit sections, conduite par Bailly, qui dut céder à deux injonctions, vint à la barre de l'Assemblée. Danton, l'orateur des sections, demandait la mise en accusation des ministres. Cette fois, le ministère tomba. M. de La Luzerne avait déjà donné sa démission. Fleurieu le remplaçait à la marine. Duportail succéda à la guerre à M. Latour-du-Pin; Duport-du-Tertre aux sceaux à Champion de Cicé. M. de Montmorin resta aux affaires étrangères, et M. de Saint-Priest, le ministre des émigrés, à l'intérieur. On espérait beaucoup du

Formation d'un nouveau cabinet.

1790. nouveau cabinet, où se trouvaient des travailleurs et d'honnêtes gens. Mais, sur la pente où roulait la destinée des pouvoirs publics, nul cabinet ne pouvait la retenir. Après être tombé des mains du roi dans celles de l'Assemblée, le gouvernement allait descendre jusqu'aux clubs. Un d'entre eux, du moins, l'ancien *club breton*, devenu *société des amis de la Constitution*, et finalement *club des Jacobins*, par la constitution de son bureau, de sa police intérieure et extérieure, de ses comités et de ses affiliations qui s'étendaient sur le territoire entier de la France, de son moniteur, rédigé par Laclos, sous le titre de *Journal des débats de la société des amis de la Constitution*, et qui servait à la correspondance de la société mère avec les sociétés affiliées, offrait un caractère gouvernemental. Aucun autre club ne réunit les qualités politiques qui distinguèrent celui des Jacobins. Le *club des Cordeliers* était trop violent et trop libéral; celui que Fauchet, Bonneville et Anacharsis Clootz fondèrent sous le nom de *Cercle social*, était trop philosophique; celui de 89, qui siégeait au Palais-Royal dans des appartements somptueux et où figuraient Mirabeau, Siéyès, Lafayette et autres, était trop luxueux. Quant aux clubs monarchiques, ils ne pouvaient fonctionner : les Jacobins les dispersaient aussitôt qu'ils étaient constitués. Le club de Jacobins fit une guerre terrible aux autres clubs. Royalistes d'abord, puis républicains, inquisiteurs politiques, les Jacobins n'avaient plus rien,

Gouvernement des clubs.

Puissance des Jacobins.

à la fin de 1790, de leur physionomie originelle. 1790. Duport, Barnave et Alexandre de Lameth, qui avaient personnifié cette compagnie, descendaient au second plan, laissant au premier l'homme qui fut la véritable incarnation des Jacobins : Robespierre.

Ni le roi, ni ses principaux conseillers ne se dissimulaient, à la fin de 1790, les conséquences probables d'une pareille situation. Mirabeau, qui présidait alors le club des Jacobins, correspondait avec trente départements et remplissait de son génie et de sa parole l'Assemblée nationale ; Mirabeau, qui touchait par tant de côtés à la Révolution, comprenait bien qu'une monarchie tombée en démagogie ne peut subsister. Il fallait, selon lui, que le roi quittât Paris, se retirât à Lyon et annulât une Constitution condamnée partiellement d'ailleurs par ses propres auteurs. Bouillé l'eût aidé au besoin ; mais on se passait du dangereux concours de Lafayette. Les répugnances personnelles de Mirabeau étaient ici d'accord avec la plus simple prudence qui commandait d'écarter un homme fou de popularité, politique médiocre, auxiliaire gênant et poussant trop loin la vanité de la vertu pour sauver la patrie au prix de la violation d'un contrat, quelque entaché que fût cet acte. Mirabeau s'ouvrit à M. de Montmorin, à Talon, lieutenant civil au Châtelet, et à Laporte, administrateur de la liste civile. Entre la cour et la démagogie, Mirabeau cherchait une monarchie possible.

Périls de la monarchie.

Plans de Mirabeau.

1790. Bouillé le comprit, l'appuya. De nouveaux incidents ajournèrent l'exécution de ces projets; et, plus tard, celui qui en avait conçu le plan n'était plus là pour le réaliser.

Serment civique imposé aux prêtres.

L'incident qui absorba l'attention du roi dans le dernier mois de l'année 1790 fut le serment civique imposé aux prêtres. Il créa dans l'église un véritable schisme qui ajouta aux embarras de la monarchie. Au déchaînement des passions politiques se joignit celui des passions religieuses. Ce serment fut une conséquence de la Constitution civile du clergé décrétée le 24 août. Pie VI avait, dans cette grave circonstance, durement abandonné Louis XVI. Le roi ne dissimula point le chagrin qu'il en ressentit. Les évêques, forts de l'assentiment du pape et des secrètes sympathies du roi, organisèrent la résistance. La plupart refusèrent de prêter le serment civique, non encore obligatoire. L'Assemblée se mit en devoir de rendre des décrets contre cette ligue. Mirabeau fut son organe. Jamais il ne se montra plus redoutable par l'éloquence et par la raison. Pétion, le janséniste Camus, qui apportait dans cette question l'âpreté d'un sectaire, appuyèrent les mesures rigoureuses proposées par Mirabeau. Les sceptiques venaient en aide aux jansénistes. L'Assemblée écouta dans un morne silence l'abbé Maury, furieux de n'être point contredit. « Les victimes sont prêtes, » articula-t-il; mot toujours terrible dans la bouche du clergé.

Louis XVI fut la première victime. Le 26 décembre, il accepta la constitution civile des ecclésiastiques et l'obligation du serment civique. Une main inconnue altéra le décret et y ajouta quelques mots en vertu desquels tout ecclésiastique qui refuserait le serment serait considéré comme perturbateur du repos public. Etait-ce une manœuvre pour ouvrir un pont aux consciences ébranlées ? On le croirait, à en juger par l'explication que donna Mirabeau dans la séance du 4 janvier, jour de la prestation du serment. L'altération du décret avait épouvanté les prêtres. Mirabeau les rassura en disant : « L'Assemblée n'a jamais permis une telle affiche. Celui qui dit : Je ne puis prêter serment et je donne ma démission, n'est certainement point coupable. » Quelques curés allaient se décider à prêter serment. L'abbé Maury les arrête. Des cris : « A la lanterne ! » retentissent comme pour prêter des arguments à l'orateur. Le président fait l'appel nominal des prêtres qui n'ont pas encore prêté serment. Plusieurs évêques et curés repoussent avec hauteur le serment qu'on leur demande. Camus, Treilhard, Voidel s'aperçoivent du péril de l'appel nominal. On fit une sommation générale, personne n'y répondit. Une lutte de détails s'engagea dès lors dans toute l'étendue de la France. A entendre les prêtres, nul d'entre eux ne prêtait serment. Selon les Jacobins, le nombre des ecclésiastiques constitutionnels était considérable. A force de provoquer

1790. Louis XVI accepte la Constitution civile du clergé.

Résistance de l'abbé Maury.

1791. la persécution, ils réussissaient quelquefois à irriter le peuple, qui les chassait du temple.

Effets du schisme dans les provinces.

Dans les provinces, le schisme prit des proportions formidables. La calomnie s'attachait aux prêtres constitutionnels, dont Talleyrand, évêque d'Autun, était malheureusement le type le plus général. L'Assemblée, dans une adresse au peuple, essaya d'expliquer la constitution civile du clergé, mais les passions parlaient trop haut pour qu'on l'entendît. Ces conquêtes de la raison, qui peu à peu ont formé et constitué l'Etat moderne, avaient besoin de la consécration du temps. Déjà, dans le midi, dès les premiers jours de septembre, sous prétexte de fédération, il s'était formé une sorte de camp. Bientôt tout l'ouest et le midi, englobés dans une vaste conspiration, vinrent réaliser les menaces de l'abbé Maury. L'Assemblée continua pourtant de nommer évêques et curés. Les municipalités et les Jacobins la secondèrent avec énergie. Mais le peuple des campagnes demeura inquiet sur la validité des sacrements. Calomniée à l'intérieur par le confessionnal, à l'extérieur par l'émigration et par l'Angleterre, dont Lally-Tollendal et Burke exprimaient les haines en des pamphlets ardents, la Révolution paraissait marcher vers une catastrophe finale. Louis XVI put songer alors à reconquérir l'autorité monarchique.

Conspirations dans le midi.

Lettre de Louis XVI au roi de Prusse.

Les sentiments des rois de l'Europe semblaient l'y convier. Dans une lettre écrite au roi de Prusse

et datée du 23 décembre 1790, Louis XVI émettait l'idée d'un congrès de rois appuyé d'une force armée pour arrêter les progrès et la contagion de l'esprit révolutionnaire qui, de la France, pouvait gagner les autres Etats. Il s'en était ouvert à l'impératrice de Russie, aux rois de Suède et d'Espagne. Quelque sympathie que puissent inspirer les malheurs de l'infortuné Louis XVI, il est impossible de ne pas remarquer ici qu'en formant les premiers nœuds de la coalition, il attacha la cause des Bourbons à celle de l'étranger et devint le premier artisan des longs désastres de la France. Il y eut, dans les grandes questions de politique générale qui formaient le fond permanent des affaires européennes, une sorte de suspension. La ligue de la Russie et de l'Autriche contre la Turquie cessa. Par suite, le nouvel empereur d'Autriche, Léopold, frère de Marie-Antoinette, se rapprocha du roi de Prusse. La politique de Hertzberg, qui consistait à armer les nationalités, l'Angleterre et la France, la Belgique, la Hollande, contre l'ennemi commun, n'eut plus de raison d'être. Bischofverder et les illuminés de Prusse, Kaunitz et Pitt s'unirent contre la France. La paix se fit entre la Suède et la Russie, entre l'Autriche et la Turquie. Les questions pendantes furent indéfiniment ajournées. Les ambitions traditionnelles se relâchèrent de leur âpre poursuite.

1791.

La coalition s'organise.

Toute l'attention des cours de l'Europe se tourna vers la France. Et, comme pour donner un corps à

1791. Le foyer de l'émigration est transporté de Turin à Coblentz.

la coalition, le comte d'Artois et M. de Calonne transportèrent à Coblentz le gouvernement des émigrés, laissant à Turin des agents subalternes, tandis que le prince de Condé se portait sur le Rhin. Il s'agissait d'arracher Louis XVI à sa captivité. Les soldats que Léopold envoyait à Bruxelles pouvaient servir à un double but : écraser le Brabant révolté ; de là, menacer la France. La Belgique retomba bientôt en effet dans les mains de l'Autriche. Si de tels faits n'excusent pas les crimes de la Révolution, ils expliquent du moins ses justes colères. Ils montrent comment, peu à peu, la France, environnée de tant de périls, eut recours aux moyens extrêmes et descendit au fond des abîmes de la terreur. La noblesse, répondant à l'appel des princes, émigrait en masse. Le peuple irrité exagérait les faits. On parlait de centaines de voitures rencontrées la nuit sur les routes. Les fonctionnaires eux-mêmes désertaient leurs postes; ce qui amena, de la part de Barnave, une motion pour obliger ces fugitifs à rentrer, ou à renoncer à leur traitement. Cette motion atteignait les princes fugitifs. Cazalès et Maury firent observer qu'il n'y avait plus de sécurité pour la vie en France.

La noblesse émigre.

Fuite de Mesdames, tantes du roi.

Sur ces entrefaites, Mesdames, tantes du roi, vouées aux pratiques d'une rigoureuse piété, voyant approcher le temps de Pâques et craignant d'être obligées de recevoir la communion des mains d'un prêtre constitutionnel, écoutèrent les avis intéressés

de quelques évêques et résolurent de partir pour Rome. Tel fut du moins le but apparent de leur départ. Ce prétexte ne trompa personne. On y vit un essai d'émigration de la part de la famille royale. Le bruit en transpira. Les sections portèrent plainte à Bailly, qui dut supplier le roi de mettre obstacle à ce voyage. Louis XVI se retrancha dans la lettre de la Constitution. Les clubs, les femmes de la Halle, les journaux grondèrent. Camille Desmoulins prétendit que les personnes royales ne devaient pas jouir des mêmes libertés que les autres citoyens. Marat traita Mesdames de *béguines* et conseilla de les retenir. 1791.

Elles partirent incognito le 19 février 1791, accompagnées de M. de Narbonne et d'Alexandre Berthier, alors colonel dans l'état-major de l'armée et prince de Neufchâtel. Louis XVI prévint l'Assemblée de ce départ, qui eut l'importance d'un événement. Les journaux s'en occupèrent. Le Palais-Royal s'agita. Une bande de femmes s'était attroupée à Bellevue pour arrêter les voitures. Ces femmes arrivèrent trop tard. Camus demanda qu'on supprimât le traitement de Mesdames. Le peuple, irrité, craignant de voir partir toute la famille royale, se porta en foule au Luxembourg. Le comte de Provence promit à la multitude attroupée devant le palais qu'il ne quitterait pas le roi. Pendant ce temps, la municipalité d'Arnay-le-Duc arrêtait Mesdames et dressait un procès-verbal qu'elle envoyait à l'Assemblée. Mirabeau en était alors le président. Il

Emotions populaires.

1791. craignait de se compromettre en se déclarant ouvertement pour la cour. Il proposa seulement un ordre du jour motivé sur l'absence de loi contre l'émigration. La discussion fut vive. Ménou la termina par un trait d'esprit. « L'Europe sera bien étonnée, dit-il, quand elle saura qu'une grande Assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes entendraient la messe à Rome ou à Paris. » Mesdames purent sortir du royaume. Mais il y eut le soir, sous les murs du palais des Tuileries, une émeute que Lafayette dut disperser en montrant du canon.

Discussion d'un projet de loi contre l'émigration.

Le peuple exigea une loi contre l'émigration. Robespierre déclara qu'il n'aimait point une loi de cette nature. Mais le peuple s'y acharnait. Elle fut discutée. Cette loi eût atteint d'abord la personne du roi. Elle obligeait les fonctionnaires à la résidence, et le roi était considéré, dans le langage du temps, comme le premier fonctionnaire du royaume. Le soir de la discussion de la loi, un bruit étrange circula. On prétendit que Vincennes recélait des munitions de guerre, et qu'un souterrain reliait le donjon aux Tuileries; que le roi pouvait s'évader par cette voie. Le faubourg Saint-Antoine, guidé par le brasseur Santerre, marcha sur Vincennes. Lafayette et la garde nationale refoulèrent l'émeute. L'Assemblée ressentit le contre-coup des émotions de Paris. La discussion sur la loi contre l'émigration n'en devint que plus ardente. Rewbell et Merlin

soutinrent le projet de loi au nom du salut public, dont la doctrine allait bientôt dominer tous les principes. Chapelier demanda que l'Assemblée nommât une commission dictatoriale de trois membres, qui permettrait ou interdirait le droit de sortir du pays ou d'y rentrer. Mirabeau lut une lettre éloquente qu'il avait jadis adressée au roi de Prusse pour le féliciter de n'avoir pas interdit à ses sujets le droit de sortir du royaume. « Je déclare, s'écria-t-il, que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. La popularité, dont j'ai eu l'honneur de jouir, comme un autre, n'est pas un faible roseau. C'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. » Des applaudissements couvrirent sa voix. Poussant alors jusqu'à sa dernière limite l'audace du génie : « Si vous faites une loi contre les émigrants, s'écria-t-il, je jure de n'y obéir jamais. » Goupil irrité répliqua : « Quel est le titre de dictature qu'exerce M. de Mirabeau dans cette Assemblée ? » Il ne daigna pas répondre. Mais comme, de la gauche, où siégeaient les Lameth, Duport, Barnave, Pétion, etc., partaient des murmures importuns, il se retourna d'un mouvement léonin, et de sa voix tonnante : « Silence aux trente voix ! » s'écria-t-il. L'ajournement indéfini de la loi fut prononcé.

1791.

Mirabeau soutient le principe de la liberté d'émigration.

L'émeute continuait pendant ce temps. Elle était,

1791. dit-on, fomentée par le duc d'Orléans, secondé des Lameth, qui voulaient dépopulariser Lafayette. Il revenait de Vincennes lorsqu'on lui apprit l'arrestation d'un individu nommé Court de Tonnelles, qu'on avait surpris, armé d'un couteau de chasse, dans la chambre du Dauphin. Trois cents nobles, à ce bruit, s'étaient armés de poignards et avaient envahi les Tuileries afin de veiller sur le roi. La garde nationale, chargée de la garde de Louis XVI, s'offensa de cette démarche. Lafayette obligea les nobles de déposer leurs armes et de sortir. La garde nationale les hua. Quelques-uns furent maltraités ou arrêtés. Le peuple les surnomma les *chevaliers du poignard*. Marat se plaignit qu'on ne les eût pas égorgés. Les Jacobins eurent une séance terrible. Mirabeau y fut accusé de tous les désordres de la journée. « J'ai prononcé mon arrêt de mort, » disait-il, en faisant allusion à sa sortie contre les trente voix. Les Lameth, jaloux de sa gloire, arrivaient pleins de fiel et d'espoir de vengeance. Mirabeau avait dit qu'il fallait en finir avec les factieux de tous les partis. A l'aide de ce mot, ses ennemis essayèrent de le perdre. Ne pouvait-on pas, dans le mot factieux, comprendre les Jacobins? Prévenu de ce qui se passait, Mirabeau arrive, trouve la salle remplie, et voit à la tribune Duport, l'un des hommes de ce triumvirat qu'il a flétri d'une plaisanterie insultante. Duport attaqua l'orgueil de Mirabeau, qui se défendit avec hauteur, signalant l'impuis-

Affaires des chevaliers du poignard.

Les Lameth essayent de perdre Mirabeau devant les Jacobins.

sance de ceux qu'il nommait des *chefs d'opinion*. 1791.
Alexandre de Lameth, qui s'était tû à l'Assemblée, parla ensuite. La haine doublait son éloquence. Il côtoya l'insulte. « Si M. de Mirabeau n'était pas au milieu de nous, dit-il, il ne serait pas plus dangereux que Cazalès, que Maury. » Son discours fut un véritable réquisitoire. Il le termina par ces mots : « Les discours de M. de Mirabeau passeront et les procès-verbaux de l'Assemblée nationale resteront. » Mirabeau plia devant cette royauté des Jacobins qui allait dominer l'Europe ; il les flatta. « Je resterai parmi vous jusqu'à l'ostracisme, » dit-il. On l'acclama avec transport. Il sortit victorieux.

Mirabeau triomphe encore une fois de ses adversaires.

Ce fut un de ses derniers triomphes.

Mirabeau vivait dans une activité prodigieuse. Il ne connaissait pas l'impossible et croyait pouvoir mener de front une énorme correspondance, l'usage de la tribune, les soucis de l'ambition et les travaux de l'amour. Il vivait par la tête, par le cœur et par les sens, semant sa vie comme un prodigue sème l'or; mais malgré sa constitution herculéenne, cette vie n'était pas inépuisable. On remarqua sur son visage meurtri par la petite vérole, labouré par les passions et par le malheur, des teintes chaque jour plus livides. L'énorme chevelure qui couvrait ce visage qu'il nommait sa *terrible hure*, s'affaissait comme la crinière d'un lion malade. Quelquefois ce colosse s'évanouissait ainsi

Existence dévorante de Mirabeau.

Sa maladie.

1791. qu'une faible femme. Il traînait avec peine ses membres athlétiques. La mort est lourde à porter, et Mirabeau la sentait peser sur ses puissantes épaules. Il errait dans la vie plutôt qu'il ne vivait, et il songeait, comme un Romain des grands jours de l'antiquité, à l'inscription qu'on pourrait mettre à son tombeau. Embrassant une de ses petites nièces, il fit, avec grâce et mélancolie, allusion à la Mort donnant un baiser au Printemps. Autour de lui on veillait, on inspectait les vivres, on se méfiait des allants et venants. L'idée d'un crime avait germé dans l'esprit des parents, des familiers et des serviteurs. Quelques indices autorisent ces soupçons ; mais rien d'absolu ne les confirme. Ils planèrent pourtant, avec une certaine intensité, sur Alexandre de Lameth. A quarante-deux ans on allait voir succomber, sans pouvoir donner un nom à sa maladie, un homme d'une vigueur et d'une constitution exceptionnelles. Ne pouvant nommer son mal, on en accusa son génie et ses vices, le calomniant ainsi jusque dans la mort. L'histoire n'est pas plus éclairée à cette heure qu'en 1791. Tandis qu'il languissait, deux questions le ramenèrent encore à la tribune : celle de la régence, dans laquelle il plaida pour la régence élective, et conclut singulièrement pour la régence héréditaire; et celle des mines.

Soupçons d'empoisonnement.

Si Camille Desmoulins avait pu dire qu'il aimait Mirabeau comme une maîtresse, Mirabeau aurait

pu répondre qu'il aimait ses amis comme un père ou un frère aîné. Le comte de Lamarck était aimé de Mirabeau. Grand propriétaire de mines, le comte de Lamarck était ruiné si les mines tombaient exclusivement sous la main de l'Etat. Dans la séance du 21 mars, Mirabeau, dont le cœur était ici d'accord avec la raison, combattit cette doctrine et prétendit que l'Etat pouvait disposer des mines, en se réservant le droit de les concéder, pourvu que la préférence fût accordée au possesseur du sol. La discussion n'était pas close. Il fallait parler une seconde fois. La mort approchait. Elle était peinte sur le front de Mirabeau. Il se traîna pourtant, le 27 mars, à neuf heures du matin, chez le comte de Lamarck, s'évanouit, reprit ses sens, but deux verres de tokai et partit malgré les prières qu'on fit pour le retenir. Il parla cinq fois, revint à trois heures victorieux, mais mourant. On l'emporta. Il avait à Auteuil, dans ce pays des jardins célébré par Boileau, une maison des champs où il se plaisait. Amant passionné de la nature comme la plupart des hommes qui dessèchent leur existence au feu des luttes politiques, il se retirait volontiers dans cet éden, s'environnant de fleurs et de visages amis, répandant d'une main généreuse l'abondance chez les pauvres de la contrée.

1791.

Dernière apparition de Mirabeau à l'Assemblée.

Mirabeau à Auteuil.

Cabanis, son médecin, lui donna des soins inutiles. Il revint le lendemain à Paris. Un bain le calma. Il alla au théâtre le soir, il en sortit plein

1791. d'horribles anxiétés. Au jour le calme revint; il se crut sauvé et dit qu'il était doux de devoir la vie à son ami.

Bruits divers sur les causes de la maladie de Mirabeau.

Des bruits de toute nature circulaient pendant ce temps dans Paris. On se préoccupait des causes de ce mal. Brissot prétendit qu'une orgie entre deux danseuses avait tari chez Mirabeau les dernières sources de la vie. Une autre version rapporte que Cabanis, s'étant trompé sur la nature d'un mal résultant de ses débauches, lui avait fait prendre un bain saturé de mercure, et qu'à cette cause il fallait attribuer ces teintes fuligineuses qui, pareilles aux ombres de la nuit éternelle, couvraient déjà le visage de Mirabeau. D'autres osèrent affirmer que la cour avait fait empoisonner ce complice peu docile parce qu'il s'opposait énergiquement aux projets d'émigration du roi. Et ce qui complique ici l'embarras de l'histoire, c'est que toutes les versions sont entourées d'incidents qui peuvent les rendre aussi vraisemblables les unes que les autres.

Consternation du peuple, de l'Assemblée, des clubs et de la cour.

Une foule immense et silencieuse s'était attroupée autour de la maison de Mirabeau, arrêtant les voitures pour que rien ne troublât son agonie. La cour envoya des pages; l'Assemblée, des représentants; les Jacobins, une députation. Barnave eut la magnanimité de venir à ce lit de mort d'un ennemi. Charles de Lameth, dont le frère était absent, refusa de l'accompagner. « Je le savais factieux, je ne croyais pas qu'il fût un sot, » dit Mirabeau appre-

nant ce refus. Camille Desmoulins, inconséquent, amer et versatile comme toujours, laissa tomber de méchantes paroles et se fit inscrire chez le mourant. Lamarck et Montmorin s'agitaient inquiets de ce que deviendraient les papiers de Mirabeau. Le peuple, consterné, ne songeait qu'à la perte de ce grand homme. Un citoyen offrit son sang pour le sauver, si la transfusion du sang était utile. Mirabeau n'avait plus alors d'illusions sur le peuple, mais il l'aimait encore. Cette douleur populaire le toucha, l'émut. « Il m'est doux, dit-il, de sentir que je meurs au milieu du peuple pour lequel j'ai vécu. Il est bien digne qu'on fasse tout pour fonder sa liberté. » Le sort de la France préoccupait ses dernières pensées. Le nom de Pitt vint à ses lèvres. Il le caractérisa d'un mot : « Il gouverne avec ce dont il menace, plutôt qu'avec ce qu'il fait. » Patriote français, il pressentit le rôle qu'allait jouer l'Angleterre, et dit plus d'une fois : « Si j'avais vécu ! » Car il ne se trompait pas sur son sort, et ne parlait plus de lui qu'au passé. Les douleurs morales se mêlaient en lui aux effroyables convulsions d'une organisation puissante, luttant contre les rapides progrès d'un mal inconnu. La douleur fait les prophètes ; ce cri lui échappa : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie ; ses débris seront la proie des factieux. » Il ne voulut pas d'autre prêtre que Talleyrand, son collègue et l'un de ses amis. Il lui confia un discours relatif au droit de tester, qui faisait

1791.

Derniers moments et dernières paroles de Mirabeau.

1790. alors l'objet des délibérations de l'Assemblée nationale. « Il sera plaisant, dit-il, d'entendre parler contre les testaments un homme qui n'est plus et qui vient de faire le sien. » Ces pensées politiques, scandées par la souffrance, ou par les élans d'amitié de ce cœur si ardent, prenaient un caractère de solennité douloureuse. Un coup de canon lointain lui fit dresser la tête. « Sont-ce déjà, s'écria-t-il, les funérailles d'Achille ? » Et comme sa tête retombait, il dit à son valet de chambre : « Soutiens cette tête, la plus forte de la France. » A la femme qui le gardait : « Pourquoi pleures-tu ? que t'importe ma gloire ? » Songeant à Dieu et dépeignant sa puissance : « Il est un plus grand médecin que toi, » dit-il à Cabanis. A mesure qu'il devenait cadavre, son âme semblait briller d'un éclat plus pur. Toute la puissance d'affection qu'il portait en lui se dégageait à ces heures suprêmes. Le roi lui avait promis d'acquitter ses legs. Il en fit de nombreux. Le sort futur de ses parents, de ses amis et de ses serviteurs occupa tous ses instants. Quand se leva l'aube du 2 avril, il sentit son dernier jour venu ; et avec cette préoccupation des anciens, qui donne aux hommes de la Révolution je ne sais quelle grandeur antique, il dit à Cabanis : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui. Quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs, et de s'enivrer de musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se

réveille plus. » Il se fit raser et parfumer, ordonna de pousser son lit près de la fenêtre ouverte et contempla les bourgeons du printemps et la face du soleil, « cousin de Dieu, » dit-il. La voix s'éteignit dans sa gorge ; il essayait encore de sourire à ses amis, cherchant leurs mains à travers les ombres de l'éternelle nuit, et voulant se soulever pour les embrasser quand ils se penchaient vers lui. Il fit signe qu'il voulait écrire. Il avait en vain supplié qu'on lui épargnât d'inutiles souffrances. Sur le papier il traça en grosses lettres ce mot : *Dormir*. La parole lui revint un moment. Il exigea de l'opium. Comme pour satisfaire à son désir, on lui donna quelque innocent breuvage. Il but, leva les yeux au ciel, et expira en souriant. Il était huit heures et demie quand la mort, selon l'expression de Camille Desmoulins, prit cette immense proie.

1791.

Mort de Mirabeau.

La nuit précédente, un de ses secrétaires, qu'on prit à tort pour son empoisonneur, s'était percé le sein de coups de canifs ; un autre, qui s'était plus d'une fois battu pour son maître, voulut s'égorger. Le peuple entier fit éclater une douleur inouïe. Tous les divertissements publics cessèrent instantanément. Une dame qui donnait un bal, vit ses invités chassés de ses salons par le peuple. Le bruit d'un empoisonnement circula. « Lumière, tu éclaires un grand scélérat ! » s'était écrié le secrétaire qui avait essayé de se donner la mort à coups de canif. Rien ne prouve que ce malheureux entendît formu-

Deuil du peuple.

1790. ler ainsi sa propre condamnation. L'accusateur public du premier arrondissement ordonna l'ouverture du corps. Selon le fils de Mirabeau, les médecins constatèrent des traces de poison; et, par prudence, déclarèrent le contraire. L'état de crise où était la France influa sur le rapport des médecins. Les partis se renvoyèrent réciproquement l'injure de ce crime hypothétique. Marie-Antoinette regretta Mirabeau, s'étonnant d'ailleurs de ses regrets.

Funérailles de Mirabeau.

Les funérailles eurent lieu le 4 avril avec une pompe et un concours de peuple sans exemple dans l'histoire. L'Assemblée nationale avait décrété, la veille, que l'église Sainte-Geneviève serait désormais consacrée à la sépulture des grands hommes, et porterait à son fronton cette inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Mirabeau devait y entrer le premier. Lafayette, sur son cheval blanc, douze huissiers, le président de l'Assemblée et l'Assemblée entière, excepté Pétion, qui refusa, et Bailly, malade, ouvraient la marche. Les Jacobins venaient ensuite. Ils avaient ordonné huit jours de deuil chaque année jusqu'à la consommation des siècles. Siéyès, en froid depuis longtemps avec Lameth, se réconcilia à ces funérailles. A huit heures, le convoi arriva à l'église Saint-Eustache. Cerutti fit l'oraison funèbre. Une salve de vingt mille coups de fusil, tirés en même temps par vingt mille gardes nationaux, fit trembler l'église et le quartier.

On se mit en marche à la lueur des torches, au son d'une musique funèbre dans laquelle résonnaient pour la première fois les intonations lamentables du trombone et du tam-tam. Les cœurs étaient brisés. On n'arriva qu'à minuit à l'église Sainte-Geneviève, où les restes de ce grand révolté furent ensevelis. La cour, sauf madame Elisabeth, prit part à la douleur publique. La presse fut unanime dans ses regrets. Camille Desmoulins et Marat protestèrent seuls. Le premier dit qu'il avait levé d'un œil sec le suaire de cet ami qui avait encouragé sa jeunesse, et daigné l'assister de ses conseils dans les difficultés relatives à son mariage. Le second s'écria : « Peuple, rends grâces aux dieux ! Riquetti n'est plus. » Et, parlant des honneurs du Panthéon : « J'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que de recevoir un pareil outrage, » ajouta-t-il.

1791

Ingratitudes et sévérités envers Mirabeau.

On n'a rien pardonné à Mirabeau, pas même l'amour des femmes, pour lequel on est si indulgent en ce pays, et qui, chez lui, revêtit toujours la noblesse de la passion. Il blessa l'envie par les splendeurs de son génie, il offensa la jalousie démocratique par la hauteur de son ambition, et sa franchise fut odieuse au jésuitisme égalitaire, qui s'introduisit dans les mœurs françaises à la suite de l'école sentimentale de Jean-Jacques Rousseau. Mirabeau mourut au seuil de la terreur. Tant qu'il vécut, on s'indigna de ses fautes ; mort, on comprit sa va-

1791. Vide laissé par Mirabeau dans la Révolution.

leur. Lorsqu'il laissa la Révolution veuve de sa grande personnalité, on sentit qu'il valait mieux par l'intelligence et par le cœur que ceux qui allaient continuer les affaires. Quelque chose d'humain, qu'il emportait avec lui, se retira de la Révolution, vouée désormais à d'implacables destinées et à l'unique loi du salut public. La cour elle-même, sans frein désormais contre ses maladresses, ses colères et ses terreurs, sans espérances de salut par les moyens sincèrement constitutionnels, ne songea plus qu'à la fuite, entassa faute sur faute.

La popularité des Lameth, de Duport, de Barnave et de Lafayette décline.

Ceux qui, en apparence, devaient profiter de la mort de Mirabeau, Lafayette, les Lameth y perdirent le plus : il entraîna leur popularité dans sa tombe. Le premier de ces hommes resta seul, sans contre-poids, exposé aux regards, aux soupçons, aux insultes des Marat, des Fréron, des Camille Desmoulins. On commença à demander sa destitution ainsi que celle de Bailly. Les événements irritants qui se produisirent à l'époque du temps pascal, en mettant le comble à la puissance de Lafayette achevèrent la ruine de sa popularité.

Brefs du pape contre les prêtres constitutionnels.

Deux brefs du pape, en date du 10 mars et du 13 avril 1791, suspendaient de leurs fonctions les prêtres constitutionnels qui, dans l'espace de quarante jours, n'auraient pas rétracté le serment civique. Le peuple de Paris répondit à ces mesures comminatoires de la papauté par une cérémonie

burlesque. Il promena sur un âne un mannequin 1791.
figurant le pape et le brûla. Il ferma l'église des Théatins, louée par les prêtres réfractaires, et fouetta deux femmes qui venaient pour faire leurs pâques. Dans le Comtat, à Avignon, à Nîmes, à Orange, à Carpentras, ces troubles devinrent une véritable guerre civile. Avignon et le Comtat-Venaissin voulaient être France et ne le furent qu'au prix de beaucoup de sang versé par le fanatisme clérical et les passions révolutionnaires. Deux jours après l'émeute, Louis XVI, que ces troubles auraient dû rendre plus circonspect, écrivit à l'évêque de Clermont pour lui demander s'il pouvait et devait faire ses dévotions de Pâques après son acceptation des décrets relatifs au clergé. L'évêque répondit au roi qu'il était prudent d'attendre. Il lui laissa entendre qu'il eût mieux valu subir le martyre que de toucher au clergé. Louis XVI ne pouvant se résoudre à suivre ce conseil, communia le lendemain. Un prêtre réfractaire donna l'hostie au roi de France. Le chef des gardes nationales, Lafayette, celui de la municipalité, Bailly, assistaient à cette cérémonie. Cette imprudence transpira et fut regardée comme une trahison. Un arrêté du club des Cordeliers dénonça le roi comme rebelle aux lois. Louis XVI fut traîné aux gémonies de la presse révolutionnaire.

Lettre du roi à l'évêque de Clermont.

Au milieu de cette agitation, le 18 avril 1791, le roi, la reine, le Dauphin et madame Elisabeth mon-

1791.

Le peuple s'oppose au départ du roi pour Saint-Cloud.

tent dans une berline pesamment chargée, et se disposent à partir pour Saint-Cloud. Le peuple s'opposa au départ de la famille royale. Lafayette intervint. Son commandement fut méconnu. Il courut à l'Hôtel-de-Ville et réclama la loi martiale. Danton lui fit un accueil terrible. A l'Assemblée on s'obstinait à continuer une discussion sur la marine. Lafayette exaspéré ordonne une charge à la cavalerie; elle refuse de sabrer. Le roi et la famille royale sont obligés de rentrer au palais. Lafayette retourne à l'Hôtel-de-Ville et donne sa démission. Supplié par une grande partie de la garde nationale, il la retira pourtant. Le département de Paris adressa au roi une demande, rédigée par Danton et Kersaint, pour l'éloignement des prêtres réfractaires. Le roi n'y fit point de réponse. Mais le lendemain, 10 avril, il arriva soudainement à l'Assemblée, se déclara libre, après avoir si ostensiblement constaté son esclavage, jura le maintien de la Constitution, spécifia même la constitution civile du clergé et persista dans son voyage à Saint-Cloud. Cette conduite singulière, contradictoire, alarma, irrita. Une note aux puissances étrangères, attestant la liberté du roi, compléta ce système et poussa la défiance publique au plus haut degré.

Étranges déclarations de Louis XVI devant l'Assemblée.

Dans les jours où la royauté déclinait si rapidement, la garde nationale en délire, s'adorant elle-même, imaginait de prêter serment d'obéis-

sance à Lafayette. Il y eut d'énergiques protestations parmi lesquelles il faut citer celle de Dubois-Crancé. Depuis Cromwell et Monck, jamais puissance égale à celle de Lafayette n'était échue à un simple citoyen. Mais c'était le gage le plus prochain de sa perte. Le *Ça ira* de 1790, avec son refrain : « *Celui qui s'élève, on l'abaissera*, » contenait toute la philosophie de la Révolution. 1791

Conduite de la garde nationale et de son chef.

La garde nationale ne résistant point aux attractions de sa destinée, voulant hâter l'avénement de la classe moyenne qu'elle représentait, et monopoliser à son profit les droits conquis par la Révolution, franchit le dernier pas. Le 28 avril un décret de l'Assemblée admit les seuls citoyens actifs à faire partie de la garde nationale. Il y avait, dans le faubourg Saint-Antoine, deux cents citoyens actifs sur vingt mille habitants. Certains départements, comme celui du Pas-de-Calais, offraient le même exemple. Après avoir absorbé à son profit les droits politiques, cette classe qui se cherchait et se constatait par le vote, allait s'assurer le monopole des armes et se mettre ainsi en mesure de conserver ses conquêtes. Rabaut-Saint-Etienne présenta le rapport. Il était appuyé par le parti des Lameth, Duport, Barnave, Ménou, Beauharnais, etc. Robespierre le combattit avec une autorité qu'on ne lui connaissait pas encore. Les Lameth et Barnave, qui depuis quelque temps conseillaient la cour, s'aperçurent soudain que Mi-

1791. rabeau mort laissait apparaître Robespierre, et que cet homme, longtemps obscur et bafoué, passant sur le corps du triumvirat, arrivait au premier plan du tableau de la Révolution, suscité par une force mystérieuse et redoutable. Il montait, porté par l'amour des Jacobins et par la secrète sympathie des prêtres.

Robespierre, sa vie, ses doctrines, son portrait.

Robespierre avait alors trente-trois ans, mais sa gravité, l'austérité de ses mœurs étaient d'un homme mûr. L'homme qui, selon le mot de Napoléon Ier, devait devenir le *bouc émissaire* de la Révolution, naquit à Arras en 1758 d'un père avocat. Orphelin à onze ans, il avait de bonne heure tourné son esprit vers les choses sérieuses. Il aimait son frère et ses sœurs et les aima toujours. Au collége Louis-le-Grand, où l'abbé de Saint-Waast lui donna une des bourses dont il disposait, il se distingua par son application. Il y eut pour compagnon d'études Camille Desmoulins et quelques autres hommes du mouvement révolutionnaire. De retour à Arras, il obtint des prix académiques, et protégé par le clergé, fut nommé membre du tribunal criminel, dont il sortit bientôt pour se faire avocat. Envoyé aux Etats-généraux, il siégea longtemps silencieux à l'extrême gauche. On savait peu de chose sur sa personne, sinon qu'il vivait pauvrement, dans un petit appartement de la rue Saintonge, dont un ami occupait et payait la moitié. Sa famille recevait de lui une part de son traitement



Flameng sc. Delâtre Imp. Paris

ROBESPIERRE

GRAVÉ D'APRÈS UN MÉDAILLON EN PLÂTRE

SCULPTÉ PAR M. COLLET EN 7bre 1791

appartenant à Mr Ph. Le Bas.

de député. Il avait abandonné à ses sœurs son modeste patrimoine. 1791.

Philosophiquement, Robespierre appartenait à l'école de Rousseau et de Mably. Il rêvait le règne de la vertu, mêlant aux idées gouvernementales les plus absolues, une sorte de sentimentalité qu'on retrouve dans le langage d'un grand nombre d'écrivains de la fin du XVIIIe siècle. Il s'annonça singulièrement en soutenant Maillard le 5 octobre. On sentit alors poindre son ambition, et le triumvirat des Lameth, Barnave et Duport prit pour tactique de sourire quand il parlait. Mirabeau voyait plus juste. Il avait dit, parlant de Robespierre : « Cet homme ira loin : il croit ce qu'il dit. » La presse altérait son nom, mutilait ses discours ; rien ne le rebutait. Il s'isola, devint homme à principes, aborda la tribune toutes les fois qu'il le put. Sa probité, son incorruptibilité, je ne sais quoi d'absolu, d'immuable, frappèrent les masses si souvent trompées par ceux qu'elles adorent. Il soutint l'institution du jury, proposa le mariage des prêtres, gagnant ainsi le cœur du bas clergé, dont il plaida incessamment la cause.

Projet de décret limitant la puissance des clubs.

Le projet de décret sur la garde nationale fut suivi d'une tentative du même genre qui devait atteindre les clubs en limitant aux seuls citoyens actifs le droit de pétition, et en décernant à l'autorité seule le droit d'affiche. C'était enlever aux clubs leur unique moyen d'action. Chapelier présenta

1791. le 9 mai un rapport en ce sens. Robespierre prit la défense du droit de pétition pour tous. C'était soutenir les intérêts des clubs, qui lui en furent reconnaissants. L'Assemblée laissa debout le droit de pétition, mais ne lui reconnut qu'un caractère individuel et l'interdit aux sociétés. La presse couvrit Robespierre de ses éloges. Déjà, le 7 avril, il avait proposé d'interdire pour quatre ans le ministère aux députés. Il allait bientôt, par un acte qui montre beaucoup de profondeur politique, s'assurer l'âme des Jacobins. Cette assemblée se composait d'hommes remuants qui aspiraient aux fonctions, à la députation. Le 16 mai, Robespierre leur ouvrit les portes de la future Assemblée, en proposant un décret ainsi conçu : « Les membres de l'Assemblée actuelle ne pourront être réélus. » Il soutint son projet par une série d'arguments propres à flatter le sentiment démocratique. Il déclara que la Constitution, produit de l'opinion, n'était pas sortie de la tête de tel ou tel orateur ; qu'on trouverait aisément, dans un peuple de vingt-cinq millions d'habitants, sept cent vingt pères de famille capables de conserver le dépôt de ses droits ; que la nature et la raison commandaient de laisser la place à des successeurs frais et vigoureux. « Après deux années au-dessus des forces humaines, dit-il en terminant, il ne nous reste qu'à donner à nos successeurs l'exemple de l'indifférence pour notre immense pouvoir, pour tout autre intérêt que le bien public.

Décret contre la réélection des membres de l'Assemblée nationale.

Allons respirer dans nos départements l'air de l'égalité. » Le département, pour Robespierre, c'était la salle des Jacobins. Il articula des paroles qui devançaient l'avenir et qui indiquaient chez lui l'instinct du nouveau principe d'autorité tel qu'il devait se dégager au XIXe siècle. « Je n'aime point, dit-il, cette science nouvelle qu'on nomme la tactique des grandes assemblées : elle ressemble trop à l'intrigue. » 1791.

Succès de la tactique de Robespierre.

La proposition de Robespierre fut votée à une immense majorité. C'était en effet un véritable coup de maître. Il perdait un siége dans la prochaine Assemblée, mais il s'emparait des Jacobins, dont la puissance devenait de jour en jour dominante. Il charmait la droite et la gauche en portant aux constitutionnels et, par suite, à la Constitution, un coup mortel. Duport en sentit la profondeur et l'exprima dans un discours désespéré qui fut aussi prophétique en son genre que celui de Robespierre. Il y a soixante ans d'histoire dans ces deux discours. Au 17 mai 1791, on peut dire que Duport abdiqua au nom de cette idée parlementaire qui pourtant ne devait succomber qu'au 2 décembre 1851. Il abdiqua en termes amers, lançant au principe dont il pressentait la victoire un anathème qu'on dirait formulé de nos jours par les orateurs des anciens partis. « La liberté, dit-il, sera placée dans l'individualité égoïste, l'égalité dans un nivellement progressif. » Contre son adversaire, il fut d'ailleurs

1791. d'un esprit écrasant. Il indiqua le vice de la cuirasse et montra que la politique ne consistait pas à « tenir sans interruption une chaire de droit naturel. » Ce fut l'oraison funèbre du parti constitutionnel et du fameux triumvirat. Le 30 mai, à propos d'un rapport de Lepelletier de Saint-Fargeau sur le nouveau Code pénal, Duport reparut à la tribune. Il fit entendre à son tour des paroles plus philosophiques que politiques relativement à la peine de mort. Robespierre, qui devait montrer prochainement si peu de répugnance pour ce formidable moyen de gouvernement, fit alors un long discours pour démontrer l'horreur et l'inutilité de la peine capitale. Pétion l'appuya. L'Assemblée ne les suivit point dans cette voie et réserva une suprême expiation aux crimes extraordinaires.

Chute du parti constitutionnel.

Le roi et la famille royale se disposent à la fuite.

Pendant ce temps, Louis XVI et la famille royale se disposaient à la fuite. L'exécution de ce projet ne fut pas spontanée. Depuis longtemps cette idée était la constante préoccupation de Marie-Antoinette. Au moment de quitter le palais de Versailles le matin du 6 octobre, elle faisait promettre au roi de saisir la première occasion de fuite qui se présenterait. Mais le roi était embarrassé dans des scrupules nationaux qu'en sa qualité de princesse étrangère la reine ne pouvait pas subir. La main de l'Autriche était trop prépondérante dans ses plans longuement médités, pour qu'un roi de France n'éprouvât pas quelque crainte de s'y confier. Tout

en faisant appel aux puissances, il les redoutait. Il ne voulait ni quitter le royaume, comme Jacques II, ni faire la guerre à son peuple, comme Charles Ier. De là, mille combinaisons fausses, impraticables. L'émigration des princes, leur conduite à l'étranger, la fuite de ses tantes, l'attitude de Monsieur dans l'affaire de Favras, compliquaient sa situation. Seul, il eût pu certainement gagner les cantonnements du marquis de Bouillé. Mais la fatalité qui s'attachait à sa personne déjà si engourdie par les pesanteurs de l'esprit et du corps, achevait de paralyser ses mouvements en attachant la reine à ses pas. Malgré son énergie, Marie-Antoinette sentait au cœur la pointe du glaive populaire et tremblait. Le roi était son bouclier. Elle payait son tribut aux faiblesses de la femme et pâlissait à la pensée de fuir d'un côté tandis que le roi partirait d'un autre. Elle eut ainsi perdu cette protection dont la France, encore monarchique, couvrait la faiblesse de son roi. Louis XVI ne pouvait donc songer à fuir sans la reine, les enfants, madame Elisabeth, la gouvernante des enfants et tout l'attirail dont les femmes, en nulle extrémité, ne consentent à se séparer.

1791.

Perplexités de Louis XVI.

Le projet d'évasion, consenti par le roi, remontait aux derniers jours d'octobre. La reine détestait M. de Calonne, qui avait trempé dans l'affaire du Collier. Calonne, après avoir désigné Coblentz pour centre de l'émigration, y était devenu l'agent du comte d'Artois. Il avait formé une sorte de minis-

Négociations du roi et de la reine avec l'étranger.

1791. tère, simulant ainsi un gouvernement qui dut exciter la méfiance de Louis XVI. Ces motifs déterminèrent peut-être le roi et la reine à charger de leurs négociations à l'étranger le baron de Breteuil, ennemi personnel de M. de Calonne. Breteuil ne s'accorda ni avec l'empereur d'Autriche, ni avec le comte d'Artois. Le comte de Durfort fut envoyé, en avril, près du comte d'Artois et de M. de Calonne, afin d'exposer la situation du roi et de la reine et de laisser pressentir les projets d'évasion. Mais Léopold, le comte d'Artois et son agent Calonne, avaient adopté un plan qui consistait à lancer sur la France, en juillet 1791, environ quatre-vingt-six mille hommes espagnols, suisses et impériaux, qui devaient attaquer par le Roussillon, le Jura, l'Alsace. C'est ainsi que la coalition se noue aux origines même de l'émigration et du projet d'évasion du roi. Mais cette évasion ne paraissait point indispensable à Léopold et au comte d'Artois. Ils croyaient inutile d'en courir les risques. M. de Breteuil, irrité, avait gagné Bruxelles. D'accord avec M. de Mercy, ambassadeur d'Autriche à Paris, il affirma que Léopold approuvait le projet d'évasion. Louis XVI crut à ces dispositions. On s'entendit avec Bouillé qui proposa pour lieu d'asile Bezançon, ville voisine de la Suisse. Le roi inclinait alors vers l'Autriche, il préféra Montmédy. L'idée fixe de ne ressembler ni à Charles Ier ni à Jacques II, s'éloignait de son esprit. Il écrivit à M. de Bouillé

Plan du comte d'Artois et de l'empereur d'Autriche.

une lettre dans laquelle il lui enjoignait de s'assurer des secours de l'étranger. Bouillé en avait grand besoin pour contenir ses régiments dont la fraction française était gagnée à la cause nationale. M. de Mercy eut une pensée malheureuse : il eut l'idée d'échelonner des détachements de cavalerie sur la route que devait suivre la famille royale. Jamais comédie ne fut plus maladroitement jouée. Ensemble et détails tout fut imprudence. Trois mois d'avance la reine commandait un trousseau considérable et un magnifique nécessaire de voyage. Madame Campan, première femme de chambre de la reine et chargée de former ce trousseau, ne put s'empêcher de témoigner les craintes que lui inspiraient tant de soins inutiles et dangereux, lui faisant vainement observer qu'elle trouverait partout des robes et des chemises. Les personnes qu'on choisit pour exécuter le projet étaient toutes d'un dévouement trop apparent pour ne pas devenir compromettant. Le premier, M. de Fersen, officier suédois, qui fut tué longtemps après à coup de pieds par le peuple dans les rues de Stockholm, avait été vu, disait-on, dans la chambre de la reine, pendant la nuit du 5 au 6 octobre. Il vouait à Marie-Antoinette un culte profond dont il importe peu de sonder la date et la nature. M. de Goguelat, secrétaire de la reine, officier au corps des ingénieurs géographes, et le jeune Choiseul avaient un rôle dans l'affaire. Il fallait trois courriers; au lieu de prendre de

1791.

Préparatifs de fuite.

1791. vrais courriers, on choisit trois anciens gardes du corps : MM. de Valory, de Maldent et de Moutier. On leur fit faire des vestes d'un jaune éclatant. Ils n'avaient pour arme qu'un petit couteau; ils ignoraient la route. Cette route de Montmédy était en outre déjà battue par l'émigration et suspecte aux contrées qu'elle traversait. Comme pour combler la mesure de ces folies, on eut la malheureuse idée de déguiser le roi en valet et de l'affubler d'un habit gris et d'une triste petite perruque. La voiture qui devait servir à la famille royale était une énorme berline, vraie maison roulante, que M. de Fersen commanda, essaya plusieurs fois sur la route de Vincennes sous l'œil d'un peuple plein de méfiance. Il fut rencontré, plaisanté, par le duc d'Orléans, qui lui demanda s'il voulait enlever tout le corps de ballet de l'Opéra. Marat, éditeur responsable de toutes les trahisons du temps, reçut des avis et sonna le tocsin dans son *Ami du peuple*. Bailly fut prévenu, ainsi que M. de Lafayette et son aide-de-camp, M. de Gouvion. Ce dernier avait d'ailleurs pour maîtresse une femme de la garde-robe de la reine. Ils se turent et tinrent seulement en éveil le zèle des six cents sectionnaires qui gardaient l'intérieur et l'extérieur du palais des Tuileries. Lafayette eut une explication avec le roi qui nia. Bailly remit à la reine la dénonciation qu'il avait reçue. On ne garda aucune mesure dans les moyens dont on usa pour endormir la mé-

fiance publique. Le roi annonça qu'il paraîtrait à la procession de la Fête-Dieu. La reine promit six chevaux blancs pour traîner un char qui devait porter au Panthéon les cendres de Voltaire. M. de Montmorin, trompé, attesta sur sa tête et sur l'honneur, devant l'Assemblée nationale, que jamais le roi n'avait pensé à la fuite. 1791.

Le départ fut d'abord fixé au 19. Une baronne de Korf, dame russe, amie de M. de Fersen, qui se trouvait à Paris, feignit d'avoir brûlé son passeport et en obtint un second qui servit à la famille royale. Les rôles étaient ainsi distribués : Madame de Tourzel, baronne de Korf, voyageant avec ses enfants ; leur gouvernante, Madame Rochet (la reine), son domestique Durand (le roi) et une demoiselle de compagnie, Rosalie (Madame Elisabeth). Madame de Tourzel devait suivre dans une autre voiture et laisser à un militaire, M. d'Agout, désigné par Bouillé pour diriger l'expédition, place dans la berline du roi. Mais la gouvernante invoqua les droits de sa charge et ses devoirs qui lui prescrivaient de ne point se séparer des enfants de France. M. d'Agout dut céder sa place. Le départ fut remis à la nuit du 20 juin pour éviter les regards d'une femme de chambre suspecte dont le service finissait le 20.

On informa M. de Bouillé de ce retard, qui eut pour conséquence de fausser ses arrangements. La famille royale ne changea rien à ses habitudes. La famille royale quitte les Tuileries.

1791. Mais à dix heures et demie, au lieu de se coucher, elle se travestit et quitta les Tuileries. M. de Maldent conduisit Madame de Tourzel vers un fiacre dont le cocher était Fersen. Madame Elisabeth vint ensuite, puis le roi, suivi de M. de Valory. La reine au bras du troisième garde du corps, M. de Moutier, erra quelque temps sur la place. Un carrosse escorté de laquais, torche au poing, passa rapidement. C'était M. de Lafayette qui s'en allait, ayant manqué le coucher du roi. La reine et son guide s'égarèrent jusqu'à la rue du Bac. Ils ignoraient la topographie des rues de Paris. Louis XVI était dans une mortelle inquiétude. Au bout d'une demi-heure, la reine arriva enfin, monta dans le fiacre et l'on partit par la rue Saint-Honoré, la rue de Grammont, la rue de la Chaussée-d'Antin. On s'arrêta rue de Clichy, à la porte de Madame Sullivan, d'autres disent de M. Crawford. La berline était partie, on la retrouva près de la Villette. Le fiacre fut laissé à la garde de Dieu. M. de Fersen conduisit la famille royale jusqu'à Bondy, prit congé du roi, de la reine, qu'il ne devait plus revoir, rentra dans Paris et partit pour Bruxelles. Dans la même nuit, Monsieur, guidé par un jeune garçon nommé d'Avaray, que lui avait procuré Madame de Balbi sa maîtresse, partait pour la Flandre dans un simple cabriolet. Madame suivait une autre route.

Fuite du comte de Provence.

Surprise et colère des Parisiens.

Le 21 au matin, lorsqu'on apprit la fuite de la famille royale, un sentiment d'inquiétude et de

colère s'empara de Paris. Lafayette fut accusé de trahison. Il rassembla ses aides-de-camp, donna spontanément l'ordre aux gardes nationaux du royaume d'arrêter le roi. La foule, l'ayant menacé sur le chemin de l'Hotel-de-Ville : « De quoi vous plaignez-vous, dit-il avec son esprit ordinaire, ne gagnez-vous pas vingt sous de rente! Il n'y a plus de liste civile. » La municipalité fit tirer trois coups de canon en signe d'alarme. La ville se couvrit de fusils, de piques et de bonnets rouges. Les barrières furent fermées. Le tocsin sonna. La générale retentit. Les Tuileries furent envahies. L'Assemblée manda les ministres, Lafayette, Gouvion et Bailly à sa barre. Barnave, qui depuis le mois d'avril conseillait la cour, défendit Lafayette. Montmorin, que le peuple voulait tuer, arriva et justifia son innocence par sa présence. De Laporte, intendant de la liste civile, déposa un mémoire cacheté. On l'ouvrit. C'était une proclamation dans laquelle Louis XVI exposait les griefs de la monarchie et ses personnels motifs de plainte, déclarant tout gouvernement impossible et ajoutant qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que de se mettre en sûreté jusqu'au rétablissement des lois et de l'autorité royale. Les officiers généraux présents à Paris mirent leur épée au service de l'Assemblée. Le lendemain, tous les militaires de l'Assemblée, les deux Lameth, Ménou, Liancourt, Custine, Crillon, Mortemart, Castellane, Larochefoucauld, etc., prê- 1791.

1791. tèrent le serment de mourir plutôt que de souffrir l'invasion de l'étranger. On prit des mesures pour la sûreté du trésor public, et l'on passa à l'ordre du jour. Le calme se rétablit. Romeuf, aide-de-camp de Lafayette, porteur du décret de l'Assemblée, galopait à franc étrier sur la route de Châlons, que la voix publique désignait, mais il espérait bien galoper en vain.

Mesures d'ordre prises par l'Assemblée. Décret d'arrestation du roi.

Embarras des partis.

Au fond, les partis éprouvaient un grand embarras. Ni l'Assemblée ni les Jacobins n'étaient disposés à la République. Les Cordeliers seuls la demandèrent et jurèrent, dans un manifeste signé de leur président, le boucher Legendre, de poignarder les tyrans. Marat, devançant l'histoire, réclamait une dictature militaire. D'autres, comme Bonneville, prêchaient le délire de l'anarchie. Les constitutionnels n'osaient déposer le roi et auraient voulu qu'il arrivât à Montmédy, afin de transiger. Les orléanistes sentaient que le roi emportait la monarchie. Les purs royalistes étaient à la fois menaçants et anxieux. L'abbé Maury avait, la veille, demandé un passeport. Le soir du 21, la séance des Jacobins fut terrible. L'Assemblée nationale avait adopté une fiction qui détendait un peu la situation : la fuite du roi fut qualifiée *d'enlèvement*. Les Jacobins, que présidait ce soir-là Prieur, cherchèrent une expression plus accentuée. Robespierre, qui sentait l'avenir s'ouvrir devant ses pas, fit un discours d'une ambition profonde et

Robespierre et Danton aux Jacobins.

qu'on pourrait nommer une première vision de la terreur. Il accusa l'Assemblée presque toute entière de contre-révolution. « Je sais, je sais, dit-il, que j'aiguise contre moi mille poignards ; mais si, dans les commencements de la Révolution et lorsque j'étais à peine aperçu dans l'Assemblée nationale, si, lorsque je n'étais vu que de ma conscience, j'ai fait le sacrifice de ma vie à la vérité, aujourd'hui que les suffrages de mes concitoyens, qu'une bienveillance universelle, que trop d'indulgence, de reconnaissance, d'attachement, m'ont bien payé de ce sacrifice, je recevrai, presque comme un bienfait une mort qui m'empêchera d'être témoin des maux que je vois inévitables. — Nous mourrons tous avant toi ! » s'écria Camille Desmoulins en fondant en larmes. La Société, émue, se leva et fit le serment de verser son sang pour la défense de Robespierre. Lafayette entra suivi de Chapelier, Beaumets, Desmeuniers, les chefs du club de 1789. Danton se leva formidable. Le peuple venait de l'accueillir aux cris de « Vive Danton ! vive notre père Danton ! » Il sentait sa force, quoique des accusations de corruption planassent déjà sur lui. Les mots de traître, d'échafaud, d'assassin, toute cette phraséologie sanglante qui allait remplir la tribune apparut dans son discours. Il prit Lafayette corps à corps. « De deux choses l'une, dit-il avec une logique écrasante ; ou vous êtes un traître qui avez livré votre patrie, ou vous êtes stupide d'avoir ré- 1791.

1791. pondu d'une personne dont vous ne pouviez pas répondre. Dans le cas le plus favorable, vous êtes déclaré incapable de nous commander. » Alexandre de Lameth défendit Lafayette. On vota, d'après la motion de Barnave, une lettre des Jacobins aux sociétés affiliées, dans laquelle le roi n'était pas enlevé, mais s'était *éloigné, égaré par des suggestions criminelles.*

Cependant la berline qui emportait le monarque et la monarchie avançait dans la direction de Châlons, trahissant son secret par l'éclat du costume des gardes du corps, travestis en courriers, par leurs largesses intempestives. La reine prenait confiance. Au relais de Jalon : « François, il me semble que cela va bien, disait-elle à M. de Valory, qui galopait à la portière. — Madame, répondit-il, à douze lieues de Paris, déjà vos inquiétudes se sont dissipées. Courage, Madame ! Oui, tout va bien ! » Il faisait un temps superbe qui ouvrait le cœur à l'espérance. Le roi monta une côte à pied.

Retards, imprudences et fausses mesures de la fuite du roi.

Les petits retards de la route, ceux du départ, formaient environ trois heures. Le 21, à cinq heures de relevée, on traversa Châlons. Le roi mettait souvent la tête à la portière. On le reconnut. Mais beaucoup de gens, prenant compassion de ce monarque fugitif, faisaient des vœux pour qu'il pût s'échapper.

Les campagnes étaient moins bien disposées. Le paysan avait tant souffert ! La berline arriva enfin à

Pont-de-Somme-Vesle, où le premier des détachements échelonnés par Bouillé devait attendre le roi. Il semblait qu'arrivés là, le succès de la fuite dût être assuré. Selon les calculs de Bouillé, le roi devait arriver à trois heures. Choiseul et Goguelat, qui attendaient avec quarante hussards, crurent l'évasion manquée ou ajournée. Ils envoyèrent Léonard, le coiffeur de la reine, avertir Bouillé. Les hussards et les dragons, échelonnés sur cinq points différents, avaient inquiété les populations. Les campagnes s'agitaient, se levaient. On parlait d'un trésor qu'il s'agissait d'escorter. Ce prétexte ne parut pas naturel. Choiseul et Goguelat, jugeant imprudent et inutile d'attendre plus longtemps, se replièrent sur Varennes en évitant la route. Le roi, consterné, ne trouva donc personne à Pont-de-Somme-Vesle. On relaya sans autre incident et on arriva à Sainte-Menehould vers le déclin du jour. La petite ville était inquiète. La présence de quarante dragons commandés par le capitaine d'Andoins agitait les imaginations. On battait le rappel et les gardes nationaux erraient déjà dans les rues. 1791.

L'arrivée d'un courrier, bientôt suivi d'une énorme berline que les dragons saluèrent, augmenta la curiosité des habitants. La berline s'arrêta devant la maison du maître de poste. Le roi eut encore l'imprudence de mettre la tête à la portière. Il fut aperçu et reconnu par Drouet, fils du maître de poste, jeune homme qui avait servi dans les

Le roi reconnu, dénoncé et poursuivi par Drouet.

1791. dragons de Condé et chaud patriote. Drouet était mécontent parce que M. de Goguelat avait, le jour même, loué un cheval ailleurs que chez lui. « Voici le roi ! » dit Drouet à un de ses camarades nommé Guillaume. Il fait seller deux chevaux, court à l'hôtel de ville, révèle ce qui se passe, et, suivi de son compagnon, part pour Clermont. La ville fait battre la générale. Le marquis d'Andoins est interrogé par les officiers municipaux réunis à l'hôtel de ville. Il trouve moyen de remettre ses dépêches au maréchal-des-logis Lagache, qui se lance à la poursuite de Drouet, résolu à le tuer s'il l'atteint. Mais celui-ci, animé d'une énergie singulière et d'un acharnement qui prouvait de sa part l'instinct de l'importance de son acte, se jeta dans les bois. Prévenu par les postillons de retour de Clermont que la berline roulait vers Varennes, il s'efforça de la rejoindre en prenant à travers champs et échappa au maréchal-des-logis. Le peuple pendant ce temps faisait boire les dragons et coupait les sangles de leurs selles.

La berline allait vite. Elle avait relayé à Clermont. Mais elle laissa le trouble derrière elle. Les dragons postés à Clermont refusèrent d'obéir au comte de Damas, leur chef, qui put à peine échapper aux mains des autorités locales. Il détacha un quartier-maître avec une poignée d'hommes restés fidèles pour escorter la voiture. Ils ne purent la rejoindre et s'égarèrent. A Varennes, les fugitifs

devaient trouver un relais. M. de Bouillé, d'après le plan de M. de Goguelat, avait envoyé son second fils, accompagné d'un jeune homme, le comte de Raigecourt, placer le relais. Ils attendirent à l'hôtellerie l'arrivée du courrier. Le relais resta après la ville au lieu d'être posté avant. Cette sage mesure eut pour les fugitifs de fâcheuses conséquences. La fortune se déclarait pour la Révolution. La berline attardée n'arrivait pas. Les deux jeunes gens allèrent sur la route. Ils rencontrèrent un inconnu qui leur demanda des chevaux. C'était Léonard, le coiffeur de la reine. A ses propos ils crurent tout perdu et gagnèrent leur auberge. M. de Valory arrive sur ces entrefaites et ne trouve point de relais. Il cherche dans les ténèbres. La voiture, qu'il avait le tort de ne précéder que de peu d'instants, arrive et s'arrête. Les fugitifs dormaient. Un cri les éveille : « Au nom de la nation, arrêtez ! Postillon, vous menez le roi ! » C'était Drouet et son compagnon. Ils se jettent dans la ville, éveillent les habitants. « François, nous sommes vendus ! » s'écria la reine en voyant revenir M. de Valory. 17910.

Le roi et sa famille sont arrêtés à Varennes.

Drouet prévient le procureur de la commune, un épicier nommé Sausse. Aidé de quelques habitants il court ensuite au pont, le barricade, revient sous la voûte et attend la berline. M. Dumoutier, pendant ce temps, cherchait en vain le commandant du détachement, Rodwell. Le jeune Bouillé était retourné vers son père, suivi de Raigecourt. Les

1791. hussards étaient ivres ou dormaient. La reine, s'appuyant au bras de M. de Maldan, entre dans une maison à l'entrée de la ville, en sort, fait quelques pas dans la rue et remonte en voiture. Les gardes du corps forcent les postillons à conduire la berline jusqu'au delà du pont. Mais à peine est-elle engagée sous la voûte qu'on arrête les chevaux. « Halte-là ! » crie une voix dans les ténèbres. On avait oublié de mettre des armes dans la voiture. Nulle défense n'est possible. Elle eût d'ailleurs répugné au caractère du roi. Une lanterne paraît à la portière. Dans l'ombre brillent quelques fusils. « Vos passeports ! » dit Drouet. Il somme les voyageurs de le suivre chez le procureur syndic. On le suivit. M. Sausse examina les passeports, les trouva en règle. Le roi, avec beaucoup de sang-froid, avait demandé à boire. On lui apporta une bouteille. Il but un verre de vin. Les autorités de Varennes hésitaient. Mais l'implacable Drouet avait tellement secoué cette ville endormie, qu'elle sortait de sa torpeur. Il faisait battre le tambour, et, courant au clocher, sonnait désespérément le tocsin. Sausse, tout en échangeant quelques paroles insignifiantes avec le roi, sortait de temps en temps et écrivait aux villages voisins de pressantes sommations d'accourir afin d'envelopper la famille royale fugitive. Puis, cessant de dissimuler, il dit : « Sire, vous êtes le roi. » Louis XVI nia d'abord. « Eh bien, oui, je suis le roi ! » dit-il ensuite. La reine ajouta : « Puisque

vous le reconnaissez pour votre roi, respectez-le comme vous le devez. » 1791.

Cette situation se prolongeait depuis une heure. Il était minuit et demie quand MM. de Choiseul et de Goguelat arrivèrent, bientôt suivis de M. de Damas, abandonné de ses dragons. Les soixante hussards de Rodwell refusèrent de marcher. Il ne restait à Choiseul que les quarante hussards qu'il amenait de Pont-de-Somme-Vesle. Il les harangua au nom du roi et de la reine. Sabre à la main, ils firent une trouée jusqu'à la demeure de Sausse. La porte était gardée. Les trois gentilshommes écartèrent de l'épée les paysans qui la gardaient et entrèrent. Ils trouvèrent dans la seconde chambre du premier étage la famille royale, madame de Tourzel, les femmes de chambre, les trois gardes du corps. Le dauphin dormait sur un lit. Le roi et la reine échangeaient quelques mots avec M. Sausse. En voyant entrer trois serviteurs dévoués, Louis XVI et Marie-Antoinette se crurent sauvés. Choiseul expliqua que le seul parti à prendre était de monter à cheval et de sortir le sabre au poing. Mais il n'y avait pas de temps à perdre. Les hussards « avaient encore bonne attitude, » fit observer M. de Goguelat. C'était le seul parti à prendre. Ni le roi ni la reine n'osèrent le tenter. Ils comptaient sur la prompte arrivée du marquis de Bouillé et de ses régiments. M. de Goguelat était moins confiant dans l'avenir. Il sortit plusieurs fois. Drouet le menaça de mort.

Le roi et la reine chez l'épicier Sausse.

1791. Deux coups de feu furent tirés. M. de Goguelat blessé, tomba, se releva et entra sans rien dire chez Sausse. Il était trois heures du matin. Le marquis de Bouillé n'arrivait pas. Le tocsin sonnait par monts et par vaux. Les gardes nationales voisines affluaient dans Varennes. Les hussards allemands, gorgés de vin par le peuple, criaient : « Vive la nation ! » La famille royale et ce petit groupe de serviteurs fidèles perdirent espoir. La fière Marie-Antoinette, brisée par le malheur, implora, en lui montrant le dauphin, la femme de l'épicier. « Vous pensez au roi, dit-elle ; moi je pense à M. Sausse. » La grand'-mère du syndic fut moins rude. Elle appartenait à une génération où le culte de la royauté n'avait pas encore été détruit. Elle entra courbée sous le poids de ses quatre-vingts ans, pria au pied du lit où étaient les enfants, les bénit et sortit d'un pas lent. Des larmes ruisselaient sur son visage flétri. Ce fut comme une évocation du passé impuissant contre un présent irrévocable.

Un nouvel incident ramena une dernière lueur d'espoir. Delons, qui commandait un détachement après Varennes, se fit donner otage, entra dans la ville et se rendit chez Sausse. Il demanda au roi ce qu'il devait dire à Bouillé. Louis XVI accablé : « Je suis prisonnier, je n'ai plus d'ordre à donner. » — « A cheval, et chargez ! » dit en allemand M. de Damas.

Dix mille paysans enveloppaient déjà Varennes.

A six heures du matin arrivèrent Baillon, envoyé par l'Hôtel-de-Ville, et Romeuf, porteur du décret de l'Assemblée. A la vue de ce dernier, qui entrait les yeux pleins de larmes, la reine indignée s'écria : « Lafayette verra ce que c'est qu'une République ! » Elle prit le décret, prononça le mot « Insolents ! » Louis XVI dit cette parole : « Il n'y a plus de roi en France. » Ayant posé le décret sur le lit où dormaient les enfants, Marie-Antoinette le jeta à terre en disant : « Il les souillerait. » Romeuf rappela respectueusement l'infortunée au sentiment de sa dignité.

1791. Romeuf et Baillon présentent au roi le décret de l'Assemblée.

Cependant, le marquis de Bouillé et son fils aîné, à la tête de Royal-allemand, le seul régiment sur lequel il pût encore compter, accouraient d'un galop furieux, plongeant dans le cœur de la France soulevée comme en pays ennemi, sans savoir comment ils sortiraient. Quand leurs chevaux épuisés touchèrent aux barricades de Varennes, un prêtre qui passait dit à Bouillé : « Il n'est plus temps ! » Le roi n'y était plus; on l'entraînait vers Paris. Bouillé passait pour un soldat heureux. Dans son désespoir, il eut un mot d'une amertume profonde. « Vous direz encore que je suis heureux ! » dit-il à son fils.

Les deux voitures du roi, enveloppées d'un peuple entier de paysans et de gardes nationaux armés, roulaient lentement vers Sainte-Menehould. Autour du roi prisonnier de son peuple s'agitait une forêt

La famille royale est ramenée à Paris.

1791. de piques, de fourches et de fusils dans un soleil d'or et des spirales de poussière. La légende révolutionnaire reprenait son caractère biblique. Un chœur d'outrages s'élevait de cette cohue. On égorgea en chemin le marquis de Dampierre, courtisan du malheur, qui était venu saluer le roi. Sa tête, mise au bout d'une pique, fut un des trophées de cette marche triomphale. Châlons fit un noble accueil à la famille royale. Mais le lendemain matin les masses révolutionnaires, assemblées sous les fenêtres, criaient impérieusement : « A Paris ! » Il fallut repartir.

Les commissaires de l'Assemblée rencontrent le roi.

L'Assemblée nationale avait envoyé trois commissaires, Latour-Maubourg, Barnave et Petion pour garder le roi. Ils rencontrèrent le cortége entre Epernay et Dormans. La famille royale ne pouvait les voir avec plaisir. Il fallut pourtant leur faire place. Latour-Maubourg monta avec les femmes de chambre dans la seconde voiture. Petion s'assit entre le roi et la reine au fond de la berline; Barnave, sur l'autre banquette, entre madame Elisabeth et Madame royale.

Aux yeux de la reine, Barnave n'était qu'un avocat de vingt-huit ans, vaniteux et effronté, mais doué d'une certaine élégance. Il était l'organe de ce groupe que Mirabeau nommait le *triumgueusat*. Il aspirait à la succession du grand tribun. Aussi fut-il pour la reine plein de délicates prévenances. Les grâces de Marie-Antoinette et la bonté de

Louis XVI pouvaient d'ailleurs toucher une âme moins facile à émouvoir. La conversation s'engagea. La reine, étonnée d'abord du langage de Barnave, charmée bientôt, ne tarda pas à lui accorder son estime. Barnave, de son côté, s'enflammait à la pensée du rôle qui s'ouvrait devant son ambition. Un prêtre s'étant approché de la berline, la multitude le voulut égorger. Barnave se jeta la moitié du corps hors de la voiture. Madame Elisabeth le retint. Sans elle il eût perdu l'équilibre. Une autre fois, il protégea les trois gardes du corps, que la foule menaçait sans cesse. Marie-Antoinette fut touchée de ces élans généreux. A Meaux, Barnave eut une conversation avec la reine et lui donna quelques conseils. C'est ce qui manque le moins au malheur. La conduite et les manières de Barnave contrastaient d'ailleurs fort à son avantage avec les procédés de Petion. Celui-ci, républicain de la faction qui prit plus tard le nom de Gironde, était gauche d'allures, droit de cœur, vertueux, mais malhonnête et quelquefois grossier, ridicule. Il se fit verser à boire sans remercier, tira les cheveux du petit dauphin, parla république à un roi prisonnier, et s'imagina que la tête angélique de la pieuse madame Elisabeth, que le sommeil courba un instant contre son épaule, s'appuyait là par amour et non par fatigue. Il eut une meilleure pensée, dont on doit lui tenir compte : il proposa au roi de faire évader les trois gardes du corps, offre

1791.

Conversation de Barnave avec la reine.

1791. qui ne fut point acceptée, par méfiance peut-être.

La famille royale arrive à Paris.

On arriva le 25 à Paris. Lafayette, par l'intermédiaire de Mathieu Dumas, veillait sur les augustes prisonniers. A mesure qu'on approchait de Paris la foule devenait plus compacte. Les dix mille gardes nationaux qui enveloppaient les voitures se virent sur le point d'être forcés. A Bondy, une bande de brigands et de furies apparut en poussant des cris et voulut arrêter les chevaux. Il y aurait eu péril à passer par le faubourg Saint-Martin. Dumas fit prendre un détour pour arriver par la barrière de l'Etoile et les Champs-Elysées. Une population immense attendait la famille royale. Elle la reçut en silence et le chapeau sur la tête. « *Celui qui applaudira le roi sera battu ; celui qui l'insultera sera pendu.* » Tel était le mot d'ordre de cette journée. Il fut exécuté avec une joie sombre et vindicative. La voiture passa lentement au milieu de ce peuple muet. Les troupes et la garde nationale renversaient le fusil au lieu de présenter les armes. On avait couvert d'un bandeau les yeux de la statue du roi sur la place Louis XV. Le postillon Drouet et son camarade Guillaume suivaient le cortége sur un char triomphal orné de rameaux verts. On traversa le jardin. A la terrasse il fallut descendre. C'était l'instant critique. Les sauvages de la Révolution voulaient la tête des gardes du corps. Ils firent un dernier effort. Il y eut une lutte courte et terrible. Mathieu Dumas en sortit les vêtements en lambeaux. Les gardes, lé-

gèrement blessés, passèrent. Le duc d'Aiguillon et le vicomte de Noailles enlevèrent la reine; Ménou prit le dauphin. Ils passèrent en courant. Adversaires politiques, ils n'oubliaient pas ce qu'ils devaient à l'infortune. Le roi, madame Elisabeth et Madame royale passèrent sous une voûte de fusils croisés. Les personnes étaient sauvées, mais c'en était fait de la monarchie. Le jour même, l'Assemblée nationale, s'emparant de la suprême souveraineté, rendit un décret par lequel Louis XVI était suspendu de ses fonctions de roi. Aux Tuileries, les véritables maîtres étaient les gardes nationaux.

1791.

L'Assemblée nationale suspend Louis XVI de ses pouvoirs royaux.

—

LIVRE VI

—

DU 26 JUIN AU 30 SEPTEMBRE 1791

Le roi est placé sous la garde du commandant en chef de la garde nationale. — Nomination de trois commissaires pour recevoir les déclarations du roi et de la reine. — Lameth, Duport et Barnave soutiennent le roi. — Attitude des partis. — Les commissaires aux Tuileries. — Menaces de M. de Bouillé. — Protestation de 290 députés contre la captivité du roi. — Danton, aux Jacobins, propose d'interdire le roi. — Profession de foi du duc d'Orléans. — Intrigues de Choderlos de Laclos. — Le duc de Chartres, son caractère et sa conduite. — Constitution du parti républicain. — Portrait de Condorcet. — Roland et sa femme. — Les femmes de la Révolution. — Tableau de l'Europe en 1791. — Plan politique de la coalition. — Rapport des commissaires. — Pétition des Cordeliers. — Barnave défend l'inviolabilité du roi. — La famille royale est mise hors de cause. — Pétition pour la déchéance du roi. — Irritation des constitutionnels. — Lutte de la société des Feuillants contre celle des Jacobins. — Les orléanistes et les républicains. — Date de leurs premières querelles. — Troubles au Champ-de-Mars. — L'Assemblée décrète l'application de la loi martiale. — Le drapeau rouge au Champ-de-Mars. — Massacre sur l'autel de la patrie. — Dispersion des Jacobins. — Robespierre se réfugie chez le menuisier Duplaix. — Embarras des parlementaires. — Triomphe momentané des Feuillants. — Robespierre rallie les sociétés jacobines. — Conduite de Barnave et des constitutionnels. — Tactique de Barnave. — Déclaration de Pilnitz. — Effets divers de la déclaration du 27 août. — La révision de la Constitution échoue. — Terrible attaque de Robespierre contre les constitutionnels. — Clôture de la Constitution : le roi l'accepte. — Réunion du Comtat-Venaissin à la France. — Massacres à Avignon. — Derniers travaux et clôture de l'Assemblée constituante. — Caractère de l'Assemblée constituante et de la Constitution de 1791.

Le jour du retour de la famille royale à Paris, Thouret présenta à l'Assemblée nationale un projet de décret qui plaçait le roi sous la garde du commandant général de la garde nationale, qui donnait à la reine une garde particulière, une autre garde et un gouverneur au dauphin, et qui remettait aux ministres le sceau de l'Etat et les fonctions du pouvoir exécutif. Ces dispositions provisoires furent votées à la presque unanimité de l'Assemblée. Elles furent suivies le lendemain d'un nouveau décret présenté par Duport et également adopté. Ce décret déléguait au tribunal de l'arrondissement des Tuileries l'interrogatoire des personnes arrêtées à l'occasion de la fuite à Varennes. Trois commissaires, nommés par l'Assemblée, devaient entendre les déclarations du roi et de la reine. Robespierre et Barrère combattirent cette distinction que soutinrent Duport et Malouet, par cette doctrine que le roi n'est pas un citoyen, mais un pouvoir. Tronchet, d'André, Duport furent nommés commissaires.

1791.

Le roi est placé sous la garde du commandant en chef de la garde nationale.

Nomination de trois commissaires pour recevoir les déclarations du roi et de la reine.

Ces deux décrets ménageaient avec un art infini la fiction constitutionnelle, qui suspendait le monarque de ses fonctions sans porter atteinte à la monarchie. En réalité, la royauté n'existait plus; la famille royale était effectivement prisonnière; la Révolution, embarrassée de ses conquêtes, cherchait un moyen de glisser sur une situation impossible. Les deux Lameth, Duport et Barnave s'étaient réunis aux parlementaires et soutenaient

Lameth, Duport et Barnave soutiennent le roi.

1791. ce trône chancelant qu'ils avaient, les premiers, ébranlé. Tout fut combiné de telle sorte, dans les décrets et dans les discussions auxquelles ils donnèrent lieu, que les parlementaires pussent formuler nettement les principes monarchiques de l'Assemblée et l'inviolabilité de la personne royale. Ils agirent comme s'ils eussent pressenti la République et l'échafaud du 19 janvier. Marat dans *l'Ami du peuple*, Brissot dans *le Patriote français*, dénoncèrent cette tactique légitime, sinon réalisable. Et pourtant, sauf Petion, Condorcet, Roland, Desmoulins, Brissot et quelques obscurs, nul n'était alors sincèrement républicain. Ceux qui l'étaient ou devaient l'être, se gardaient bien de le dire. Robespierre et Danton se tenaient dans le vague, attendant l'opinion. Mais la question était posée; la monarchie n'existait plus que de nom; la loi qui préside aux évolutions sociales menait ceux-là même qui se croyaient les meneurs de la multitude. Dans la période historique qu'embrassent ces annales, la République en France devait deux fois apparaître par impuissance de la royauté, comme nous avons vu deux fois l'Empire naître par l'impuissance de la République.

Attitude des partis.

Les nobles révolutionnaires, les Lafayette, les Larochefoucauld, les idéologues, les théoriciens comme Siéyès, furent plus explicites. Ils tranchèrent, dans un conciliabule philosophique, la question en faveur de cette royauté qu'ils venaient

d'abattre ; mais on n'arrête pas les révolutions par des syllogismes. 1791.

Les commissaires aux Tuileries.

Les trois commissaires de l'Assemblée nationale se rendirent auprès des augustes captifs. Le palais, la cour, le jardin, offraient l'aspect d'un bivouac. On fouillait les personnes qui entraient. Des sentinelles veillaient depuis les caves jusqu'aux combles, dans toutes les galeries et tous les passages, à toutes les portes. La fille de Marie-Thérèse se levait, se couchait, dormait sous l'œil de deux grenadiers. Ces précautions dégénéraient en scandale. On obtint que les portes seraient fermées pendant que la reine se lèverait et s'habillerait. Le supplice de cette famille royale commença réellement à dater du retour de Varennes. Les cheveux de Marie-Antoinette blanchirent soudain. Elle en fit faire une bague pour madame de Lamballe avec cette inscription : *Blanchis par le malheur*. Le roi était aussi gardé à vue. Il ne pouvait parler à la reine que devant témoins. L'acteur Saint-Prix, qui faisait partie de la garde nationale, parvint pourtant à ménager de libres entrevues aux royaux époux.

Barnave, qu'on introduisait au château avec des précautions infinies, avait préparé la réponse du roi. Elle était absurde à force d'habileté. Le roi déclarait qu'il était parti pour prouver sa liberté ; qu'il revenait avec plaisir ; que sa protestation ne portait pas en elle-même sur la Constitution, mais

1791. sur le mode de sanction. Les commissaires ne furent point reçus chez la reine, qui était au bain. Elle les ajourna au lendemain. Sa déclaration fut un ardent plaidoyer pour ses serviteurs. Quant à elle, elle avait suivi le roi, rien de plus. Ces réponses ne furent point agréables au peuple, et les perturbateurs surent en tirer parti. Une lettre insolente que le marquis de Bouillé, dans l'espoir sans doute d'attirer sur lui les fureurs populaires, avait adressée à l'Assemblée, ne fit qu'aggraver la situation de l'infortuné Louis XVI. Bouillé menaçait de ne pas laisser pierre sur pierre dans Paris si l'on touchait un cheveu de la tête du roi. Héraut d'armes de la coalition, il jetait à la France le gant des rois ligués contre la Révolution. Cette lettre fut un avant-coureur de la célèbre déclaration de Pilnitz. L'homme qui menaçait était en sûreté hors des frontières, ce qui jetait une nuance de ridicule sur sa folle et chevaleresque bravade. L'Assemblée n'y répondit pas. Rœderer prit seul le plaisir d'écrire un accusé de réception. Cette menace fut une cause d'affliction pour les royalistes éclairés. Cazalès se retira de l'Assemblée. Suleau dit : « Tout est perdu, même l'honneur. » La droite, repoussant l'intervention des constitutionnels, fut entraînée par l'abbé Maury dans un système d'abstention qu'on a plus d'une fois vu reparaître dans les chambres législatives et qui n'a jamais été que le signal de la chute des partis qui l'adoptaient. La protestation, signée

Menaces de M. de Bouillé.

de deux cent quatre-vingt-dix députés, déclarait que la monarchie n'existait plus, que le roi étant captif, les députés signataires se borneraient à assister aux séances, ne prendraient point part aux délibérations afin d'invalider la légalité des décrets, et ne voteraient que pour défendre les intérêts du roi lorsqu'ils seraient attaqués. Les constitutionnels se trouvaient ainsi abandonnés et chargés seuls du salut de la monarchie.

1791. Protestation de 290 députés contre la captivité du roi.

Les clubs en discutaient les principes avec cette passion qui caractérise l'année 1791. Ils devancèrent l'Assemblée, dont les comités portaient alors tout le poids des affaires publiques. Dès les derniers jours de juin, Danton, dans des termes d'une extrême brutalité, avait posé aux Jacobins le dilemme suivant : « Le roi est criminel ou imbécile.» Et laissant au peuple le choix : « Choisissons, disait-il, l'imbécillité, et nommons un conseil à l'interdiction. » Ces obscures paroles étaient-elles un pont jeté au duc d'Orléans vers la régence, un moyen de salut pour la personne du roi, un acheminement pour la République ?

Danton, aux Jacobins, propose d'interdire le roi.

La faction du duc d'Orléans s'agita singulièrement pendant cet interrègne, et Choderlos de Laclos, qui devait plus tard, comme Cazalès, quitter la politique et rentrer dans l'armée, multipliait alors les combinaisons. L'une de ces combinaisons fut de glisser, dans une feuille obscure, un mot qui motivât une lettre du duc d'Orléans. Cette lettre,

1791. Profession de foi du duc d'Orléans.

publiée le 26 juin dans les journaux révolutionnaires, était une profession de foi patriotique contenant la renonciation implicite à toute idée d'ambition personnelle. Refuser ce qu'on ne vous offre pas est quelquefois un moyen de se le faire donner. Le lendemain, aux Jacobins, Danjou demanda un conseil de régence avec un lieutenant général du royaume, désigna le duc d'Orléans, l'homme providentiel, « aux genoux duquel il faudrait se jeter, » articula-t-il. On murmura. Selon la tactique des orléanistes, l'orateur proposa ensuite de nommer au Dauphin, pour gouverneur, Pétion ou Robespierre. Un autre orateur, Girey-Dupré, fit audacieusement allusion à la mort de Charles Ier et réclama le procès du roi. Le 29 juin, le parti orléaniste fit une nouvelle motion en faveur de la régence : « Une régence sans régent, » dit Rœderer. Le 1er juillet, la question de la République fut posée prématurément et repoussée par Bouche, qui présidait. Laclos, dans la même séance, prouva la nécessité de la déchéance et demanda, non plus un président du conseil de régence, mais un régent. Le 3, même manœuvre; le 4, Laclos demande la réimpression et la distribution du décret sur la régence.

Intrigues de Choderlos de Laclos.

Les orléanistes espéraient que, par crainte de la République, les partis se jetteraient dans leurs bras. Le duc d'Orléans se ferait recevoir membre du club des Jacobins, posant ainsi sa candidature.

Son fils aîné, le duc de Chartres, faisait partie de ce club. Vainement, sa mère avait gémi de voir son fils « à dix-sept ans, jeté dans une société de ce genre. » Il avait, dès l'âge de seize ans, adopté avec ardeur les opinions de son père. Quand la Constituante eut reconstitué l'armée sur des bases conformes aux principes de la Révolution, le jeune duc de Chartres usa du droit qui lui était laissé pour prendre le commandement effectif du 14e régiment de dragons, dont il était propriétaire. Il était en garnison à Vendôme à l'époque du retour de Varennes. Le 27 juin, il eut l'occasion de sauver de la fureur du peuple un curé et son père qui avaient injurié un vicaire constitutionnel. Les orléanistes des Jacobins firent grand bruit de cet incident, que l'élève de madame Sillery de Genlis a longuement consigné dans le fragment du journal qu'il écrivait chaque jour. Ce journal projette sur le caractère du prince, qui plus tard portera la couronne de France, une clarté singulière. A travers les naïvetés de la jeunesse, on y voit déjà un art prodigieux à tirer parti des moindres circonstances, une précocité d'ambition et de prudence, un faux enthousiasme, une affectation de popularité, un esprit de détail et de parcimonie singulière. « Le lendemain de mon affaire, écrit-il au 1er juillet 1791, la compagnie des jardiniers est venue me féliciter; je leur ai donné vingt-six bouteilles de vin; chacun n'en a eu qu'un verre. »

1789.
Le duc de Chartres, son caractère et sa conduite.

1791. Constitution du parti républicain.

Le parti républicain, si timide d'abord, se constituait. Un journal, *le Républicain*, fut fondé. Marat, Camille Desmoulins et Brissot soutenaient déjà ces principes dans leurs feuilles. Les cosmopolites comme l'Anglais Paine et le Prussien Clootz provoquaient Siéyès à une polémique, les excentriques comme Fauchet et Bonneville les exposaient avec emphase, d'autres avec passion comme Réal, avec méthode comme Pétion. Deux ménages politiques et philosophiques, celui des époux Roland, venus de Lyon depuis quelques mois, et celui de Condorcet et de sa femme mettaient de très-actives influences de salon au service de l'idée républicaine. Condorcet, mêlé à la société lettrée du XVIII[e] siècle, ami de Voltaire, de d'Alembert et de Diderot, secrétaire de l'Académie française, n'était pas un simple aventurier littéraire comme la plupart des journalistes de cette époque. Ce noble rêveur, qu'animaient une foi excessive dans la perfectibilité humaine et l'amour des systèmes, apportait la dignité de la science à une idée dont les aboyeurs de la Révolution eussent dégoûté le pays. Le marquis de Condorcet était un homme de quarante-neuf ans. On remarquait en lui la timidité du pauvre et du savant. Son cœur était serviable et bon, son âme passionnée. Comme Roland, il avait la mélancolie et la froideur austère qu'on remarque souvent chez les hommes avancés dans la vie qui épousent des femmes trop jeunes. Condorcet s'était marié à une

Portrait de Condorcet.

demoiselle Grouchy, ex-chanoinesse, éprise des théories de Rousseau. Elle-même, comme madame de Staël, comme madame Roland, comme Olympe de Gouges, dictant faute de savoir écrire, maniait la pensée et imprimait. On attribuait alors à Condorcet un pamphlet subversif où l'auteur proposait de construire un automate faisant les fonctions de roi. Au *Cercle social*, où régnaient les excentriques et les idéologues, Condorcet exposa les principes républicains et la négation de la monarchie. Sa maison devint un centre de conciliabules politiques. 1791.

Roland et sa femme.

La maison de Roland, où régnait aussi une jeune femme parlante, écrivante, également éprise de Rousseau et de l'idée républicaine, attirait de son côté des amis à la république. Malgré la pureté de mœurs de quelques-unes des femmes célèbres de la Révolution, telles que Lucile Duplessis, femme de Desmoulins, de madame de Condorcet et de madame Roland, l'amour se mêlait autour d'elles à la politique. Roland de la Platière avait vingt-six ans de plus que Manon Philipon, sa femme. Il comptait soixante ans en 1791. Roland chérissait la liberté. C'était un de ces bourgeois qui aiment à dire aux rois leur fait, et qui s'imaginent qu'un républicain est dispensé d'être poli. Ancien inspecteur de manufactures, il avait voyagé, observé, appris. C'était un homme de cœur, de physionomie austère, qu'assombrissait un peu l'éclat de sa vive, forte, chaste

1791.

Les femmes de la Révolution.

et remuante jeune femme. Quoique trop vertueuses pour donner des espérances, ces femmes étaient beaucoup aimées et semaient autour d'elles l'exaltation républicaine. Elles visaient à une royauté de charme, d'esprit et d'influence, que la République pouvait seule leur permettre d'exercer en les débarrassant de l'écrasante rivalité de la reine et des dames de la cour. Mais moins femmes en cela que les dames de la cour, elles avaient soif de succès littéraires et rêvaient à la gloire.

Telle était à peu près la physionomie du parti républicain en juillet 1791. Ni Robespierre, ni Danton, ni aucun des chefs populaires et réellement influents n'osaient se prononcer. Le 13 juillet, le jour même où les comités remirent à l'Assemblée leur travail relatif à la mise en accusation du roi, Robespierre disait aux Jacobins : « On m'a accusé, au sein de l'Assemblée, d'être républicain : on m'a fait trop d'honneur; je ne le suis pas. Si on m'eût accusé d'être monarchiste, on m'eût déshonoré ; je ne le suis pas non plus. » Dans ce vague langage se traduisait le mot de la situation : une impossibilité.

Tableau de l'Europe en 1791.

La discussion devait avoir lieu le lendemain à l'Assemblée. Elle était impatiemment attendue. L'attitude de l'émigration et des puissances étrangères donnait une solennité dont il est difficile de se rendre compte aujourd'hui, aux délibérations des hommes qui représentaient la souveraineté nationale. Monsieur, secrètement autorisé par Marie-

Antoinette, qui avait oublié ses rancunes et qui en ce moment oubliait les instructions de Barnave, prenait à Bruxelles sinon le titre, au moins l'attitude de régent. Il tenait une véritable cour. Les nobles émigrés en Brabant s'étaient groupés autour de lui. Il organisa l'émigration qu'il avait combattue et partit pour Coblentz. Les émigrés dépeignaient l'état militaire de la France sous de si tristes couleurs, qu'il semblait que la moindre démonstration contre ses frontières suffirait pour obliger la Révolution à capituler. Catherine était à la veille de conclure la paix avec la Turquie. La Pologne ne tarderait pas à être comprimée. Gustave tournait contre la Révolution son humeur belliqueuse. L'Angleterre faisait sa guerre de pamphlets et de préparatifs. L'Espagne attendait que le moment fût venu de se montrer aux frontières du midi; mais elle affectait, dans la crainte d'exposer les jours de Louis XVI, des sentiments pacifiques. Léopold et le roi de Prusse, chefs de la coalition, résolurent d'en formuler le programme dans une déclaration qui ne fut publiée que le 27 du mois suivant, et prit le nom de *Déclaration de Pilnitz*. Les deux monarques, secondés par leurs ministres, le vieux Kaunitz pour l'empereur d'Autriche, Bichofswerder pour la Prusse, essayèrent de poser le principe d'une sorte de solidarité des rois contre les peuples, et de faire, de la cause du roi de France, la cause de tous les souverains de l'Europe. Le pacte devait se con-

1791.

Plan politique de la coalition.

1791. clure sur le cadavre de la Pologne, sur le corps palpitant de la Turquie et du Brabant. Sous les vaines apparences d'une chevalerie royale qui n'eût certes pas manqué de grandeur, elle cachait une série d'articles secrets dans lesquels la honte des plus grossiers intérêts eût été trop visible.

Rapport des commissaires.

Tout acte de faiblesse de la part des hommes qui avaient accepté cette responsabilité de gouverner la France, ressemblait alors à une trahison. L'opinion des comités avait transpiré dans le public. On la savait favorable au roi. Une sourde colère, entretenue et surexcitée par les agitateurs ordinaires, fermentait dans le peuple. On dut, le 13 juillet, fermer les Tuileries et surveiller les tribunes de l'Assemblée. Les Lameth avaient donné la pensée du rapport. Il fut échafaudé sur une subtilité qui sentait la chicane. Il consistait à écarter de l'accusation le roi et sa famille, et à ne poursuivre que les serviteurs et les complices, parmi lesquels Fersen et Bouillé, tous deux hors de France. Cette injustice était la faiblesse du système. Avec plus de courage les parlementaires eussent conclu au non lieu. Robespierre, qui sentait que la volonté de l'Assemblée était inébranlable, demanda l'ajournement. Il comptait sur les clubs, les pétitions, les adresses, les affiches et les journaux, qui depuis quelques jours tonnaient contre les comités et qui pouvaient finir par soulever le peuple. Alexandre Lameth comprit la portée de l'ajournement et l'écarta. Les débats se

prolongèrent pendant deux jours. Le 14, on tenta d'agir par une pétition signée *le peuple*, inspirée par Danton, par le boucher Legendre et par un jeune clerc de procureur nommé Tallien, qui la colporta parmi les succursales des Cordeliers. L'Assemblée ne voulut point entendre cette audacieuse pétition. Duport plaida fort habilement la cause de ceux qu'on voulait livrer à la cour d'Orléans. Prieur (de la Marne) demanda ce que l'on ferait si, le roi mis hors de cause, on glissait sur cette pente jusqu'à réclamer l'absolue inviolabilité du roi. Desmeuniers et Dandré éludèrent une réponse catégorique et, tout en déclamant contre la royauté, présentèrent un décret en vertu duquel la suspension devait durer jusqu'au moment où le roi accepterait la Constitution. La non acceptation devait entraîner la déchéance. Grégoire démasqua cette faible tactique en disant que le roi accepterait et jurerait tout ce qui lui serait demandé. Robespierre, Buzot, Pétion, combattirent l'inviolabilité. Elle fut défendue le soir, aux Jacobins, par Barnave, avec une puissance d'argumentation remarquable. Il démontra que la stabilité de l'Etat, que l'indépendance nécessaire à un souverain appelé à sanctionner les lois, exigeaient qu'il fût inviolable ; que sans cette inviolabilité la personne du roi serait sans cesse en butte à mille accusations et la paix publique compromise. Le génie de la classe moyenne parlait par sa bouche. « Tout le monde doit sentir, dit-il,

1791. Pétition des Cordeliers.

Barnave défend l'inviolabilité du roi.

1791. que l'intérêt commun est que la Révolution s'arrête. » Elle eût gagné à s'arrêter là certainement, si le génie de la France eût pu se conformer au régime parlementaire et si la bourgeoisie eût été en mesure de jouer ici le même rôle que l'aristocratie en Angleterre.

La famille royale est mise hors de cause.

Le lendemain, l'Assemblée, entourée de troupes, adopta les conclusions du rapport. La famille royale demeura hors de cause. Quiconque avait aidé à la fuite fut renvoyé devant la cour d'Orléans. Agité par les clubs, par le souvenir du triomphe de Voltaire, dont les cendres venaient d'être transportées au Panthéon avec une prodigieuse mise en scène, par l'anniversaire de la prise de la Bastille célébré le 14, le peuple avait l'imagination montée pour l'émeute. Furieux du vote de l'Assemblée, il fit le soir fermer les théâtres. Les Jacobins tressaillirent d'une joie sombre. Les orléanistes essayèrent de tirer parti de cette agitation. Leur chef, Choderlos de Laclos, présidait aux Jacobins. Il proposa une pétition de dix millions de signatures pour la déchéance du roi. On eût admis la signature des femmes et des enfants. Danton l'appuya ; mais Robespierre, plus circonspect, la combattit. Un flot de quatre mille hommes fit soudain irruption dans la salle. L'écume du Palais-Royal roulait en tête de cette cohue qui réclamait la pétition. Laclos n'eut plus de peine à obtenir le vote qu'il souhaitait. Il fut convenu que la pétition serait, le lendemain,

Pétition pour la déchéance du roi.

portée au Champ-de-Mars, et que le peuple s'y rendrait pour la signer. La foule s'écoula. Deux hommes chargés de la rédiger, deux aventuriers qui représentaient alors deux principes qui devaient triompher à soixante ans de distance et se briser réciproquement de 1848 à 1852, Laclos et Brissot restèrent seuls. Laclos, fatigué, laissa Brissot écrire. C'était d'une diplomatie profonde. Brissot, emporté par son inspiration républicaine, faisait courir la plume; mais, arrivé à l'article où il était question de *pourvoir au remplacement du roi*, Laclos, en bâillant, laissa tomber ces mots : « *par tous les moyens constitutionnels*, » et ils glissèrent, des lèvres de cet habile meneur, dans la plume de Brissot, qui les écrivit. Ce peu de mots voulait dire : le dauphin et la régence. 1791.

Irritation des constitutionnels.

Ces manœuvres irritèrent les constitutionnels. Tout le poids de la situation pesait sur eux. Ils résolurent, avec le concours de Lafayette, de Bailly, de la garde nationale et de la municipalité, de frapper un coup décisif. L'Assemblée nationale, qu'ils dominaient et que présidait le colonel Charles de Lameth, rendit d'abord un décret qui frappait le roi de déchéance s'il se rétractait après avoir accepté la Constitution, s'il se mettait à la tête d'une armée contre la nation. Après l'abdication, le roi, aux termes de ce décret, redevenait simple citoyen et passible des tribunaux. C'était une réponse à Grégoire, une réponse aux factieux, un

1791. prétexte pour les traiter comme tels. Le torrent d'injures qui éclata alors contre Lafayette, Bailly, les constitutionnels et l'Assemblée, les menaces de Marat, de Desmoulins, de Fréron et des nouvelles feuilles qui mêlaient à la langue française toutes les expressions cyniques qui en forment la lie, dépassent ce que l'imagination peut concevoir. Marat, parlant de ses adversaires politiques, voulait qu'on leur coupât les pouces, qu'on les empalât. Le sang coulait à travers ces phrases furieuses avant qu'il coulât sur la place publique. Le peuple nommait les gardes nationaux *mouchards de Lafayette*. Robespierre et Brissot comprirent le péril et commandèrent le respect de la loi. Le club des Feuillants se vit tout à coup fortifié de tous ceux des députés des Jacobins qui s'appuyaient sur la Constitution. Il ne resta qu'un très-petit nombre de députés, le 16, aux Jacobins. Pétion comprit que cette vaste affiliation était menacée d'une dissolution prochaine. Il ne faut pas oublier que le vrai nom des Jacobins était : *Société des amis de la Constitution*. En se retirant, les constitutionnels emportaient avec eux la pensée mère, ne laissant qu'un club plus ou moins remuant, comme le club des Cordeliers. Les ramener était impossible. Maîtres de l'Assemblée, les constitutionnels admonestèrent Bailly, la municipalité, les accusateurs publics, les ministres. La police devint aggressive. Fréron, un italien du nom de

Lutte de la société des Feuillants contre celle des Jacobins.

Rotondo et quelques autres agitateurs subalternes furent bâtonnés, quelques-uns arrêtés. 1791.

Pendant ce temps la pétition de Laclos et de Brissot était lue au Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie orné d'un tableau représentant le triomphe de Voltaire et le serment *tyrannicide* des Cordeliers. L'intrigue orléaniste ne résista pas à cette épreuve. Le membre de phrase introduit par Laclos frappa les républicains qui écoutèrent cette lecture, et ils exigèrent la radiation des mots : *remplacement par les moyens constitutionnels*. La lutte entre l'orléanisme et la république, qui reparaîtra plus ardente aux derniers livres de ces annales, date, on le voit, de l'origine même de la Révolution. Les Jacobins déclarèrent vainement qu'ils retiraient la pétition, devenue illégale. Il n'était plus en leur pouvoir d'arrêter le mouvement. Ainsi amendée, elle demeura sur l'autel de la patrie; et il fut décidé que le lendemain, dimanche, le peuple se rendrait en foule au Champ-de-Mars pour la signer. Aux termes de la loi qui astreignait les pétitionnaires à se réunir sans armes et à annoncer leur réunion vingt-quatre heures d'avance, douze délégués, parmi lesquels Bonneville et Camille Desmoulins, firent leur déclaration au procureur syndic de la commune, Desmousseaux, qui leur en donna récépissé, leur dit : « La loi vous couvre de son inviolabilité. »

Les orléanistes et les républicains. Date de leurs premières querelles.

Le lendemain 17, la populace égorgea un invalide

1791. Troubles au Champ-de-Mars.

et un perruquier qu'on trouva sous l'autel de la patrie avec des vivres et du vin et qui ne purent donner une explication raisonnable de leur présence en pareil lieu. Les têtes des victimes circulèrent au bout de deux piques à travers Paris, qui commençait à s'habituer à ce spectacle. Aux yeux du peuple, les deux ivrognes devinrent deux conspirateurs qui avaient voulu faire sauter l'autel de la patrie. Les constitutionnels et l'Assemblée nationale en firent au contraire deux amis de l'ordre, deux gardes nationaux. La municipalité venait de prendre un arrêté contre les attroupements lorsqu'elle apprit ce double meurtre. On sut aussi qu'un coup de fusil qui rata avait été tiré sur Lafayette, qui laissa l'assassin impuni. L'Assemblée, sur la proposition de Regnault de Saint-Jean-d'Angély, décréta l'application de la loi martiale. Lafayette disposait, pour contenir l'émeute, de soixante mille gardes nationaux et de neuf mille hommes de garde nationale soldée, dont la majeure partie se composait d'anciens gardes françaises. Les chefs des Jacobins et des Cordeliers s'absentèrent de Paris ou restèrent à l'écart dans cette journée. Robespierre et une trentaine de Jacobins, réunis au lieu de leurs séances, envoyèrent aussitôt le brasseur Santerre pour retirer la pétition. Il était trop tard. Il n'y avait au Champ-de-Mars que des agitateurs de bas étage ou de nouveaux venus dans le mouvement révolutionnaire. Madame Roland, le journaliste Ro-

L'Assemblée décrète l'application de la loi martiale.

bert et sa femme mademoiselle Kéralio, Brune, le futur général, Hébert, le futur rédacteur du *Père Duchène,* Chaumette, journaliste, l'imprimeur Momoro, Henriot, Fabre d'Eglantine, Maillard, un égorgeur, depuis corsaire à Saint-Domingue, Fournier, dit l'Américain. La foule était sans armes, en habits du dimanche, mêlée de femmes et d'enfants. 1791.

Un envoyé des Jacobins annonça que la pétition était retirée. Une autre pétition fut à l'instant même rédigée. Elle adjurait l'Assemblée de regarder le roi comme en état d'abdication, de convoquer un nouveau pouvoir constituant pour procéder à son jugement et à la nouvelle organisation du pouvoir. Elle évitait toute expression qui eût pu lui donner un caractère inconstitutionnel. La foule signa en masse. A deux heures, les officiers municipaux Leroux, Regnault, Hardy, vinrent et furent accueillis avec égards. Ils firent retirer les troupes, et, rentrés à l'Hôtel-de-Ville, déclarèrent que les citoyens assemblés au Champ-de-Mars n'avaient en rien manqué à la loi et signaient leur pétition.

La loi martiale ne fut proclamée qu'à cinq heures du soir, sur les instances des constitutionnels furieux, égarés, et qui reçurent avis que la foule du Champ-de-Mars allait marcher sur l'Assemblée. Le canon d'alarme tonna. Le drapeau rouge parut comme une étoile sanglante à une fe- Le drapeau rouge au Champ-de-Mars.

1791. nêtre de l'Hôtel-de-Ville. Bailly, à la tête des officiers municipaux, part pour le Champ-de-Mars. La foule ne l'attendait pas. Les uns signaient, les autres se divertissaient. Tout à coup le tambour résonne. Le Champ-de-Mars est enveloppé. Du haut des glacis, des hommes, des enfants, une populace aggressive, lançaient des pierres, vociféraient. Bailly s'arrête et se dispose à faire des sommations. Les cris couvrent sa voix, les pierres volent, un coup de feu part et blesse un dragon. Mais au lieu de tirer sur ces misérables, les gardes nationaux ripostent par une décharge en l'air. La foule, entassée sur les gradins de l'autel de la patrie, oscilla mais ne chercha pas à fuir. Elle attendit, confiante dans la majesté du lieu, peut-être aussi par certitude de ne pouvoir fuir. Cette pyramide humaine de cent pieds de haut dominait le Champ-de-Mars. On voyait les issues occupées par la force armée. Elle comptait au moins sur des sommations. On n'eut pas le temps d'en faire. Sans ordre de Bailly ni de Lafayette, une seconde décharge, celle-ci meurtrière, terrible, ensanglante l'autel de la patrie. Des cadavres de femmes, d'enfants, de vieillards roulent au milieu des cris affreux des blessés et d'une foule éperdue. La cavalerie charge et sabre les fuyards. L'artillerie va faire feu de ses pièces. Lafayette se jette à la gueule des canons. La garde nationale et un bataillon de la garde soldée commandé par Hulin étaient rangés devant l'école mi-

Massacres sur l'autel de la patrie.

litaire. Ils ouvrent leurs rangs à cette multitude et la protégent de leurs baïonnettes. Le peuple emporta la pétition dans ses faubourgs. 1791.

Le nombre des morts et des blessés varia de vingt-quatre, chiffre officiel, à deux mille, chiffre imaginaire. Sauf le dragon blessé, la garde nationale et la troupe ne souffrirent nul dommage. On tua pourtant deux chasseurs plus tard, par vengeance. Fait digne d'être observé, quelques-uns des instigateurs de ce mouvement, Danton, Camille Desmoulins et Fréron, passèrent la journée à la campagne. En rentrant dans Paris, la garde nationale cloua la porte des Cordeliers, entoura le club des Jacobins. La société fléchit complétement, désavoua de nouveau toute participation à cette journée, jura fidélité à la Constitution et aux décrets de l'Assemblée. Les Jacobins sortirent un à un. Quelques-uns furent hués. Robespierre reçut, au contraire, de la part du peuple, des marques d'une dangereuse sympathie. En face de l'Assomption, rue Saint-Honoré, il fut recueilli par la famille d'un menuisier nommé Duplay. Madame Roland lui offrit asile; mais, gagné par l'affectueuse sollicitude de ses hôtes, Robespierre refusa et finit par prendre domicile dans cette humble maison. La modestie de ce domicile servait les desseins de cet homme qui connut mieux qu'aucun autre les vices de la démocratie et sut garder les mœurs les plus propres à éloigner sa méfiance et son envie.

Dispersion des Jacobins.

Robespierre se réfugie chez le menuisier Duplay.

1791. Les constitutionnels réunis, tantôt dans la salle des Feuillants, tantôt à l'Assemblée, ne surent pas profiter de leur victoire. Embarrassés, ils imaginèrent une conspiration de l'étranger. Dandré leur conseillait de fermer les clubs. Ils n'osèrent. Ennemis du principe d'autorité, ils n'en connaissaient ni la pratique, ni les ressources. Libéraux et parlementaires, épris d'une royauté fictive et du gouvernement de la tribune, ils ne pouvaient rendre au pouvoir exécutif la force nécessaire pour assurer l'ordre et développer désormais, par l'initiative gouvernementale, les principes positifs de la Révolution, ceux qui reposaient sur l'unité politique et administrative de la France, sur l'égalité devant la loi, sur la libre accession à tous les emplois civils et militaires, etc. Dans la séance du 18, l'Assemblée, son président Charles Lameth, Barnave, essayèrent de faire bonne contenance. Bailly, à la tête du corps municipal, vint déclarer avec une rigueur peu conforme à son caractère, et avec les regrets qu'il avait exprimés, la veille, relativement à la précipitation des gardes nationaux, que des crimes avaient été commis et avaient exigé répression. Dans ce discours, ainsi que dans ce procès-verbal, on enchaîna des faits sans cohésion; on colora la vérité. Bailly fut félicité. Barnave exprima le triomphe de l'Assemblée, qui se composait, dans cette séance, de 253 membres. Ordre fut donné d'arrêter Suleau, Royou, Fréron, Danton, Legendre, Santerre,

Embarras des parlementaires.

Brune, Momoro, Sergent, le bossu Cuirette-Verrière, le juif Ephraïm, Hébert, madame Aelsders, hollandaise. Plusieurs ne purent être appréhendés. On saisit l'imprimerie de Marat. Les Feuillants triomphaient. Les Jacobins soumis essayèrent d'entrer avec eux en conciliation. On ne leur laissa que le droit d'accepter les règlements, qui absorbaient la société jacobine au profit des Feuillants. Ce fut une faute. Ils en commirent une plus grande en n'admettant parmi eux que les *citoyens actifs*. Les deux sociétés se disputaient la direction des sociétés affiliées, en se proclamant l'une et l'autre *seuls amis de la Constitution*. Mais ces dernières ne tardèrent pas à déclarer, dans d'audacieuses adresses, qu'elles restaient sous l'ancien drapeau des Jacobins, et bientôt les sociétés jacobines se multiplièrent à l'envi. Robespierre les ralliait. Il put, en moins d'un mois, rendre aux constitutionnels les outrages que les Jacobins en avaient reçus.

1791. Triomphe momentané des Feuillants. Robespierre rallie les sociétés jacobines.

Les constitutionnels comprirent qu'il fallait renoncer à l'idée de gouverner par les clubs. Un moyen leur restait : s'allier avec la droite et fortifier la monarchie. Barnave, depuis le retour de Varennes, poursuivait ce plan. Il avait déjà réussi à reconcilier Lafayette avec Alexandre de Lameth, son rival, porté un rude coup aux Jacobins, ramené une grande partie de la gauche. Que l'ambition ou qu'un sentiment plus tendre ait été le mobile de sa con–

1791.

duite, il importe peu à l'histoire. Ce qu'il faut constater, c'est qu'il ne négligea aucun moyen d'arriver à son but. Dans les discussions du 15 mai relatives aux hommes de couleur, Barnave s'était montré favorable aux intérêts des planteurs. Il se rencontrait sur ce point avec Malouet. Ce fut un moyen d'entrer en négociation. Avant que la Constituante achevât ses travaux, une manœuvre hardie pouvait être tentée et rendre à l'autorité royale la force qui lui manquait. L'Assemblée ayant décrété qu'aucun de ses membres ne serait réélu, le roi ne serait pas même certain de retrouver dans la nouvelle Assemblée les soutiens qui, dans cette première Assemblée, avaient préservé la monarchie d'une ruine totale. Avant de se séparer, les constituants, fatigués, pouvaient encore assurer l'avenir de la royauté. Barnave, qu'une ardeur singulière animait au milieu de la lassitude générale, fit adopter la résolution de relire en son entier la Constitution de 1791 et d'en réviser rapidement les articles qui menaçaient la stabilité du trône. Les Lameth, Malouet, Chapelier se distribuèrent les rôles. Malouet devait attaquer la Constitution, Barnave la défendre. La révision aurait ainsi l'air d'une heureuse transaction.

Conduite de Barnave et des constitutionnels.

Tactique de Barnave.

En même temps qu'ils arrêtaient les bases de cette intrigue, les constitutionnels songeaient à négocier avec l'empereur d'Autriche. On sait quels étaient les précédents de l'émigration et de la coali-

tion. Au 18 avril remontait la première déclaration. Elle était datée de Pavie. Le 6 juillet, Léopold envoie une note aux souverains contre la France. Le 7 du même mois, le comte de Provence reçoit un pouvoir du roi et forme un gouvernement fictif dans lequel Breteuil, Calonne, Polignac occupaient des postes non moins chimériques. Enfin, le 25 juillet, les conférences de Léopold et de Frédéric-Guillaume commencèrent. Léopold eût voulu sauver sa sœur et Louis XVI. Il ne le pouvait pas sans compromettre gravement les intérêts de l'empire. La paix n'était pas encore conclue avec la Turquie. La Russie, de son côté, ne désarmait pas contre l'empire Ottoman et menaçait la Pologne. L'impatience de la Prusse, de la Suède et de la Russie à l'engager dans une guerre contre la France pouvait lui créer les plus graves embarras. Le résultat de ces conférences se borna donc à un manifeste qui fut publié le 27 août. Il était ainsi conçu : 1791.

« S. M. l'empereur et S. M. le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de Monseigneur le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France, comme un objet d'intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Déclaration de Pilnitz.

» Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par toutes les puissances dont le

1791. secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne se refuseront pas d'employer, avec Leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenables aux droits des souverains et au bien-être de la nation française. Alors et dans ce cas, Leursdites Majestés l'empereur et le roi de Prusse sont résolus d'agir promptement et d'un mutuel accord avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et convenu. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient en état de se mettre en activité. »

Effets divers de la déclaration du 27 août.

Les émigrés à Coblentz et à Bruxelles firent éclater des transports de joie. Ils ne virent point que la déclaration de Pilnitz n'était pour Léopold qu'un moyen dilatoire. En France, elle fut accueillie avec joie par le peuple, qui comprenait d'instinct la nécessité d'assurer par la victoire les conquêtes de la Révolution. Quant au parti constitutionnel, cette déclaration lui ôtait l'espérance de négocier avec l'étranger et d'obtenir de l'empereur d'Autriche qu'il lui fût laissé le soin de sauver la monarchie. Le plan de Barnave échouait sur tous les points. La veille de la déclaration de Pilnitz, le comte de Gouvernet écrivait au marquis de Bouillé: « Je vous avais donné des espérances que je n'ai plus. Cette fatale Constitution, qui devait être ré-

visée, améliorée, ne le sera pas. » Une entreprise aussi délicate demandait beaucoup de discrétion. Quatre ou cinq personnes au plus furent mises dans la confidence. Mais, dès le 4 août, un incident imprévu relatif aux prêtres réfractaires irrita la droite. Barnave et Chapelier firent aussitôt une concession qui eût dû éclairer la droite. Elle n'en renouvela pas moins, le 8, par la bouche de d'Espreménil, ses protestations antérieures. 1791.

La révision de la constitution échoue.

La révision prit alors un caractère hâtif, inconsistant. L'âme de l'Assemblée n'était plus là. Elle gardait encore une apparence de vie par la volonté, par l'audace désespérée de Barnave qui, chaque soir, venait secrètement informer la reine de ses efforts de la journée. Les principaux articles de cette révision armaient les fonctionnaires contre la calomnie, exigeaient des électeurs un revenu de 250 fr., laissaient aux seuls citoyens actifs le droit de faire partie de la garde nationale, assignaient dans l'Assemblée une place spéciale pour les ministres. Enfin, le 16 septembre, la révision démasqua sa dernière batterie. C'était un projet de décret en vertu duquel le roi veillait comme il l'entendait à sa propre sûreté et à la dignité de sa personne, et devait fixer le jour et les formes dans lesquels il exprimerait sa libre acceptation.

C'est là que Robespierre attendait le parti constitutionnel. Chef suprême des Jacobins, qui comptaient alors mille sociétés affiliées, Robespierre

1791. sentait sa force; on la sentait dans le peuple, à l'Assemblée. En France, au plus fort de l'anarchie, l'opinion se tourne toujours du côté où apparaît la moindre velléité de gouvernement.

Terrible attaque de Robespierre contre les constitutionnels.

« On doit être content sans doute, articula Robespierre, de tous les changements essentiels qu'on a obtenus de nous. Si on peut encore attaquer, modifier une Constitution arrêtée deux fois, que nous reste-t-il à faire que de reprendre ou nos fers ou nos armes? » Sa voix fut couverte par des acclamations parties des tribunes. Il en profita pour lancer au chef des constitutionnels un trait terrible qui désignait le triumvirat à l'attention de l'Assemblée et des tribunes, et le marquait comme le but vers lequel allaient tendre toutes les flèches de son discours. « M. le président, dit-il, je vous prie de dire à M. Duport de ne pas m'insulter. » Duport fut atterré. Il n'avait pas ouvert la bouche. Continuant de projeter sur lui, ainsi que sur Barnave et les Lameth, le froid rayon de son regard, Robespierre continua ainsi : « Je ne présume pas qu'il existe dans cette Assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur un article de notre Constitution. » Le mot lâche fut accentué et alla frapper au front Barnave, Chapelier, Dandré, etc. « Assez perfide, continua-t-il, pour faire proposer par la cour des changements nouveaux que la pudeur ne lui permettrait pas de proposer lui-même; assez ennemi de la patrie pour décréditer la Cons-

titution, parce qu'elle bornerait sa cupidité; assez impudent pour avouer qu'il n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de s'agrandir... » Duport et les Lameth demeuraient atterrés. Toutes les variétés de l'injure tombèrent ainsi, lentement, une à une, des lèvres de Robespierre, et la droite, à cette exécution des constitutionnels, prise d'un délire de joie vengeresse, oublia un moment tous ses maux pour se repaître de cette vengeance que lui offrait le jacobinisme vainqueur. « Non, je ne le crois pas, acheva Robespierre. Je ne veux regarder tel écrit, tel discours qui présenterait ce sens, que comme l'explosion passagère du dépit, déjà expié par le repentir... Je demande que chacun de nous jure que jamais il ne composera, sur aucun article, avec le pouvoir exécutif, sous peine d'être déclaré traître à la patrie. » 1791.

Pas un mot ne s'éleva des bancs du parti constitutionnel. Un enthousiasme insultant accueillit leur défaite. On fit à peine attention au vote de l'Assemblée, qui pourtant adopta le décret. La Constitution fut close le 3 septembre. Le roi, sur l'avis de Barnave et des constitutionnels, et malgré les émigrés, l'accepta le 13. Le ministre de la justice lut son acceptation, longuement motivée; elle se résumait ainsi : « J'accepte donc la Constitution; je prends l'engagement de la maintenir au-dedans, de la défendre contre les attaques du dehors et de la faire exécuter par tous les moyens qu'elle met en mon

Clôture de la constitution. Le roi l'accepte.

1791. pouvoir. » Le roi ajoutait qu'il ne trouvait pourtant pas que cette constitution offrît des moyens de gouvernement suffisants pour maintenir l'unité d'un si vaste empire; mais en présence de la division des esprits, il s'en remettait à l'expérience de l'avenir, et appelait tous les citoyens à l'oubli du passé, à l'ordre et au respect des lois. De vifs applaudissements, une émotion profonde accueillirent ce sage discours. L'Assemblée envoya au roi une députation. Il l'accueillit de la manière la plus affectueuse. Louis XVI se tourna ensuite vers la chambre du conseil et dit : « Voilà ma femme et mes enfants qui partagent mes sentiments. » La reine paraît à ces mots : « Nous partageons, dit-elle, mes enfants et moi, les sentiments du roi. »

Une amnistie, que Louis XVI sollicita, suivit cette solennelle démarche. Le bon peuple crut la Révolution terminée. Une joie bruyante se répandit dans Paris et gagna la France entière. Le roi redevint un moment presque aussi populaire qu'aux meilleurs jours de son règne. Aux fêtes publiques des Champs-Elysées, la famille royale fut saluée de mille cris d'allégresse et d'amour. On applaudit la reine à l'Opéra. Le lendemain, 14 septembre, le roi vint à l'Assemblée afin de prononcer le serment. L'Assemblée se leva, s'assit; le roi seul resta debout. Il pâlit; la voix faillit lui manquer de honte et de douleur. Il articula le serment, et le cri de : « Vive le roi! » lui répondit. La reine, dans

1791

une loge, fut présente à cette scène. « Ah ! madame, vous avez été témoin de cette humiliation ! » s'écria Louis XVI en rentrant au palais. Marie-Antoinette s'agenouilla devant l'infortuné monarque et le pressa dans ses bras. L'Assemblée acheva sa session par quelques mesures de prévoyance telles que la suppression de la garde nationale soldée, transformée en régiments à la disposition du roi. Elle décréta aussi, le 13 septembre, la réunion du Comtat-Venaissin à la France.

Réunion du Comtat-Venaissin à la France.

Le décret du 13 septembre allait précipiter la crise finale d'un conflit qui régnait à Avignon depuis 1790. Sur ce brûlant terrain, les passions politiques prirent un caractère excessif. Il existait à Avignon un parti qui voulait se réunir à la France et annuler l'étrange marché par lequel Jeanne de Naples avait livré cette ville au pape. Le Comtat avait longtemps vécu sous le joug d'un clergé corrompu qu'il exécrait. Le parti français renvoya le légat du pape, prit part au mouvement des fédérations et s'incorpora à la France malgré le peu d'encouragement qu'il en reçut d'abord. Carpentras fut hostile au mouvement et emprisonna quelques patriotes de Lisle et de Cavaillon. Les officiers des troupes envoyées par l'Assemblée inclinaient vers la contre-révolution. Un notaire, Lescuyer, quelques jeunes gens d'une énergie terrible, exaltés et cruels, les deux Duprat, Rovère, Tournol et les frères Mainvielle, réunirent six mille hommes, essayèrent de

1791. marcher sur Carpentras, se débandèrent, revinrent furieux de leur déconfiture, et tentèrent une seconde campagne. Ces bandes avaient alors pour chef militaire un ancien muletier féroce et ivrogne, Mathieu Jouve, surnommé Jourdan *Coupe-Tête*. Des horreurs furent commises. Le 4 mai, l'Assemblée refusa l'incorporation d'Avignon. Le parti français, son armée improvisée, durent, sous peine de périr, s'emparer de la municipalité. Ce conseil insurrectionnel fit procéder à la vente des biens nationaux, à la prestation du serment civique, et emprisonna les membres de l'ancienne municipalité et quelques papistes dangereux.

Telle était la situation du parti français quand survint le décret du 13 septembre. Le roi ne l'avait sanctionné qu'avec répugnance. Les gens qui commentaient les sentiments du monarque firent en sorte de laisser le parti français sans moyen de donner autorité au décret. Le résultat de cette manœuvre fut d'engendrer des égorgements de patriotes par des paysans et des gens du peuple qu'on exaltait au moyen de prétendus miracles. Lescuyer fut assassiné dans une église. On traîna dans les rues son cadavre mutilé avec des raffinements de barbarie inouïs.

Jourdan, prévenu, fait sonner le tocsin, réunit quelques centaines de soldats, ferme les portes de la ville, fait main-basse sur les assassins de Lescuyer, confondant souvent l'innocent avec le cou-

pable, organise une sorte de tribunal qu'il préside. 1791.
Mainvielle rompit la séance en demandant vengeance pour Lescuyer. Duprat l'appuya. Le massacre des prisonniers de la Glacière fut ordonné. Des gens du peuple qu'on fit boire l'exécutèrent sans autre direction que celle du fils de Lescuyer, horrible adolescent devant lequel des mères et des jeunes filles ne trouvèrent nulle pitié. Soixante à quatre-vingts personnes, des enfants, furent égorgés. Duprat, Jourdan et Mainvielle soupaient pendant ce temps. Ils n'accordèrent même pas la grâce d'une femme enceinte. Trente-deux femmes furent massacrées. On viola leur cadavre. Morts et mourants étaient précipités au fond de la tour du Trouillas ou de Casa-Major, vieux charnier féodal. Du fond de cet abîme s'éleva longtemps un chœur de râles, de cris, d'appels désespérés. Le lendemain Lescuyer fut enterré à visage découvert. La terreur régna dans Avignon. A Paris, on comprit les conséquences d'un décret trop tardif quand les passions religieuses et politiques sont allumées. Malheureusement, le sang versé n'apprend rien. Il ne sert qu'à éveiller dans certaines âmes de monstrueux instincts, et je ne sais quel désir de voir le sang couler encore.

Derniers travaux et clôture de l'Assemblée constituante.

L'Assemblée s'occupa ensuite d'une modification malheureuse à la loi du 15 mai sur les hommes de couleur, modification qui fut cause de la révolte des nègres de Saint-Domingue et arma Jean François

1791. et Toussaint Louverture. Les élections pour l'Assemblée législative s'accomplissaient pendant ce temps. Le 29 septembre, la Constituante vota encore une instruction pour les clubs. Le but réel de cette instruction était de détruire l'influence de ces sociétés populaires. Mais le courage manqua à l'Assemblée; elle n'osa toucher au droit d'affiliation qui faisait la force des clubs. Le lendemain, 30 septembre, le roi vint clore la session. Il exprima des regrets de se séparer de l'Assemblée. Tronchet, dernier président de la Constituante, le remercia d'avoir « fini la Révolution; » et dit: « L'Assemblée constituante déclare qu'elle termine ses séances et qu'elle a rempli sa mission. » La multitude attendait la sortie des députés sur la terrasse des Tuileries. Elle hua les constitutionnels et voulut porter en triomphe Robespierre et Pétion.

Caractère de l'Assemblée constituante et de la constitution de 1791.

La Constitution de 1791 contenait d'immenses lacunes. Elle laissait en réalité la France sans gouvernement, ni en république, ni en monarchie. Elle l'abandonnait sans avenir aux destinées de la force, sans lumière aux ténèbres du siècle : elle n'avait pourvu, ni à la loi civile ni à l'éducation. Mais la France devait à sa première Assemblée nationale de grands éléments de gouvernement: la Constitution de son unité politique et administrative, l'organisation judiciaire, l'institution du jury, etc. Agitée par des factions aveugles et irréconciliables, égarée dans ses plus hautes person-

nifications par de vaines théories parlementaires imitées des Anglais et incompatibles avec notre histoire et avec nos mœurs, l'Assemblée constituante sacrifia à son idéal le pouvoir exécutif. Elle ne sut pas dégager le nouveau principe d'autorité dans son large sens démocratique, avec l'universalité du peuple à la base et un pouvoir fort au sommet. Elle n'entrevit même pas l'image puissante de l'Etat futur. Mais n'eût-elle fait que son œuvre de la nuit du 4 août, n'eût-elle marqué son passage en ce monde que par le renversement de l'édifice féodal et par l'abolition des priviléges, elle eût encore bien mérité de la patrie et de l'humanité. 1791.

—

LIVRE VII

DU 1er OCTOBRE 1791 AU 16 JUIN 1792

Assemblée législative. — Divisions de l'Assemblée législative. — Les Feuillants et le centre. — Les Girondins. — Les Montagnards. — Personnages marquants des diverses factions. — Isnard. — Brissot. — Dispersion du parti constitutionnel. — Pétion élu maire de Paris. — Séance d'ouverture de l'Assemblée législative. — Mésintelligence entre le roi et l'Assemblée. — Fluctuations des partis. — Louis XVI à l'Assemblée législative. Manœuvres des prêtres réfractaires. — Troubles dans l'Ouest. — Intrigues de l'émigration. — L'émigration excite l'étranger contre la France. — Sympathie du roi pour les prêtres réfractaires. — Isolement de Louis XVI. — Rapport sur les troubles de l'Ouest. — Discours de Brissot sur l'émigration. — Décret contre les émigrés. — Veto du roi contre le décret relatif aux émigrés. — Lettre du roi à Monsieur et au comte d'Artois. — Décret contre les prêtres réfractaires. — Pétitions pour et contre le veto du roi. — Formation d'un ministère constitutionnel. — Discours d'Isnard. — Réponse du roi au message de l'Assemblée. — Préparatifs de guerre. — Léopold et Kaunitz. — Sommation de la France à l'Autriche. — Funestes pressentiments du roi. — Caractère politique des Jacobins. — Robespierre s'oppose à la guerre. — Décret d'accusation contre les frères du roi. — Rapport de Gensonné sur l'ultimatum de l'Autriche. — Rapport de M. de Narbonne. — Destitution de M. de Narbonne. — Décret d'accusation contre Delessart. — Ministère girondin. — Dumouriez : son caractère, ses plans. — Les chefs de la Gironde écrivent au roi. — Portrait de François II. — Ultimatum de l'Autriche. — La France se déclare en état de guerre. — Enthousiasme des Français pour la guerre. — Etat et position des armées. — Dispositions de Dumouriez. — Défaites de Quiévrain et de Tournay. — Fureur des partis. — Le comité autrichien. — Poursuites contre Royou et Marat. — Décret de formation d'un camp de vingt mille fédérés. —

Divisions dans le cabinet. — Lettre de Roland au roi. — Dissolution du ministère girondin. — Démission de Dumouriez. — Ministère feuillant. — Le roi fait appel à l'étranger.

Le lendemain du jour où la grave Assemblée constituante se séparait, une Assemblée nouvelle, jeune comme la Révolution, ardente, inexpérimentée comme elle, obscure comme l'impersonnelle multitude, vibrante, inquiète, agitée comme les clubs dont elle sortait, se réunit. Sur les sept cent quarante-cinq membres dont elle se composait, on comptait un nombre considérable d'avocats, fatal pronostic pour les destinées du pouvoir exécutif. Du haut de deux vastes tribunes réservées, les anciens constituants contemplaient avec un mélange de hauteur et de curiosité, cette Assemblée nouvelle dont la physionomie marquait à elle seule le pas immense fait par la Révolution. Elle prit le nom d'Assemblée législative et nomma président M. de Pastoret.

1791. Assemblée législative.

Les divisions qui se produisent invariablement dans toute assemblée législative ne tardèrent pas à se manifester. A son enfance comme dans son épanouissement, le régime parlementaire offre la même série de phénomènes qui lui sont propres. La nouvelle Assemblée se divisa en quatre parties distinctes : la droite, le centre, la gauche, l'extrême-gauche. Dans ces divisions, on pouvait trouver le fidèle tableau de l'état des esprits. La France, comme en un miroir, se reflétait dans son Assem-

Divisions de l'Assemblée législative.

1791. blée. Ainsi, la droite représentait la garde nationale, la bourgeoisie, l'ancien parti constitutionnel, le directoire du département, le club des Feuillants. Le centre, occupé par les hommes timides ou flottants, inclinait, selon les circonstances, vers la gauche ou vers la droite. Il obéit le plus souvent à l'impulsion du côté gauche, qui domina la situation pendant la crise révolutionnaire. On donna, par dérision, au centre les noms de *marais* et de *ventre*, comme jadis on avait donné en Angleterre au long parlement le nom de *rump*. La gauche se composait du parti qui prit le nom de *Girondin* en raison de l'éclat que la députation de la Gironde jeta sur sa courte carrière. C'était le parti de l'éloquence et du talent, des philosophes, des orateurs, des poètes et des artistes politiques. Ils aspiraient à la République idéale des utopies antiques. Ces Athéniens de la Révolution fondèrent en France les doctrines qui, sous le nom de *libéralisme*, reparaîtront fréquemment à travers ces annales. Ils représentaient, en 1791, le sentiment public le plus général en France. Leurs opinions ont fait aux principes monarchiques un tort considérable, sans qu'elles fussent pourtant propres à fonder la République. Les Girondins, hommes de mouvement plutôt qu'hommes de gouvernement, semblèrent suscités par le génie de la guerre. Ils la souhaitaient d'ailleurs ardemment. Entre les feuillants ou constitutionnels, c'est-à-dire la bourgeoisie et le prolétariat, ils formèrent le trait

Les Feuillants et le centre.

Les Girondins.

d'union qui devait amener le triomphe sanglant et court des hommes de 1793 et laisser du moins, parmi les problèmes que l'avenir était chargé de résoudre, l'idée d'une démocratie en face des prétentions exclusives de la classe moyenne. 1791.

Les Montagnards.

L'extrême gauche, qui prit le nom de *Montagne* en raison des gradins élevés sur lesquels s'était groupé le petit nombre de ses membres, ne forma un parti distinct des Girondins qu'à l'avènement de la République. Il se partageait avec le parti girondin l'influence extérieure du club des Jacobins, où il devait bientôt dominer entièrement. Au club des Cordeliers, ce parti était maître du terrain. Si les Girondins furent les Athéniens de la Révolution, les Montagnards en furent les Spartiates. Supérieurs à leurs devanciers au point de vue politique, ils ne les égalèrent pas sous le rapport du talent. Une partie de la Montagne ne fut pas d'ailleurs sans analogie avec la Gironde. Elle partagea ses passions et sembla y puiser ce génie du style et de la parole qui semble, en effet, être le privilége des âmes passionnées. Mais à mesure que la Révolution s'engagea plus avant dans la politique de la nécessité et n'écouta plus d'autres inspirations que celles du salut public, la Montagne revêtit, dans la personne de ses principaux chefs, la physionomie rigide et implacable qui forme le trait distinctif de sa suprême incarnation.

Outre les divisions que nous venons de classer sous leurs noms les plus répandus, les partis se

1791. désignaient sous des appellations qui s'accréditèrent dans le public. Les *Girondins* aimaient à se donner la qualification de *patriotes*. Mais leurs adversaires, du nom de Brissot leur chef, les nommaient *Brissotins*. Les *Feuillants* furent les *modérés*; les *Montagnards*, les *anarchistes* ou *enragés*.

Personnages marquants des diverses fractions.

Ces quatre fractions de l'Assemblée étaient représentées par des hommes peu connus ou tout à fait ignorés, mais dont les noms allaient bientôt se populariser par la discussion. A l'exception du centre, refuge des moyens caractères et des moyennes intelligences, et où dominait, par la puissance des poumons, un notaire de village des environs d'Evreux, nommé Lacroix, chaque opinion comptait des hommes remarquables, les uns par leurs lumières, les autres par leur énergie. On distinguait à droite Dumas, Vaublanc, Pastoret, procureur-syndic du département de la Seine, Ramond, Girardin, Dumolard, Jaucourt, Daveiroult, Beugnot. Ils avaient pour chefs au dehors le fameux triumvirat Duport, Lameth et Barnave, qui continuait d'offrir à la cour des conseils peu écoutés. Au surplus, l'existence du parti constitutionnel tout entier tirait à sa fin. La Révolution avançait d'une marche si rapide, que l'avant-garde de la veille se trouvait le lendemain au dernier rang. C'est à la gauche que siégeaient les hommes les plus remarquables de l'Assemblée. Le département de la Gironde en avait envoyé la majeure partie. Autour de ce noyau

s'étaient groupés des hommes d'élite attirés par la communauté d'idées et d'espérances. Les Girondins ne manquaient d'aucun des organes dont la réunion constitue un parti. Au dehors, Pétion, malgré sa lenteur, en devint officiellement l'homme d'exécution; Dumouriez en était l'homme de guerre. Son philosophe, Condorcet, siégeait dans l'Assemblée. Près de lui, des orateurs d'une verve et d'une éloquence admirables : le noble, pur et gracieux Vergniaud, le fougueux Isnard, député du Var. 1791.

Isnard était un méridional violent et superficiel, fanatique de libéralisme, versatile et passionné, véhément dans la parole, faible de caractère. L'enthousiasme révolutionnaire et l'esprit de réaction devaient se partager sa vie. La manière dont il allait débuter devait donner de lui les plus hautes espérances. En réalité, cette fougueuse parole était plus sonore que nourrie d'idées. Il ne fit que répéter, dans un langage empreint des couleurs du temps, les diatribes du XVIIIe siècle sur la religion et les prêtres. La Gironde comptait dans son sein le brillant polémiste Guadet, Gensonné, Fauchet, l'élégant Héraut de Séchelles. Réunis, ils représentaient toutes les séductions de la tribune. Brissot était l'homme d'Etat de ce parti. Son nom était déjà bien connu du public par l'influence qu'il avait exercée à l'Hôtel-de-Ville, par la publication de son journal *le Patriote français* et par un grand nombre d'ouvrages imprimés en France et en An-

Isnard.

Brissot.

1791. gleterre avant 1789. Brissot, fils d'un aubergiste de Warville, près Chartres, vécut d'abord en aventurier. On l'accusait d'avoir, avec un journaliste du nom de Morande, commis des escroqueries et pratiqué l'industrie du scandale. On nommait alors *sommateurs* ces écrivains, opprobre de la littérature, que l'argot moderne désigne autrement. Il passait aussi pour avoir appartenu à la police secrète de M. Lenoir. A trente-cinq ans, quand vint la Révolution, Brissot prit des mœurs plus sérieuses et plus honnêtes. Il affecta même un puritanisme de mauvais aloi de la part d'un homme comme lui. Il gagna de l'influence par ses talents d'écrivain, d'orateur, par son habileté pratique dans les affaires difficiles et par une prodigieuse activité. Son ascendant sur le parti girondin allait bientôt devenir considérable. Comme tous les gens pauvres et doués de talent, Brissot fut d'ailleurs beaucoup calomnié. La puissance qu'il acquit pendant la Révolution ne l'enrichit pas. Dévoué à son parti, imprudent, actif jusque dans les choses les plus infimes, il lassait l'attention. Chef du parti girondin, tour à tour puissant à la Commune et à l'Assemblée, il dispensait la fortune et vivait dans la misère, en famille. Jeunes, aventureux, les uns pauvres, les autres ayant leur fortune à faire, presque tous doués d'une imagination qui demandait beaucoup, les Girondins devaient fatalement incliner vers la guerre.

L'extrême gauche n'avait d'autres représentants à l'Assemblée législative qu'un petit nombre d'hommes sans notoriété, parmi lesquels on distinguait un paralytique d'une figure douce et calme, président du tribunal de Clermont-Ferrand, nommé Couthon. On citait aussi Bazire, fils du portier du couvent des Chartreux de Dijon, Chabot, capucin philosophe et agioteur, esprit trouble et exalté, d'une probité douteuse; Albitte, avocat aux goûts militaires, Merlin (de Thionville), ex-huissier, plus propre à la carrière des armes qu'à celle de la tribune. L'âme de ce parti naissant, faiblement représenté à l'Assemblée législative, était au club des Jacobins, où dominait Robespierre, au club des Cordeliers, où régnaient Danton, Marat et Camille Desmoulins. 1791.

Devant cette Assemblée issue d'une France nouvelle, moitié par orgueil, moitié par sentiment d'incompatibilité, ce qui restait au pouvoir d'hommes du parti constitutionnel crut devoir suivre dans la retraite les anciens constituants. Lafayette quitta le commandement de la garde nationale et fut remplacé par six chefs de légions. Bailly, à son exemple, abandonna les fonctions de maire de Paris. On essaya de lui donner Lafayette pour successeur, mais la cour appuya secrètement Pétion, candidat des Girondins, le croyant inepte, parce qu'une sorte de lourdeur flegmatique semblait paralyser sa pensée. Pétion fut élu maire le 17 novembre.

Dispersion du parti constitutionnel.

Petion élu maire de Paris.

1791. Séance d'ouverture de l'Assemblée législative.

L'Assemblée, pendant ce temps, avait pris vis-à-vis de la monarchie une attitude menaçante. Elle ouvrit sa première séance le 1er octobre 1791 avec une solennité dont l'affectation masquait mal l'ardeur des passions politiques. Elle prit le nom d'*Assemblée nationale législative*. Camus, son archiviste, suivi de douze vieillards membres de l'Assemblée, avec l'air d'un prêtre qui officie, porta sur le bureau le livre de la Constitution. L'Assemblée, debout, tête nue, prononça le beau serment : *Vivre libre ou mourir*. Les idolâtres de la Constitution vinrent jurer fidélité à ce contrat éphémère déjà tant de fois violé par les factions, par la cour, par la Constituante elle-même, et que la plupart des membres de la nouvelle Assemblée se promettaient bien de violer à leur tour. Cerutti, qui avait prononcé l'éloge funèbre de Mirabeau, fit voter des remercîments *aux auteurs immortels de la Constitution française*. C'était déjà les reléguer dans le passé. Jamais moissons humaines ne mûrirent plus vite pour l'histoire et pour la tombe qu'en ces temps d'orage.

Soixante membres furent ensuite députés vers le roi pour lui annoncer que la nouvelle Assemblée était constituée. Louis XVI ne voulut pas la recevoir immédiatement. Elle dut attendre pendant trois heures, et lorsque, froide et mécontente, elle parut devant le roi, il déclara qu'il ne se rendrait dans le sein de l'Assemblée que dans trois jours. C'était parler en maître dédaigneux à des hommes

1791. qui, fiers de leurs droits nouveaux, ne voulaient pas d'autre souverain que la loi. L'Assemblée se vengea des hauteurs du roi en adoptant, avec la précipitation et la légèreté de la colère, une motion de Couthon qui proposait de retirer au monarque les titres de *Sire* et de *Majesté*. Elle décréta en outre qu'on ne se lèverait qu'à l'entrée du roi, qu'il serait ensuite loisible à chacun de se couvrir et de s'asseoir, et que deux fauteuils semblables marqueraient l'égalité du président de l'Assemblée et du souverain, qu'elle désignait improprement et impertinemment sous le nom de *pouvoir exécutif*. Ces deux mots étaient une atteinte nouvelle portée à la Constitution. Ils accusaient la distance qui séparait déjà le présent du passé. Le roi, dans cette sèche et nouvelle définition, ne concourait plus à l'élaboration des lois. Il descendait au rang du simple magistrat chargé d'assurer leur exécution. Le roi n'était plus qu'un président de république parlementaire. Le Montagnard Couthon et le Girondin Guadet ajoutèrent à cette motion tout ce que la forme du langage pouvait lui prêter de plus rude et de plus amer.

Mésintelligence entre le roi et l'Assemblée.

Les constitutionnels effrayés comprirent que sur une telle pente la Constitution et la monarchie roulaient vers un abîme. L'Assemblée, en ôtant aux anciens constituants la jouissance exclusive de deux tribunes réservées, prouva que la vaine cérémonie de la première séance n'enchaînerait point ses

1791. prétentions. Les fonds publics baissèrent. La garde nationale, déjà effrayée de la démission de Lafayette, murmura. La classe moyenne vit que le bénéfice de la Révolution lui échappait. Les exagérés craignirent son ressentiment. L'Assemblée rapporta son décret. Une oscillation de l'opinion toujours extrême et fiévreuse fit pencher la balance du côté de la cour. Les duellistes reparurent. *L'Ami du roi*, rédigé par Royou, publia contre l'Assemblée un article finissant par ces mots : « On ne peut respecter ni craindre un pouvoir qui plie, qui retire aujourd'hui une loi qu'il fit hier. » Une feuille du ruisseau, qui dans un langage obscène allait porter les fureurs révolutionnaires jusque dans l'écume du peuple, *le Père Duchesne*, pseudonyme d'un ex-marchand de contre-marques du nom de Hébert, fit du royalisme. Un député qui avait voté pour l'abolition des titres de Sire et de Majesté fut, le 7, jour de la séance royale, grossièrement menacé par un officier de la garde nationale. Quand reparut le fauteuil à fleurs de lys d'or près du modeste fauteuil présidentiel, les royalistes qui remplissaient une partie des tribunes applaudirent. Mais Couthon, plongeant au cœur des sentiments monarchiques, glaça leurs transports en faisant voter des mesures rigoureuses contre les prêtres réfractaires. Louis XVI parut. L'Assemblée se leva, l'acclama. La disposition des esprits inclina une fois encore vers la monarchie. Louis XVI lut un discours habile et affec-

Fluctuations des partis.

Louis XVI à l'Assemblée législative.

tueux rédigé par un de ses conseillers, Duport-Dutertre. C'était une invitation à la concorde entre le monarque et l'Assemblée au nom de l'amour de la patrie et de l'intérêt public, une assurance que de cette harmonie naîtrait l'exécution des lois, et l'union des diverses classes de citoyens. Le président, Pastoret, fit à ce discours une affectueuse réplique. 1791.

Dans un mouvement de patriotique expansion, les partis oublièrent encore une fois et pour un instant leurs rancunes. Le roi, se retira charmé. Il parut le soir avec sa famille, au théâtre italien, où on l'applaudit. Mais, comme on l'a déjà vu sous la Constituante, ces vains efforts échouaient, moins par le fait de la perversité des factions que par les logiques et fatales nécessités d'une situation inouïe.

Manœuvres des prêtres réfractaires.

Deux éléments de trouble pesaient sur cette situation : les prêtres réfractaires et les émigrés. Les premiers, réfugiés dans les villages les plus éloignés des grands centres, dans le Calvados, dans le Gévaudan et la Vendée, échappaient à la surveillance de l'Etat. Abrités sous la chaumière du pauvre, ils abusaient de son ignorance pour exalter ses sentiments religieux. A l'instigation des évêques, ils lui dépeignaient les prêtres constitutionnels comme de faux prêtres ou des renégats suscités par l'esprit du mal, et ils menaçaient des peines éternelles quiconque assisterait à leurs offices. Or,

1791. comme l'Etat avait permis à ces prêtres égarés d'officier librement, poussant même la générosité jusqu'à leur conserver des pensions ecclésiastiques, il en résultait que l'Etat avait créé sans y songer la concurrence de la messe et nourrissait ses plus cruels ennemis. Ces excitations se produisirent surtout dans l'ouest. Elles y occasionnèrent de tels désordres que l'Assemblée dut envoyer sur le théâtre même des troubles deux de ses membres, Gallois et Gensonné.

Troubles dans l'Ouest.

Intrigues de l'émigration.

L'autre élément de discorde qui empêchait le nouveau régime de se consolider, tourbillonnait autour des frontières et formait à Coblentz un centre d'intrigues dont les fils mystérieux se nouaient dans le clergé, dans l'armée, chez les fonctionnaires et les simples citoyens. La terreur et ses épouvantables moyens de gouvernement ne s'expliqueront plus loin que si l'on s'est bien pénétré de l'embarras et du péril incessant dans lequel dut se trouver le régime nouveau, travaillé par tant d'actives inimitiés. La sanguinaire conception gouvernementale qu'elle engendra se trouvera même, en fin de compte, moins odieuse que l'idéal de cette criminelle faction, rêvant le retour du système féodal et de l'antique monarchie imposé à la France par les armes de l'étranger. Chose étrange à dire, le patriotisme, l'intégrité sacrée du sol français, l'indépendance et l'honneur du pays seront plutôt encore du côté des

sombres tyrans de la terreur que du côté des gentilshommes et des princes du sang, qui abandonnèrent la monarchie quand périrent les grâces et les priviléges. 1791.

L'émigration excite l'étranger contre la France.

Car l'émigration ne se contentait pas d'exciter le soldat et le fonctionnaire à la désertion, le citoyen à fuir avec son argent, le prêtre à fanatiser l'ignorance; elle formait une armée, pauvre de soldats il est vrai, mais que l'imagination sans cesse agitée des Français pouvait croire redoutable. Elle sollicitait contre nous les mauvaises passions de l'étranger. Vainement Léopold et le prince de Kaunitz, voyant le roi accepter la Constitution, inclinaient-ils vers la paix. L'émigration soufflait l'esprit de la guerre dans les cours du nord, en Suède, en Russie, qui, moins à portée de nos armes, parlaient un langage plus audacieux. Elle dictait à l'Espagne, aux électeurs de Trèves et de Mayence des réponses obscures où, sans oser parler de guerre à une puissance comme la France, on présentait pourtant l'absence de liberté du roi comme le principal obstacle à une franche adhésion au régime nouveau. La paix eût pourtant été possible encore dans de telles conditions, si l'émigration, avec sa prétendue armée, n'eût fait tant d'éclat et de bruit que l'Assemblée, pour calmer l'indignation publique et sévir contre ces coupables manœuvres, n'eût été forcée de recourir à des mesures rigoureuses.

Malheureusement, sur ce terrain, l'Assemblée

1791. Sympathie du roi pour les prêtres réfractaires.

allait encore se trouver en contradiction avec le roi. Louis XVI, profondément pieux, élevé par un jésuite, approuvait intérieurement les prêtres qui refusaient le serment civique. Il ne pouvait voir d'un mauvais œil les manœuvres de l'émigration. Le peuple, dans son bon sens, pénétrait les secrets sentiments du roi et l'accusait de favoriser les coupables intrigues des prêtres et des émigrés. Lorsque Louis XVI écrivit aux émigrés de rentrer en France, il obéissait à l'instinct de sa propre conservation. Pressentant ses funestes destinées, il comprenait mieux que tout autre l'égoïsme de l'émigration. Cet isolement du roi au sein du foyer révolutionnaire pouvait profiter à la monarchie par le pathétique puissant qui s'attachait à son infortune, mais elle le désignait comme victime au juste courroux de la Révolution et ne lui permettait pas de tirer parti des revirements de l'opinion et de sauver son trône et sa vie en faisant, comme le disait Bertrand de Molleville, revivre le parti royaliste.

Isolement de Louis XVI.

Pareil à un naufragé en détresse, il appelait en vain parents et serviteurs. Chacun, occupé intérieurement de son propre salut, ne se souciait pas d'affronter avec lui les périls de la tempête. Sa correspondance secrète ne lui réussit pas mieux que ses ordres officiels. Elle ne fit que redoubler la suspicion du peuple contre lui.

Rapport sur les troubles dans l'Ouest.

Gallois et Gensonné lurent leur rapport sur les affaires de la Vendée dans la séance du 9 octobre.

Ils avaient vu et entendu le général Dumouriez, militaire sceptique en religion comme en politique, mais attaché alors à la fortune du parti girondin. Le rapport, combiné entre les représentants du peuple et le général, porta dans l'opinion un coup d'autant plus profond que ses conclusions étaient plus modérées. D'après ce rapport, la guerre civile était imminente. Le parti girondin le comprit et résolut d'abord de conjurer ce péril de la patrie. Les premières mesures dont il fut question contre les prêtres réfractaires étaient pourtant empreintes d'une douceur singulière. Fauchet demandait seulement qu'on les privât de leurs pensions à moins qu'ils ne fussent infirmes. L'Assemblée semblait menacer plutôt que sévir. Elle fut plus rigoureuse envers les émigrés. 1791.

Dans la séance du 20, Brissot, en proposant des mesures contre ces derniers, éleva le débat à ses véritables proportions. Avec une lucidité et une pénétration remarquables, il réserva d'abord les grands principes de liberté humaine posés par Mirabeau dans l'Assemblée constituante. Distinguant en général trois catégories d'émigrés, les princes, les fonctionnaires et les émigrés de la peur, il demanda qu'on cessât de payer des traitements aux premiers; qu'aux termes du décret de la Constituante, on imposât triplement les biens des émigrés, qu'on sévit énergiquement contre les fonctionnaires, et qu'on fût d'une grande mansuétude envers les

Discours de Brissot sur l'émigration.

1791. gens timorés qui, sans prendre part aux intrigues de l'émigration, s'étaient éloignés de la France. Démasquant ensuite l'alliance des rois contre la Révolution, il traça le tableau des humiliations et des persécutions infligées aux ambassadeurs du peuple français, et remua profondément le sentiment de la dignité nationale. Brissot montra, dans cette longue discussion, une véritable entente de la question extérieure. Il pressentit et définit le système de *médiation armée* dans lequel on voulait étouffer la France, et indiqua le seul moyen d'y échapper. « Attaquez vous-même ! » s'écria-t-il.

Condorcet proposa des mesures insignifiantes. Vergniaud, qu'on n'avait pas encore entendu, montra un grand talent oratoire et fut porté à la présidence. Mais l'homme qui contribua le plus à entraîner l'Assemblée dans la voie des répressions fut Isnard. Sa parole fougueuse et sauvage transporta d'enthousiasme l'Assemblée et les tribunes. « Le moins pardonnable des crimes, s'écria-t-il, est celui qui a pour but de ramener l'homme à l'esclavage ; si le feu du ciel était au pouvoir des hommes, il faudrait en frapper ceux qui attentent à la liberté des peuples. »

Répondant à Condorcet :

« Il est temps, s'écria-t-il, que ce grand niveau qu'on a placé sur la France libre prenne enfin son aplomb !... Car, ne vous y trompez pas, c'est la longue impunité des grands criminels qui a pu

rendre le peuple bourreau. Oui, la colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est que trop souvent le supplément terrible du silence des lois (1). » Il obtint deux décrets contre les émigrés. Le premier laissait à Monsieur, frère du roi, deux mois pour rentrer en France, sous peine de perdre son droit à la régence en cas de mort du roi. Le second déclarait les émigrés *suspects* jusqu'au 1er janvier, coupables à dater de cette époque, poursuivis comme conjurés, punis de mort. Sauf réserve des droits des femmes, des enfants et des créanciers légitimes, les revenus des contumaces étaient perçus au profit du trésor public. Ces décrets, rendus à la fin d'octobre, purent servir de réplique aux menaces de la Russie et de la Suède, qui conclurent le 29 un traité d'armement maritime et l'annonce d'une descente sur nos côtes. Chaque réponse qui arrivait des cours étrangères à la notification de Louis XVI, relativement à son acceptation de l'acte constitutionnel, donnait raison aux prévisions de Brissot. A l'intérieur, le schisme grandissait. Caen devint le théâtre de troubles qui rappelaient ceux d'Avignon. Cambon demanda la convocation de la haute cour nationale, et le ministre Delessart dut donner des explications qui, d'ailleurs, satisfirent peu l'Assemblée.

1791.

Décret contre les émigrés.

Le roi sanctionna le décret comminatoire relatif

(1) Séance du 31 octobre 1791.

1791.
Veto du roi contre le décret relatif aux émigrés.

à son frère (1), mais il usa de son droit de *veto* contre le second décret. Les ministres durent se présenter à l'Assemblée afin de lui faire part des volontés du roi. Un profond silence suivi de murmures accueillit ces déclarations. Le garde-des-sceaux voulut motiver le veto. L'Assemblée ne le lui permit pas. Le roi espéra calmer cette irritation en publiant une proclamation aux émigrés et deux lettres à ses frères, dans lesquelles il se déclarait libre, attestant le veto qu'il venait d'apposer. « La Révolution est finie, disait-il, la Constitution est achevée. La France le veut, je la maintiendrai : c'est de son affermissement que dépend aujourd'hui le salut de la monarchie... Prouvez-moi que vous êtes mon frère et Français en cédant à mes instances. » Ces mots s'adressaient à Monsieur. La lettre qu'il écrivit au comte d'Artois n'était pas moins pressante. « Vous ne pourriez prolonger, lui écrivait-il, une conduite qui inquiète la France et qui m'afflige, sans manquer à vos devoirs les plus essentiels. Epargnez-moi le regret de recourir à des mesures sévères contre vous. » La réponse des deux princes fut uniforme. Ils affectèrent de regarder ces lettres comme une preuve nouvelle de la pression exercée sur la liberté du roi. Monsieur ajouta à ce refus l'insultante proclamation suivante à l'adresse de l'Assemblée : « Gens de l'Assemblée française, se disant

Lettre du roi à Monsieur et au comte d'Artois.

(1) 12 novembre 1791.

nationale, la saine raison, en vertu du titre I, chapitre I, section Ire, art. 1er des lois imprescriptibles du sens commun, vous prescrit de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des fous dignes des Petites-Maisons. » Le peuple trouva Louis XVI trop modéré dans l'expression de son blâme, et l'accusa, comme toujours, de connivence avec l'émigration. 1791.

Cependant, les dénonciations contre les menées des prêtres réfractaires se succédaient avec une rapidité alarmante. Le département de Maine-et-Loire avait même envoyé une députation à l'Assemblée (1). Le rapport de Gallois et Gensonné constatait l'envoi de circulaires où la ligne de conduite des curés réfractaires vis-à-vis de ceux qu'ils nommaient des *intrus*, et vis-à-vis de leurs paroissiens, était tracée dans ses moindres détails. Des missionnaires avaient même été envoyés en Vendée. Ils répandirent parmi le peuple illettré des campagnes des instructions qui engageaient les fidèles à considérer comme nulle l'administration des sacrements donnée par les intrus. L'intrus transformait le mariage en concubinage, faisait de l'enfant légitime un bâtard, et envoyait en enfer l'âme

(1) Séance du 6 novembre.

1791. du moribond qui recevait de lui les derniers sacrements. Tout était combiné pour former la solitude autour de l'intrus. On l'enveloppait d'une atmosphère de haine et de mépris. Il en résultait dans les familles des divisions funestes. L'enfant quittait son père, la femme son mari. Les municipalités elles-mêmes se désorganisaient sous l'action dissolvante du schisme. La garde nationale ne pouvait plus fonctionner. La justice et tout ce qui concourt à l'exécution des lois était paralysé; la religion entrait dans la politique. Les préparations de la guerre civile étaient évidentes. Quelques-uns des prêtres constitutionnels qui avaient le plus à souffrir de ces manœuvres pensaient pourtant que l'instruction et la douceur étaient le meilleur moyen de ramener des populations égarées. Mais l'Assemblée en jugea autrement. Le souvenir de ce qui venait de se passer à Avignon et à Caen, la certitude que la main de l'émigration nouait ces redoutables intrigues et que le danger de la patrie ne permettait plus d'hésiter, écartèrent toute idée d'indulgence. Isnard combattit les modérés avec sa fougue ordinaire. — « Et vous croiriez, s'écria-t-il, que la Révolution française, la plus étonnante qu'ait éclairée le soleil; révolution qui tout à coup arrache au despotisme son sceptre de fer, à l'aristocratie ses verges, à la théocratie ses mines d'or; qui déracine le chêne féodal, foudroie le cyprès parlementaire, désarme l'intolérance, déchire le froc, renverse le

piédestal de la noblesse, brise le talisman de la superstition, étouffe la chicane, détruit la fiscalité; Révolution (ici les applaudissements couvrirent sa voix) qui va peut-être émouvoir tous les peuples, forcer peut-être toutes les couronnes à fléchir devant les lois, et verser le bonheur dans le monde entier; vous croyez qu'une révolution pareille s'opérera paisiblement sans que l'on tente de nouveau de la faire avorter! » Isnard domina toute cette discussion, qui dura plusieurs jours, s'emportant jusqu'aux dernières limites du fanatisme civique : « La loi, s'écria-t-il, voilà mon Dieu! je n'en connais point d'autre. » — « C'est un code d'athéisme! » s'écria l'évêque de Nancy. Malgré l'enthousiasme qu'avait excité ce discours, l'Assemblée recula devant la responsabilité d'en voter l'impression. Isnard lui-même recula devant ses propres paroles et se justifia le lendemain dans les journaux du reproche d'athéisme. Il articula dans ses discours enflammés un mot qui projetait une lueur sinistre sur l'avenir : « Il faut un dénouement à la Révolution, » dit-il. L'Assemblée subit l'influence de la passion d'Isnard. Elle nomma quatre grands juges pour les troubles de Caen (1) et créa un comité de surveillance où figuraient les chefs de l'extrême gauche (2). Elle prononça contre les prêtres qui 1791.

(1) 22 novembre.

(2) 25 novembre. Les membres du comité étaient : Isnard,

1791.
Décret contre les prêtres réfractaires.

refuseraient le serment la privation de tout traitement, la transportation dans telle ou telle localité, et au besoin la détention de ceux qui exciteraient à la guerre civile, l'abolition de tout culte privé, la surveillance des prêtres réfractaires par les corps administratifs (1).

Les prêtres sentaient bien que le cœur du roi leur appartenait. Ceux qui résidaient à Paris le conjurèrent de ne point sanctionner le décret. Louis XVI jura en effet qu'il mourrait plutôt que de le sanctionner. La question, si souvent controversée depuis, de l'Eglise et de l'Etat, surgissait du sein de ces conflits. Les royalistes, le directoire de Paris, et les débris du parti constitutionnel avaient conseillé au roi le *veto*. Mais ces derniers exhortaient en outre Louis XVI à ne pas donner prise à ses adversaires en s'entourant, comme il le faisait, de prêtres réfractaires; avis que le roi ne suivit point. Des constitutionnels réduits à assister au mouvement des affaires publiques sans y prendre une part directe, laissaient, dans ce conseil, percer leur jalousie contre l'Assemblée. La pétition qu'ils adressèrent au roi pour l'engager à apposer son *veto*, fut percée à jour par une de ces réponses légères et incisives que Camille Desmoulins décochait avec une gaieté terrible et une malice satanique. Il parut à l'Assem-

Pétitions pour le veto du roi.

Fauchet, Goupilleau, Antonelle, Grangeneuve, Chabot, Bazire, Merlin, Lecointe, Thuriot, etc.

(1) Décret du 27 décembre.

blée à la tête d'une section et fit lire sa réponse par Fauchet. Il qualifia la pétition du directoire de « Souscription de guerre civile. » Il toucha au roi lui-même, l'innocentant perfidement par cette raison qu'on ne pouvait attendre « du ci-devant souverain un amour impossible de la souveraineté nationale. » Il concluait à la nécessité d'un grand exemple. « On n'empêche pas avec un *veto* la prise de la Bastille, » dit-il. Le mépris de l'autorité n'avait pas encore à ce point poussé l'audace du langage. 1791.

Formation d'un ministère constitutionnel.

Le roi sentit que l'opinion allait se déclarer contre lui. Il essaya de la ramener en formant un prétendu ministère constitutionnel. Delessart quitta l'intérieur pour les affaires étrangères. Cahier de Gerville, libéral aux manières brusques, de l'école de Roland et de Petion, fut nommé à l'intérieur; un Feuillant, Narbonne, ami de Talleyrand et de madame de Staël, devint ministre de la guerre. Louis XVI conserva Bertrand de Molleville, royaliste de l'ancien régime, qui payait les tribunes, fondait des clubs contre-révolutionnaires salariés et cherchait la preuve à l'absurde de l'impuissance de la constitution en la faisant exécuter dans son sens le plus étroit et le plus littéral. Le *veto* vint ensuite, mais le roi eut soin de ne le signer que plusieurs jours après, quand les esprits, absorbés par d'autres préoccupations, devaient en ressentir moins vivement l'impression. Louis XVI paraissait d'ailleurs alors incliner vers une politique plus sin-

1791. cèrement constitutionnelle, et ne cherchait pas à entraver les dispositions de l'Assemblée nationale. Elles inclinaient irrésistiblement vers la guerre. Les préparatifs belliqueux des émigrés obligeaient l'Assemblée à prendre des mesures. Quoique l'émigration n'eût rien de redoutable au point de vue militaire, elle était un scandale, un foyer d'intrigues et de trahisons. Le vicomte de Mirabeau, surnommé Mirabeau *tonneau*, et frère de l'illustre orateur, faisait grand bruit dans l'évêché de Strasbourg avec une petite troupe de six cents hommes. D'autres transfuges plus nombreux suivaient la bannière du prince de Condé. Coblentz, Worms, Mayence, Trèves, étaient le refuge de ces bandes criminelles qui poussèrent la Révolution aux excès de la terreur. L'Assemblée mit en discussion un projet de décret tendant à sommer les électeurs de Trèves et de Mayence d'avoir à désarmer les émigrés (1). Le savant diplomate Koch proposa quelques mesures dirigées contre les princes de l'empire qui favorisaient les rassemblements d'émigrés. Il préparait le terrain à Isnard qui parut bientôt à la tribune, et, repoussant les capitulations diplomatiques de Koch, fit une de ces violentes sorties qui entraînaient son auditoire. Il insulta le roi, la noblesse, les ministres. A propos des nobles, il jura que les Français combattraient cette race or-

Discours d'Isnard.

(1) Séance du 29 novembre.

gueilleuse et lui feraient subir « le supplice de 1791.
l'égalité. » C'était mêler le fiel démagogique a des idées qui n'avaient pas besoin d'un pareil secours. Un de ces mots sinistres qui acheminaient les esprits vers la terreur tomba de ses lèvres à propos des ministres : « Dites aux ministres que par la responsabilité vous entendez la mort. » Parlant ensuite de la guerre des peuples contre les rois, il souleva de tels applaudissements dans les tribunes, qu'il s'écria dans un de ces mouvements où l'orgueil surexcité donne au langage des formes singulièrement emphatiques et prétentieuses : « Respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté! » On l'embrassa lorsqu'il quitta la tribune. L'Assemblée décréta que les électeurs et les princes de l'Empire seraient sommés de disperser les rassemblements qui inquiétaient la France. M. de Vaublanc à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, porta le décret à Louis XVI et, lui rappelant la mémoire de Louis XIV, il le supplia de faire pour la Constitution ce que le grand roi n'eut pas manqué de faire pour la royauté.

Quoique la cour craignît la guerre et qu'une sommation de cette nature dût y conduire infailliblement, le roi sentit qu'après le *veto* qu'il venait d'apposer et celui qu'il allait mettre au décret contre les prêtres réfractaires, il y aurait péril à contre-carrer une troisième fois les volontés de l'Assemblée. Il résolut, au contraire, de saisir cette

1791. occasion pour reconquérir la popularité qui lui échappait. Dans la matinée du 14 décembre il prévint l'Assemblée qu'il se rendrait dans son sein et répondrait à son message. On l'accueillit froidement. Son discours fut un complet acquiescement aux intentions de l'Assemblée. Il déclara même qu'il avait prévenu ses désirs en écrivant à l'Empereur et aux Electeurs pour les prévenir qu'à dater du 15 janvier les attroupements d'émigrés deviendraient un cas de guerre. Il protesta ensuite de sa fidélité à la Constitution. L'Assemblée le couvrit d'applaudissements et envoya son discours à tous les départements.

Réponse du roi au message de l'Assemblée.

Préparatifs de guerre.

Les préparatifs de guerre commencèrent immédiatement. M. de Narbonne annonça à l'Assemblée que cent cinquante mille hommes et trois généraux, Luckner, Lafayette et Rochambeau, se portaient sur le Rhin et qu'il allait personnellement inspecter les places fortes. L'Assemblée promit de ne rien refuser pour les dépenses de guerre. Quoiqu'il n'y eût point de vacances au maréchalat, Luckner et Rochambeau furent nommés maréchaux. Le premier était un vieux et brave soldat inférieur à sa situation, le second également avancé en âge ne comprenait pas la Révolution. Lafayette quitta Paris pour se rendre à son poste. La garde nationale lui fit une ovation et quand il parut à la barre de l'Assemblée : « La France, lui dit M. de Vaublanc

qui présidait, opposera à ses ennemis la Constitution et Lafayette. » 1791.

Léopold n'aimait pas la guerre. Il essaya de temporiser. Plongé comme Louis XV dans des plaisirs énervants, épuisé à quarante-quatre ans, usé par l'emploi des excitants, il était incapable d'une forte volonté. Son premier ministre, le prince de Kaunitz, avait quatre-vingt-deux ans. L'Autriche, dirigée par un vieillard et par un roi plus près de la tombe que ce vieillard lui-même, répondit par des propositions dilatoires aux sommations de l'Assemblée. Inspiré par les Feuillants et par la masse des anciens constituants qui ne pouvaient supporter leur inaction, le cabinet autrichien souhaitait qu'on créât en France deux chambres à l'instar de l'Angleterre. Léopold pour gagner du temps, notifia les conclusions de la diète de Ratisbonne et refusa d'entrer en arrangement pour l'indemnité à allouer aux princes possessionnés en Alsace. Le gouvernement autrichien déclara en outre, avec une fermeté plus apparente que réelle, qu'il envoyait le maréchal Bender avec des troupes au secours de l'électeur de Trèves en prévision des hostilités dont le menaçait la sommation du gouvernement français. C'était forcer la France à accepter en Alsace le retour de la féodalité ou à déclarer la guerre. L'Autriche en parlant ainsi, songeait aux cinquante mille hommes qu'elle avait dans les Pays-Bas, aux six mille qui

Léopold et Kaunitz.

1791. occupaient le Brisgaw et aux trente mille qu'elle levait en Bohême.

Sommation de la France à l'Autriche.

Delessart fit part de cette réponse à l'Assemblée Il lui communiqua également une réplique du roi déclarant que si, le 15 janvier, la France n'était pas satisfaite, elle confierait au sort des armes la justice de sa cause et marcherait contre l'électeur de Trèves. Des paroles véritablement patriotiques, dans lesquelles Louis XVI s'unissait de cœur et de volonté avec le peuple français, terminaient ce message. Le roi et Marie-Antoinette elle-même eurent encore un jour de popularité, mais cette faveur plus apparente que réelle, n'existait plus au fond des cœurs. La réconciliation entre le roi et l'Assemblée n'était jamais sincère. Les députés qui se présentaient à la cour étaient accueillis avec insolence. L'Assemblée s'en vengea en supprimant les titres de *sire* et de *majesté* et en décidant l'abolition des hommages au roi à l'occasion du nouvel an.

Ces dissentiments intérieurs n'empêchaient pas que les préparatifs de la guerre ne fussent activement poussés. Ce n'est pas que Louis XVI la souhaitât. Il sentait bien alors que la guerre ne pouvait le sauver. La victoire ne le délivrait pas de la Révolution. La défaite ne pouvait que précipiter sa chute. Il contemplait souvent avec tristesse ce beau portrait de Charles Ier par Van Dyck, qu'on voit de nos jours dans les galeries du Louvre. L'analogie fatale de sa destinée avec celle du monarque anglais

Funestes pressentiments du roi.

l'avait frappé dès le début de la Révolution. Mais si le roi fléchissait sous le poids de son infortune, la France, jeune et forte dans sa liberté naissante, se disposait à répondre à cette ligue de souverains réunis, selon la formule du vieux Kaunitz, *pour la sûreté et l'honneur des couronnes*, par la *guerre des peuples contre les rois* prédite par Brissot. Feuillants, Girondins, le peuple presque tout entier voulaient enfin la guerre ; non la guerre défensive, mais celle qui consiste à se défendre en attaquant. Les seuls Jacobins persistaient à se maintenir sur la réserve et à concentrer contre les ennemis de l'intérieur toute l'activité du gouvernement. Orgueilleux, soupçonneux, délateurs, pleins de fiel et de méfiance, profonds dans l'art de calomnier, en grand nombre acquéreurs de biens nationaux, ils joignaient les défauts du propriétaire à ceux du mauvais prêtre. A la fois révolutionnaires et conservateurs du régime nouveau, ils tendaient par caractère et par situation à ne rien livrer aux chances de la guerre. Robespierre, qui personnifiait l'esprit des sociétés jacobines, soutenait avec la persistance qu'il mettait en toute chose la doctrine de la paix et accusait les Girondins de chercher à compromettre la France. Robespierre suivait ici les instincts de son ambition et ceux de son caractère. S'enveloppant dans un langage obscur, il poussait à la méfiance, accusait sans preuves. « La méfiance, disait-il, est au sentiment intime de la liberté ce que

1791.

Caractère politique des Jacobins.

Robespierre s'oppose à la guerre.

1792. la jalousie est à l'amour. » Sans tenir compte de la haine de la cour pour les Feuillants, il la supposait d'accord avec ceux-ci, avec les émigrés et avec la Gironde pour amener la guerre, pour détourner l'attention des affaires intérieures et semer la division entre la nation et l'armée. L'inertie calculée de Robespierre était en réalité une combinaison profonde. Elle lui permettait de se séparer de la Gironde, de miner cette puissance nouvelle qui lui barrait le chemin du pouvoir, de combattre l'influence de Brissot, chef de ce nouveau parti. La lutte entre ces deux chefs d'opinion eut lieu en janvier et février, aux Jacobins. Brissot déchaîna contre Robespierre un jeune commis libraire qui s'était fait connaître au public par la publication d'un roman libertin.

L'auteur de *Faublas*, Louvet de Couvray, ressemblait, dit-on, à son héros. De petite taille, blond, les traits doux, on ne l'eût pas jugé capable de l'audace qu'il allait déployer. Le premier il pénétra les desseins de Robespierre et ne cessa de les démasquer. La lutte d'un pareil homme contre le chef austère des sociétés jacobines, fut celle du moucheron vainqueur contre le lion. Robespierre sentit d'où lui partait l'attaque et y répondit en suscitant, contre Brissot, Camille Desmoulins. Celui-ci, dans des pamphlets intitulés *Histoire des Brissotins*, *Brissot dévoilé*, mit en lumière le triste passé de Brissot, exagéra les hontes de sa vie, mentit

même et lui prépara le chemin de l'échafaud. Un semblant de réconciliation eut lieu aux Jacobins entre Robespierre et Brissot, par l'entremise de Dussault. Mais la douceur terrible avec laquelle Robespierre déclara qu'il continuerait la discussion, malgré son affection pour M. Brissot, présageait une guerre à mort. Les Jacobins d'ailleurs, par leurs mœurs politiques et leurs doctrines, par la haine qu'ils inspiraient aux rois de l'Europe, avaient conquis en France une autorité morale trop considérable pour que rien pût alors les discréditer. Leur attitude expectante fit peur. Elle devint plus redoutable encore lorsqu'une partie des Cordeliers, dont la fougue et la violence étaient bien connues, Danton, Carra, Billaud-Varennes, se furent déclarés pour la paix. 1792.

Décret d'accusation contre les frères du roi.

Mais si la tactique des Jacobins pouvait retarder la guerre, elle était impuissante à l'écarter indéfiniment. Chaque jour elle devenait plus inévitable. Le 1er janvier, l'Assemblée décréta d'accusation le comte de Provence, le comte d'Artois, le prince de Condé, Calonne, Mirabeau jeune et Laqueuille. Elle ordonna en outre le séquestre des biens des émigrés, et en appliqua le revenu aux frais de la guerre. Le 14 du même mois, Gensonné lut son rapport sur le dernier office de l'empereur d'Autriche. Cet office, évidemment concerté entre Léopold et Louis XVI, semblait dicté par l'ex-triumvirat Duport, Lameth et Barnave. Des notes sur l'état de

1792. la France avaient été communiquées par la reine au comte Mercy d'Argenteau, l'ambassadeur d'Autriche à Paris. L'empereur avait le tort d'attribuer au parti républicain les malheurs de la France et d'intervenir dans nos affaires intérieures. Gensonné, avec sa modération ordinaire, établit les preuves de l'ingratitude de cette nation envers la France, déclara que les rassemblements d'émigrés existaient toujours et conclut à la demande d'une dernière explication. Guadet dénonça une intrigue ourdie par les anciens constituants dans le but de se poser en médiateurs entre l'étranger et l'Assemblée et d'obtenir des modifications à la Constitution. L'Assemblée jura de mourir plutôt que de souffrir un pareil outrage. Elle décida, le 17, qu'à l'avenir ce serait au nom de la nation que le roi parlerait aux puissances étrangères, et qu'il mettrait l'empereur d'Autriche en demeure de s'expliquer avant le 1er mars. Vainement l'électeur de Trèves donna-t-il des ordres pour la dispersion des émigrés, l'Assemblée maintint ses résolutions.

Rapport de Gensonné sur l'ultimatum de l'Autriche.

On sait que M. de Narbonne, amant de madame de Staël, était arrivé au pouvoir par l'influence de cette femme célèbre. Ami de Talleyrand, de Laclos et des roués du temps, M. de Narbonne avait de la bravoure, de l'éclat. Il chercha la popularité en flattant les sentiments de l'Assemblée. Mais, comme Roland, comme tous les hommes politiques qui se laissent guider par une femme, il devait

Rapport de M. de Narbonne.

commettre de lourdes fautes. En revenant, le 11 janvier, de sa tournée d'inspection aux frontières, il avait fait à l'Assemblée un tableau pompeux et mensonger de notre situation militaire. Dans ce discours, qui visait à l'effet, on reconnaissait les recherches du style féminin. Madame de Staël était, il est vrai, plus qu'une individualité: elle représentait un groupe très-caractéristique. Le roi n'aimait pas cette faction anglo-genevoise, qui, la première, avait si puissamment contribué à déchaîner la Révolution. Les ministres, de leur côté, voyaient avec jalousie l'ambition de M. de Narbonne. Aucun esprit d'unité ne régnait d'ailleurs dans ce cabinet. 1792.

Il en résultait un désaccord permanent qui transpirait dans le public. On apprit bientôt que Narbonne était en défaveur. Trois généraux du nord écrivirent une lettre collective, qu'on eut soin de publier, et qui exprimait les craintes de l'armée sur la destitution de Narbonne. Le roi, blessé, destitua aussitôt ce ministre, déclarant en même temps qu'il renverrait le royaliste Bertrand de Molleville, espérant, par ce sacrifice à l'opinion, compenser une mesure qui l'irritait. L'Assemblée se vengea en flétrissant le cabinet, sauf le patriote Cahier de Gerville. Brissot accusa Delessart d'avoir trahi la France par des révélations à M. de Kaunitz, et par un langage indigne de l'honneur national. On chargea sa responsabilité de tous les faits qui pouvaient établir une complicité

Destitution de M. de Narbonne.

1792. avec l'étranger. Vergniaud acheva de l'accabler en l'accusant d'être la cause des massacres de la Glacière, pour ne point s'être hâté d'expédier le décret de réunion du Comtat à la France. Delessart fut décrété d'accusation et traduit devant la haute cour d'Orléans.

Décret d'accusation contre Delessart.

Le roi eut un pressentiment de la Terreur. Accablé de chagrins, il se décida à prendre un ministère girondin. Il n'avait plus d'espoir que dans l'incapacité de ce nouveau cabinet. Le roi mit Dumouriez aux affaires étrangères, Roland à l'intérieur, Clavières aux finances, Degrave, et un peu plus tard, Servan à la guerre, Lacoste à la marine, Duranthon à la justice. La cour donna à ce cabinet le surnom de *ministère sans-culotte*. C'était une allusion à l'engouement des Girondins pour ces dénominations bizarres de l'argot révolutionnaire. La Révolution passait non-seulement dans les faits, mais dans les formes du langage, de la mode et jusque dans les mœurs. Nous avons déjà vu paraître les bonnets rouges et les piques, mais le mouvement belliqueux et républicain de 1792 fit dégénérer en véritable fureur ces deux insignes devenus en quelque sorte un symbole. Les Jacobins essayèrent vainement d'y résister. Ils durent céder à l'entraînement. On constata, le 26 mars, que six cent mille citoyens s'offraient pour aller aux frontières combattre l'étranger. Les Girondins poussèrent à ce mouvement. Dumouriez lui-même, ministre, ne dé-

Ministère girondin.

daigna pas de paraître à la tribune des Jacobins, 1792.
dont il voulait capter la confiance, coiffé du bonnet rouge. Il était à Paris depuis un mois. Son activité dans l'ouest l'avait fait remarquer de Narbonne.

Dumouriez était un militaire diplomate et intrigant, brave d'ailleurs. A vingt-quatre ans il comptait déjà sept ans de services et vingt-deux blessures. Malgré ses cinquante ans, impétueux et alerte comme un jeune homme, fin politique et général habile, il eût joué un rôle considérable sans le fonds de légèreté que lui donnait son absence totale de principes. Comme il flattait tous les partis, inclinant seulement vers le plus fort, il n'inspirait de confiance à aucun. Il avait les mœurs légères des roués du temps. Les femmes qui ont la prétention, comme madame Roland, de dogmatiser et de dominer, détestent les hommes de ce caractère. Dumouriez vit les époux Roland et s'attira, par ses galanteries, la haine majestueuse de l'Egérie de la Gironde. Les défauts de Dumouriez n'excluaient chez lui ni les qualités du cœur, ni celles du génie. Ses plans militaires frappèrent M. de Narbonne. Il alliait les deux systèmes de la Gironde et des Jacobins, voulait que nos armées prissent l'offensive partout où nos frontières ne rencontraient point les limites naturelles de la France, et qu'elles restassent sur la défensive derrière la mer, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. Dumouriez essaya de rassurer le roi, prit une attitude ferme vis-à-vis des puissances, alla au de- Dumouriez. Son caractère, ses plans.

1792. vant de la guerre, porté par son désir et par les circonstances. Il vit Marie-Antoinette fort prévenue contre lui, la gagna par son esprit, obtint sa confiance et fut lui-même touché de la détresse de cette reine infortunée, qu'une foule ignoble, sans cesse attroupée dans le jardin des Tuileries, insultait et menaçait de mort jusque sous les fenêtres de son palais.

Les chefs de la Gironde écrivent au roi.

L'énergie et l'activité de Dumouriez rendirent un peu d'espoir à Louis XVI et à la reine. Il s'efforça de les persuader de la nécessité d'accepter franchement la Constitution. Les ministres les secondaient de leur zèle, et les chefs de la Gironde, Vergniaud, Guadet, Gensonné, entrèrent même, par intermédiaire, en communication avec le roi. Les gens de cour, qui ne pouvaient souffrir ces ministres bourgeois et révolutionnaires, ne négligèrent aucun moyen de mettre obstacle à cette harmonie naissante. Roland, qui gardait dans sa condition nouvelle les négligences de costume qu'affectaient les républicains, faisait le désespoir du maître des cérémonies. Celui-ci voulait lui refuser la porte et croyait la monarchie perdue parce que le ministre de l'intérieur entrait à la cour sans boucles à ses souliers.

La mort du futur général de la coalition, Gustave III, qui fut assassiné dans un bal par un gentilhomme victime de ses débauches, celle de Léopold II, qui arriva au milieu de ces compli-

cations, ne firent qu'aggraver la situation et rendre la guerre de plus en plus inévitable. François II, successeur de Léopold, devait être l'âme de la contre-révolution. Son esprit étroit, son âme dure, qu'une dévotion rigide rendait plus inaccessible encore aux sentiments humains, ne reculait devant aucun moyen pour arriver au but qu'il se proposait. Ce fut un des plus grands ennemis de la France et de l'humanité. Sa violence éclata dans ses premiers actes publics. M. de Noailles, notre ambassadeur à Vienne, et dont la situation était intolérable, s'effraya de la fermeté des premières dépêches de Dumouriez. Il envoya sa démission. C'était presque trahir; l'Assemblée le mit en accusation et lui nomma un successeur. Reculant alors devant les conséquences de sa conduite, M. de Noailles envoya la réponse de François II. Elle était contenue dans une courte note de M. de Cobentzel, son ministre, et consistait dans le maintien pur et simple des absurdes prétentions de l'Autriche relativement aux princes allemands possessionnés en Alsace, et aux prétentions du pape sur le Comtat-Venaissin et Avignon. S'immisçant en outre dans les affaires intérieures de la France, l'empereur d'Autriche exigeait le retour aux anciennes formes de la monarchie telles qu'elles existaient au 23 juin. Il exigeait aussi la restitution des biens du clergé, déjà morcelés et transmis de mains en mains par des actes de vente.

1792.

Portrait de François II.

Ultimatum de l'Autriche.

1792. Le roi et son ministre des affaires étrangères se rendent aussitôt à l'Assemblée, lui communiquent cette note insensée. Indignée, l'Assemblée demande un rapport immédiat et absout M. de Noailles. En face de la guerre imminente, Louis XVI, irrésolu, garda ce rapport. Il était de Dumouriez, concluait à la guerre. Un conflit s'éleva sur la manière de la déclarer. Louis XVI cherchait un moyen indirect. Il voulait se borner à dire que la France, par suite de la réponse de l'Autriche, se trouvait en état de guerre. Dumouriez, que ces petites transactions touchaient peu, pourvu qu'il arrivât à son but, n'y voyait nul inconvénient. Les ministres à principes et les chefs de la Gironde entendaient que le roi se montrât plus ferme et invitât positivement l'Assemblée à déclarer la guerre. Dumouriez triompha et éveilla les premières méfiances de la Gironde. Il lut son rapport le 20 avril, déclara rompu le traité d'alliance de 1750 entre la France et l'Autriche, la France en état de guerre. Louis XVI se leva pâle et comme atterré par la gravité des paroles qu'il allait prononcer. « Vous venez, messieurs, d'entendre le résultat des négociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont été l'avis unanime des membres de mon conseil; je les ai adoptées moi-même. Elles sont conformes au vœu que m'a manifesté plusieurs fois l'Assemblée nationale, et aux sentiments que m'ont témoignés un grand nombre de

citoyens des diverses parties du royaume; tous préfèrent la guerre à voir plus longtemps la dignité du peuple français outragée et la sûreté générale menacée. « Le roi terminait son discours en proposant à l'Assemblée de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. 1792.

La France se déclare en état de guerre.

A ce mot de guerre, le vieux cri de vive le roi! retentit encore une fois. Dans une séance du soir, l'Assemblée délibéra sur la proposition du roi. Feuillants et Girondins étaient ici d'accord. Un seul des premiers, Becquet, essaya d'inquiéter l'Assemblée sur la situation de nos finances. « Nous avons de l'argent plus qu'il n'en faut! » s'écria Cambon. Les Jacobins tentèrent vainement de résister encore à l'entraînement général. « Je m'étonne, s'écria Bazire, de voir discuter légèrement une mesure aussi grave. » Il demanda que la discussion durât trois séances. On ne l'écouta point. « En votant la guerre, vous décrétez la liberté du monde, » s'écria Mailhe. « Votons la guerre, dussions-nous tous périr! » ajouta Aubert-Dubayet. L'ardent Merlin, de Thionville, dit avec force : « Oui, votons, votons la guerre aux rois et la paix aux nations! » La guerre fut décrétée à la presque unanimité. Elle devait durer vingt-cinq ans. Que le sang des millions d'hommes qui va couler sur tant de champs de bataille retombe sur l'étranger qui provoqua ces luttes formidables! La France peut s'en laver les mains, et Condorcet put dire avec raison, dans la

1792. déclaration de principes qu'il fut chargé de faire au monde : « Ce sont des violations du droit naturel qu'on ose demander au nom du pape et des possessionnés d'Alsace ! C'est encore pour les prétentions de quelques hommes qu'on veut faire couler le sang des nations ! Et si les ministres de la maison d'Autriche avaient voulu déclarer la guerre à la raison au nom des préjugés, aux peuples au nom des rois, ils n'auraient pu tenir un autre langage. »

Enthousiasme des Français pour la guerre.

Une joie profonde éclata en France à l'annonce de la guerre. Il y eut un *tolle* général, sans exemple peut-être chez un aussi grand peuple. On improvisa des armes, on s'épuisa en dons patriotiques. Les citoyens valides se levèrent en masse. Mais les troupes régulières n'étaient pas considérables.

Etat et position des armées.

Quarante mille hommes et huit mille chevaux composaient l'armée du Nord, commandée par le maréchal Rochambeau. Ce commandement s'étendait de Dunkerque à Philippeville. Lafayette commandait l'armée du centre et ses lignes s'étendaient de Philippeville à Weissembourg. L'armée du centre était forte de quarante-cinq mille hommes et sept mille chevaux. Celle du Rhin, commandée par le maréchal Luckner, et qui faisait face au grand-duché de Bade, depuis Weissembourg jusqu'à Bâle, ne comptait que trente-cinq mille hommes et huit mille chevaux. Les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées formaient ensuite jusqu'à l'Océan une barrière na-

turelle soutenue par une armée plus faible, confiée au général Montesquiou. 1792.

Tandis que la France se préparait en grande hâte à la guerre, le roi, mal conseillé par les Feuillants, commettait la faute bien grave d'envoyer un homme sûr, le genevois Mallet-Dupan, auprès des négociateurs de l'Autriche et de la Prusse, afin que les émigrés ne formassent point une armée, mais qu'on les divisât et les amoindrît en les plaçant en seconde ligne. C'était à la fois marquer plus de confiance dans l'ennemi que dans ses propres serviteurs, et deux fois trahir la nation en fondant des espérances dans l'invasion armée de l'étranger. Dumouriez, pendant ce temps, pressait l'attaque. Son plan était d'équilibrer les partis pour les dominer, d'entrer dans les provinces belges qui, en 1790, s'étaient vainement révoltées contre la domination autrichienne et qui accueilleraient les Français comme des libérateurs. Lafayette, le général du parti feuillant, devait, dans cette guerre politique, jouer le premier rôle, quoique le maréchal Rochambeau eût l'initiative du mouvement. Lafayette, proclamant la liberté à Bruxelles, eût rendu à son parti et au roi l'ascendant nécessaire pour contre-balancer l'influence trop considérable de la Gironde. Dumouriez, on le voit, ne travaillait que pour lui-même, et se servait alternativement de tous les partis. Il eut même soin, comme en cas, d'avoir des généraux orléanistes comme les généraux Valence et Biron,

Dispositions de Dumouriez.

1792. célèbre dans le monde galant sous le nom de Lauzun. Le duc de Chartres, lui-même, depuis Louis-Philippe, faisait partie de son armée. Mais ses plans devaient échouer faute d'hommes capables de les exécuter. Ni le vieux Rochambeau, ni Lafayette, tous deux partisans de la guerre défensive, n'étaient dans les dispositions de bien conduire une invasion. Il se trouva en outre que les rapports de Narbonne étaient inexacts et que le ministère de la guerre, placé sous le faible Degrave, administré par des commis hostiles à la Révolution, laissèrent nos volontaires sans armes et quelquefois sans vivres. Par ordre direct de Dumouriez, Théobald Dillon et Biron, officiers de Rochambeau, se mirent en marche. Dillon partit de Lille avec quatre mille hommes, se dirigeant vers Tournay. A la frontière, il rencontra les premiers détachements des Autrichiens (1). Des traîtres crièrent aussitôt : *Sauve qui peut !* La cavalerie tourna bride, renversant les volontaires, abandonnant le camp au pillage de l'ennemi. Ils rentrèrent en désordre et furieux à Lille, ayant perdu cinq cents hommes. Dillon, entraîné, fut massacré par ses soldats. Biron, pendant ce temps, partait de Valenciennes, s'emparait de Quiévrain. Près de Mons, à la vue de l'ennemi, les dragons crient à la trahison, n'écoutent plus la voix de leurs

Défaite de Quiévrain et de Tournay.

(1) 28 avril 1792.

chefs, jettent le désordre dans les rangs de l'infanterie, qu'ils entraînent, et laissent les bagages aux Autrichiens (1). Lafayette arriva trop tard. 1792.

Ce double désastre, au début de la guerre, donna à l'ennemi une confiance qui devait lui être fatale. Le duc de Brunswick, qui commandait l'armée ennemie, crut qu'il ne s'agissait que d'une *promenade militaire*. Les émigrés s'efforcent, du moins, de le lui persuader. Madame de Staël lui offrait même le trône de France comme s'il se fût agi de la présidence d'un canton de sa patrie.

Fureur des partis.

A Paris, la nouvelle de la défaite jeta un trouble profond dans les partis. Les Jacobins, qui avaient protesté contre la guerre offensive, triomphèrent. Robespierre écrasa Brissot, qui devint tellement impopulaire, que *brissoter* fut bientôt pris pour synonyme d'*intriguer* et de *voler*. De la séance du 30 avril aux Jacobins date la séparation absolue de cette secte avec la Gironde. Les Feuillants, de leur côté, se séparèrent des Girondins. Les généraux, constitutionnels pour la plupart et dévoués à M. de Narbonne, accusèrent Dumouriez et la Gironde. La cour laissait éclater une joie aussi imprudente que peu patriotique. Et comme la garde du roi, d'abord de dix-huit cents hommes, venait d'être élevée à six mille hommes, on imagina, dans la méfiance qui résulte d'un insuccès, que le roi, d'accord avec

(1) 29 avril 1792.

1792. l'étranger, se disposait à seconder l'invasion du territoire. Les Girondins ne pouvaient d'ailleurs se relever que par une tactique qui, rejetant sur la trahison des contre-révolutionnaires le désastre de Quiévrain et de Tournay, l'exonérât ainsi de la responsabilité d'avoir avec tant de persistance insisté pour la guerre. Le bruit se répandit que la cour méditait une Saint-Barthélemy de patriotes; que le roi voulait gagner les armées de Lafayette, de Luckner et de Rochambeau, tandis que le directoire de Paris, sous la protection de la force armée, improviserait une constitution.

Le comité de surveillance qui avait succédé, le 26 novembre, au comité des recherches de l'Assemblée constituante, dénonça ce projet. Pétion doubla les postes, publia une proclamation à la garde nationale. Le roi, blessé, se plaignit. On publia ses lettres. L'orage grossissait. On dénonça l'existence d'un *comité autrichien*. Ce fut un Girondin, le journaliste Carra, qui, dans ses *Annales patriotiques*, mit le feu à cette mine. Il accusa nominalement Bertrand de Molleville et Montmorin de faire partie du comité autrichien et s'appuya du témoignage de Merlin, de Chabot et de Bazire. La cour, qui se croyait alors plus forte que l'Assemblée, ne craignit pas de faire lancer un mandat d'amener contre ces trois députés, par un simple juge de paix de la section des Tuileries, Larivière. L'Assemblée, irritée, mit en accusation Larivière et le fit tra-

Le comité autrichien.

duire devant la haute-cour d'Orléans. Mais Brissot et Vergniaud lui-même, ramassant l'accusation de Carra, accablèrent la cour en groupant contre Delessart, Montmorin, Duport-Dutertre, tous les faits qui pouvaient établir la connivence de ces ministres avec M. Mercy-d'Argenteau, l'ex-ambassadeur d'Autriche. L'Assemblée, sans consentir à leur mise en accusation, prit des mesures de rigueur. Elle avait déjà décrété des poursuites contre le journaliste Royou, rédacteur de *l'Ami du roi*, et contre Marat, qui applaudissait aux mesures de Dillon, et qui excitait l'armée au massacre des généraux constitutionnels. Résolue à dominer la situation, elle se déclara en permanence (1), ordonna, sur le rapport de Bazire, le licenciement de la garde du roi et la mise en accusation du duc de Brissac, son commandant (2). Murat, qui faisait partie de cette garde en qualité de simple cavalier, fit une déposition qui décelait les manœuvres de la contre-révolution. Les postes des Tuileries furent remis à la garde nationale. Le 27 mai, l'Assemblée prit une résolution qui affecta la cour plus vivement encore. Elle décréta que tout prêtre réfractaire, dénoncé comme factieux par vingt citoyens actifs et déclaré tel par le directoire du district, devait sortir du canton dans les vingt-quatre heures, du département en trois jours, du royaume en un mois.

1792.

Poursuites contre Royau et Marat.

Licenciement de la garde du roi.

(1) 28 mai 1792.
(2) 29 avril 1792.

1792.
Décret de formation d'un camp de vingt mille fédérés.

L'ensemble de ces mesures qui trahissait l'irritation de l'Assemblée, fut complété, le 8 juin, par un décret qui ordonnait, pour le 14 juillet, époque des fédérations, la formation d'un camp de vingt mille fédérés sous les murs de Paris. Ce fut Servan, le nouveau ministre de la guerre qui, inspiré par le parti girondin, porta ce coup terrible à la monarchie.

Divisions dans le cabinet.

Les divisions qui depuis nos revers militaires n'avaient cessé de régner dans le cabinet, prirent un caractère de violence qui précipita la marche déjà si rapide de la Révolution. Dumouriez et Lacoste s'étaient faits les défenseurs du roi contre Clavières, Roland et Servan, dévoués à la Gironde et qui en exprimaient les sentiments. Dumouriez n'avait pas de principes; ses adversaires apportaient, au contraire, un rigorisme absolu sur le terrain des affaires. Roland surtout ne contrastait pas moins avec Dumouriez par les mœurs que par le caractère. Homme médiocre, il avait d'ailleurs les vertus de la médiocrité. Il fit, ainsi que ses amis, des reproches très-vifs à Dumouriez, parce qu'il avait distrait pour ses plaisirs une somme de cent mille francs sur les six millions qui, sur sa demande, lui venaient d'être alloués pour dépenses secrètes, à son entrée au ministère des affaires étrangères. Dumouriez, qui sur cette somme venait d'allouer trente mille francs par mois à Petion pour la police de Paris, refusa d'en continuer le paiement. Il s'isola de ses collègues,

à l'exception de Lacoste, ami du roi. Guadet, ayant proposé à l'Assemblée d'inviter les ministres à requérir du roi qu'il n'eût près de sa personne que des prêtres constitutionnels, Dumouriez s'indigna bientôt. Girondins, Jacobins et Feuillants, qu'il avait voulu neutraliser, se liguaient contre lui, le diffamaient dans leurs journaux. 1792.

La proposition de Servan, relative à un camp de vingt mille fédérés, fit éclater enfin la colère de Dumouriez. Sans la présence du roi, l'explication eût fini par un combat immédiat. Il adjura néanmoins le roi de sanctionner ce décret, s'il ne voulait voir quarante mille hommes se lever malgré lui. Il soutint aussi la nécessité de sanctionner le décret de transportation contre les prêtres, les déclarant coupables, et faisant observer que cette mesure en les éloignant, les sauvait. Le Roi, résolu à ne plus accéder à aucune mesure contre les prêtres, regardant sa personne comme perdue, mais comme tous les vrais dévots, préoccupé avant tout du salut de son âme, ajourna pour gagner du temps. Les royalistes et les Feuillants se croyaient très-puissants depuis l'échec militaire du parti girondin. Leurs spadassins insultaient les patriotes. Un député fut menacé dans l'Assemblée, un autre attaqué dans le jardin des Tuileries. Trois aides-de-camp de Lafayette rendirent à Roland une visite suspecte. Roland s'en plaignit à Lafayette, qui le traita en inconnu et lui écrivit une lettre impertinente. Huit mille gardes nationaux

1792. pétitionnaient contre le décret relatif au vingt mille fédérés, le regardant comme une injure à l'adresse de la garde nationale. La coupe était pleine, une imprudence de Roland la fit déborder. Roland appartenait à cette race bourgeoise qui, depuis soixante ans, a tant de fois élevé la prétention de faire la leçon aux peuples et aux rois. Il avait demandé, en entrant dans le cabinet, qu'un logographe en écrivît les délibérations. Le Roi s'y étant refusé, Roland livra dans son journal, *le Thermomètre*, une partie des délibérations du conseil. Il voulut ensuite que les ministres rédigeassent une lettre collective au roi pour lui tracer un plan de conduite.

Lettre de Roland au roi.

Ceux-ci ayant refusé, Roland fit écrire par sa femme une longue lettre où l'inconvenance politique de la femme perçait à chaque ligne. Il la remit à Louis XVI le 10 juin. Le roi n'en parla point. Roland prit alors l'étrange détermination de la lui lire en Conseil. Louis XVI, malgré le mauvais ton de cette lettre, où le respect pour sa personne ne couvrait même pas l'audace des idées, où la fermeté s'affichait dans le style, au lieu de se borner aux choses, daigna l'écouter jusqu'au bout. Il se retira ensuite, fit appeler Dumouriez, parut consentir à sanctionner le décret des vingt mille hommes et celui de la transportation des prêtres, à la condition qu'il le débarrassât de Roland, de Clavières et de Servan, qui, selon sa propre expression, « le tuaient à coups d'épingles. » Dumouriez s'en char-

gea, proposa Mourgues pour l'intérieur, Beaulieu pour les finances, consentit à prendre à la fois le porte-feuille des affaires étrangères et celui de la guerre, afin de pouvoir conserver une action directe sur les vingt mille fédérés et les reléguer à Soissons. 1792.

Dissolution du ministère girondin.

La destitution officielle des trois ministres Girondins eut lieu le 18 juin. Roland, poussé par sa femme, vint à l'Assemblée, y lut sa lettre au Roi. Il reçut, ainsi que Servan et Clavières, les applaudissements des tribunes et les félicitations de l'Assemblée, qui déclara qu'ils emportaient les regrets de la Nation. l'Assemblée décréta l'impression de la lettre et son envoi aux quatre-vingt-trois départements. Dumouriez, dont rien n'étonnait l'audace, monta à la tribune, au milieu des cris d'indignation, et lut un remarquable rapport sur l'état réel de nos forces militaires, sur les fautes commises. Ses observations, fort justes, soulevaient des mouvements de colère; on s'écriait autour de lui : « Il veut nous donner des leçons. » Il se retourna, en vrai soldat : « et pourquoi pas, » dit-il. Poussant jusqu'au bout l'audace, il signa son mémoire, le mit sur le bureau, et se retira la tête haute. « On vous enverra à Orléans, lui criait-on. — Tant mieux, répliqua-t-il, j'y prendrai des bains, du repos et du petit lait. »

Démission de Dumouriez.

Le roi débarrassé des trois ministres Girondins, refusa de sanctionner le décret contre les prêtres.

1792. Il accepta seulement celui des vingt mille fédérés. Dumouriez envoya sa démission. On l'avait compromis, on lui refusait le seul moyen de se relever qu'il eût à sa disposition. Les Feuillants, maîtres du terrain, voulurent dicter des lois à cet homme d'énergie. On crut l'écraser de toutes les manières. On lui annonça même l'arrivée de Lafayette, qui venait l'accuser et le charger de la responsabilité de la défaite de nos armées. Dumouriez et ses collègues maintinrent leur démission. Le roi, consterné, dut l'accepter. Il garda seulement Lacoste et Duranthon, et nomma, à la place des ministres démissionnaires, les Feuillants Chambonnas, Lajard et Terrier de Monciel. Dumouriez partit quelques jours après pour l'armée, avec l'espoir de reconquérir, par les armes, les sympathies et la position qu'il venait de perdre aux affaires. Louis XVI demeura dix jours sans parler, et comme absent de sa propre personne. « S'il faut périr, s'écria Marie-Antoinette, en se jetant à ses pieds, que ce soit avec honneur et sans attendre qu'on vienne nous étouffer l'un et l'autre sur le parquet de cet appartement! » Dégoûté des Feuillants et des Girondins, ne sachant sur quoi s'appuyer, Louis XVI ne songea plus qu'à l'étranger. Mallet-Dupan négociait en Allemagne l'envahissement du territoire national, stipulant seulement qu'on s'y prît avec douceur, mais qu'on se hâtât. Le peuple eut vent de la trahison, et les pronostics d'une prochaine journée ne tardèrent pas

Ministère feuillant.

Le roi fait appel à l'étranger.

à se manifester. Danton et les Jacobins lancèrent 1792.
des paroles de terreur et de mort contre les Tuileries. Les derniers jours de la monarchie approchaient.

—

LIVRE VIII

DU 17 JUIN AU 22 JUILLET 1792

Phase nouvelle de la Révolution. — Aspect des Tuileries. — Vaines tentatives des Feuillants auprès du roi. — Manifeste de Lafayette. — Effet et résultat du manifeste de Lafayette. — Le parti populaire prépare une émeute. — Portrait et caractère de Danton. — Menaces de Danton contre la cour. — Conciliabules chez le brasseur Santerre. — Projet de manifestation repoussé par la Commune. — Barbaroux et les Marseillais. — Pétion se décide à régulariser la manifestation. — Dernier conciliabule chez Santerre. — Journée du 20 juin. — L'émeute aux portes de l'Assemblée nationale. — Vergniaud et la Gironde appuient les pétitionnaires. — Défilé du peuple dans l'Assemblée nationale. — L'émeute envahit le jardin des Tuileries. — Le peuple pénètre dans la Cour-Royale. Le peuple brise les portes du château. — Courage de Louis XVI devant l'émeute. — Le boucher Legendre interpelle le roi. — Le peuple dans les appartements du château. — Intervention tardive du maire de Paris. — Merlin (de Thionville) et Marie-Antoinette. — Résultat de l'émeute du 20 juin. — Proclamation de la Commune et du roi. — Réaction contre la journée du 20 juin. — Discours de Guadet contre Lafayette. — Lafayette retourne à son camp. — La Marseillaise. *— Décret d'un camp de vingt mille hommes à Soissons. — Les états-majors de la garde nationale sont licenciés. — Marche de l'armée prussienne. — Proposition de la commission des douze. — Vergniaud ; caractère de son éloquence. — Discours de Vergniaud pour la déchéance du roi. — Effet du discours de Vergniaud sur les partis. — Louis XVI notifie à l'Assemblée les dispositions de l'Autriche et de la Prusse. — Motion conciliatrice de M. Lamourette. — Les députés s'embrassent. — La destitution de Pétion et de Manuel est maintenue. — Billaud-Varennes aux Jacobins — Troubles dans le Midi et dans l'Ouest. — L'Assemblée déclare la patrie en danger. — Pétition contre la royauté. — Inertie et indécision*

de Louis XVI. — Propositions de Lafayette au roi. — Troisième anniversaire de la prise de la Bastille. — Fête publique au Champ-de-Mars. — Danton retient les fédérés à Paris. — Cérémonie pour la proclamation du danger de la patrie.

Nous entrons ici dans une phase nouvelle de ces annales terribles et glorieuses. Les passions dans ces trois années de lutte ont atteint le dernier degré de l'exaltation. C'est le propre des hommes sortis des voies communes de la vie de dépasser, dans le mal comme dans le bien, les proportions ordinaires. La nécessité mènera désormais ces acteurs sanglants du drame de la Révolution. Elle les tordra, les emportera, dispersera au vent leur poussière, comme une trombe qui arrache et broie les épis. Les exécutions et les égorgements alterneront avec les massacres plus nobles des champs de bataille. Comme le monstre de l'Apocalypse, la Révolution va dévorer la chair des rois et des puissances.

1792. Phase nouvelle de la Révolution.

Depuis que Louis XVI, égaré par le désespoir, avait fait à l'étranger ce coupable appel qui précipita sa perte, il ne gouvernait plus. Absorbé tout entier dans l'attente du résultat de la mission de Mallet-Dupan, il écoutait, dans le silence de ses nuits troublées, si la terre résonnait enfin sous la marche des bataillons ennemis. Comme le palais de César dans la nuit qui précéda les Ides de mars, le château des Tuileries était plein de méfiances et d'alarmes. Les gardes tremblaient que le royal otage confié à leur vigilance ne leur échappât. Ils l'éveillaient la

Aspect des Tuileries.

1792. nuit à la moindre alerte. Au dehors régnait l'insulte. Des chants obscènes et sinistres retentissaient presque sous les fenêtres de la reine. Des hommes des derniers rangs du peuple la traitaient de prostituée, lui rappelant sans cesse son origine étrangère. Ils donnaient au palais de leur roi le nom de *Coblentz*, et nommaient le jardin *le camp des Autrichiens*.

Vaines tentatives des Feuillants auprès du roi.

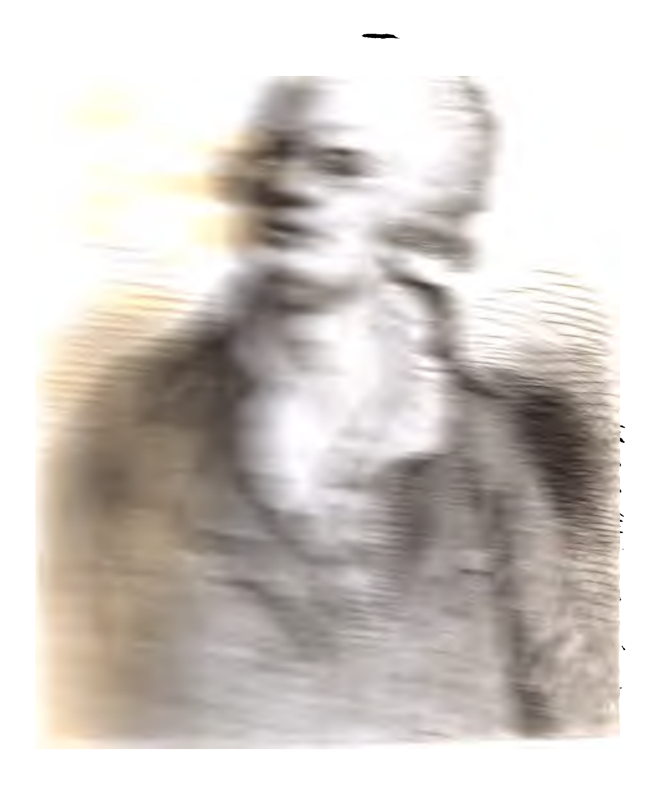
Les Feuillants voyant le roi plongé dans l'abattement, conçurent le projet de profiter de ce moment de prostration pour vaincre ses répugnances et reprendre la direction du mouvement. On a vu que leurs ouvertures à Dumouriez avaient échoué. Leur seul chef militaire était Lafayette qui s'efforça d'entraîner dans le parti le vieux et faible maréchal Luckner. Mais sans appui dans l'Assemblée, où dominait la Gironde, ils n'avaient nul crédit à la Cour où dominait Marie-Antoinette. Sauf Barnave qu'elle voyait secrètement, la reine portait une haine profonde aux Constitutionnels, ces premiers auteurs de la Révolution. Leur seul appui était dans la garde nationale dont les officiers étaient partiellement royalistes. Mais cette garde semblait peu résolue et divisée dans son ensemble. Les Feuillants ne pouvaient donc reprendre l'autorité réelle que par une insurrection militaire qui eût rendu au roi la liberté et mis la constitution sous la sauvegarde des armées. Avec un peu moins de rudesse, M. de Lafayette se disposait à jouer le rôle du marquis de Bouillé. Il eut le tort commun aux hommes de son

parti de parler au lieu d'agir. Il écrivit au roi pour l'engager à la résistance; et dans une lettre adressée à l'Assemblée législative et datée de son camp de Maubeuge, il prit une attitude analogue à celle du directoire de Paris vis-à-vis des Jacobins. La faiblesse de son caractère politique n'était pas en rapport avec l'audace de ce manifeste. La main des anciens chefs monarchiens et des Constitutionnels était visible en cette affaire. Évidemment poussé par un parti qui n'avait pas le choix d'un général, Lafayette s'exprima dans des termes qui dépassaient la mesure de sa situation et de son génie.

1792. Manifeste de Lafayette.

Cette lettre fut lue à l'Assemblée surprise (1). Elle contenait un blâme sévère contre Dumouriez. Elle accusait de tous les désordres la faction jacobine, plaçait le salut de l'État dans la pratique et le respect de la Constitution, dans l'augmentation des cadres de l'armée et de son approvisionnement, dans l'anéantissement des clubs. La droite applaudit; la gauche contint son indignation. Vergniaud se leva, demanda l'ordre du jour, déclarant qu'un général d'armée ne devait parler à une assemblée législative que par l'organe du cabinet. Thevenot approuva nonobstant la démarche de Lafayette. L'Assemblée fut sur le point d'ordonner l'impression de la lettre et de décréter en quelque sorte son propre suicide. Avec la présence d'esprit et la sub-

(1) 18 juin 1792.

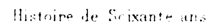


des manifestations armées de citoyens qui venaient s'offrir pour marcher aux frontières. L'Assemblée les admettait à l'honneur de défiler dans son sein. C'était livrer la place publique au gouvernement de la multitude. Le parti populaire, constitué par le prolongement de la Révolution, profita de cette connivence pour organiser un mouvement capable de terrifier la Cour et les Feuillants. Le chef suprême de ce parti, Robespierre, le seul homme de gouvernement qu'il possédât, avait horreur de l'émeute. Prudent, méthodique, ami, comme les gens d'église, des moyens lents, sans tempérament révolutionnaire, il écarta de l'émeute qui se préparait une grande partie des Jacobins. Mais il ne put détourner la masse profonde du peuple. Elle était entraînée alors par un homme qui fut, à tous les points de vue, l'opposé de Robespierre, Danton. Ce chef populaire grandissait et devint bientôt l'une des plus formidables incarnations de la Révolution. Son visage était d'un Tartare plus que d'un Français : ses traits avaient quelque chose de terrible. Sa démarche était une révolte, son attitude un défi, sa parole un tonnerre. « La nature, disait-il en parlant de lui-même, m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté. » Elle avait déposé en lui, comme dans l'âme de Mirabeau, un pêle-mêle de passions bonnes et mauvaises, mais formidables les unes et les autres par leur excès. Danton était humain ; mais, ardent

1792.

Le parti populaire prépare une émeute.

Portrait et caractère de Danton.





Flameng sc. Delâtre Imp. Paris.

DANTON

D'APRÈS SANDOZ

POULET MALASSIS ET DE BROISE, ÉDITEURS.

1792.

des manifestations armées de citoyens qui venaient s'offrir pour marcher aux frontières. L'Assemblée les admettait à l'honneur de défiler dans son sein. C'était livrer la place publique au gouvernement de la multitude. Le parti populaire, constitué par le prolongement de la Révolution, profita de cette connivence pour organiser un mouvement capable de terrifier la Cour et les Feuillants. Le chef suprême de ce parti, Robespierre, le seul homme de gouvernement qu'il possédât, avait horreur de l'émeute. Prudent, méthodique, ami, comme les gens d'église, des moyens lents, sans tempérament révolutionnaire, il écarta de l'émeute qui se préparait une grande partie des Jacobins. Mais il ne put détourner la masse profonde du peuple. Elle était entraînée alors par un homme qui fut, à tous les points de vue, l'opposé de Robespierre, Danton.

Le parti populaire prépare une émeute.

Ce chef populaire grandissait et devint bientôt l'une des plus formidables incarnations de la Révolution. Son visage était d'un Tartare plus que d'un Français : ses traits avaient quelque chose de terrible. Sa démarche était une révolte, son attitude un défi, sa parole un tonnerre. « La nature, disait-il en parlant de lui-même, m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté. » Elle avait déposé en lui, comme dans l'âme de Mirabeau, un pêle-mêle de passions bonnes et mauvaises, mais formidables les unes et les autres par leur excès. Danton était humain ; mais, ardent

Portrait et caractère de Danton.

1792. et indolent, audacieux et paresseux, il inclinait vers les partis violents, rapides. On lui obéissait d'autant plus volontiers qu'il ne portait d'envie à personne. Il apporta dans l'anarchie une grandeur de Titan. Il ne faisait point la petite guerre à la cour, mais il organisait quelque foudroyante insurrection. C'était, comme l'a dit Garat, « un grand seigneur de la sans-culotterie » : il n'écrivait, ni n'imprimait, ne connaissait ni les orateurs de l'antiquité, ni les philosophes modernes. Il ne savait presque rien, mais la spontanéité de son génie suffisait à tout. Son éloquence inculte et sauvage avait la grandeur et la majesté du rugissement d'un lion ; et, sous ces rugissements, se cachait souvent une pitié profonde. Il observait juste, il voyait le vrai côté des choses, les jugeait impartialement, avec la finesse et la sûreté de l'homme pratique. Il parlait sans s'étendre, savait écouter quand on ne l'accablait pas de paroles. Ses amis l'adoraient. Ses ennemis, mesurant son ambition à ses aptitudes, le croyaient absorbé dans les projets les plus insensés. Il rêvait aux champs, à la solitude, au repos de la famille ; on le croyait préoccupé du fabuleux projet de s'élever jusqu'au trône. Il eut de Mirabeau, dans une sphère moins noble, les vertus et les vices, les splendeurs de l'éloquence et de la laideur physique. Sa face était un chaos comme son âme. Il n'eut ni la sécheresse de Robespierre, ni la folie systématique de Marat. La bienveillance et le bon sens, comme

chez Mirabeau, n'abandonnèrent jamais cet ami des plaisirs de la vie. Le peuple l'aimait. Les femmes de la Halle nommaient Mirabeau *notre petite mère*, la populace nomma Danton *son père*, et le surnomma le *roi des halles*. Il régnait en effet sur la multitude comme Mirabeau avait régné sur la classe moyenne. Nul plus que lui d'ailleurs ne poussa aussi loin cette pensée féconde d'intéresser les masses à la Révolution par la vente des biens d'émigrés. Il fut homme d'action par dessus tout. Avocat aux Conseils du roi, Danton avait bientôt vendu sa charge que Lafayette et Montmorin, pour essayer de le séduire, lui firent payer beaucoup plus cher qu'elle ne valait. Président du district et plus tard du club des Cordeliers, on l'avait vu partout au 14 juillet, aux journées d'octobre, à celle du Champ-de-Mars; décrété d'arrestation, poursuivi pour dettes, il échappa à la fusillade, aux recors, aux agents de police. Les électeurs de Paris venaient de le nommer substitut du procureur de la commune. La cour essayait alors de le gagner et y réussissait si peu que Danton adjurait les patriotes d'y porter l'épouvante. « Demain, s'écria-t-il aux Jacobins, je m'engage à porter la terreur dans une cour perverse (1)! » Il jeta dans le mouvement les artistes d'abord : Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine; puis Lacroix, l'homme à la voix de Stentor, et le boucher Legendre.

1792.

Menaces de Danton contre la cour.

(1) Séance des Jacobins du 13 juin 1792.

1792.
Conciliabules chez le brasseur Santerre.

Ce dernier alla porter la pensée de Danton au cœur des faubourgs, à la section des Enfants trouvés. D'accord avec le brasseur Santerre, dont la maison servait de lieu de conciliabule permanent aux agitateurs de carrefour, il organisa les préparatifs d'une manifestation populaire. On la fixa au 20 juin. Le prétexte apparent fut de fêter l'anniversaire du serment du jeu de paume. Le ban et l'arrière-ban des chefs d'émeute fut convoqué chez Santerre. L'histoire contemporaine, qui ne dédaigne aucun moyen de constatation pour léguer à la postérité le dossier complet des litiges du peuple et de l'ancienne monarchie, a enregistré les noms de ces meneurs subalternes. Quelques-uns ont déjà figuré dans ce récit à la prise de la Bastille, aux journées d'octobre, à celle du Champ-de-Mars, aux attroupements du Palais-Royal. Ce sont le marquis de Saint-Huruge, l'avocat bossu Cuirette-Verrière, Fournier, dit l'Américain, le journaliste Carra, l'italien Rotondo. D'autres plus obscurs encore : Mouchet, juge de paix au Marais, le polonais Lazouki, capitaine des canonniers de Saint-Marcel et membre du conseil général de la commune, Gonor, un des vainqueurs de la Bastille, Brière, marchand de vins, Nicolas, sapeur du bataillon des enfants trouvés, Rossignol, ouvrier orfèvre que nous retrouverons, inepte et odieux, sur le terrain de la Vendée.

Le Conseil de la commune fut prévenu, le 16,

que le faubourg Saint-Antoine et le faubourg Saint-Marceau, présenteraient, le 20, des pétitions à l'Assemblée et au roi. Le Conseil refusa d'autoriser la manifestation; il lui fut répliqué qu'on ne tiendrait nul compte de son refus. L'Assemblée reçut, en outre, une adresse de fédérés marseillais qui annonçait le réveil du peuple. Les députés méridionaux, Guadet, Gensonné, Isnard, Vergniaud, préparaient les départements du sud à la résistance, dans le cas où le nord serait envahi. L'un d'eux surtout, le jeune marseillais Barbaroux, remarquable par une beauté digne de la statuaire antique, puisait chez Roland des idées républicaines. Il avait conçu le plan, en cas d'invasion du nord, de faire retenir le produit des impôts, d'absorber M. de Montesquiou et sa petite armée, de s'entendre avec Paoli, le Kociusko de la Corse, de proclamer la République et de résister, au besoin, au pouvoir exécutif. Le principe subversif du fédéralisme se glissait sous les apparences de ce patriotisme. Ce fut l'erreur de la Gironde. Le camp de vingt mille fédérés, repoussé par le roi, fut résolu par les chefs de ce mouvement. Des bandes de Marseillais arrivèrent les premiers, des pétitions en main, selon l'usage. « Le patriotisme du midi sauvera la France, » disaient les fédérés marseillais. La secrète pensée d'une faction perçait dans ce mot inspiré par Barbaroux. L'Assemblée n'en envoya pas moins la pétition aux

1792. Projet de manifestation repoussé par la Commune.

Barbaroux et les Marseillais.

1792. départements. Elle accéléra la marche des fédérés et augmenta l'agitation.

Pétion se décide à régulariser la manifestation.

Le mouvement, dès le 16, devint irrésistible. Pétion s'y attendait évidemment, et se disposa à le régulariser. Il comptait sur la présence d'une partie de la garde nationale dans les rangs de la manifestation. Les administrateurs de la police proposèrent de la convoquer. Le directoire de Paris refusa, persistant à défendre les rassemblements. Quelques sections passèrent outre. Le roi, pendant ce temps, avait mis le comble à l'agitation en apposant le *veto* aux décrets relatifs aux prêtres réfractaires et au camp de vingt mille hommes (1). Rien ne fut épargné d'ailleurs par les gens d'intrigue qui voulaient ramener le ministère Girondin, pour exalter et entraîner la multitude. On rapporta même que Chabot, Bazire et Grangeneuve ou Guadet, avaient résolu que l'un d'entre eux périrait de la main des deux autres, que sa mort serait attribuée à la cour, son cadavre mis sous les yeux du peuple pour exciter sa fureur. Ce projet, on le conçoit, ne fut point exécuté.

Dernier conciliabule chez Santerre.

Une réunion dernière eut lieu chez Santerre dans la nuit du 19 au 20. On prétend, sans en donner la preuve, que Pétion, Robespierre, Manuel, procureur syndic de la Commune, y assistèrent. Les véritables assistants furent : Alexandre, commandant du ba-

(1) Séance du 13 juin.

taillon du faubourg Saint-Marceau, Sillery, l'agent du duc d'Orléans et les habitués déjà cités de ces conciliabules. La vérité est que Santerre disait le lendemain aux émeutiers, qui n'osaient se rendre à la manifestation, dans la crainte qu'on ne tirât sur eux : « Ne craignez rien, la garde nationale n'a pas d'ordre, M. Pétion sera là. » La situation de Pétion était fort complexe. Il avait le jour même reçu ordre du directoire du département de contenir les perturbateurs. Favorable au mouvement, obligé de le réprimer, il resta indécis. On prit pour mot d'ordre : « Rappel des bons ministres. » Mais ni Marat, ni Danton, ni Camille Desmoulins, ni Robespierre ne se mêlèrent directement de cette affaire. Le mouvement partit du groupe des Roland et de la Gironde, et fut propagé par les agitateurs subalternes des faubourgs. 1792.

Journée du 20 juin.

Les attroupements commencèrent avant le jour dans les deux faubourgs. Au lever du soleil, ils étaient considérables. Ils formaient des bandes de gens de tout âge et de tout sexe, armés bizarrement de bâtons, de fusils, de piques, de tridents et de morceaux de fer. Santerre, qu'on pourrait nommer le tambour-major de la Révolution, dirigeait la plus considérable de ces colonnes, qui partit des Quinze-Vingt portant un peuplier qu'elle voulait planter comme un symbole de liberté sur la terrasse même des Feuillants. Près de Santerre marchait un fort de la halle de stature athlétique. On recon-

1792. naissait sous ce déguisement le marquis de Saint-Huruge. Un détachement d'invalides et environ dix mille hommes les suivaient. Une musique précédait la bande. En débouchant de la place Vendôme dans la rue Saint-Honoré, elle rencontra un poste de gardes nationaux qui lui ferma le chemin de la terrasse des Feuillants. Ce fut un acte isolé, car la garde nationale n'était pas en nombre. Pétion, d'ailleurs, venait, contrairement à l'arrêté du directoire de Paris, de tolérer que le conseil municipal, que la garde nationale laissât passer les pétitionnaires. Le maire de Paris, craignant d'imiter Bailly et de renouveler le massacre du Champ-de-Mars, préféra créer un conflit de pouvoirs.

L'émeute aux portes de l'Assemblée.

L'émeute, redoutant un piége, ne chercha pas à forcer le poste et planta son mai dans la cour des Capucins. Pendant ce temps, l'Assemblée réunie écoutait les explications du directoire de Paris fournies par le procureur syndic Rœderer. Ce magistrat réclama l'application des lois contre les rassemblements armés, et supplia l'Assemblée de ne pas ouvrir ses portes aux pétitionnaires. La droite l'appuya. Vergniaud, exprimant la pensée de la gauche, fit observer que l'abus d'admettre des pétitionnaires armés dans son sein était trop enraciné pour être détruit dans un pareil moment; que si l'intention des pétitionnaires était d'arriver jusqu'à la personne du roi, ils déposeraient les armes et enverraient des délégués. L'Assemblée pouvait d'ail-

leurs nommer une députation de soixante membres pour protéger la personne du roi. C'était donner carte blanche à l'émeute. La faction girondine laissait ici percer son intention d'exercer, par la multitude, une contrainte sur l'esprit du roi et de l'obliger à rappeler les ministres. Une lettre de Santerre interrompit la discussion. Les hommes du faubourg Saint-Antoine, se disant calomniés, demandaient à être admis à la barre de l'Assemblée pour confondre leurs détracteurs. Vergniaud reprit la parole, fort de ces dix mille hommes qu'il sentait derrière la porte et dont la musique jouait avec énergie l'air du *Ça ira*. Dumolard et Ramond essayèrent de combattre Vergniaud. Calvet proposa à l'Assemblée de se retirer. Il fut rappelé à l'ordre. La porte céda en ce moment. Mais les premiers qui se précipitèrent, voyant le président se couvrir et l'Assemblée se lever, reculèrent. La dignité de l'Assemblée était sauvée, elle admit leur orateur, Huguenin, qui articula une harangue violente. C'était une sommation à l'Assemblée nationale d'avoir à mettre le peuple en mesure d'exécuter l'article 2 de la déclaration des droits : *résistance à l'oppression ;* une menace à la minorité de l'Assemblée, au roi, lui-même désigné sous le nom de pouvoir exécutif, à Lafayette, accusé indirectement de l'inaction des armées.

1792.

Vergniaud et la Gironde appuient les pétitionnaires.

Après une courte et faible réplique du président, la porte de l'Assemblée s'ouvrit et le défilé de l'é-

1792. Défilé du peuple dans l'Assemblée nationale.

meute commença. La musique recommença de jouer le *Ça ira* et la multitude s'engouffra dans la salle aux cris de : « Vivent les patriotes, les sans-culottes ! à bas le veto ! » Santerre et le marquis de Saint-Huruge, dans ses habits de fort de la Halle, marchaient en tête. Des culottes déchirées servaient d'oriflamme à cette multitude ivre de vin, de bruit, de chaleur et de patriotisme. Sur quelques drapeaux on lisait : *la Constitution ou la mort.* On voyait ensuite des tables portées triomphalement et sur lesquelles reposait la Déclaration des droits. Des femmes et des enfants dansaient autour, secouant symboliquement des piques et des rameaux. Un des plus fiers de la bande, rejeton oublié des truands du vieux temps, portait par manière de facétie un cœur de veau au bout d'une pique avec ces mots : *Cœur d'aristocrate.* Cette plaisanterie de bourreau indisposant l'Assemblée, l'homme étonné dut mettre bas sa pique, mais il la releva noblement au sortir de la salle. Ils passèrent ainsi trente mille pauvres Français, illettrés, demi-sauvages, prêts cependant à se faire massacrer pour cette sainte abstraction qu'on nomme la patrie.

L'émeute envahit le jardin des Tuileries.

La multitude, en sortant de l'Assemblée, venait battre comme un torrent la grille du jardin des Tuileries, fermée et gardée par un bataillon de la garde nationale et par trois pièces de canon. La grille céda et la foule s'écoula par la terrasse des Feuillants, força l'entrée du jardin, passa devant le front des

gardes nationales rangées sous les murs du palais, déboucha sur le quai et chercha passage par un guichet pour entrer au Carrousel. Cette vaste place était alors en partie couverte par un réseau de petites rues. La cour du palais était divisée en quatre compartiments formant des cours plus petites. Mouchet et un autre municipal laissèrent entrer dans la cour royale une partie de la colonne. Le reste suivit bientôt. On les harangua, leur conseillant de désigner vingt députés pour porter la pétition au roi. La garde nationale avait des canons. Les canonniers, presque tous gens du peuple, n'obéirent pas à leur commandant. Ils pactisèrent avec l'émeute. Les canons furent tournés contre le château. Quatre heures sonnaient. Le défilé de l'émeute devant l'Assemblée nationale tirait à sa fin. Santerre, Saint-Huruge et Legendre arrivent au Carrousel. « Pourquoi, s'écrie Santerre, n'êtes-vous pas entrés dans le château? C'est là qu'il faut aller. Vous n'êtes ici que pour cela! » Il fait signe aux canonniers de son bataillon et s'élance. « Si la porte ne s'ouvre pas, dit-il, brisez-la à coups de canon. » La gendarmerie à cheval et la garde nationale essayèrent de résister. Deux hommes en écharpe tricolore, Bouché-Réné et Sergent, membres du conseil de la Commune, sommèrent, au nom de la loi, la garde nationale d'ouvrir les portes. Santerre, suivi de sa troupe et traînant son canon, entra. Dans une dernière cour, au bas de l'escalier

1792.

Le peuple pénètre dans la Cour Royale.

1792. du pavillon, un groupe de citoyens l'arrêta. « Vous êtes seul, s'écria l'un d'eux, l'auteur de ce rassemblement inconstitutionnel, vous avez seul égaré ces braves gens, et vous seul, parmi eux, êtes un scélérat! » Santerre se troubla un instant; mais, se retournant vers Legendre et Saint-Huruge : « Messieurs, articula-t-il ironiquement, dressez procès-verbal du refus que je fais de marcher à votre tête dans les appartements du roi. » Le groupe fut aussitôt dispersé, et la foule se rua dans l'escalier d'un si furieux élan, que le canon fut enlevé jusqu'au premier étage.

Le peuple brise les portes du château.

La crainte d'un massacre comme au Champ-de-Mars, l'absence de la garde constitutionnelle récemment licenciée, la surprise du roi, qui ne croyait pas plus que l'Assemblée que les émeutiers voudraient pénétrer dans le château, firent le succès de cette manifestation provoquée par l'intrigue autant que par le patriotisme. Les portes tombèrent bientôt sous le sabre et la hache.

Courage de Louis XVI devant l'émeute.

Le roi fut dans cette circonstance à la hauteur du péril qui le menaçait. Deux cents gentilshommes portant des armes cachées étaient accourus à son secours, il les renvoya. Il resta seul avec un vieillard, le maréchal de Mouchy, sa sœur madame Elisabeth, et quelques officiers de la garde nationale dévoués à sa personne. La foule était à l'œil de bœuf; et bien qu'elle eût, sur de justes observations, redescendu son canon, elle était prête à tout

broyer pour envahir le palais. Les coups de hache recommencèrent. Ils retentirent dans le cœur du roi. « Ouvrez! » dit-il d'un ton ferme à ses serviteurs. Au moment où la multitude entra en vociférant : « A bas le veto! vivent les sans-culottes! le rappel des ministres! » Louis XVI dit simplement : « A moi quatre grenadiers! » Quatre gardes nationaux se jetèrent bravement devant lui. Il les obligea de tenir le sabre au fourreau. Le boucher Legendre s'élança vers le roi, et avec une insolence aussi lâche qu'inutile : « Monsieur... » dit-il au roi. Louis XVI fit un geste d'étonnement. « Oui, monsieur, poursuivit Legendre, écoutez-nous, vous êtes fait pour nous écouter... Vous êtes un perfide; vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore; mais prenez garde à vous, la mesure est à son comble, le peuple est las de se voir votre jouet. » Il lut ensuite une pétition du peuple réclamant le rappel des ministres, la sanction des décrets sur les prêtres et sur le camp de vingt mille hommes. « Je suis votre roi, répliqua Louis XVI avec calme, je ferai ce que les décrets et la Constitution m'ordonnent de faire. » Un homme armé d'un long bâton terminé par un bout d'épée chercha à atteindre le roi. On l'écarta. La fermeté de Louis XVI, qui fut véritablement roi dans cette journée, exalta la colère des uns, imposa aux autres une sorte de respect. Une forêt de piques, de sabres et de baïonnettes s'agitait autour du roi. De hideux symboles,

1792.

Le boucher Legendre interpelle le roi.

Le peuple dans les appartements du château.

1792. le cœur de veau, un dessin représentant une reine pendue, se balançaient au-dessus des piques comme pour jeter l'épouvante dans l'âme de Louis XVI. Debout sur une banquette dans l'embrasure d'une fenêtre, le roi contemplait avec l'impassibilité d'un stoïcien son peuple révolté. Un officier ému s'écria : « Ne craignez rien, sire ! — Je ne crains rien, » répondit-il en prenant la main de l'officier et en l'appuyant sur son cœur. Un flot de cette foule qui passait comme un fleuve, ayant crié : « Vive la nation ! — Je suis son meilleur ami, s'écria Louis XVI, vive la nation ! — Prouvez-le, dit un émeutier en lui tendant un bonnet rouge. » Mouchet passa le bonnet au roi. Le roi eut la condescendance de le mettre sur sa tête. Il attacha même, de son plein gré, au bonnet rouge une cocarde tricolore qui ornait la garde d'une épée qu'une virago brandissait près de lui. On cria : Vive la nation ! Vive le roi ! » Ce ne fut pas la crainte qui lui dicta cette conduite, car tous les historiens s'accordent à constater que Louis XVI fut héroïque dans cette journée. Animé de sentiments religieux qui élevaient, dans les circonstances tragiques, son caractère ordinairement faible et débonnaire, il puisait, en outre, dans la certitude que ce mouvement était surtout le résultat d'une intrigue du parti girondin, un sentiment du droit assez vif pour se montrer supérieur à l'événement. On lui offrit un verre de vin ; il le but sans sourciller, quoique

sa police secrète l'eût averti qu'on voulait l'empoisonner, et qu'il dût, depuis quelque temps, tromper l'espionnage des gens de service en ne vivant que d'aliments que des mains sûres lui procuraient en secret. 1792.

Le peuple comprit ce courage et éclata en applaudissements. On eut beau hurler autour de Louis XVI : « A bas le veto ! rappelez les ministres ! » Il se contenta d'agiter son bonnet et de répondre : « Vive la nation ! » Politique et courageux jusqu'au bout, il tint tête à la faction. Sa sœur, madame Elisabeth, craignant pour ses jours, parvint à le rejoindre. On la hua, la prenant pour la reine. Non moins courageuse que son frère, elle ne fit rien pour détromper le peuple et, d'un cœur magnanime, elle essuya ses injures. Marie-Antoinette, pendant ce temps, croyant trouver le roi dans la chambre du Conseil, s'y était précipitée, tenant son fils par la main, et suivie de sa fille, de son amie madame de Lamballe, de mesdames de Tourzelles, de Mau et de Soucy. Lajard et quelques grenadiers roulèrent une table devant elle. On l'injuria, elle resta fière comme toujours. Elle trouva même des paroles qui émurent aux larmes les mégères qui insultaient à son infortune. Elle demanda un bonnet rouge et le mit sur la tête du petit dauphin. Santerre, le voyant accablé sous le poids de ce bonnet, eut la générosité de le lui ôter, disant : « Ne voyez-vous pas que cet enfant étouffe ! »

1792. Intervention tardive du maire de Paris.

Ce supplice de la famille royale dura deux longues heures. Pétion arriva enfin, tardivement, mais contrairement à sa volonté. Il eut beaucoup de peine à fendre la foule. « Sire, dit-il au roi, je viens d'apprendre à l'instant la situation dans laquelle vous êtes. » — « Cela est bien étonnant, répliqua le roi; il y a deux heures que cela dure. » Porté sur les épaules de quelques grenadiers, Pétion essaya de se faire entendre à la multitude. « Citoyens, dit-il, vous avez présenté votre pétition, le roi verra dans le calme ce qu'il aura à faire. Le roi ne peut ni ne doit répondre à une demande faite à main armée. » Un des plus furieux cria encore : « Sire, sanctionnez les décrets et rappelez les ministres, ou vous périrez! — Vous violez la loi, répliqua Louis XVI, adressez-vous aux magistrats du peuple. » Pétion, comprenant la responsabilité qui pesait sur lui, ajouta : « Vous avez agi avec la fierté et la dignité d'hommes libres, mais c'est assez, retirez-vous. » La foule s'écoula par les appartements qu'on avait fait ouvrir. Comme elle s'éloignait, une députation de vingt-quatre membres de l'Assemblée nationale arriva et voulut rassurer le roi. Il les remercia et dit : « Vous le voyez, je suis tranquille au milieu des Français. » Le groupe de députés et de gardes nationaux qui s'était formé autour du roi devenait assez considérable pour qu'il pût échapper aux regards de la multitude. Il disparut par une porte secrète qui se referma sur lui. A sept heures, la

foule avait disparu laissant derrière elle, comme un ouragan, le désordre, la dévastation. Le roi, rentré dans ses appartements au sein de sa famille en larmes, s'aperçut que le bonnet révolutionnaire était, par mégarde, resté sur sa tête. Un mouvement d'indignation lui échappa. Il jeta violemment à terre le bonnet de la liberté. Les députations de l'Assemblée se succédaient au château. Merlin de Thionville, qui faisait partie d'une de ces députations, ne put retenir ses larmes en voyant la reine. « Vous pleurez, » lui dit-elle. « Oui, madame, je pleure, répliqua-t-il, je pleure sur l'infortune d'une femme belle, sensible et mère, je ne pleure pas sur la reine. Je hais les rois et les reines. » Dumouriez, mêlé à la foule répandue dans le jardin, assista déguisé à l'envahissement du château. Les gens qui avaient intérêt à ce scandale étaient là prêts à en recueillir les fruits.

1792.

Merlin (de Thionville) et Marie-Antoinette.

La journée du 20 juin, que les Girondins purent considérer comme une *journée de dupes*, eut néanmoins, pour les destinées de la monarchie, les plus graves conséquences. Le peuple, en violant la demeure royale, perdit ce qui lui restait de respect pour la royauté. La fureur des partis redoubla. L'Assemblée éprouva un morne effroi de l'anarchie que présageaient trop manifestement de pareilles émeutes. Il fut question d'informer contre les perturbateurs; mais on n'instruit pas contre trente mille hommes. Un député, M. Daveyroult, insista

Résultat de l'émeute du 20 juin.

1792. vainement pour qu'on punît au moins la garde, coupable de n'avoir pas défendu le château. L'Assemblée se borna, sur la proposition de M. Bigot, à édicter un nouveau décret contre l'admission des pétitionnaires armés, et à laisser commencer des poursuites contre quelques membres de la municipalité. Elle repoussa une motion de Couthon, proposant l'annulation du veto dans toutes les lois de circonstance. On craignit le soir une nouvelle émeute, mais ce n'était que l'agitation qui, dans les grandes villes comme sur l'Océan, succède à la tempête. Pétion crut devoir aller rassurer la famille royale. Il essuya un de ces mouvements d'humeur qu'on nommait *les coups de boutoir* du roi. Les rois n'en doivent point avoir. Un administrateur de la police, Sergent, qui l'accompagnait, fut invectivé par le bataillon royaliste des Filles-Saint-Thomas. On lui arracha même son écharpe. On le souffleta. Il ne dut la vie qu'à l'intervention de Laporte, intendant de la liste civile.

Proclamation de la Commune et du roi.

Le bruit de cette scène transpira ; la municipalité s'en émut. Elle fit une proclamation pour engager le peuple à rester calme. Les proclamations de ce genre ne sont que des invitations à la résistance légale et présupposent, de la part du pouvoir suprême, la pensée d'une excitation au trouble. Non moins ingénieuse, la cour, par l'organe du roi, affichait une proclamation savante qui, rappelant la manifestation à main armée du 20 juin, traitait

1792.

de factieux les émeutiers dont Louis XVI avait accepté un bonnet rouge et un verre de vin, dont le maire de Paris avait déclaré la conduite digne et fière. Cette proclamation affectait à la fois un ton ferme et résigné, laissant la latitude du crime aux factieux, ordonnant seulement aux municipalités de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés. Chacun se tint sur ses gardes. En pareil cas, l'opposition, certaine de la complicité d'une fraction du pouvoir, n'a besoin que d'avancer sur le terrain légal pour continuer le mouvement. Elle usa de ce moyen en demandant des explications aux ministres relativement aux prêtres réfractaires et au camp de vingt mille hommes. On mit en avant les troubles religieux, troubles trop réels, et la sûreté de la capitale, insinuation purement hypocrite.

Réaction contre la journée du 20 juin.

Huit mille citoyens de Paris avaient protesté contre la formation d'un camp de fédérés : vingt mille pétitionnaires, suscités par les royalistes purs et les constitutionnels, recommencèrent la même manœuvre. Le directoire de Paris ordonna une information contre Pétion et Manuel, procureur de la commune. On essaya encore une fois de refaire à Louis XVI une popularité. Les constitutionnels remirent en avant Lafayette, déjà bien usé. On lui envoya des adresses. Les Girondins, de leur côté, par l'intermédiaire de Servan, encore ministre de la guerre, avaient cherché à l'amener dans leur parti. Mais ne croyant pas à l'avenir de la Gironde,

1792. pressentant la prochaine domination des Jacobins, Lafayette n'eut d'autre pensée que de les exterminer. Il entraîna Luckner, lui fit écrire au roi une lettre au nom de l'armée et accourut à Paris, comptant sur la garde nationale, rêvant la gloire.

Il parut, le 28 juin, devant l'Assemblée, dont les tribunes débordaient. Son langage fut celui d'un homme sûr du triomphe et d'un général d'armée qui vient dicter des ordres. Il venait avouer publiquement la lettre dont on avait constaté l'authenticité, il apportait à l'Assemblée l'expression des sentiments de l'armée indignée de l'attentat du 20 juin, la suppliait d'en poursuivre les instigateurs, de détruire la secte jacobine et, par le respect des autorités, de garantir aux armées qu'elles ne répandraient pas aux frontières leur sang pour une Constitution qu'on violerait à l'intérieur. On l'admit aux honneurs de la séance, et comme il s'asseyait au banc des pétitionnaires : « Messieurs, s'écria Guadet au milieu des murmures, au moment où la présence de M. de Lafayette à Paris m'a été annoncée, une idée bien consolante s'est présentée à mon esprit. Ainsi, me suis-je dit à moi-même, nous n'avons probablement plus d'ennemis extérieurs ! Ainsi, les Autrichiens sont vaincus ! » Et ajoutant aux traits de ce langage ironique un dernier coup : « Mais Messieurs, reprit-il, cette illusion n'a pas duré longtemps : nos ennemis sont toujours ; notre situation extérieure n'a pas changé, et cependant le

Discours de Guadet contre Lafayette.

général d'une de nos armées arrive à Paris ! Quel puissant motif l'y appelle donc ? » Guadet exprimait en ce moment l'opinion la plus généralement répandue. D'une parole incisive il attaqua Lafayette, acheva de ruiner sa popularité et lui demanda si « celui qui avait accusé l'Assemblée d'avoir vu le peuple français dans ce qu'il appelait des brigands qui en usurpaient le nom, ne pouvait pas, à son tour, être accusé d'avoir vu son armée dans son état-major. » Il lui rappela ensuite qu'aux termes de la Constitution, nul ne pouvait se constituer l'organe d'une armée, les corps armés n'ayant pas le droit de délibérer. Il demanda en vertu de quel ordre M. de Lafayette s'était permis d'abandonner son poste, et conclut à ce que des explications sur ce sujet fussent aussitôt exigées du ministre de la guerre. Trois cent trente-neuf voix sur cinq cent soixante-trois se prononcèrent néanmoins contre la motion de Guadet. Le feuillant Ramond défendit Lafayette, demanda et obtint le renvoi de la pétition à la commission extraordinaire. 1792.

L'Assemblée, par ce vote, perdit beaucoup d'autorité. La cour, qui semblait triompher ici, ne fut pas plus satisfaite que les Girondins du succès des Feuillants. La reine détestait particulièrement M. de Lafayette et comptait d'ailleurs qu'en moins d'un mois l'étranger la sauverait. Il fut froidement accueilli le soir au palais des Tuileries. Dans les groupes de courtisans, il put même entendre des

1792. paroles blessantes. Son concours fut repoussé. Il n'en résolut pas moins d'agir et de haranguer la garde nationale dans une revue qui allait avoir lieu. Informée de ce projet, la reine fit secrètement avertir Pétion et Santerre. La revue fut contremandée. Lafayette tint alors un conciliabule avec les grenadiers qui lui étaient dévoués, leur dit de convoquer en son nom leurs camarades pour le lendemain, et que, s'il se présentait seulement trois cents hommes, il marcherait à leur tête contre le club des Jacobins. Le rendez-vous était aux Champs-Élysées; une vingtaine s'y trouvèrent. Le fait connu du public montra le néant des menaces et de la force du parti Feuillant. Chansonné, dénoncé à la barre de l'Assemblée (1), menacé de mort, brûlé en effigie par la populace, Lafayette regagna son camp, non sans avoir, dans une dernière lettre à l'Assemblée, répété ses menaces contre ses adversaires, qu'il nommait des factieux. Plein d'humeur, il médita de marcher contre Paris.

Lafayette retourne à son camp.

La Marseillaise.

Mais pendant ce temps la Révolution poursuivait sa route. La France guerrière de 1792 se levait au chant de la Marseillaise, qu'un jeune officier du génie, Rouget de Lisle, venait d'entonner, chef de chœur de la France entière; et que la nation répétait après lui : un Allemand avait composé, pour les soldats de Biron, l'air de ce chant

(1) Séance du 1er juillet 1792.

à jamais français. Les masses, aux accents de cet hymne, quittaient la charrue et l'atelier et couraient aux frontières menacées. En dépit du veto, malgré les ordres du ministre de l'intérieur et des directoires des départements, les fédérés persistaient à partir pour le camp projeté de vingt mille hommes sous Paris. Ils formèrent des comités et écrivirent une adresse à l'Assemblée nationale; ils se plaignaient de la trahison du pouvoir exécutif, des dangers de la patrie et offraient leurs bras pour la sauver. Les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, la Gironde s'insurgeaient. Le *veto* se trouvait annulé de fait. L'Assemblée avait nommé une commission extraordinaire de salut public. Elle proposa un décret qui consistait à former, à Soissons, un camp de quarante-deux bataillons de volontaires nationaux. Mais c'était un camp sous Paris que réclamaient les patriotes. La commission imagina un compromis qui consistait à faire passer les volontaires par Paris et à les inscrire à la municipalité (1).

1792.

Décret d'un camp de vingt mille hommes à Soissons.

Le 14 juillet approchait. Les fédérés présents à Paris pouvaient ainsi participer à la fête de la fédération. Ils devaient ensuite se diriger sur Soissons. De tels moyens ne sont propres qu'à préparer des insurrections. Le roi pourtant sanctionna ces décrets. Dans la même journée, l'As-

(1) Décret du 2 juillet 1792.

1792.

Les états-majors de la garde nationale sont licenciés.

semblée nationale décréta la dissolution de tous les état-majors de la garde nationale dans les villes dont la population atteignait cinquante mille âmes. Par ce coup détourné, l'état-major de Paris se trouva renversé. Chaque jour apportait son événement et tenait ainsi les imaginations dans un perpétuel état d'excitation. L'ennemi s'avançait.

Marche de l'armée prussienne.

L'armée prussienne, forte de quatre-vingt mille hommes aguerris, formée par le grand Frédéric, et commandée par un des premiers généraux de l'Europe, le duc de Brunswick, marchait vers Courtray. On sentait la connivence de la cour avec l'étranger; l'idée d'un péril trop réel assombrissait les esprits. Un mouvement extraordinaire de pétitions, de placards et de pamphlets attestait le malaise des esprits. Le danger de la patrie était si réel, si poignant, qu'il dominait les passions individuelles. La nation se retrempait ainsi, sans y songer, et se lavait des corruptions du XVIIIe siècle à ces nobles sources du pathétique et du patriotisme.

Proposition de la commission des douze.

La commission des douze, formulant en une parole le sentiment public, proposa à l'Assemblée, qui adopta ses conclusions, savoir : que dans les grands périls, le corps législatif articulât solennellement cette parole : *la patrie est en danger;* qu'il se mît en permanence, qu'il fût ordonné à chacun d'apporter ses armes, que tout citoyen capable de combattre fût enrôlé dans les gardes natio-



Delâtre imp. Paris.

VERGNIAUD

D'APRÈS BONNEVELLE.

POULET MALASSIS ET DE BROISE, ÉDITEURS

nales, que tout insigne qui ne porterait pas les trois couleurs fût considéré comme séditieux. Les discussions qui suivirent furent aigres et passionnées. La force des choses, les nécessités de salut public, poussaient l'Assemblée à usurper tous les pouvoirs. Nul homme n'avait encore assez puissamment rallié les esprits pour qu'on pût lui décerner ces pouvoirs illimités à l'aide desquels on asservit peut-être les individus, mais par lesquels on sauve les peuples. Le roi, au lieu de monter à cheval et de marcher à l'ennemi, semblait attendre au fond de son palais que l'ennemi le délivrât du peuple. Tout, en un mot, poussait la France à la plus dangereuse des dictatures, celle d'une Assemblée législative. 1792.

Le projet de la commission fut attaqué par Pastoret, soutenu par Jean de Bry. Delaunay (d'Angers) alla plus loin. Il mit en avant les principes de salut public. Jaucourt le combattit, Isnard l'appuya, Vaublanc fit ajourner la discussion au 3. Le jour venu, Vergniaud prit la parole. Il portait au front la sérénité de l'amour heureux, du talent dénué des préoccupations qui diminuent l'art lui-même. Ses affections intimes, l'ordre et la nature de ses sentiments et de ses idées, lui formaient une sorte d'impersonnalité politique. Dégagé des âpres passions qui s'agitaient autour de lui, son caractère et sa parole s'ennoblissaient d'une autorité exquise et rare. Sans s'abandonner aux emportements d'Isnard, sans recourir, comme Mirabeau, aux ressources

Vergniaud ; caractère de son éloquence.

1792. de l'esprit, comme Danton à celles de l'audace qui étonne, sans sacrifier un membre de la période, un tour du langage pompeux qu'il affectionnait, il trouva moyen de dépasser les plus audacieux, les plus logiques, les plus fougueux. Grâce même à la forme académique de son style oratoire, il put dire tout haut ce que chacun pensait tout bas. Il aborda la question que nul n'osait aborder, la question de la déchéance. Il démontra sans haine, sans colère, en quoi le roi était un obstacle au salut de la patrie. Il détruisit la fiction dans laquelle s'enveloppait Louis XVI : la stricte observance de la Constitution. Ce qui, dans ce discours, dépassait toute habileté vulgaire, c'est que l'honneur et la loyauté découlaient des lèvres de celui qui le prononçait. Après un magnifique exorde, où il analysait les fautes étranges du gouvernement, les tentatives de la contre-révolution pour diviser les patriotes, il se plaçait sur le terrain d'une hypothèse qui lui permettait de faire parler le roi lui-même, et par conséquent de lui répondre et de démontrer comment, sans s'écarter des voies constitutionnelles, Louis XVI avait pu mener la Constitution à sa ruine. Supposant que le roi eût à présenter sa justification, il le faisait parler dans ces termes qu'on est forcé d'abréger ici :

Discours de Vergniaud pour la déchéance du roi.

« Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour me rendre ma puissance et mes droits royaux ; mais j'ai prouvé

que je n'étais pas leur complice, puisque j'ai obéi à la Constitution, puisque j'ai mis des armées en campagne. Il est vrai que ces armées étaient trop faibles; mais la Constitution ne désigne pas le degré de force que je devais employer. Il est vrai que je les ai rassemblées trop tard, mais la Constitution ne désigne pas le temps où je devais les rassembler. Il est vrai que des camps de réserve auraient pu les soutenir; mais la Constitution ne m'oblige pas à former des camps de réserve. Il est vrai que lorsque les généraux s'avançaient en vain sur le territoire ennemi, je leur ai ordonné de s'arrêter; mais la Constitution ne me prescrit pas de remporter des victoires. » 1792.

Poursuivant, dans chacune de ses périodes foudroyantes, l'examen de tous les moyens dont le roi avait pu se servir pour désorganiser les armées, renvoyer les ministres sincèrement constitutionnels, conserver ceux qui haïssaient la Constitution, paralyser par le veto les décrets nécessaires, il terminait par ces mots : « Il est vrai enfin que la contre-révolution se fait, que le despotisme va remettre entre mes mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, que vous allez ramper, que je vous punirai d'avoir eu l'insolence de vouloir être libres ; mais j'ai fait tout ce que la Constitution me prescrit; il n'est émané de moi aucun acte que la Constitution condamne; il n'est donc pas permis de douter de ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. »

1792. Opposant ensuite à cette prétendue défense du roi ce que les Français auraient pu lui répondre : « O roi, s'écriait-il, qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments, comme on amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver ; la Constitution, que, pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous aviez besoin de rester pour la détruire; la nation que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations? Pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes? Etait-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Etait-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur du royaume ou de faire des préparatifs de résistance, pour l'époque où nous serons déjà devenus la proie des tyrans? Etait-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? Etait-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère? »

Longtemps encore sa parole, retombant en périodes rapides comme les coups du marteau sur l'enclume, frappa le point vulnérable de la conduite du roi. Il acheva enfin par ce mot formidable : « Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez lâchement trahi ! » Un tel discours, prononcé au moment où l'ennemi marchait aux frontières, devait emporter le trône. Ce furent en effet les derniers jours de cette monarchie de quatorze siècles. Le discours de Vergniaud groupait contre elle, les Feuillants, les Constitutionnels, les Girondins, les Jacobins, toutes les sectes, toutes les nuances d'opinion, sauf le petit nombre des anciens royalistes. L'Assemblée, émue jusqu'au transport, couvrit Vergniaud d'applaudissements. Elle ne prêta qu'une oreille distraite à la réfutation que Dumas essaya de lui faire entendre. Mais elle était trop peu préparée encore à s'emparer du pouvoir pour agir immédiatement. On passa à l'ordre du jour, quand l'évêque Torné, devançant l'avenir, proposa la dictature de l'Assemblée. Les dispositions du décret relatif à la déclaration du danger de la patrie furent aussitôt discutées. On écouta avec un sourire presque railleur la notification que Louis XVI, aux termes de la Constitution, faisait à l'Assemblée des hostilités imminentes de l'Autriche et de la Prusse coalisées. « Il est bien temps ! s'écria-t-on, les Prussiens sont à Coblentz ! »

1792.

Effet du discours de Vergniaud sur les partis.

Louis XVI notifie à l'Assemblée les dispositions de l'Autriche et de la Prusse.

1792. Du discours de Vergniaud, rien ne fut perdu contre la monarchie. Quant aux partis, un moment ralliés par sa parole, il redevinrent le lendemain plus irréconciliables que la veille. Dans sa séance du 7, Carnot parla de concorde. Un député de Lyon, l'évêque constitutionnel Lamourette, qui apportait à l'Assemblée l'esprit évangélique de ses fonctions sacerdotales, s'empara de ce thème. Rompant la discussion sur le danger de la patrie au moment où Brissot allait parler, il s'écria d'une voix pleine d'onction : « La véritable source de nos maux, c'est la division de l'Assemblée nationale. J'ai souvent entendu dire qu'un rapprochement est impraticable. Jamais scission ne fut irremédiable que celle qui subsiste entre le vice et la vertu. Les gens de bien ont beau se trouver opposés les uns aux autres, ils se rencontrent toujours au point central de la probité et de l'honneur. Oh ! si quelqu'un de vous était appelé à exécuter cette précieuse et désirable réunion de la représentation nationale, ce serait celui-là qui serait le vrai libérateur de sa patrie, le destructeur de tous les complots des tyrans, le véritable vainqueur de l'Autriche et de Coblentz ! (Les applaudissement couvrirent la voix de l'orateur.) Il ne tient qu'à vous d'offrir à l'Europe un spectacle aussi redoutable pour vos ennemis qu'attendrissant pour les amis de la liberté. Que se reprochent les deux parties de l'Assemblée ? L'une reproche à l'autre le dessein de détruire la monar-

Motion conciliatrice de M. Lamourette.

chie; celle-ci accuse la première de vouloir, par la main de l'Etranger, détruire l'égalité constitutionnelle et nous imposer le gouvernement des *deux Chambres*. Eh bien, messieurs, que ceux qui abjurent et exècrent également la *République* et les *deux Chambres* se lèvent en même temps ! Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons fraternité éternelle, et la patrie est sauvée. » 1792.

Les députés s'embrassent.

L'entraînement fut irrésistible. Il y avait dans l'Assemblée des républicains, des partisans du système anglais. Les uns et les autres oublièrent leurs préférences gouvernementales. Il est si doux de secouer le fardeau de la haine et de se laisser aller aux élans du cœur ! Toute l'Assemblée debout articula un serment, un cri; tous quittèrent leurs places. Le côté droit et le côté gauche se confondirent. Les *factieux* et les *traîtres* s'embrassèrent. On vit Condorcet dans les bras de Pastoret, Dumas dans ceux de Bazire; Merlin pressa Jaucourt contre son cœur; Chabot, Gentil, Albitte, Ramond, Gensonné et Calvet se donnèrent le baiser de paix. Une députation fut envoyée au roi, qui vint lui-même à l'Assemblée et s'écria d'une voix attendrie : « J'ai souhaité depuis longtemps ce moment salutaire : mon vœu est accompli. La nation et son roi ne font qu'un ; leur réunion sauvera la France. »

Le peuple méprisa la sensibilité de ses représentants. Il nomma cette réconciliation *le baiser d'a-*

1792. *mourette*. On insinua même que l'évêque de Lyon n'avait été que l'instrument de la cour qui imagina ce moyen de faire ajourner la terrible déclaration de la patrie en danger et de gagner pour l'ennemi quelques jours de marche. La séance n'était pas terminée, d'ailleurs, qu'une lettre de Pétion annonçait à l'Assemblée que le département maintenait sa destitution et celle de Manuel proposées par le Directoire. Une proclamation de Louis XVI suivit cette lettre et la confirma, ajoutant seulement que le roi s'en référerait à l'Assemblée. Pétion parut à la barre, déclara qu'à tout prix il avait voulu éviter, le 20 juin, l'effusion du sang. Les tribunes enflammées poussaient le cri : « *A bas le Directoire! Pétion ou la mort!* » Brissot maintint, malgré la réconciliation qui venait d'avoir lieu, la nécessité de la déchéance. Il proposa de nommer une commission de salut public et de rendre un décret qui déclarât la patrie en danger. Le soir, aux Jacobins, un de ces hommes qui ayant passé par le cloître et par le professorat caractérisaient si bien la compagnie jacobine, Billaud-Varennes, à peine connu par quelques brochures déclamatoires, fit une amère satire de la scène de réconciliation qui avait eu lieu entre les diverses factions de l'Assemblée. « Les Judas, dit-il, ne donnèrent jamais de baisers que pour livrer leurs victimes. »

La destitution de Pétion et de Manuel est maintenue.

Billaud-Varennes aux Jacobins.

Le lendemain, le ministère exposa devant l'Assemblée nationale la situation extérieure. La Prusse,

l'Autriche et le Piémont marchaient contre la France. 1792.
L'Angleterre, la Suède, le Danemarck et Venise restaient neutres. Quoique hostile à la Révolution, la Russie espérait surtout en profiter pour agir contre la Pologne. L'Espagne restait incertaine. En même temps que quatre puissances se déclaraient ouvertement contre nous, la conspiration à l'intérieur poussait l'audace aux dernières limites. Sur quatre-vingt-trois directoires, trente-trois pactisaient avec la contre-révolution. Dans l'Ardèche, un individu décrété d'accusation, le sieur Du Saillan, se disant *lieutenant général de l'armée des princes*, avait levé deux mille hommes, soulevé la contrée, occupé le fort de Banner et le château de Jalès, et pris le titre de gouverneur du Bas-Languedoc. Le Finistère s'agitait. Le tocsin sonnait à tous les clochers des hameaux de Bretagne. Cinq cents hommes armés s'étaient réunis à la chapelle de Kerbader. Quoique la gendarmerie et la garde nationale de Quimper fussent rentrées victorieuses de ces bandes, l'agitation continuait et présageait de plus grands périls dans l'avenir.

Troubles dans le Midi et dans l'Ouest.

L'Assemblée comprit que la dernière heure des temporisations avait sonné. Au milieu d'un solennel silence, elle écouta un rapport de Hérault de Sechelles et vota un décret commençant par ces mots : « Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières. Tous ceux qui ont en horreur la liberté, s'arment contre notre Constitution : Ci-

L'Assemblée déclare la patrie en danger.

1792. TOYENS! LA PATRIE EST EN DANGER! (1) » Le décret recommandait la sûreté des personnes et des propriétés. Il ordonnait aux conseils de département et de district, aux municipalités et aux conseils généraux de se mettre en surveillance permanente. Tout fonctionnaire devait rester à son poste. Quiconque, en état de porter les armes avait fait partie de la garde nationale, était mis en activité. Chacun devait déclarer le nombre et la nature des armes et munitions dont il était pourvu. On se passa de sanction royale en donnant à ce décret la dénomination d'*acte du Corps législatif*. L'Assemblée s'essayait à se passer de la monarchie. Le directoire de Paris et le pouvoir exécutif essayèrent d'entraver le recrutement. Deux patriotes d'un grand cœur, Cambon et Carnot, dénoncèrent ces manœuvres. Quoique voté, le décret ne fut pas promulgué, tant les résistances étaient actives et puissantes encore. Mais le cœur de la France ne pouvait plus se contenir. La fête du 14 juillet eut lieu avant cette promulgation. La cour épouvantée la voyait approcher avec terreur. L'Assemblée venait de réintégrer Pétion dans ses fonctions de maire, ajournant, il est vrai, sa décision en ce qui concernait Manuel. Le 9, les ministres donnèrent leur démission.

Pétitions contre la royauté.

Les pétitions contre la royauté se produisaient publiquement. Les Marseillais, au nom

(1) Séance de l'Assemblée nationale, 11 juillet 1792.

de leur commune, demandèrent une monarchie élective sans *veto*, c'est-à-dire une véritable présidence de république. Obsédé par le spectre sanglant de Charles Ier, le roi se défiait, ne dormait plus, attendant le 14 juillet comme le jour désigné pour son assassinat. La reine lui faisait faire une sorte de cuirasse qu'il devait porter sous ses vêtements. 1792.

Malgré tant de motifs de fuir, le roi, par une inertie et une indécision sans exemple, restait immobile, comme si la main de la fatalité l'eût cloué au sol de son palais afin de marquer du sang d'un roi, dans la mémoire oublieuse des hommes, cette grande page de la régénération d'un peuple. Il repoussait même, comme une victime prédestinée, le secours qui s'offrait à lui. Lafayette, malgré le trouble de ses idées politiques, montrait souvent, on l'a vu par sa haine contre les Jacobins, une vraie perspicacité. Il sentait le roi perdu sans retour, à moins qu'on ne se hâtât de l'arracher de Paris. Dans une lettre remise au roi par M. de Lally-Tollendal, et précédemment confiée à M. Duport qui devait la transmettre à M. de Monciel, Lafayette offrait de se trouver le 15 à Paris, avec le vieux maréchal Luckner, d'emmener publiquement le roi à Compiègne, à l'aide d'une escorte de cent bons cavaliers. Il offrait, pour garder le roi, dix escadrons et l'artillerie à cheval. De Compiègne, le roi eût aisément, au besoin, gagné le nord et les armées. La lettre

Inertie et indécision de Louis XVI.

Propositions de Lafayette au roi.

1792. de M. de Lafayette était fort pressante. Quant à M. de Lally-Tollendal, il ne se permettait point de longues réflexions. La note qu'il joignit au message de Lafayette respirait l'effroi; elle s'appesantissait sur les éventualités de la guerre et sur la rage qu'elles exciteraient, en cas de revers, dans l'âme des factieux. La scène du samedi doublait son inquiétude. Chose étrange, comme le jacobin Billaud-Varennes, Lolly-Tollendal disait : « Tous ces baisers m'ont rappelé celui de Judas. » Il faisait, en outre, observer que, séparé de M. de Lafayette depuis le 22 mars de la seconde année de la Révolution, il n'avait pas hésité, ainsi que ses amis, à renouer avec lui, depuis sa nouvelle attitude, d'anciennes relations basées sur l'estime et sur l'amitié. Le roi écrivit en marge de la lettre de M. de Lafayette : « Il faut lui répondre que je suis infiniment sensible à l'attachement pour moi qui le porterait à se mettre ainsi en avant, mais que la manière me paraît impraticable. » Il prévoyait trop les conséquences d'un insuccès, craignait, du côté du Nord, d'avoir l'air d'aller au-devant des Autrichiens. Il terminait par des généralités.

Troisième anniversaire de la prise de la Bastille.

Le troisième anniversaire de la prise de la Bastille arriva. Quatre-vingt-trois tentes et quatre-vingt-trois peupliers chargés d'emblèmes nationaux et dressés dans le Champ-de-Mars, lui donnaient l'air d'un camp. Ces tentes représentaient les quatre-vingt-trois départements. Une grande tente était des-

tinée à l'Assemblée et au roi, une seconde au corps municipal. Au milieu d'un bûcher colossal s'élevait l'*arbre de la féodalité* portant tous les insignes de ce qui avait jadis représenté la puissance et la gloire : des couronnes, des tiares, des armoiries, que par une triple immolation du vieux principe d'autorité on voulait faire incendier de la main du descendant de Hugues Capet et de Saint-Louis. La fête fut d'un calme sinistre. On y vit des hommes noirs portant sous un crêpe quelque chose d'étincelant et de terrible. On reconnut le glaive de la loi. Le cri du jour fut : « Vive Pétion ! » Les gens à pique et sans uniforme dominaient. Deux mille fédérés nouvellement arrivés criaient : « Vive la nation ! » Le roi, entouré de sa famille, attendait dans les appartements de l'Ecole militaire que midi, l'heure du serment, l'appelât à cette fête redoutable. Il s'y montre calme en apparence, mais trahissant par sa pâleur l'émotion d'une victime qui marche au lieu du sacrifice. Dès qu'il parut, une horde fit irruption criant : « *Pétion ou la mort !* » paroles qu'on lisait écrites à la craie sur leurs chapeaux. Il arriva avec peine, mais sans accident, à l'autel de la patrie. Là on le vit, dans le tourbillon de peuple qui le pressait, chanceler un instant. La reine jeta un cri. Mais le roi s'était remis en marche après avoir prêté le serment. Il eut cette dignité royale, au milieu de son trouble, de refuser, malgré les cris du peuple, de mettre le feu à l'*arbre de la féodalité*. L'infortuné monarque

Fête publique au Champ de Mars.

1792. TOYENS ! LA PATRIE EST EN DANGER (1) ! » Le décret recommandait la sûreté des personnes et des propriétés. Il ordonnait aux conseils de département et de district, aux municipalités et aux conseils généraux de se mettre en surveillance permanente. Tout fonctionnaire devait rester à son poste. Quiconque, en état de porter les armes avait fait partie de la garde nationale, était mis en activité. Chacun devait déclarer le nombre et la nature des armes et munitions dont il était pourvu. On se passa de sanction royale en donnant à ce décret la dénomination d'*acte du Corps législatif*. L'Assemblée s'essayait à se passer de la monarchie. Le directoire de Paris et le pouvoir exécutif essayèrent d'entraver le recrutement. Deux patriotes d'un grand cœur, Cambon et Carnot, dénoncèrent ces manœuvres. Quoique voté, le décret ne fut pas promulgué, tant les résistances étaient actives et puissantes encore. Mais le cœur de la France ne pouvait plus se contenir. La fête du 14 juillet eut lieu avant cette promulgation. La cour épouvantée la voyait approcher avec terreur. L'Assemblée venait de réintégrer Pétion dans ses fonctions de maire, ajournant, il est vrai, sa décision en ce qui concernait Manuel. Le 9, les ministres donnèrent leur démission. Les pétitions contre la royauté se produisaient publiquement. Les Marseillais, au nom

Pétitions contre la royauté.

(1) Séance de l'Assemblée nationale, 11 juillet 1792.

de leur commune, demandèrent une monarchie élective sans *veto*, c'est-à-dire une véritable présidence de république. Obsédé par le spectre sanglant de Charles Ier, le roi se défiait, ne dormait plus, attendant le 14 juillet comme le jour désigné pour son assassinat. La reine lui faisait faire une sorte de cuirasse qu'il devait porter sous ses vêtements. 1792.

Inertie et indécision de Louis XVI.

Malgré tant de motifs de fuir, le roi, par une inertie et une indécision sans exemple, restait immobile, comme si la main de la fatalité l'eût cloué au sol de son palais afin de marquer du sang d'un roi, dans la mémoire oublieuse des hommes, cette grande page de la régénération d'un peuple. Il repoussait même, comme une victime prédestinée, le secours qui s'offrait à lui. Lafayette, malgré le trouble de ses idées politiques, montrait souvent, on l'a vu par sa haine contre les Jacobins, une vraie perspicacité. Il sentait le roi perdu sans retour, à moins qu'on ne se hâtât de l'arracher de Paris. Dans une lettre remise au roi par M. de Lally-Tollendal, et précédemment confiée à M. Duport qui devait la transmettre à M. de Monciel, Lafayette offrait de se trouver le 15 à Paris, avec le vieux maréchal Luckner, d'emmener publiquement le roi à Compiègne, à l'aide d'une escorte de cent bons cavaliers. Il offrait, pour garder le roi, dix escadrons et l'artillerie à cheval. De Compiègne, le roi eût aisément, au besoin, gagné le nord et les armées. La lettre

Propositions de Lafayette au roi.

1792. de M. de Lafayette était fort pressante. Quant à M. de Lally-Tollendal, il ne se permettait point de longues réflexions. La note qu'il joignit au message de Lafayette respirait l'effroi; elle s'appesantissait sur les éventualités de la guerre et sur la rage qu'elles exciteraient, en cas de revers, dans l'âme des factieux. La scène du samedi doublait son inquiétude. Chose étrange, comme le jacobin Billaud-Varennes, Lolly-Tollendal disait : « Tous ces baisers m'ont rappelé celui de Judas. » Il faisait, en outre, observer que, séparé de M. de Lafayette depuis le 22 mars de la seconde année de la Révolution, il n'avait pas hésité, ainsi que ses amis, à renouer avec lui, depuis sa nouvelle attitude, d'anciennes relations basées sur l'estime et sur l'amitié. Le roi écrivit en marge de la lettre de M. de Lafayette : « Il faut lui répondre que je suis infiniment sensible à l'attachement pour moi qui le porterait à se mettre ainsi en avant, mais que la manière me paraît impraticable. » Il prévoyait trop les conséquences d'un insuccès, craignait, du côté du Nord, d'avoir l'air d'aller au-devant des Autrichiens. Il terminait par des généralités.

Troisième anniversaire de la prise de la Bastille.

Le troisième anniversaire de la prise de la Bastille arriva. Quatre-vingt-trois tentes et quatre-vingt-trois peupliers chargés d'emblèmes nationaux et dressés dans le Champ-de-Mars, lui donnaient l'air d'un camp. Ces tentes représentaient les quatre-vingt-trois départements. Une grande tente était des-

tinée à l'Assemblée et au roi, une seconde au corps municipal. Au milieu d'un bûcher colossal s'élevait l'*arbre de la féodalité* portant tous les insignes de ce qui avait jadis représenté la puissance et la gloire : des couronnes, des tiares, des armoiries, que par une triple immolation du vieux principe d'autorité on voulait faire incendier de la main du descendant de Hugues Capet et de Saint-Louis. La fête fut d'un calme sinistre. On y vit des hommes noirs portant sous un crêpe quelque chose d'étincelant et de terrible. On reconnut le glaive de la loi. Le cri du jour fut : « Vive Pétion ! » Les gens à pique et sans uniforme dominaient. Deux mille fédérés nouvellement arrivés criaient : « Vive la nation ! » Le roi, entouré de sa famille, attendait dans les appartements de l'Ecole militaire que midi, l'heure du serment, l'appelât à cette fête redoutable. Il s'y montre calme en apparence, mais trahissant par sa pâleur l'émotion d'une victime qui marche au lieu du sacrifice. Dès qu'il parut, une horde fit irruption criant : « *Pétion ou la mort!* » paroles qu'on lisait écrites à la craie sur leurs chapeaux. Il arriva avec peine, mais sans accident, à l'autel de la patrie. Là on le vit, dans le tourbillon de peuple qui le pressait, chanceler un instant. La reine jeta un cri. Mais le roi s'était remis en marche après avoir prêté le serment. Il eut cette dignité royale, au milieu de son trouble, de refuser, malgré les cris du peuple, de mettre le feu à l'*arbre de la féodalité*. L'infortuné monarque

1792.

Fête publique au Champ-de-Mars.

1792. rentra au palais avec la satisfaction mélancolique d'un homme qui vient d'échapper à un assassinat.

Danton retient les fédérés à Paris.

Le lendemain, Paris comptait dans ses murs cinq mille fédérés. L'Assemblée leur livra ses tribunes publiques et leur donna trente sous par jour, éloigna les régiments, les envoya à la frontière, comme si déjà le pouvoir exécutif eût été entre ses mains, et laissa les forces révolutionnaires maîtresses de Paris. On avait logé aux Jacobins une grande partie des fédérés. Danton leur fit jurer de ne point quitter Paris avant qu'on eût prononcé sur le sort du pouvoir exécutif. C'était annoncer une insurrection en même temps que la préparer. Les fédérés avaient formé un comité central qui se tenait en communication avec les comités insurrectionnels et directoires secrets qui se constituaient dans les faubourgs. Le 17, le comité des fédérés se présenta à la barre de l'Assemblée nationale, demandant la suspension du pouvoir royal, la mise en accusation de Lafayette, la punition des directoires fayettistes, le renouvellement des corps judiciaires. L'Assemblée opprimée n'osa même pas leur refuser les honneurs de la séance. Trois jours après, le directoire de Paris donnait sa démission. Le dernier obstacle qui empêchait la cérémonie de la déclaration de la patrie en danger tombait avec lui. La commune l'ordonna pour le 22.

Cérémonie pour la proclamation du danger de la patrie.

Le graveur Sergent, officier municipal, imagina le programme de cette solennité. Le canon tonna

dès l'aube. La garde nationale, réunie à l'Hôtel-de-Ville, se sépara en deux immenses colonnes. Les pièces de canon, un détachement de cavalerie, clairons, tambours et musique s'avançaient en tête. Ensuite marchaient quatre huissiers, douze officiers municipaux et un garde national à cheval portant une haute bannière aux couleurs nationales sur laquelle on lisait ces mots : « *Citoyens! la patrie est en danger.* » Sur les places, les ponts, les carrefours, le cortége s'arrêtait. Un roulement de tambour commandait le silence, et la voix d'un officier municipal répétait le mot inscrit sur les bannières : « Citoyens ! la patrie est en danger ! » Sur des estrades dressées au milieu des places publiques, des officiers municipaux écrivaient les certificats d'enrôlements volontaires. Jamais la fièvre du patriotisme n'atteignit peut-être à un pareil enthousiasme. Des enfants qui n'avaient pas seize ans, l'âge requis, des hommes mûrs, parmi lesquels on cite Latour-d'Auvergne, un peuple entier, se précipitaient vers ces amphithéâtres pour y signer le don de leur vie à la patrie. On fit ainsi environ dix-huit cents enrôlements par jour. Le lendemain, les enrôlés, sans uniforme, sans autre arme souvent qu'une pique, partaient pour la frontière. Une chevalerie nouvelle, sortie des ateliers et des chaumières, se levait pour soutenir, les armes à la main, les principes issus de la Révolution. Car à l'idée de la patrie allait se mêler désormais en France la pensée de l'affran- 1792.

1792. chissement des peuples et d'une justice supérieure dans l'humanité. Les agitations des peuples antiques n'offrirent point d'aussi sublimes spectacles !

FIN DU PREMIER VOLUME

